



Trouver ses marques

LES INDICATEURS DE L'OCDE SUR L'INTÉGRATION
DES IMMIGRÉS 2012



Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrants 2012

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre ne préjugent en rien du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrants 2012*, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/10.1787/10.1787/9789264073432-fr>

ISBN 978-92-64-07341-8 (print)

ISBN 978-92-64-07343-2 (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Photo credits: Cover illustrations © Shutterstock/megainarmy © Adam Gault/Digital Vision/Getty images.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2012

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Cette publication est la première comparaison internationale menée dans l'ensemble des pays de l'OCDE des résultats des immigrés et de leurs enfants dans le domaine de l'intégration économique et sociale. Il s'agit de la première édition d'une série qui ancre un premier point de comparaison, en vue d'un suivi régulier d'indicateurs comparables de l'intégration dans les pays de l'OCDE. Cette publication a bénéficié du soutien financier de trois pays membre de l'OCDE: le Canada (Citoyenneté et Immigration Canada), la France (Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration) et la Norvège (Ministère de la Jeunesse, de l'Égalité et de l'Inclusion sociale). Au cours des cinq dernières années, l'OCDE a réalisé onze études par pays sur le thème de l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail. Ces études très détaillées ont été publiées dans les trois volumes de la série « Les migrants et l'emploi ». Elles contiennent des analyses sur des questions clés liées à l'intégration et propres aux pays étudiés, comme par exemple l'utilisation et la valorisation des qualifications des immigrés, l'intégration des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés ou sur la question des discriminations. La présente publication s'appuie sur les connaissances accumulées dans ces études approfondies mais aussi sur d'autres travaux menés sur les questions d'intégration par la Division des migrations internationales de l'OCDE, notamment sur l'impact de la naturalisation et sur les résultats des enfants d'immigrés, nés et éduqués dans le pays de résidence. Elle élargit néanmoins le champ des analyses à des aspects de l'intégration pas uniquement liés au marché du travail.

Par ailleurs, cette publication s'appuie sur les monitorings nationaux développés par de nombreux pays de l'OCDE. Ces suivis consistent en une sélection d'indicateurs d'intégration des immigrés et de leurs enfants susceptibles de répondre au mieux aux problématiques nationales. Sur la base de ces indicateurs, très hétérogènes d'un pays à l'autre, les pays mettent en place un suivi régulier des résultats des immigrés et de leurs enfants.

Le premier chapitre contient une description des populations immigrées et de leurs enfants tandis que les chapitres suivants (chapitres 2 à 9) analysent leurs performances. Ces chapitres portent sur huit domaines fondamentaux de l'intégration économique et sociale : 1) La distribution des revenus et le taux de pauvreté des ménages ; 2) Les conditions matérielles du logement occupé ainsi que son coût ; 3) L'état de santé et l'accès aux soins médicaux ; 4) Le niveau d'éducation et les compétences des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés ; 5) L'accès au marché du travail ; 6) Les caractéristiques des emplois occupés ; 7) L'engagement civique ; 8) La discrimination.

Cette publication est le fruit d'un travail collectif de la Division des migrations internationales coordonné par Cécile Thoreau. Cette publication s'est nourrie des nombreux travaux menés par la Division, et en particulier par G. Lemaitre et T. Liebig. Elle a en outre bénéficié de contributions de plusieurs consultants auprès du Secrétariat de l'OCDE (Karolin Krause, Jeffrey Mo et Sarah Widmaier) et des commentaires des experts de l'Organisation dans leurs différents domaines de compétence.

Un outil interactif est disponible en ligne pour accéder aux données : www.oecd.org/fr/migrations/indicateursintegration.htm.

Éditorial

Pour les pays de l'OCDE, l'intégration des immigrés et de leurs enfants est une question importante, tant d'un point de vue économique que social. Une participation active des immigrés et de leurs enfants au marché du travail et plus généralement à la vie de la cité est en effet une condition nécessaire pour assurer la cohésion sociale de la société d'accueil ainsi que pour garantir l'autonomie de ces populations et faciliter l'acceptation de nouveaux migrants par l'opinion publique. En outre, l'entrée de larges cohortes d'enfants d'immigrés d'âge actif requiert une bonne analyse de leur intégration économique et sociale et, le cas échéant, la mise en évidence des spécificités tenant à leurs origines immigrées.

Cette publication présente la première comparaison internationale au niveau des pays de l'OCDE des résultats des immigrés et de leurs enfants. Les comparaisons internationales offrent en effet aux pays des éléments de référence leur permettant de comparer et de situer leurs propres performances. Elles révèlent aussi des aspects que les données nationales ne suffisent pas à mettre en lumière et permettent de dégager des tendances générales pour l'ensemble des pays et/ou de porter l'attention sur les questions les plus pertinentes. L'intérêt de ces comparaisons internationales n'est pas de classer les pays mais plutôt de révéler et de contextualiser les écarts observés entre les pays.

Les analyses présentées dans cet ouvrage offrent donc une approche comparative et multidimensionnelle de l'intégration des immigrés et de leurs enfants dans les pays de l'OCDE. Les domaines fondamentaux de l'intégration économique et sociale sont abordés successivement sous la forme d'une sélection d'indicateurs statistiques. Toutefois, les comparaisons internationales ne sont pertinentes que si les écarts entre pays tiennent compte de l'hétérogénéité des caractéristiques observables des populations. C'est pourquoi certains indicateurs ont été ajustés pour illustrer ce que seraient les résultats de la population immigrée si cette dernière avait des caractéristiques sociodémographiques moyennes comparables à celles de la population de référence. Un ajustement de même nature est effectué sur les descendants d'immigrés nés et éduqués dans le pays de résidence.

La dimension temporelle, essentielle à l'appréciation des parcours migratoires, est également prise en compte. Elle est abordée dans la publication en termes de progrès (comparaisons des résultats en 2000 à ceux de 2010) mais aussi en termes de convergence (impact de la durée de résidence sur la progression des résultats et convergence vers ceux d'une population de référence). En effet, les compétences des immigrés ne sont pas toujours immédiatement transférables dans le pays d'accueil. La situation des enfants d'immigrés, nés et élevés dans les sociétés d'accueil, est traitée dans cette publication comme un indicateur en soi de réussite du parcours d'intégration initié par leurs parents.

Plusieurs leçons émergent de cette première comparaison internationale des indicateurs d'intégration des immigrés et de leurs enfants dans les pays de l'OCDE. Il apparaît tout d'abord que les résultats varient très largement en fonction du domaine de l'intégration économique et sociale considéré. En d'autres termes, on ne peut pas identifier un pays d'accueil qui obtienne des résultats

systématiquement meilleurs que les autres dans tous les domaines. En outre, la variation inter-pays (variation des résultats des immigrés dans l'ensemble des pays de l'OCDE) est généralement plus importante que la variation intra-pays (mesurée par l'écart entre les résultats des immigrés et ceux des personnes nées dans le pays de résidence, quel que soit le pays de naissance de leurs parents).

Un troisième enseignement est que la composition de la population immigrée par catégorie d'entrée, niveau d'éducation et par durée de séjour est un déterminant important des variations inter-pays. Ainsi, par exemple, les résultats en Europe du sud et en Irlande sont souvent influencés par la part relativement élevée des immigrés récents plus fréquemment confrontés à des problèmes de logement et, pour les plus qualifiés d'entre eux, à des problèmes de déclassement dans les emplois occupés. Le niveau de qualification relativement élevé de la population immigrée dans les pays d'installation (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande) a un impact globalement favorable sur les résultats dans ces pays, en particulier en ce qui concerne l'accès au marché du travail et la qualité des emplois occupés, mais aussi sur la distribution des revenus des ménages immigrés ainsi que sur leurs conditions de logement.

Un quatrième enseignement est que les différences entre les résultats des immigrés et des personnes nées dans le pays de résidence ne peuvent pas entièrement être expliquées par des variables observables et que la part des écarts imputable à des caractéristiques observables est très variable selon le domaine de résultat. Cela souligne l'importance des variables non observées dans le cadre de cette publication telles que les compétences, le niveau de maîtrise de la langue du pays d'accueil, la qualité des diplômes obtenus à l'étranger, ainsi que l'importance des variables non observables, telles que la motivation, l'adaptabilité à un nouvel environnement, la sensibilisation culturelle, et enfin la connaissance de la situation et du fonctionnement du marché du travail et du logement, des conditions d'accès aux services sociaux, sans oublier la prévalence des discriminations. Des analyses plus approfondies sont donc nécessaires pour mieux expliquer certains des écarts observés entre pays et au sein des pays entre différents groupes de migrants.

On constate aussi que la situation des immigrés sur le marché du travail s'est améliorée. En effet, avant la dernière crise économique et financière, les cohortes les plus récentes tendaient à avoir de meilleurs résultats que les cohortes plus anciennes, à durée de séjour donnée. Ce constat est particulièrement frappant au cours des premières années passées dans le pays de résidence. Ceci peut s'expliquer par un effet combiné de plusieurs facteurs, parmi lesquels figurent une amélioration globale de la situation de l'emploi après 2001, une augmentation de la part des migrants de travail dans l'ensemble des flux dans beaucoup de pays mais aussi par une attention plus soutenue portée par les pays d'accueil sur les politiques d'intégration des nouveaux immigrés. Dans les pays où les immigrés récents étaient principalement des travailleurs disposant d'une offre d'emploi à leur arrivée – c'était le cas en particulier en Irlande, en Espagne ainsi qu'au Royaume Uni – la crise a durement frappé ces cohortes récentes de migrants.

Un sixième enseignement est que la taille et la composition des ménages, en particulier le fait que le ménage comporte un adulte né dans le pays de résidence, ont un impact important sur les résultats. Les ménages mixtes (comportant à la fois des adultes immigrés et nés dans le pays) ont en effet plus de chances de bénéficier d'un réseau familial et professionnel plus large que les ménages immigrés (ne comprenant que des personnes nées à l'étranger parmi les personnes de référence du ménage).

Enfin, cette publication met en évidence le fait que les enfants d'immigrés nés et éduqués dans le pays d'accueil demeurent désavantagés par rapport aux enfants ayant au moins un parent né dans le pays de résidence. En matière de performances scolaires, au-delà de l'environnement socio-économique, les caractéristiques des écoles fréquentées (notamment le pourcentage de parents peu

éduqués par école) mais aussi les caractéristiques spécifiques aux populations d'origine étrangère (notamment la langue parlée habituellement à la maison) déterminent en partie la réussite des enfants. En matière d'accès à l'emploi et de qualité des emplois occupés, les enfants d'immigrés nés et éduqués dans le pays d'accueil sont également désavantagés, à niveau d'éducation donné. En outre, ils accèdent moins fréquemment au secteur public que le reste de la population, alors que la plupart d'entre eux ont la nationalité du pays de résidence.

Cette publication offre un premier point d'observation comparatif au niveau des pays de l'OCDE des résultats des immigrés et de leurs enfants dans les principaux domaines d'intégration économique et sociale. Il s'agit de la première édition d'une nouvelle série consacrée à ces questions, qui permettra de mettre en place un système de suivi des indicateurs pour l'ensemble des pays de l'OCDE.



John Martin

Directeur de l'emploi, du travail
et des affaires sociales

Ce livre contient des...



En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Table des matières

Guide du lecteur	11
Acronymes, abréviations et définitions des termes utilisés	13
Chapitre 1. Indicateurs contextuels	17
1.1. La population immigrée.	18
1.2. Les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés	35
1.3. Les ménages immigrés.	42
Note.	47
Annexe 1.A1. Annexe statistique	48
Chapitre 2. Revenu des ménages	53
2.1. Distribution du revenu des ménages	54
2.2. Pauvreté	56
Mesure	58
Notes, sources et pour en savoir plus	58
Chapitre 3. Logement	61
3.1. Mode d'occupation des logements	62
3.2. Conditions de logement.	64
3.3. Coût du logement	66
Mesure	68
Notes, sources et pour en savoir plus	68
Chapitre 4. État de santé et accès aux soins	71
4.1. État de santé perçu	72
4.2. Besoins médicaux non satisfaits	74
Mesure	76
Notes, sources et pour en savoir plus	76
Chapitre 5. Éducation des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés	79
5.1. Éducation pré-primaire	80
5.2. Les performances en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans	82
5.3. Niveaux d'études atteints	84
Mesure	86
Notes, sources et pour en savoir plus	86
Annexe 5.A1. Annexe statistique	88

Chapitre 6. Résultats sur le marché du travail	91
6.1. Emploi	92
6.2. Chômage	100
6.3. Personnes ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation (NEET)	106
Mesure	108
Notes, sources et pour en savoir plus	108
Annexe 6.A1. Annexe statistique	110
Chapitre 7. Caractéristiques des emplois	115
7.1. Travail temporaire	116
7.2. Travail à temps partiel	120
7.3. Niveau de qualification des emplois	122
7.4. Déclassement	124
7.5. Travail indépendant	128
7.6. Emploi dans le secteur public des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés	130
Mesure	132
Notes, sources et pour en savoir plus	132
Annexe 7.A1. Niveau de qualification des emplois	134
Annexe 7.A2. Déclassement	135
Chapitre 8. Engagement civique	137
8.1. Acquisition de la nationalité	138
8.2. Participation aux élections	142
Mesure	144
Notes, sources et pour en savoir plus	144
Annexe 8.A1. Annexe statistique	146
Chapitre 9. Discrimination	147
9.1. Qu'est-ce que la discrimination ?	148
9.2. Comment mesurer la discrimination ?	149
9.3. Données sur la discrimination fournies par les tests en situation	150
9.4. Éléments de comparaison concernant la discrimination perçue à l'encontre des immigrés et de leurs enfants	151
Notes	158
Bibliographie	158
Liste des membres de la Division des migrations internationales de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication.	161

Guide du lecteur

Couverture des pays

Cette publication couvre les pays de l'OCDE. Toutefois, le Chili, la Corée et le Japon ne sont que très partiellement couverts dans les chapitres 2 à 9. Concernant les autres pays, les données d'enquête ne sont publiées que lorsque les tailles d'échantillon sont suffisantes.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs de Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Calcul des moyennes OCDE

Une moyenne OCDE est calculée lorsque l'indicateur est disponible pour un nombre suffisant de pays. Cette moyenne correspond à la moyenne arithmétique des estimations de chaque pays, sauf mention contraire. Dans certains cas, un total pour l'ensemble de la zone OCDE est également calculé.

La moyenne OCDE est utilisée pour comparer les résultats d'un pays à l'autre. Pour certains pays, il se peut que les données ne soient pas disponibles pour calculer un indicateur spécifique, ou bien que certaines catégories ne soient pas pertinentes. Par conséquent, il est important de noter que le terme « moyenne OCDE » se rapporte à l'ensemble des pays sur lesquels porte la comparaison. Lorsque des comparaisons sont opérées dans le temps, seuls sont inclus les pays pour lesquels des données sont disponibles sur toute la période.

Ajustement sur des variables clés

De façon à prendre en compte les différences de structures démographiques constatées entre les populations immigrée et autochtone, des indicateurs ajustés sont présentés. Ces derniers prédisent quels seraient les résultats de la population immigrée si cette dernière avait la même structure démographique que la population autochtone. Selon l'indicateur, l'ajustement est effectué par âge, niveau d'éducation, distribution des revenus. Le même type d'ajustement est opéré pour comparer les résultats des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés et les descendants d'autochtones.

Se concentrer sur les différences statistiquement significatives

Dans la mesure du possible, un test statistique est appliqué sur les données d'enquête pour déterminer si les différences entre les résultats des personnes nées à l'étranger et celles nées dans les pays de résidence sont significativement différentes de zéro au seuil de 5 %. C'est le cas lorsque l'intervalle de confiance de la différence estimée a 95 % de chance de ne pas contenir zéro. Le même test est appliqué à la différence estimée entre les résultats des enfants nés dans le pays de résidence de parents immigrés et les descendants de natifs.

Acronymes, abréviations et définitions des termes utilisés

ACS	American Community Survey (États-Unis).
Chef de ménage	Se reporter à « personne de référence ».
CPS	Current Population Survey (États-Unis).
CITE	Classification internationale type de l'éducation www.uis.unesco.org/education/pages/international-standard-classification-of-educationFR.aspx?SPSLanguage=FR .
CITP	Classification internationale type des professions . www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm .
Descendant d'autochtones	Personne née dans le pays de résidence dont un des deux parents est aussi né dans le pays de résidence actuelle.
DIOC	Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE.
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (SLID, Canada).
EFT	Enquête sur les forces de travail (LFS).
Enfant d'autochtones	Personne née dans le pays de résidence dont un des deux parents est aussi né dans le pays de résidence actuelle.
ESS	Enquête sociale européenne.
EU-SILC	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie.
FB	Né à l'étranger.
GSS	Enquête sociale générale.
HILDA	Enquête « Household, Income and Labour Dynamics in Australia ».
Immigré	Personne née à l'étranger.
Immigré récent	Immigré entré dans le pays de résidence actuelle au cours des cinq dernières années.
Ménage	Personne résidant seule ou deux ou plusieurs personnes qui résident habituellement ensemble et partagent certaines commodités (cuisine, salle de bains, toilettes, pièce à vivre).
Ménage autochtone	Par opposition à un ménage immigré, ménage dont au moins une personne de référence est née dans le pays de résidence. Parmi les ménages autochtones, les ménages mixtes comportent une personne responsable immigrée (née à l'étranger).
Ménage immigré	Ménage dont toutes les personnes déclarées responsables du ménage (une ou deux personnes) sont nées à l'étranger.
Ménage mixte	Ménage avec deux personnes identifiées comme responsables du ménage, l'une née dans le pays de résidence, l'autre née à l'étranger.
Moyenne OCDE	Les moyennes (pourcentages) sont généralement non pondérées. Ainsi, à chaque pays est attribué le même poids (quelle que soit sa population

	totale). Cette moyenne correspond à la moyenne arithmétique des estimations de chaque pays figurant dans le tableau/graphique. La moyenne pondérée est également calculée (ou une référence y est faite dans le texte) lorsque cela est utile.
NB	Natif, né dans le pays de résidence actuelle.
NEET	Ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.
NZGSS	Enquête sociale générale de la Nouvelle-Zélande.
Pays à plus faible niveau de revenu	Pays non membre de l'OCDE ainsi que le Mexique et la Turquie, par opposition aux pays de l'OCDE à haut revenu (OCDE sans le Mexique et la Turquie).
Pays de l'OCDE à haut revenu	Pays de l'OCDE, non compris le Mexique et la Turquie.
Personne de référence	Définition différente selon la source de données utilisée. EU-SILC : une ou deux personnes sont identifiées comme « responsables du ménage ». Il s'agit des personnes propriétaires ou locataires du logement, ou de la personne à qui est confié le logement si celui-ci est occupé à titre gratuit. Si plus de deux personnes partagent ces responsabilités, les deux plus âgées sont retenues. PSM (Suisse) et EFT (Israël) : la personne de référence est celle qui remplit le questionnaire ménage. Son époux(se)/partenaire est identifié comme la seconde personne de référence. CPS (États-Unis) : le terme <i>householder</i> désigne la personne (ou une des personnes) dont le nom figure sur le contrat de location ou de vente du logement, ou sinon tout autre personne adulte, à l'exception des sous-locataires, pensionnaires ou employés de maison. Si le logement est détenu ou loué conjointement par un couple, la personne de référence est indifféremment l'un ou l'autre membre du couple. Le concept de « personne de référence » ou de « chef de ménage » n'est pas utilisé en Australie, au Canada ou en Nouvelle-Zélande. À défaut, ont été retenus la personne ayant le salaire le plus élevé et son conjoint/partenaire, le cas échéant.
Personne née dans le pays de parents immigrés	Personne née dans le pays de résidence actuelle dont les deux parents sont nés à l'étranger. L'expression « enfants d'immigrés » est parfois utilisée mais uniquement lorsqu'il est clair qu'il est fait référence aux personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés.
PISA	Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves.
PSM	Panel suisse des ménages.
Statut migratoire du ménage	Défini sur la base du pays de naissance du chef de ménage. Un ménage immigré est un ménage dont toutes les personnes déclarées responsables du ménage (une ou deux personnes) sont nées à l'étranger. Dans les ménages autochtones, au moins une personne responsable du ménage est née dans le pays de résidence. Les ménages mixtes sont des ménages autochtones dont une des personnes responsables du ménage est née à l'étranger.

Taux ajustés

Les taux ajustés indiquent ce que seraient les résultats des immigrants/enfants d'immigrants si certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques étaient comparables en moyenne à celles de la population de référence. L'ajustement est effectué en utilisant la décomposition Oaxaca-Blinder. Différentes variables sont prises en compte selon le thème couvert.

Chapitre 1

Indicateurs contextuels

La mise en œuvre de politiques d'intégration efficaces nécessite d'évaluer dans quelle mesure et, le cas échéant, pour quelles raisons les résultats des immigrés et de leurs enfants diffèrent de ceux d'un groupe de référence. La population immigrée est façonnée par les vagues migratoires successives de personnes ayant des origines et des qualifications très diverses et sa composition varie considérablement d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. Une présentation détaillée des caractéristiques socio-économiques des immigrés et de leurs enfants ainsi qu'une comparaison avec un groupe de référence sont des préalables à toute évaluation de leurs résultats. Les disparités de distribution par âge, niveau d'instruction et autres caractéristiques sociodémographiques entre la population cible et la population de référence peuvent rendre de simples comparaisons des résultats moyens des deux groupes difficiles à interpréter. Des aspects spécifiques à la population immigrée comme la maîtrise de la langue, le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé, l'accès à l'information sur les débouchés professionnels et la connaissance des services de l'emploi et des services sociaux du pays de destination mériteraient d'être examinés même si les informations statistiques en la matière restent limitées.

Si ces caractéristiques spécifiques aux immigrés peuvent parfois expliquer de moins bonnes performances que celles observées pour la population de référence, ce ne peut être le cas pour les enfants d'immigrés nés et éduqués dans le pays hôte. Or le succès de ces derniers constitue bien souvent la référence de toute intégration réussie de leurs parents.

L'objectif de ce chapitre est de définir et de décrire les différents groupes de population examinés dans cette publication, à savoir la population immigrée (section 1.1) et les enfants nés dans le pays hôte de parents immigrés (section 1.2) et de comparer leurs caractéristiques sociodémographiques à celles d'une population de référence. La taille et la composition des ménages immigrés (section 1.3) sont également présentées. Tout au long de cette publication, il est fréquemment fait référence à ces données contextuelles pour expliquer certaines des différences observées entre les populations cible et de référence.

1.1. La population immigrée

Définition de la population immigrée

La nationalité et le lieu de naissance sont les critères les plus couramment retenus pour définir la « population immigrée » d'un pays. La population étrangère (personnes de nationalité étrangère) comprend aussi bien des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que, dans un nombre limité de pays (principalement la Suisse et le Luxembourg), les seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil qui ne se sont pas fait naturaliser. Plus important encore, cette définition exclut tous les immigrés qui se sont fait naturaliser. L'ampleur et l'ancienneté des vagues migratoires, le caractère plus ou moins libéral des législations sur l'acquisition de la nationalité ainsi que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant dans l'évolution des effectifs de population étrangère définis selon ces critères et limitent la pertinence des comparaisons internationales. Pour toutes ces raisons, cette publication se concentre plutôt sur la population immigrée définie comme l'ensemble des personnes nées à l'étranger, quelle que soit leur nationalité.

Néanmoins, cette définition a ses limites, surtout s'agissant des pays ayant connu, au cours de leur histoire, des modifications successives de leurs frontières, comme cela a été le cas de la Pologne, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Hongrie. Une part significative de la population de ces pays, née dans une région ne faisant plus partie de leur pays de résidence actuelle, est maintenant classée parmi les personnes nées à l'étranger, sans avoir jamais réellement migré.

A l'inverse, selon cette définition, la population immigrée pourrait inclure des personnes nées à l'étranger mais avec la citoyenneté du pays de résidence actuelle, ou d'autres ayant obtenu la nationalité en raison de liens historiques unissant leur pays de naissance et leur pays de résidence. Il s'agit, par exemple, des rapatriés d'Algérie en France ou des rapatriés d'Afrique lusophone au Portugal ; des personnes nées en ex-URSS, en Roumanie ou en Pologne (Aussiedler) et vivant en Allemagne ; des personnes d'ascendance hongroise nées en Roumanie ou en Serbie ; ou des personnes d'origine finnoise nées en Russie ou en Estonie. La population née à l'étranger peut aussi inclure les enfants nés à l'étranger de parents expatriés.

Idéalement, il conviendrait de limiter la population immigrée aux personnes nées à l'étranger et possédant une nationalité étrangère à la naissance. Le volume de cette population ne fluctuerait pas avec le nombre de naturalisations. En outre, ne seraient prises en compte que les personnes ayant réellement migré, et enfin les retours d'enfants d'expatriés en seraient exclus. Malheureusement, les données disponibles ne permettent pas encore d'adopter cette définition dans la présente étude.

Taille de la population immigrée et évolution depuis 2000

En 2009-10, environ 110 millions de personnes nées à l'étranger vivaient dans les pays de l'OCDE, soit 9 % de la population totale. Ce chiffre a augmenté d'un tiers comparé à celui

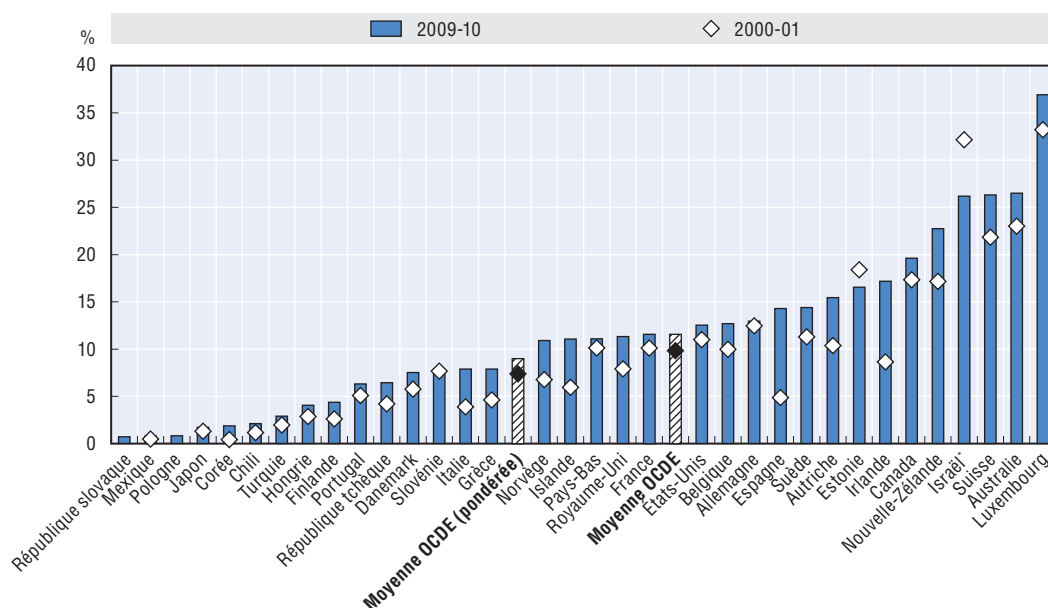
de 2000-01, malgré la baisse récente des flux migratoires due à la crise économique de 2008. Plus d'un tiers de cette population vit aux États-Unis en 2009-10, alors que la population de ce pays ne représente qu'un quart de la population de l'OCDE. L'Allemagne est le second pays d'accueil de l'OCDE et accueille près de 10 % du total des immigrés vivant dans un pays de la zone OCDE.

Le Luxembourg (avec 38 % de personnes nées à l'étranger), l'Australie, la Suisse et Israël¹ (avec chacun 26 % d'immigrés), ainsi que la Nouvelle-Zélande (23 %) et le Canada (20 %) sont les pays de l'OCDE qui comptent dans leur population la part d'immigrés la plus élevée (graphique 1.1). L'Irlande, longtemps terre d'émigration, vient ensuite avec 17 %. Dans les pays d'Amérique latine, d'Asie, et dans certains pays d'Europe orientale, comme la République slovaque, la Pologne, la Hongrie, la part des personnes nées à l'étranger représente moins de 4 %. Enfin, les pays qui comptent, en volume, le plus d'immigrés, à savoir l'Allemagne, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, se situent, en termes relatifs, à des niveaux proches de la moyenne de l'OCDE.

La part de la population née à l'étranger a augmenté dans presque tous les pays de l'OCDE entre 2000-01 et 2009-10. Seuls l'Estonie et Israël font exception. Cette augmentation a été particulièrement spectaculaire en Espagne, où la part de la population née à l'étranger a été multipliée par trois. Ainsi, en fin de période, l'Espagne compte plus de 6.5 millions d'immigrés, chiffre comparable à celui du Canada et supérieur de près de 750 000 personnes à celui de l'Australie. En Irlande et en Islande, la part des immigrés dans la population totale a presque doublé. Si l'Islande reste en dessous de la moyenne OCDE,

Graphique 1.1. **Population née à l'étranger, 2000-01 et 2009-10**

Pourcentage de la population totale



Note : Population totale (0+) ; Corée et Japon : Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932737839>

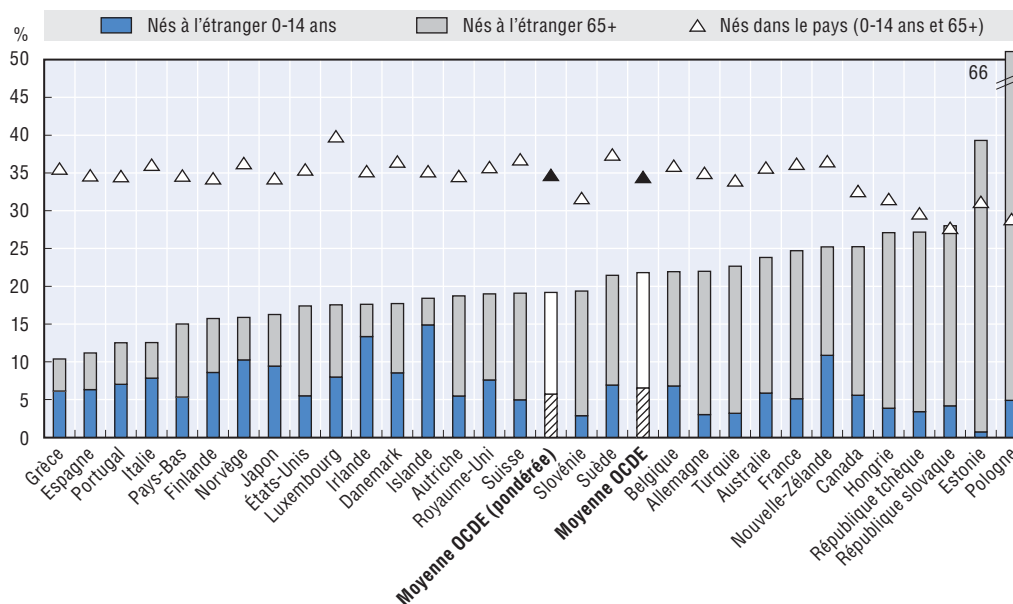
avec 11%, l'Espagne et l'Irlande se situent désormais dans la fourchette haute avec respectivement 14% et 17% d'immigrés dans leur population totale.

Composition par âge et par sexe

La composition par âge de la population immigrée est largement déterminée par l'ancienneté des différentes cohortes de migrants. L'évolution de la situation géopolitique a probablement eu aussi un impact. À titre d'exemple, la modification successive des frontières explique que près des deux tiers des immigrés en Pologne, 40 % en Estonie et près d'un quart dans les Républiques tchèque et slovaque soient âgés de plus de 65 ans (graphique 1.2). L'ancienneté des vagues migratoires est le facteur explicatif au Canada, en France et en Australie, où près de 20 % des immigrés ont plus de 65 ans. À l'inverse, cette part est très faible dans les pays d'immigration relativement récente (Europe du sud, Islande et Irlande). L'Irlande et l'Islande se distinguent également par un pourcentage d'immigrés âgés de moins de 15 ans plus de deux fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 78 % des immigrés sont en âge de travailler (15-64 ans). En Europe du Sud, mais aussi aux Pays-Bas et en Finlande, c'est le cas pour la très grande majorité de la population immigrée. À l'inverse, moins de 75 % des immigrés en Pologne, en République tchèque, en Hongrie, mais aussi au Canada, en Nouvelle-Zélande et en France, sont en âge de travailler.

Graphique 1.2. **Population âgée de moins de 15 ans ou de plus de 65 ans selon le lieu de naissance, 2009-10**

Pourcentage de la population née à l'étranger/née dans le pays



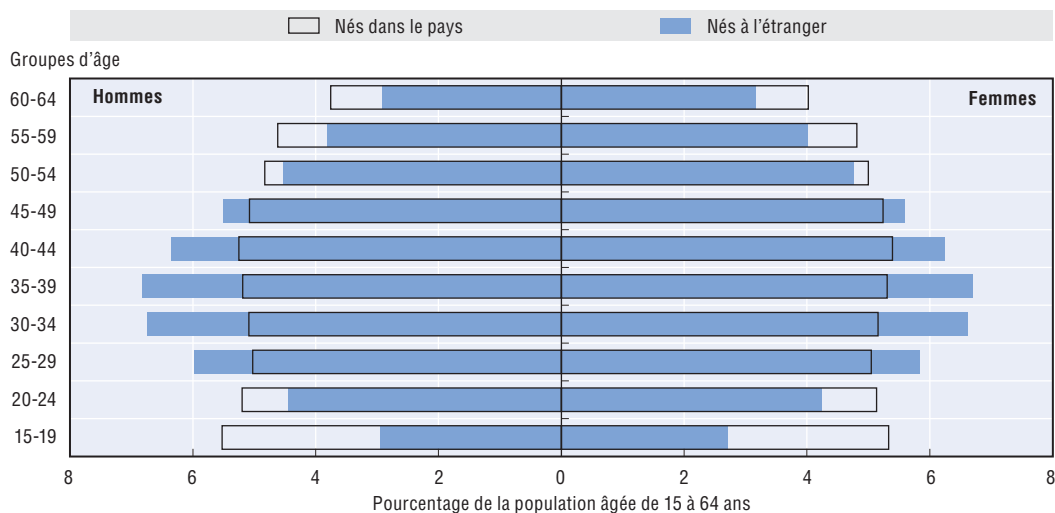
Note : Japon : Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance. Les données sont présentées dans l'annexe 1.A1 à la fin du chapitre 1.

Sources : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2005-06) ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932737858>

Les immigrés sont surreprésentés dans les classes d'âge les plus actives. En moyenne, dans la zone OCDE, les immigrés âgés de 25 à 44 ans représentent 51 % des immigrés d'âge actif, contre 41 % des autochtones (graphique 1.3). Toutefois, les jeunes immigrés (15-24 ans) sont surreprésentés dans un certain nombre de pays de l'OCDE. C'est le cas au Mexique (où ils représentent 26 % de l'ensemble des immigrés d'âge actif), en Finlande, au Japon et aussi en Irlande.

Graphique 1.3. **Pyramide des âges des populations d'âge actif selon le lieu de naissance, 2005-06**



Note : Moyenne pondérée (pays de l'OCDE, non compris : Chili, Estonie, Hongrie, Islande, Israël, Corée, République slovaque, Slovénie, Turquie). Japon : Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2005-06).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932737877>

Dans la zone OCDE, les femmes représentaient en moyenne 52 % de la population née à l'étranger en 2009-10 (voir le tableau 1.A.1.1 de l'annexe statistique à la fin du chapitre 1). Cette proportion oscille entre 49 et 55 % dans 28 des 34 pays de l'OCDE. L'Estonie (avec 62 % de femmes) et la Pologne (61 %) font exception, de même que la Turquie (41 %). Dans tous les pays, ce pourcentage n'a guère évolué depuis 2000.

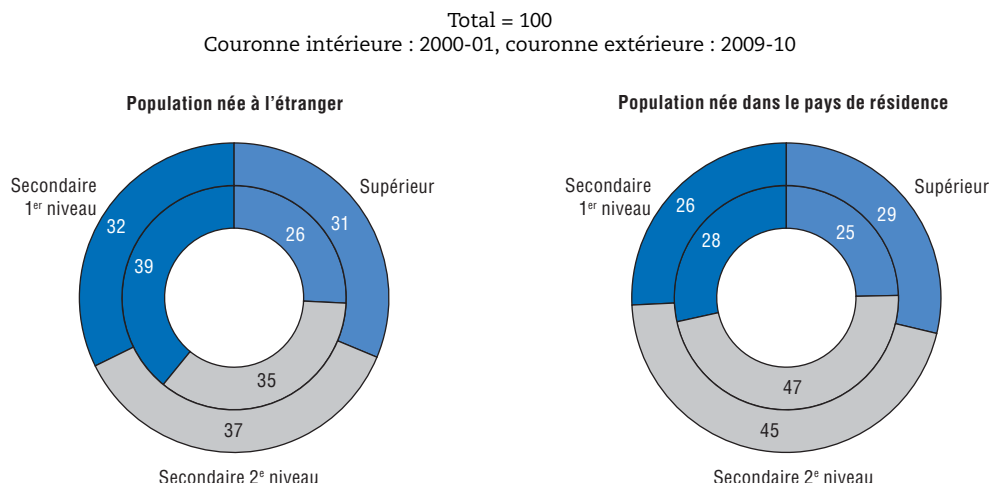
Composition par niveau d'éducation

En moyenne, dans la zone OCDE, les immigrés sont surreprésentés parmi les personnes disposant au plus d'un niveau d'éducation correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire (32 % contre 25 % parmi les autochtones) et équitablement représentés parmi les diplômés du supérieur (graphique 1.4).

En 2009-10, près de 32 % des immigrés possédaient un niveau d'instruction correspondant au maximum au premier cycle de l'enseignement secondaire, contre 39 % en 2000.

Plus de 26 millions d'immigrés diplômés de l'enseignement supérieur vivaient dans les pays de l'OCDE en 2009-10, soit 31 % de la population immigrée et moins de 4 % de la population d'âge actif totale. La part des diplômés du supérieur parmi les immigrés a

Graphique 1.4. Distribution de la population âgée de 15 à 64 ans par niveau d'éducation et par lieu de naissance dans la zone OCDE, 2000-01 et 2009-10



Note : Moyenne pondérée (pays de l'OCDE, non compris le Chili, Israël et la Corée). Japon : Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance.

Source : États-Unis : *Current Population Survey*; autres pays non européens : *Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE* (DIOC, 2005-06) ; pays européens : *Enquêtes européennes sur les forces de travail* (Eurostat).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932737896>

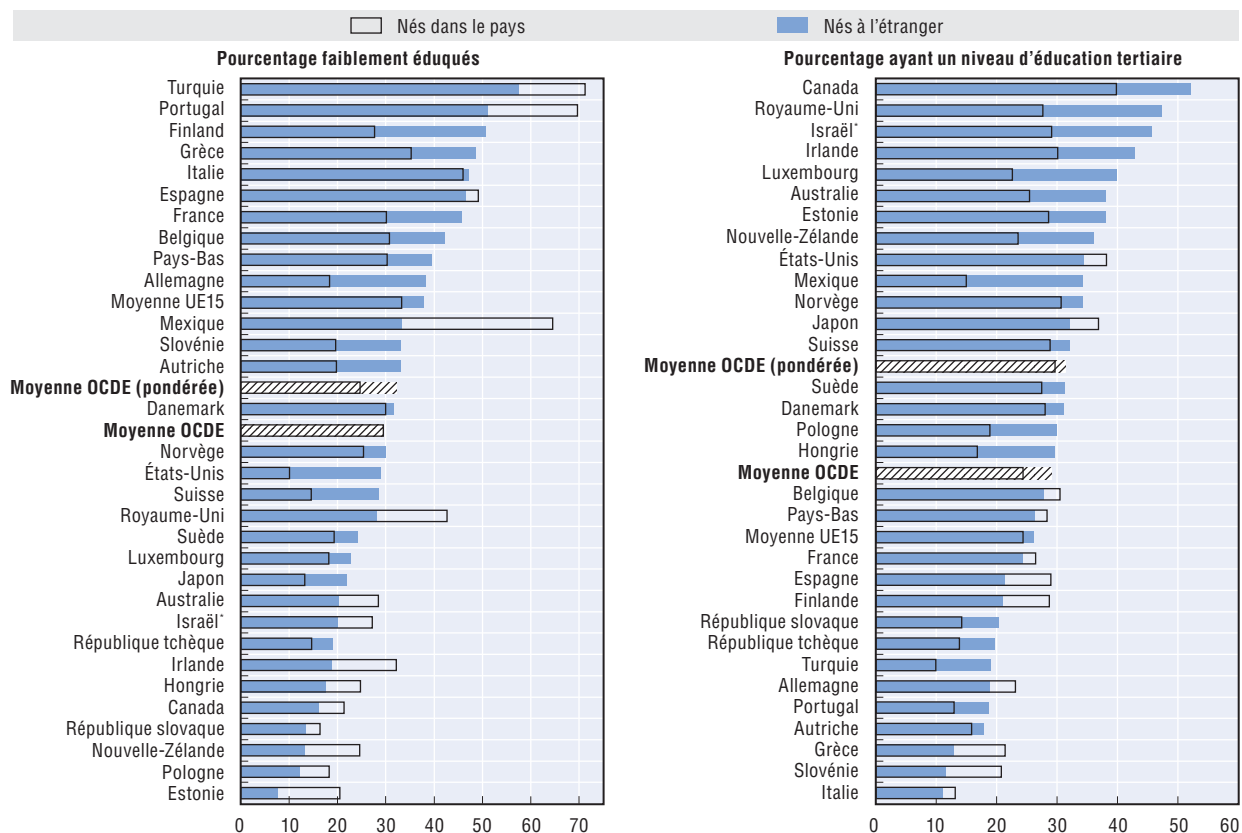
progressé de 5 points de pourcentage entre 2000-01 et 2009-10. La progression observée parmi la population autochtone est similaire, passant de 25 à 29 %.

Le Canada, le Royaume-Uni, Israël¹, l'Irlande et le Luxembourg sont les cinq pays de l'OCDE où la part des diplômés du supérieur parmi les immigrants est la plus élevée (comprise entre 40 % au Luxembourg et 52 % au Canada). Dans ces cinq pays, les diplômés du supérieur sont largement surreprésentés parmi les immigrants, comparés aux autochtones. L'écart avec les autochtones est compris entre 12 points de pourcentage au Canada et près de 20 points au Royaume-Uni. À l'inverse, en Europe du sud et en Turquie, les immigrants sont majoritairement peu qualifiés. Les immigrants possédant tout au plus un niveau d'éducation correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire représentent plus de 45 % de tous les immigrants en France, en Espagne, en Italie, en Grèce, au Portugal, en Finlande et en Turquie (graphique 1.5).

La part des diplômés du supérieur parmi les immigrants récents de sexe masculin a augmenté entre 2000-01 et 2009-10 dans la moitié des pays de l'OCDE, et a augmenté ou est restée stable parmi les femmes dans la plupart des pays (graphique 1.6). L'Australie, le Danemark, l'Allemagne, le Luxembourg et le Royaume-Uni ont connu la plus forte augmentation de ces diplômés parmi les hommes et les femmes immigrants de fraîche date, et dans des proportions plus fortes que pour la population autochtone. L'augmentation a également été substantielle aux Pays-Bas et au Canada, mais les écarts par rapport à la population autochtone sont moins marqués.

En revanche, en Finlande, en Grèce, en Irlande, au Portugal et en Espagne, la part des diplômés du supérieur parmi les immigrants récents a baissé de manière significative pour les hommes mais elle est restée stable pour leurs homologues féminins (sauf en Finlande où elle a aussi baissé).

Graphique 1.5. **Niveau d'éducation atteint selon le lieu de naissance, 15-64 ans, 2009-10**
Pourcentage



Note : Japon : Population selon le critère de la nationalité (étrangers et nationaux) au lieu du critère de pays de naissance.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : États-Unis : Current Population Survey; autres pays non européens, Finlande et Royaume-Uni : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC, 2005-06) ; autres pays européens : Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932737915>

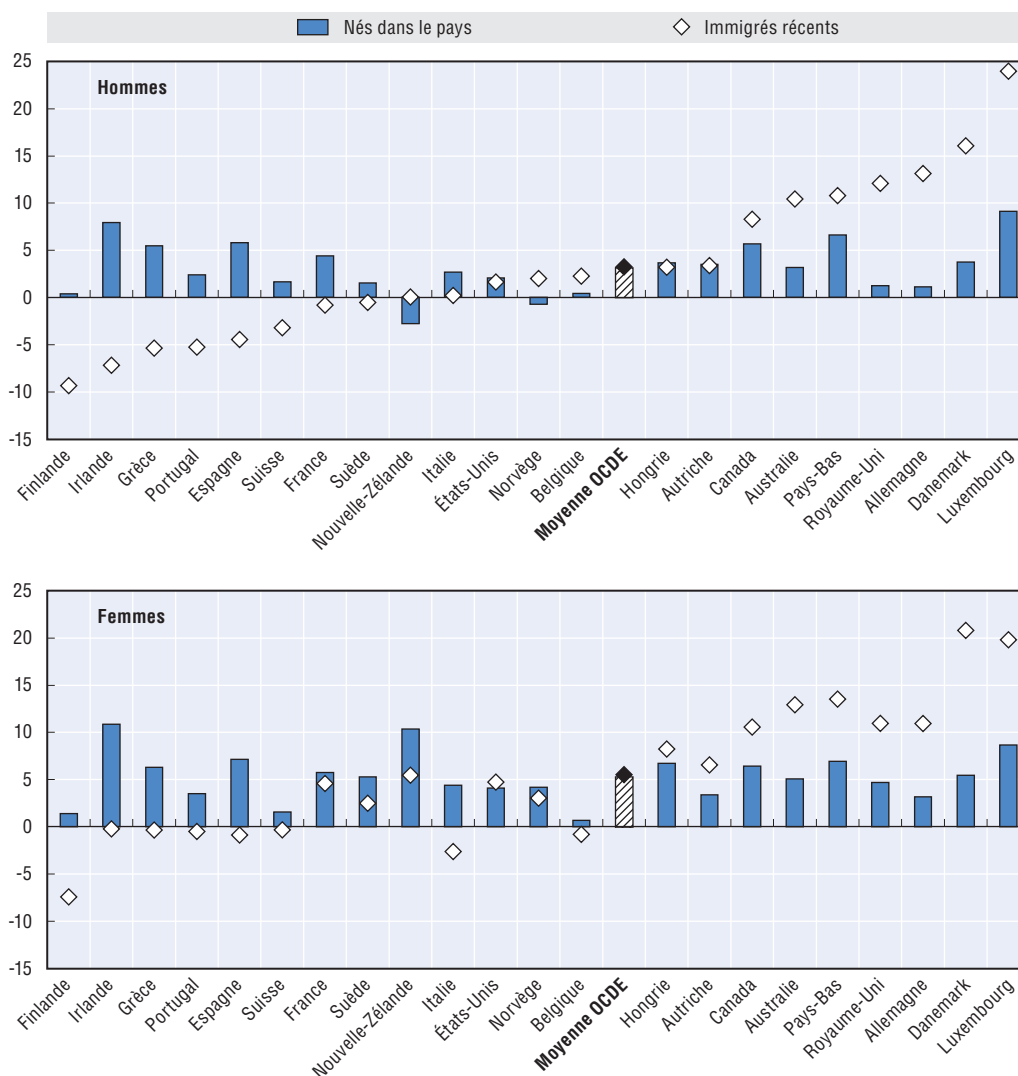
Durée de séjour

Dans la moitié des pays de l'OCDE, au moins trois immigrants sur cinq vivent dans le pays hôte depuis plus de 10 ans. Dans les pays d'Europe orientale, en Australie, en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis, cette part dépasse 70 % (graphique 1.7). La situation est différente en Estonie et en Slovaquie où la plupart des immigrants sont installés depuis longtemps, en raison des changements géopolitiques qu'a connus la région. Dans le cas de l'Estonie, la grande majorité des immigrants sont des migrants intérieurs en provenance de diverses régions de l'Union soviétique avant son démantèlement. Dans le cas de la Slovaquie, la forte proportion d'immigrants de longue date est essentiellement composée de personnes venant d'ex-Yougoslavie.

Un second groupe de pays de l'OCDE accueille une part importante de migrants récents. En Islande, six immigrants sur dix sont arrivés au cours des cinq dernières années. En Irlande, c'est le cas pour presque la moitié de la population née à l'étranger. Au Danemark, en Finlande, en Nouvelle-Zélande, en Espagne et au Royaume-Uni, les immigrants récents représentent plus d'un quart du total.

Graphique 1.6. Évolution de la proportion d'hommes et de femmes ayant un niveau d'éducation tertiaire parmi les immigrants récents et la population née dans le pays entre 2000-01 et 2009-10

Variation en points de pourcentage



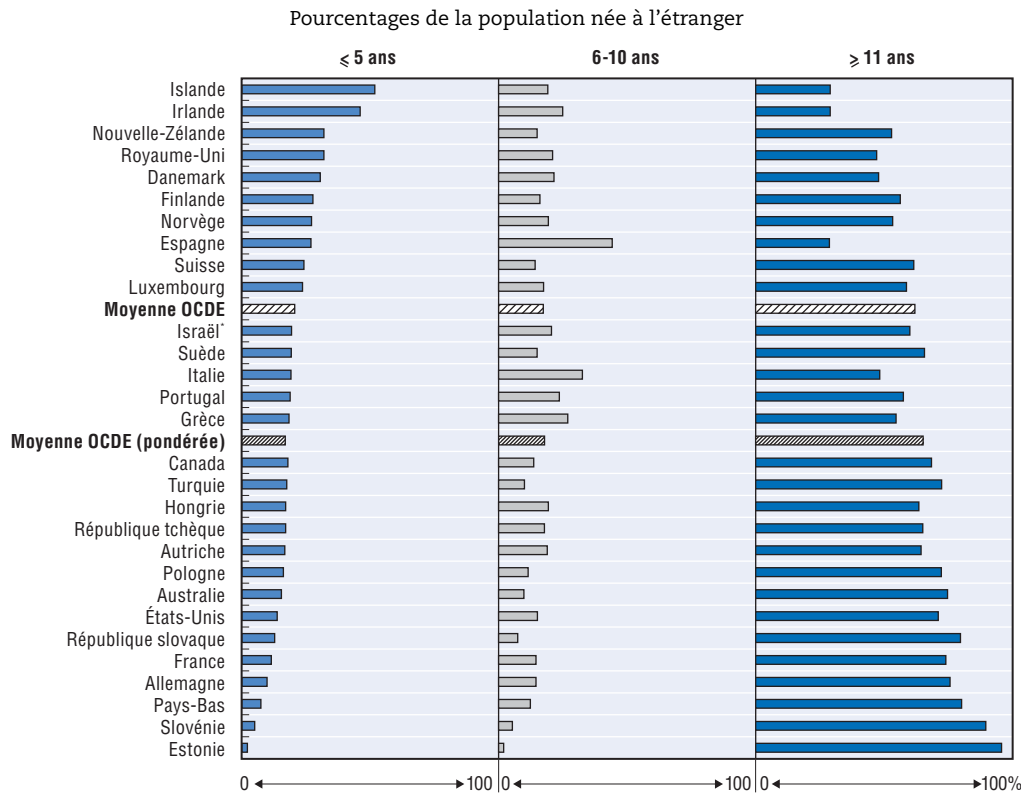
Note : Les immigrants récents sont ceux installés dans le pays de résidence depuis moins de cinq ans.

Source : Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat) pour l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne et la Suède ; Nouvelle-Zélande : recensement 2000 et enquête sur la population active 2010 ; Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000 et 2005-06 pour les autres pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932737934>

Les pays d'Europe du Sud qui sont devenus des pays d'immigration au cours des années 90 et 2000 accueillent généralement une part importante d'immigrés présents sur le territoire depuis six à dix ans. En Espagne, par exemple, près de la moitié des immigrants déclarent une durée de séjour comprise entre six et dix ans en 2009-10, alors que 29 % seulement sont présents dans le pays depuis plus de dix ans. L'Italie présente un profil analogue, avec 33 % de sa population née à l'étranger arrivée au cours de la première moitié de la décennie. La Grèce et le Portugal comptent aussi des parts substantielles d'immigrés arrivés pendant cette période (respectivement 27 et 24 %).

Graphique 1.7. **Distribution de la population née à l'étranger par durée de séjour, 15-64 ans, 2009-10**



* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : États-Unis : Current Population Survey ; Canada : recensement 2006 ; Islande : Office statistique national ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat) ; Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC 2005-06) pour les autres pays non européens. .

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932737953>

Motifs de l'immigration

En moyenne, dans les 15 pays européens pour lesquels l'information sur les effectifs de personnes nées à l'étranger par catégorie d'entrée est exploitable, plus de la moitié des migrations sont liées à des motifs familiaux (27 % pour la constitution d'une famille ou le regroupement familial, et 25 % de personnes entrées avant l'âge de 15 ans) et plus du quart des immigrants sont arrivés pour raisons professionnelles (tableau 1.1). Seuls 6 % des migrants ont déclaré être entrés pour des motifs humanitaires, 5 % en tant qu'étudiants et 8 % pour d'autres raisons (en moyenne, sur les 15 pays pour lesquels des données sont présentées au tableau 1.1, le taux de non-réponse est de 3 %).

Il existe d'importantes différences selon les pays, ce qui traduit des approches différentes adoptées en matière de politiques migratoires dans la zone OCDE. La migration pour raisons familiales prédomine dans de nombreux pays, surtout en France, aux Pays-Bas et en Norvège. En France et au Portugal, près de 40 % des immigrants ont déclaré qu'ils étaient venus avant l'âge de 15 ans. En revanche, entre 40 et 50 % des immigrants en Grèce, en Italie, en Irlande et en Espagne ont indiqué qu'ils avaient migré pour des raisons de travail. Environ 18 % des immigrants installés en Suède ont été admis pour des raisons humanitaires. Le plus fort effectif d'étudiants, en proportion de la totalité des immigrants (mais en valeur absolue également) se retrouve au Royaume Uni (14 %) suivi de la France (8 %).

Tableau 1.1. **Population née à l'étranger selon le motif de migration, 2008**
 Pourcentage de l'ensemble de la population née à l'étranger

	Emploi	Famille		Humanitaire	Études	Autres	Sans réponse
		Regroupement familial et famille accompagnante	Personnes qui ont émigré avant l'âge de 15 ans				
Autriche	26	30	22	10	7	5	0
Allemagne	13	27	27	9	4	9	12
Belgique	17	34	24	6	5	11	1
Espagne	47	25	15	0	3	8	2
France	14	26	38	2	8	5	8
Grèce	51	17	16	6	2	7	3
Irlande	40	19	17	2	7	12	4
Italie	44	25	25	0	2	2	1
Luxembourg	35	31	18	3	1	11	1
Norvège	8	34	29	11	4	7	6
Pays-Bas	10	31	37	8	5	9	0
Portugal	25	23	39	1	3	8	2
Royaume-Uni	23	22	23	5	14	9	4
Suède	10	34	24	18	3	8	2
Suisse	31	27	20	3	4	10	3

Source : Enquête européenne sur les forces de travail, module *ad hoc* 2008 (Eurostat).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739796>

Encadré 1.1. Sources de données disponibles sur les catégories d'entrée

De nombreux travaux ont montré l'importance de la catégorie d'entrée pour expliquer les résultats des immigrants, en particulier sur le marché du travail. Ces informations, quoique a priori disponibles dans les registres de permis de résidence, sont soit peu fiables (si les fichiers ne sont pas mis régulièrement à jour pour exclure les immigrants ayant quitté le territoire, changé de statut ou fait renouveler leur permis), soit peu utiles si elles ne sont pas couplées avec d'autres fichiers susceptibles de donner des informations socio-économiques sur les migrants. Ce couplage de fichiers est effectué dans les Pays nordiques mais il s'avère que l'information est mal indiquée pour les immigrants de plus longue date. Par exemple, la catégorie d'entrée n'est indiquée que pour un tiers des immigrants installés en Norvège depuis plus de dix ans.

Les données d'enquête constituent une source alternative. Pour la première fois en 2008, le module *ad hoc* de l'enquête sur les forces de travail d'Eurostat inclut une question sur les motifs de la dernière entrée sur le territoire (principale raison pour laquelle la personne interrogée a migré). Les catégories retenues sont le travail (en distinguant les immigrants entrés avec ou sans offre d'emploi), les études, la famille (avec la possibilité de distinguer le regroupement familial, les familles accompagnantes et d'identifier séparément les immigrants entrés avant l'âge de 15 ans) et les réfugiés. L'information qui découle de ce type de question est sensiblement différente des données par type de permis (de résidence ou de travail). En particulier, des conjoints entrés au titre du regroupement familial peuvent déclarer être entrés pour des motifs professionnels. Il en va de même des migrants pour raisons humanitaires. Par ailleurs, il est probable que la qualité de l'information décroisse avec la durée de séjour, les immigrants installés depuis plusieurs décennies sur le territoire ayant plus de mal à se souvenir précisément des motifs de leur migration. En dépit de ces limitations, ces données d'enquête n'en sont pas moins précieuses car elles peuvent être couplées avec l'ensemble des variables socio-économiques disponibles dans l'enquête sur les forces de travail, et être complémentaires des données sur les types de permis.

Encadré 1.1. Sources de données disponibles sur les catégories d'entrée (suite)

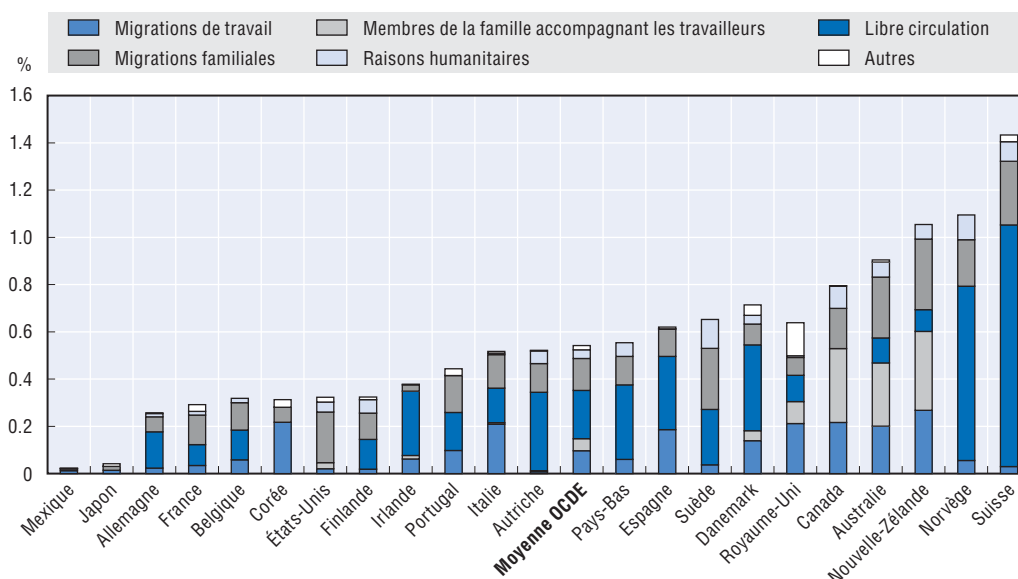
Bien que quelques pays non européens organisent des enquêtes apportant des informations sur les motifs de la migration, la question n'est généralement posée qu'aux migrants récents : par exemple personnes ayant migré dans le courant de l'année dans la *Current Population Survey* aux États-Unis ; personnes ayant migré au cours des deux dernières années dans l'enquête néo-zélandaise sur la dynamique et la motivation relatives aux migrations (DMM) ; personnes entrées au cours des dix années précédentes dans l'enquête australienne sur les ménages, le revenu et la dynamique du travail (HILDA).

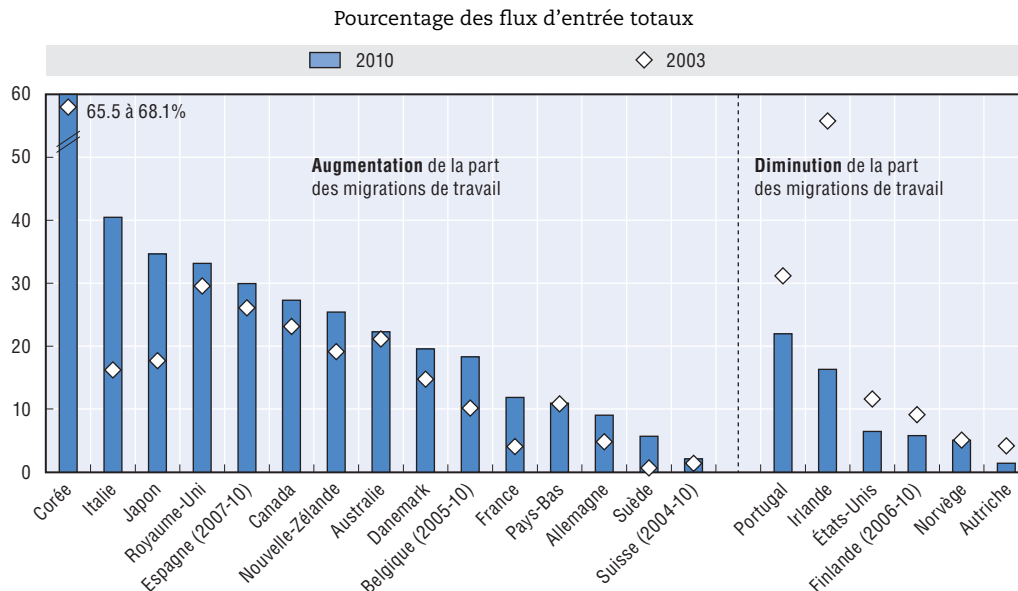
Enfin, les données administratives sur les permis de séjour et de travail offrent de précieuses informations sur les flux par catégorie de permis. L'OCDE publie des données sur les flux annuels normalisés par catégorie de permis, à compter de 2003, dans sa publication annuelle intitulée *Perspectives des migrations internationales*. Ces données sont présentées dans les graphiques 1.8 et 1.9.

Les données récentes sur les flux permanents montrent une importante diversité d'un pays à l'autre dans la composition des migrations internationales. Les données normalisées de l'OCDE sur les flux disponibles à partir de 2003 montrent l'importance relative de la libre circulation, en particulier en Suisse et en Norvège où les migrants sont attirés par la bonne situation du marché du travail et des niveaux de salaires élevés. Les migrants de l'UE15 ont le plein accès au marché du travail suisse depuis 2007. La Suède et la Suisse sont les pays qui ont reçu le nombre le plus élevé d'immigrés permanents par habitant (graphique 1.8). Si on ne tient pas compte de la libre circulation, les migrations de travail représentent plus de 35 % des flux d'immigration dans l'Union européenne en 2010, contre 6 % aux États-Unis. Cette part oscille entre moins de 10 % en Autriche, dans les Pays nordiques, en Suisse et aux États-Unis, et 30 % et plus en Italie, au Japon, en Corée, au Mexique, en Espagne et au Royaume-Uni.

Graphique 1.8. Entrées permanentes par catégorie d'entrée, 2010

Pourcentage de la population totale

Source : OCDE (2012), *Perspectives des migrations internationales*.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932737972>

Graphique 1.9. **Part des migrations de travail dans l'ensemble des flux d'entrée, 2003 et 2010**

Source : OCDE (2012), *Perspectives des migrations internationales*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932737991>

Dans la plupart des pays, la part des flux liés à l'emploi dans l'ensemble des flux a augmenté depuis 2003 (graphique 1.9). C'est particulièrement le cas en Italie et au Japon et dans une moindre mesure en Suède (où une réforme importante des migrations de travail a été menée), mais aussi en Belgique, en France et en Allemagne. Toutefois, dans ces quatre derniers pays, les migrations de travail représentent moins de 20% de l'ensemble des flux.

Régions d'origine

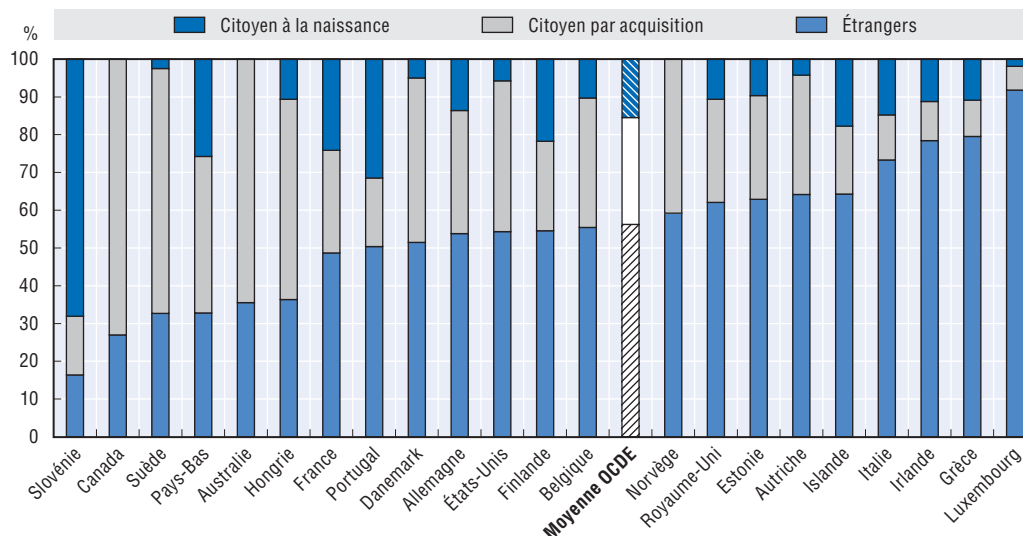
Dans la zone OCDE, en 2009-10, 42 % des personnes nées à l'étranger possèdent la nationalité du pays d'accueil, dont les deux tiers par naturalisation. Cependant, cette moyenne recouvre une grande disparité selon les pays. En effet, les conditions d'accès à la nationalité du pays d'accueil sont très variables d'un pays de l'OCDE à l'autre. Le graphique 1.10 répartit la population immigrée en trois groupes : les immigrés nés à l'étranger avec la nationalité du pays de résidence actuelle (enfants d'expatriés nés à l'étranger ; rapatriés) ; les immigrés naturalisés (par acquisition) ; et les étrangers.

Le Luxembourg se distingue par un pourcentage extrêmement élevé (92 %) d'étrangers parmi sa population immigrée. Ensuite vient la Grèce avec près de 80 % d'étrangers et seulement 10 % de naturalisés. L'Irlande, pays d'immigration récente, a le même profil. À l'inverse, en Slovaquie, 70 % des personnes nées à l'étranger sont nées Slovaques et 15 % ont été naturalisées. La part des personnes nées à l'étranger avec la nationalité du pays d'accueil à la naissance est également importante au Portugal (31 %), aux Pays-Bas (27 %) et en France (25 %).

En Australie, Canada, Hongrie et en Suède, près des deux tiers de la population née à l'étranger possèdent la nationalité du pays d'accueil, acquise principalement par le biais de la naturalisation.

Graphique 1.10. **Répartition de la population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans par nationalité, 2008**

Total = 100



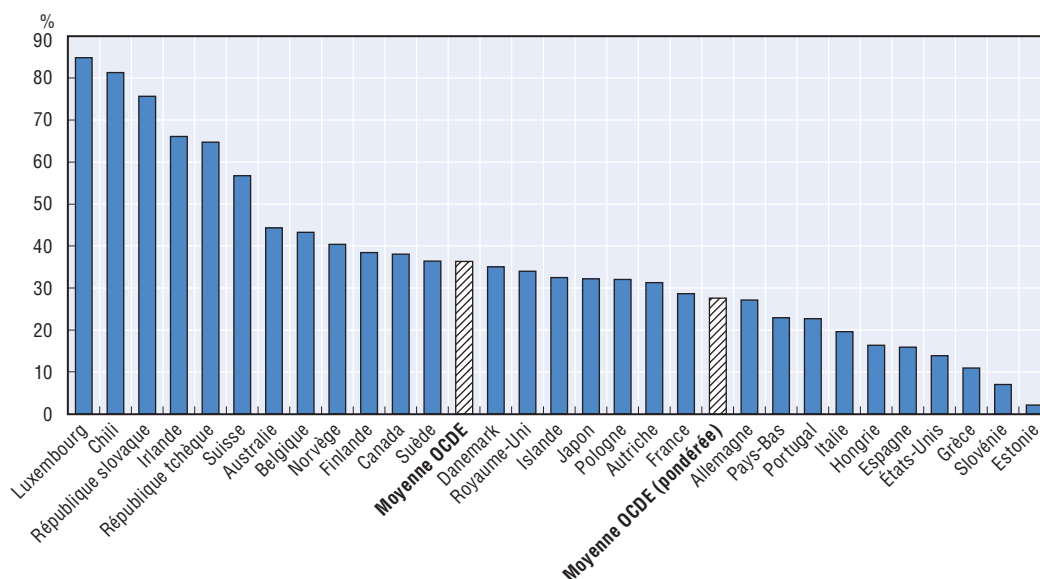
Source : Enquêtes européennes sur les forces de travail, module ad hoc 2008 (Eurostat) ; États-Unis : Current Population Survey ; Canada : recensement 2006 ; Islande : Office statistique national.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738010>

En 2009-10, un quart de la population de l'OCDE née à l'étranger (15-64 ans) est né dans un pays de l'OCDE à haut revenu (graphique 1.11). Toutefois, ce pourcentage varie considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre : en Irlande, au Luxembourg, en République

Graphique 1.11. **Population immigrée âgée de 15 à 64 ans originaire de pays de l'OCDE à haut revenu, 2009-10**

Pourcentage de la population née à l'étranger



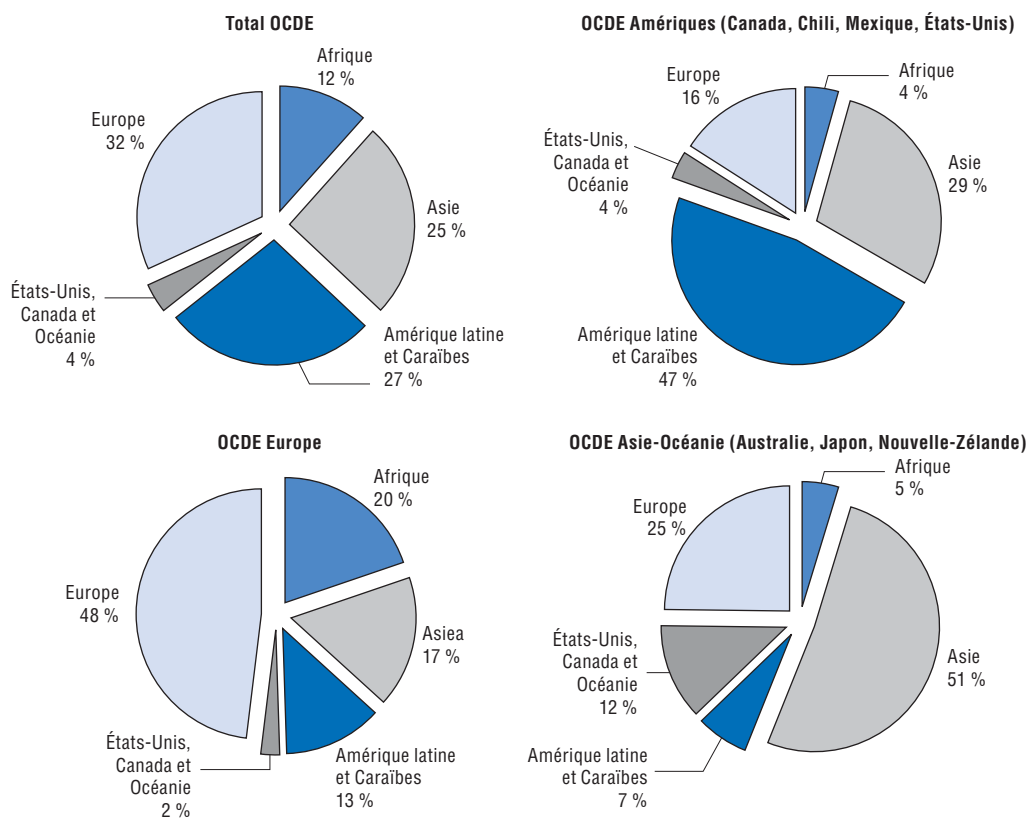
Source : Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : Current Population Survey ; Canada : recensement 2006 ; Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC, 2005-06) pour les autres pays non européens.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738029>

slovaque et en République tchèque, les migrations intra-européennes prédominent et le pourcentage d'immigrés venus d'un pays de l'OCDE à haut revenu est de plus de 60 % (85 % au Luxembourg, 75 % en République slovaque). En revanche, dans les pays d'Europe du Sud et aux États-Unis, ce pourcentage est inférieur à 20 %.

En 2009-10, près d'un tiers des immigrés vivant dans un pays de l'OCDE sont d'origine européenne. Les personnes originaires d'Amérique latine et d'Asie représentent chacune près d'un quart des immigrés vivant dans la zone OCDE. Les Africains représentent 12 % du total, et les personnes originaires d'Amérique du Nord ou d'Océanie moins de 5 %. Le graphique 1.12 indique clairement l'importance des migrations régionales au sein de la zone OCDE. Près de la moitié des immigrés vivant en Europe sont d'origine européenne ; la même proportion est observée sur le continent américain et dans la zone Asie-Océanie.

Graphique 1.12. **Répartition de la population âgée de 15 à 64 ans née à l'étranger, par région d'origine et de destination, 2009-10**



Note : Pays de l'OCDE (non compris la Corée et la Turquie).

Source : Australie : Australian Bureau of Statistics ; Canada et Nouvelle-Zélande : recensements 2006 ; Chili : recensement 2002 ; États-Unis : Current Population Survey ; Islande : Office statistique national ; Japon : Registre des étrangers ; Mexique : recensement 2010 ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat) ; Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC, 2005-06) pour les autres pays non européens.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738048>

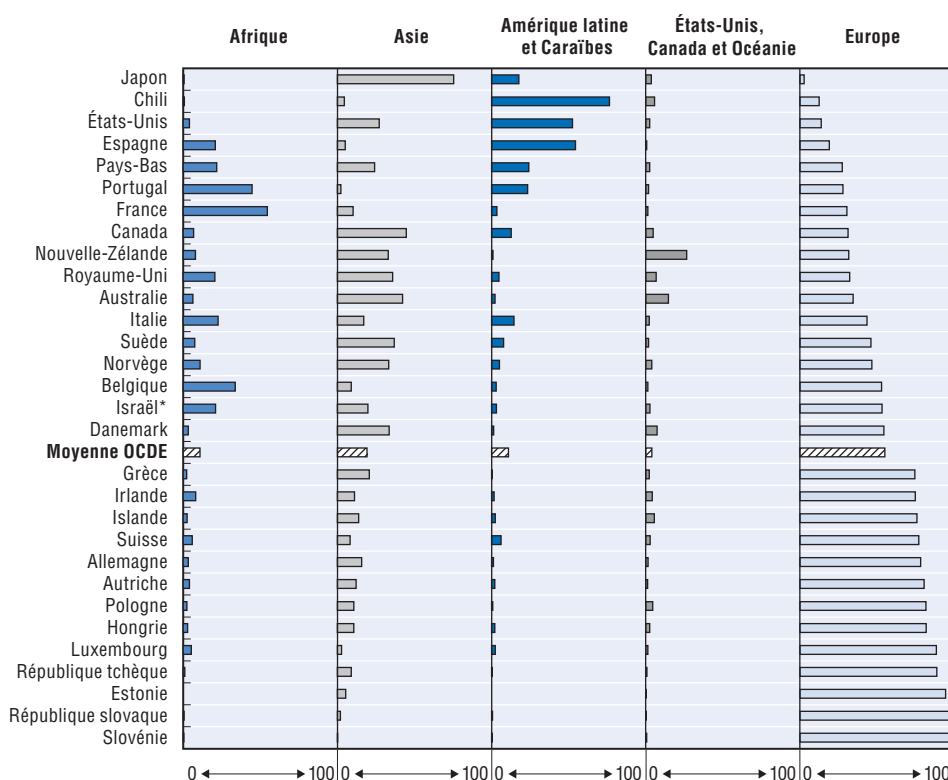
Hormis la migration intra-européenne qui prédomine dans la plupart des pays d'Europe (sauf en Europe du Sud, en Autriche, en France, en République tchèque et en République slovaque), le pays qui accueille la plus forte proportion d'immigrés nés en Europe est Israël (voir note 1) (53 %). Mais cela concerne aussi l'Australie, la Nouvelle-

Zélande et le Canada. Dans chacun de ces trois pays, les immigrés d'origine européenne représentent environ un tiers de tous les immigrés âgés de 15 à 64 ans.

La France est le pays qui accueille la plus forte part d'individus nés en Afrique parmi ses immigrés. Les trois quarts d'entre eux (y compris les rapatriés) sont nés dans les pays du Maghreb. Le Portugal compte aussi une forte proportion d'immigrés nés en Afrique (45 %) principalement originaires d'Angola, du Mozambique et des Îles du Cap-Vert (graphique 1.13). En Belgique, un tiers des immigrés sont nés en Afrique (Maroc et République démocratique du Congo). Cinq autres pays accueillent une part importante (comprise entre un cinquième et un quart de la population née à l'étranger) d'immigrés nés en Afrique : l'Italie, les Pays-Bas, Israël, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Graphique 1.13. **Population immigrée âgée de 15 à 64 ans par région d'origine et pays de destination, 2009-10**

Pourcentage de la population immigrée



Note : Les données par pays de destination sont présentées dans un tableau en annexe à la fin du chapitre 1.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : États-Unis : *Current Population Survey* ; Canada : recensement 2006 ; Islande : Office statistique national ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat) ; Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2005-2006) pour les autres pays non européens.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932738067>

L'immigration à destination du Japon est presque exclusivement composée de migrants originaires du continent asiatique. L'Asie et le Moyen-Orient sont également les principales régions de naissance des immigrés au Canada (45 %), en Australie (42 %), au Royaume-Uni (36 %) et en Nouvelle-Zélande (33 %). Les pays scandinaves accueillent aussi une large part d'immigrés nés dans cette région. Ils sont 37 % en Suède, 34 % au Danemark

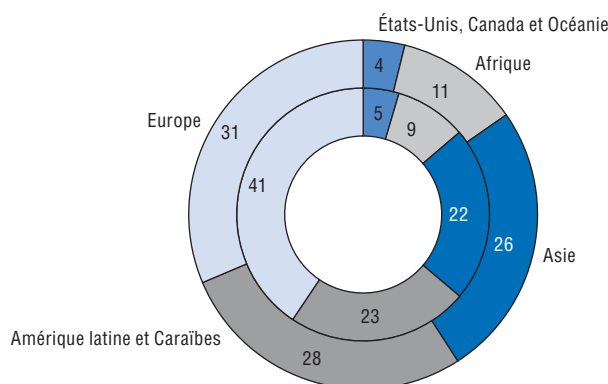
et 32% en Norvège. Cela s'explique en partie par l'importance des flux humanitaires en provenance de la région constituée par l'Irak, l'Iran, la Syrie et le Pakistan, et à destination de ces trois Pays nordiques. C'est cependant aux États-Unis que les immigrés d'origine asiatique sont les plus nombreux, même s'ils n'y représentent qu'un peu plus d'un quart de la population née à l'étranger.

La majorité des immigrés nés en Amérique latine ou aux Caraïbes se trouvent aux États-Unis (72 % de tous les Latino-américains) et en Espagne (12 %). Ils y représentent plus de la moitié de la population née à l'étranger dans chacun de ces deux pays. Au Chili, les trois quarts des immigrés sont nés dans la région, mais leur nombre reste faible. Au Portugal et aux Pays-Bas, la part des immigrés nés en Amérique latine ou aux Caraïbes est également élevée, avec près de 25 % de l'ensemble des immigrés dans chacun de ces deux pays.

Même si l'Europe est toujours la première région d'origine des immigrés dans les pays de l'OCDE, la diversification des flux migratoires observée depuis 2000 a conduit à une diminution de la part des immigrés européens dans l'ensemble des effectifs (de 41 % en 2000-01 à 31 % en 2009-10). Les parts des immigrés africains, sud-américains et asiatiques ont quant à elles progressé, passant respectivement de 9 à 11 %, de 23 à 28 % et de 22 à 26 % (graphique 1.14).

Graphique 1.14. Évolution de la distribution de la population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans par région d'origine dans la zone OCDE, 2000-01 et 2009-10

Cercle intérieur : 2000-01, cercle extérieur : 2009-10, pourcentages



Note : Les chiffres diffèrent légèrement de ceux du graphique 1.12 car les données de 2000-01 ne sont disponibles que pour 30 pays de l'OCDE.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932738086>

Langues d'origine

La diversité des origines des migrants se traduit également par la multitude de leurs langues d'origine (graphique 1.15). En 2009, un quart des immigrés provenaient d'un pays dont une des deux principales langues officielles était commune avec celle du pays d'accueil, ce qui en principe aurait dû favoriser leur intégration. Ce pourcentage est resté stable au cours de la dernière décennie. Dans les pays anglophones de l'OCDE, la proportion d'immigrés provenant eux-mêmes d'un pays où l'anglais est une des deux principales langues officielles varie entre 20 % aux États-Unis et plus de 75 % en Nouvelle-Zélande. En

Australie, au Canada et au Royaume-Uni, c'est le cas pour près de la moitié des immigrés en 2009-10. La forte composante latino-américaine des migrations vers le Chili explique que plus de 90% des immigrés proviennent d'un pays hispanophone. En outre, la persistance des flux en provenance d'anciennes colonies vers le Portugal et la France et plus généralement de migrations en provenance de pays lusophones vers le Portugal et de pays où la langue française est toujours pratiquée par une partie de la population (notamment l'Afrique du Nord) vers la France expliquent la proportion élevée de migrants proches linguistiquement de ces pays d'accueil. Enfin, le multilinguisme en Belgique et l'importance des migrations en provenance de pays frontaliers implique qu'un immigré sur deux vient d'un pays où le néerlandais ou le français est une langue officielle. À l'inverse, ce pourcentage est très faible dans les pays dont la langue est très peu parlée au-delà des frontières nationales (Europe centrale, Norvège, Allemagne, Danemark, Grèce, Italie).

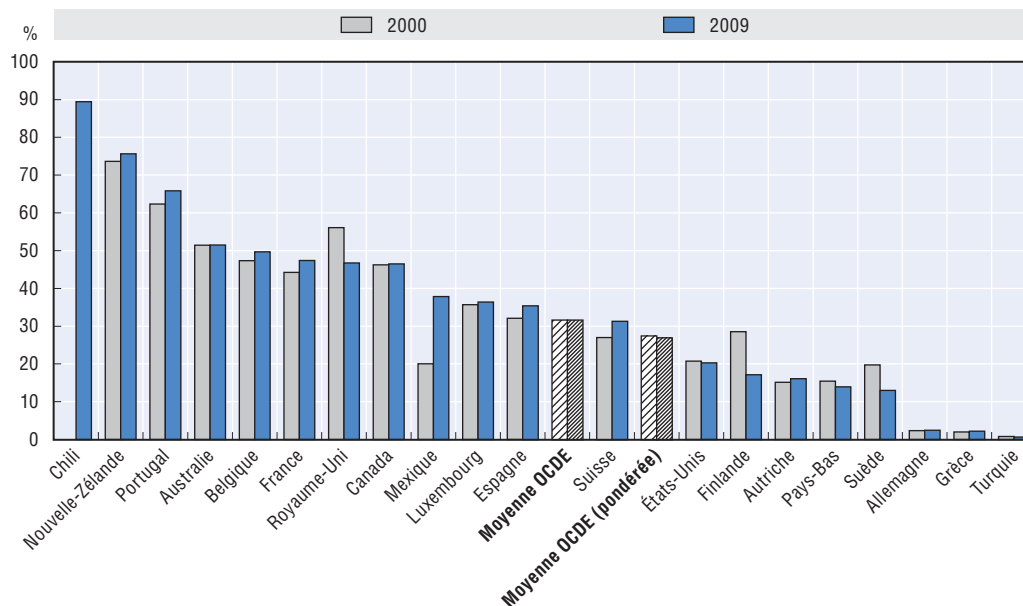
Encadré 1.2. **Sources de données disponibles sur la langue des pays d'origine**

La maîtrise de la langue du pays d'accueil est un facteur clé d'une intégration harmonieuse dans le pays. Toutefois, la maîtrise de la langue écrite et parlée des migrants exige des tests cognitifs spécifiques rarement disponibles. Les enquêtes longitudinales sur l'immigration en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande incluent des modules sur la connaissance auto-déclarée de la langue. Mais ces enquêtes ainsi que l'ELIPA (enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants en France) ne couvrent que des cohortes limitées d'immigrants, et ne sont donc pas représentatives de l'ensemble de la population immigrée. Enfin, certaines données censitaires incluent des questions sur la langue parlée habituellement à la maison ainsi que sur la connaissance de la langue du pays hôte. Mais cette information n'est disponible que pour quelques pays de l'OCDE seulement.

Dans cette section, on cherche à comparer la proportion d'immigrés nés dans un pays dont une des langues officielles est commune avec celle du pays d'accueil. Pour ce faire, la base de données du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales) a été exploitée. Elle fournit des informations sur les trois principales langues officielles de tous les pays. Cet ensemble de données considère comme « officielles » certaines langues qui restent largement utilisées dans le pays même si elles ne sont pas considérées comme des langues officielles (le français en Afrique du Nord, par exemple). Dans la section qui suit, les deux principales langues officielles du pays hôte sont comparées aux deux principales langues officielles du pays d'origine. Pour le groupe d'immigrés concerné, la coïncidence des langues officielles du pays d'origine et du pays de destination (le français en Algérie, ou l'anglais en Inde, par exemple) ne va pas nécessairement de pair avec une bonne maîtrise de la langue, et les résultats suivants ne doivent pas être interprétés comme une information sur la maîtrise de la langue. La proximité linguistique de certaines langues officielles n'est pas prise en compte. Il faut donc tenir compte du fait que des langues comme le tchèque, le danois, le hongrois, le norvégien ou le slovaque sont parlées uniquement par les autochtones de la République tchèque, du Danemark, de la Hongrie, de la Norvège et de la République slovaque respectivement.

Graphique 1.15. **Immigrés originaires d'un pays partageant une langue officielle avec le pays de résidence, 2000 et 2009**

Pourcentage de la population née à l'étranger



Note : Seules les deux principales langues officielles des pays d'origine et de destination sont prises en compte.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; Base de données de commerce, production et protection bilatérale du CEPII.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738105>

Quand on considère uniquement la principale langue officielle, les langues principales des immigrants installés en Europe sont l'anglais (12 % proviennent d'un pays dont la principale langue officielle est l'anglais), l'arabe (10 %), l'espagnol (8 %), le turc, l'allemand et le polonais (6 % chacune). Toutefois, au total, ces six principales langues d'origine représentent moins de la moitié des langues d'origine des migrants accueillis en Europe (tableau 1.2). Parmi ces six langues parlées en Europe, l'espagnol est celle qui a connu le taux de croissance le plus élevé, les effectifs d'immigrés provenant d'un pays hispanophone ayant plus que doublé depuis 2000. Les données disponibles ventilées par durée de séjour et pays de naissance (DIOC 2005-06) indiquent que plus de 16 % des migrants qui se sont installés dans un pays européen au cours de la première moitié des années 2000 viennent d'un pays hispanophone.

Contrairement à la diversité des langues des pays d'origine observée en Europe, l'espagnol (43 %) et l'anglais (22 %) prédominent aux États-Unis. Cette dernière langue est largement prééminente en Australie (51 %) et en Nouvelle-Zélande (76 %). Toutefois, le chinois standard a fait des percées depuis 2000. Plus de 15 % des immigrants qui se sont installés en Australie et en Nouvelle-Zélande entre 2000 et 2005 viennent de pays où le chinois standard est une langue officielle (Chine, Malaisie, Singapour), contre seulement 7 % de l'ensemble des immigrants présents dans ces deux pays en 2009.

Tableau 1.2. **Immigrés selon la langue officielle de leur pays d'origine dans les principales régions de l'OCDE, 2000 et 2009**

Pourcentage de l'effectif total d'immigrés (non compris les immigrés dont le pays de naissance est inconnu)

OCDE			Europe		
2000		2009	2000		2009
Espagnol	22.3 (22.3)	24.6 (24.1)	Anglais	13.8 (10.8)	11.8 (9.2)
Anglais	22.2 (16.6)	19.8 (14.4)	Arabe	9.6 (1.6)	9.9 (1.8)
Arabe	5.3 (1.5)	5.7 (1.7)	Espagnol	5.0 (4.9)	8.2 (7.6)
Allemand	5.5 (5.2)	4.3 (3.9)	Turc	7.4 (7.9)	6.5 (6.8)
Chinois standard	3.1 (4.5)	3.5 (4.5)	Allemand	7.5 (6.9)	6.2 (5.6)
Polonais	3.2 (3.2)	3.4 (3.4)	Polonais	5.2 (5.2)	6.0 (6.0)
Français	2.9 (9.2)	3.1 (9.0)	Russe	4.2 (5.8)	5.8 (7.6)
Russe	2.3 (3.0)	3.1 (3.8)	Français	4.3 (14.3)	5.0 (14.9)
Turc	3.2 (3.5)	3.1 (3.2)	Portugais	5.3 (5.3)	4.7 (4.7)
Portugais	3.0 (3.0)	2.9 (2.9)	Roumain	2.8 (2.8)	4.6 (4.6)
Australie, Nouvelle-Zélande			Canada, États-Unis		
2000		2009	2000		2009
Anglais	52.2 (47.7)	51.9 (44.1)	Espagnol	39.0 (39.1)	42.6 (42.5)
Chinois standard	4.4 (8.8)	6.8 (11.5)	Anglais	23.7 (15.8)	22.1 (14.8)
Arabe	3.5 (1.9)	4.0 (2.5)	Chinois standard	4.8 (6.4)	5.0 (6.1)
Italien	4.8 (4.8)	3.4 (3.4)	Allemand	4.3 (4.2)	2.8 (2.7)
Vietnamien	3.4 (3.4)	3.2 (3.2)	Vietnamien	3.0 (3.0)	2.6 (2.6)
Bosniaque, Croate, Serbe	3.9 (3.9)	3.2 (3.2)	Coréen	2.6 (2.6)	2.6 (2.6)
Allemand	3.2 (2.9)	2.7 (2.5)	Arabe	2.3 (1.4)	2.3 (1.6)
Grec	3.1 (2.6)	2.3 (2.0)	Italien	2.4 (2.4)	1.9 (1.9)
Malai	1.9 (0.0)	2.2 (0.1)	Français	2.2 (5.9)	1.8 (4.6)
Néerlandais	2.4 (2.2)	1.8 (1.7)	Portugais	1.5 (1.5)	1.6 (1.6)

Note : Données ne tenant compte que de la principale langue officielle. Les chiffres entre parenthèses donnent le pourcentage correspondant lorsqu'il est tenu compte de la deuxième langue officielle au lieu de la première (s'il en existe au moins deux). Dans les données françaises, les immigrés nés Français au Maghreb sont exclus du calcul.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; Base de données de commerce, production et protection bilatérale du CEPII.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739815>

1.2. Les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés

Une définition des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés

Ce chapitre vise à présenter les caractéristiques sociodémographiques des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés. Dans cette publication, ce groupe se compose des personnes autochtones dont les deux parents sont nés à l'étranger. Leurs résultats sont comparés à ceux du groupe défini comme « les personnes nées dans le pays de résidence dont au moins un des deux parents est aussi né dans le pays de résidence actuelle ». Les données présentées sont limitées à la population âgée de 15 à 34 ans en raison de la faible proportion de personnes plus âgées nées dans le pays de résidence de parents immigrés dans la plupart des pays de l'OCDE. Dans les chapitres 2 à 9, les résultats au regard du marché du travail sont présentés pour la population des 15 à 34 ans *qui ne sont pas scolarisés*. Par ailleurs, le niveau d'études atteint est présenté pour les personnes âgées de 25 à 34 ans pour lesquelles le parcours scolaire est déjà largement tracé.

À des fins de comparaison, il est aussi parfois fait référence dans cette publication aux immigrés âgés de 15 à 34 ans. Mais il faut garder à l'esprit que ce groupe est très hétérogène au sein d'un pays donné mais également d'un pays à l'autre. Suivant leur distribution par

âge au moment de l'arrivée, et par catégorie d'entrée, leurs caractéristiques peuvent apparaître plus ou moins semblables à celles des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés. À titre d'exemple, les personnes nées à l'étranger de parents immigrés arrivées dans le cadre du regroupement familial ont des chances d'avoir été élevées et éduquées dans le pays de résidence et, partant, de présenter des caractéristiques analogues à celles des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés. À l'inverse, les jeunes immigrés arrivés seuls à l'âge adulte peuvent se heurter à des obstacles spécifiques liés à la migration. Le manque d'information sur l'âge à l'arrivée et la catégorie d'entrée peut limiter la pertinence des comparaisons effectuées.

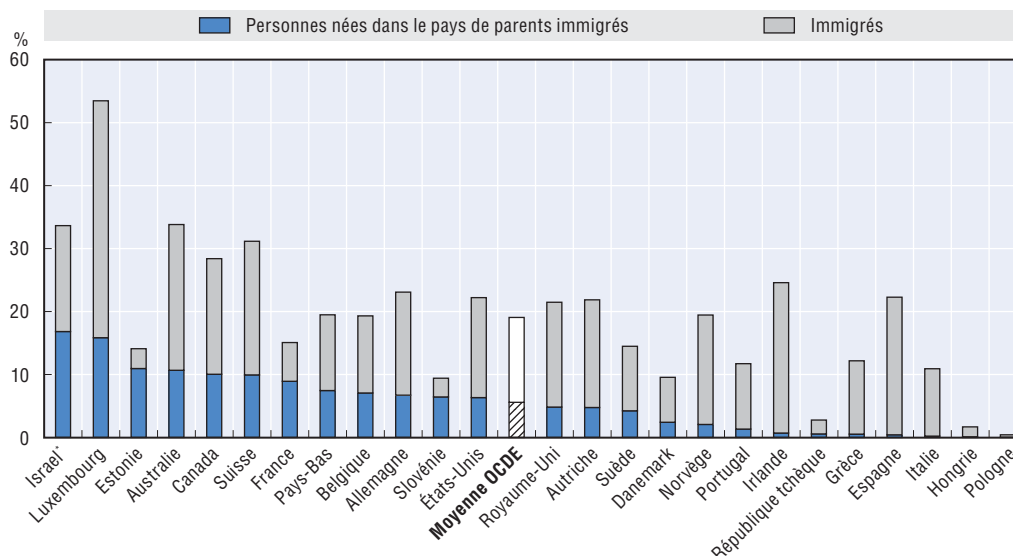
Taille et composition par âge et par sexe

En moyenne, en 2008, dans la zone OCDE, 5,4 % des personnes âgées de 15 à 34 ans étaient nées dans le pays de résidence de parents immigrés (11,3 millions) et environ 14,4 % de la même tranche d'âge étaient nées à l'étranger (34 millions). Les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés ne représentent que 4 % de la population d'âge actif (15-64 ans).

C'est aux États-Unis (5 millions), en France et en Allemagne (1,3 million chacune) que l'on observe les plus gros effectifs de personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays de résidence de parents immigrés. En pourcentage de la population totale âgée de 15 à 34 ans, les parts sont particulièrement élevées au Luxembourg et en Israël¹ (16 % chacun), ainsi qu'en Australie et en Estonie (11 % chacune) (graphique 1.16 et tableau 1.3). Dans la plupart des pays de l'OCDE, les effectifs des immigrés sont supérieurs à ceux des

Graphique 1.16. Immigrés et personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays de résidence de parents immigrés, 2008

Pourcentage de la population âgée de 15 à 34 ans



* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Australian Survey of Education and Training 2009 ; recensement 2006 du Canada ; Enquêtes européennes sur les forces de travail, module *ad hoc* 2008 (Eurostat) ; Enquête israélienne sur les forces de travail 2009 ; Registre de population norvégien 2010 ; US Current Population Survey 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932738124>

Tableau 1.3. **Personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays de parents immigrés, 2008**

	Total (milliers)	% de la population âgée de 15 à 34 ans	Femmes (%)
Allemagne	1 269.3	6.7	49.3
Australie	627.8	10.7	51.1
Autriche	96.4	4.7	51.4
Belgique	185.3	7.1	51.3
Canada	823.0	10.0	49.0
Danemark	30.4	2.4	41.9
Espagne	51.0	0.4	55.9
Estonie	42.7	10.9	50.9
États-Unis	5 053.7	6.5	48.3
France	1 314.8	8.9	51.0
Grèce	14.5	0.5	45.6
Hongrie	3.4	0.1	44.6
Irlande	9.7	0.7	46.7
Israël*	362.7	15.9	48.1
Italie	30.7	0.2	53.2
Luxembourg	19.5	15.8	51.2
Norvège	26.6	2.2	48.4
Pays-Bas	294.3	7.5	46.9
Pologne	5.8	0.1	44.6
Portugal	38.3	1.3	55.4
République tchèque	17.3	0.6	38.3
Royaume-Uni	719.1	4.8	51.1
Slovénie	35.0	6.5	44.0
Suède	98.3	4.3	47.1
Suisse	177.3	9.9	47.2
Moyenne OCDE (pondérée)	11 346.8	5.4	49.2
Moyenne OCDE (non pondérée)	11 346.8	5.5	48.5

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Australian Survey of Education and Training 2009 ; Canada : recensement 2006 ; Enquêtes européennes sur les forces de travail, module *ad hoc* 2008 (Eurostat) ; Israël : Enquête sur la population active, 2009 ; Norvège : registre de population 2010 ; États-Unis : Current Population Survey, 2008.

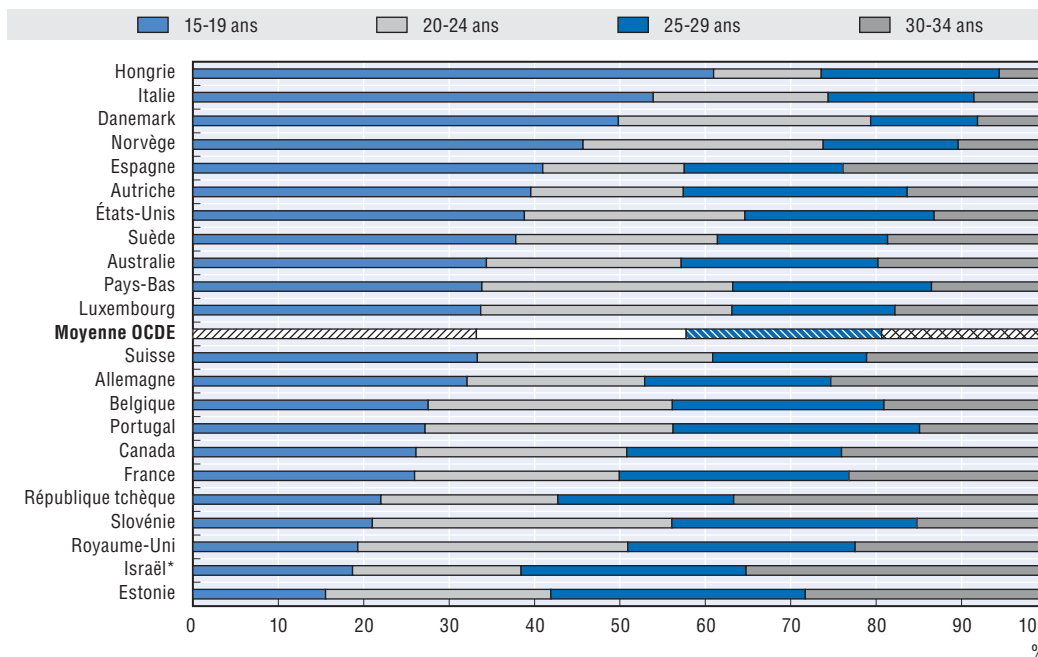
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739834>

personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés. Les pays faisant exception sont l'Estonie, la Slovénie et, dans une moindre mesure, la France. Dans ce dernier pays, les personnes autochtones de parents immigrés comprennent une proportion significative de descendants de rapatriés d'anciennes colonies. En Irlande, en Espagne et, dans une moindre mesure, en Italie et en Grèce où l'immigration est un phénomène relativement récent, la part des immigrés parmi les 15-34 ans est importante tandis qu'on ne recense que de faibles pourcentages de personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés.

L'ancienneté des vagues migratoires se reflète aussi dans la distribution par âge des personnes nées dans les pays de résidence de parents immigrés dans la zone OCDE. En moyenne, un tiers des personnes autochtones de parents immigrés sont âgées de 15 à 19 ans, alors qu'une sur cinq seulement est âgée de 30 à 34 ans. La part des jeunes (15-19 ans) est particulièrement élevée en Hongrie, mais aussi en Italie et au Danemark où plus de la moitié des personnes autochtones de parents immigrés sont âgées de 15 à 19 ans (graphique 1.17). Comparées aux descendants d'autochtones, les personnes nées dans le

Graphique 1.17. Répartition par âge des personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays d'accueil de parents immigrés, 2008

Total = 100



* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Australian Survey of Education and Training 2009 ; recensement 2006 du Canada ; Enquêtes européennes sur les forces de travail, module ad hoc 2008 (Eurostat) ; Enquête israélienne sur les forces de travail 2009 ; registre de population norvégien 2010 ; US Current Population Survey 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932738143>

pays de résidence de parents immigrés sont surreprésentées dans le groupe d'âge le plus jeune (15 à 19 ans) et sous-représentées dans le groupe d'âge des 30 à 34 ans dans la plupart des pays de l'OCDE (graphique 1.18). Dans quatre pays de l'OCDE, à savoir l'Estonie, Israël¹ et, dans une moindre mesure, le Canada et le Royaume-Uni, les descendants d'autochtones sont surreprésentés dans le groupe d'âge le plus jeune (15 à 19 ans).

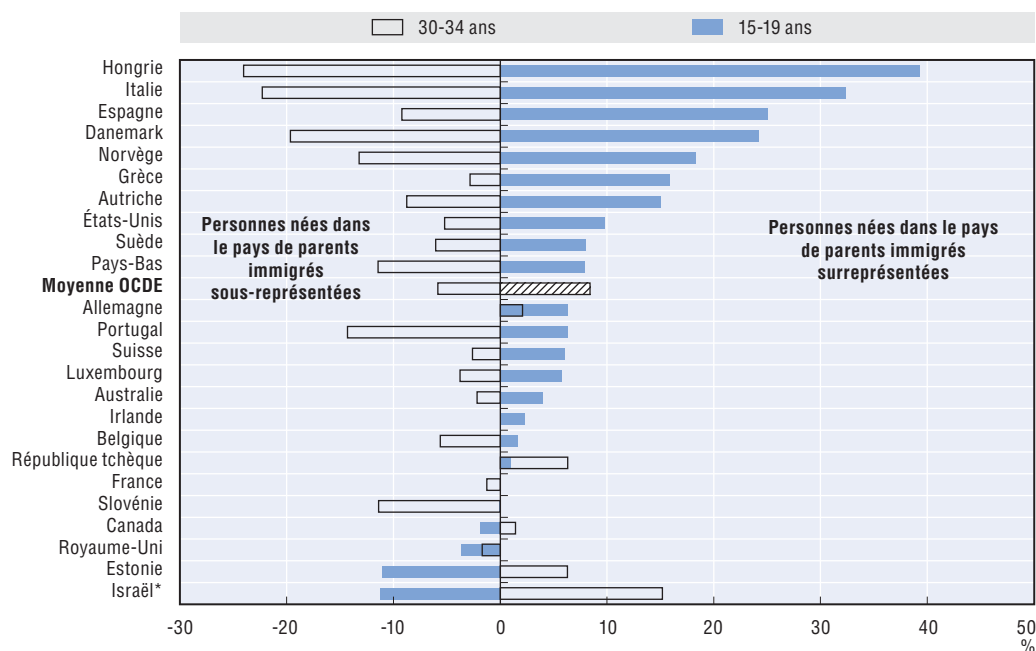
Origine des parents

En moyenne, en 2008, environ 39 % des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés ont au moins un parent né dans un autre pays de l'OCDE à haut revenu (graphique 1.19). Toutefois, l'origine de leurs parents est très diverse selon les pays de l'OCDE. Dans deux pays de l'OCDE (le Luxembourg et la République tchèque), la part des personnes autochtones de parents immigrés, dont un des parents au moins est né dans un pays de l'OCDE à haut revenu, est particulièrement importante (plus de 90 %). En République tchèque, la plupart des parents immigrés sont nés sur l'actuel territoire de la République slovaque. En Australie et en Suisse, environ trois personnes autochtones de parents immigrés sur quatre ont des parents nés dans un pays de l'OCDE à haut revenu. Les parts les plus faibles, soit moins de 10 %, s'observent au Danemark, aux Pays-Bas et en Autriche.

Le tableau 1.4 illustre de manière plus détaillée les différences selon les régions d'origine des parents. En moyenne (moyennes pondérées OCDE), les principales régions de naissance des parents sont l'Amérique latine, le Mexique et les Caraïbes (30.7 % des

Graphique 1.18. Répartition par âge des personnes nées dans le pays de parents immigrés, comparée avec celle des descendants d'autochtones, groupes d'âge 15-19 ans et 30-34 ans, 2008

Différence en points de pourcentage



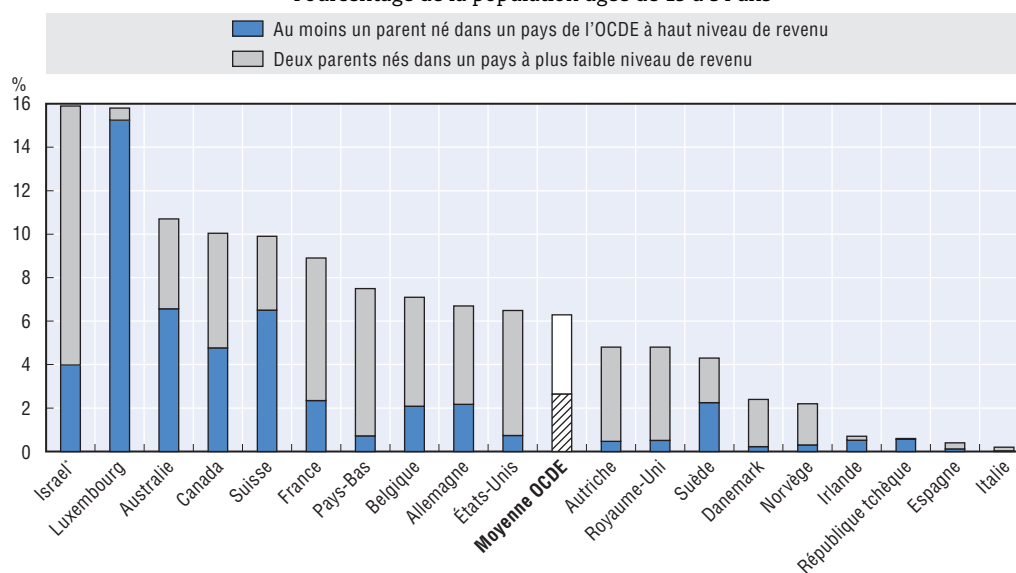
* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Australian Survey of Education and Training 2009 ; recensement 2006 du Canada ; Enquêtes européennes sur les forces de travail, module ad hoc 2008 (Eurostat) ; Enquête israélienne sur les forces de travail 2009 ; registre de population norvégien 2010 ; US Current Population Survey 2008.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738162>

Graphique 1.19. Personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays, de parents immigrés, selon le lieu de naissance des parents, 2008

Pourcentage de la population âgée de 15 à 34 ans



* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Australian Survey of Education and Training 2009 ; Canada : recensement 2006 ; Enquêtes européennes sur les forces de travail, module ad hoc 2008 (Eurostat) ; Israël : Enquête sur la population active, 2009 ; Norvège : registre de population 2010 ; États-Unis : Current Population Survey, 2008.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738162>

Tableau 1.4. **Origine géographique des parents immigrés ayant des enfants nés dans le pays de résidence âgés de 15 à 34 ans, 2008**

	Personnes nées dans le pays de parents immigrés (milliers)	Dont : au moins un parent né dans un pays de l'OCDE à haut revenu (%)	Origine du père, total = 100					
			Afrique	Asie	Amérique latine et Caraïbes	Pays européens non membres de l'OCDE	Pays de l'OCDE à haut revenu	Autres
Allemagne	1 269.3	32.3	1.6	3.1	-	51.5	31.8	11.9
Australie	627.8	61.4	13.0	23.9	3.4	-	56.9	2.8
Autriche	96.4	9.8	-	-	-	57.2	7.6	30.8
Belgique	185.3	29.3	46.1	3.3	-	19.2	28.3	2.5
Canada	823.0	47.5	4.6	27.9	15.2	1.5	42.3	7.7
Danemark	30.4	9.2	9.9	24.1	-	47.1	9.3	9.5
Espagne	51.0	30.9	21.7	9.6	40.3	0.0	26.8	1.7
Estonie	42.7	-	-	1.5	-	97.9	0.5	0.1
États-Unis	5 053.7	11.3	2.4	21.9	62.9	1.3	10.4	1.1
France	1 314.8	26.3	61.3	6.4	1.2	5.3	24.0	1.9
Grèce	14.5	-	-	18.6	-	68.5	7.2	3.7
Hongrie	3.4	-	-	-	-	77.8	-	-
Irlande	9.7	73.8	-	16.8	-	7.1	72.8	-
Israël*	362.7	25.0	40.8	20.4	..	..	30.8	8.0
Italie	30.7	17.7	29.8	41.9	2.9	5.7	13.9	5.8
Luxembourg	19.5	96.5	-	-	-	-	94.6	-
Norvège	26.6	13.8	11.6	60.0	0.6	15.3	12.4	0.0
Pays-Bas	294.3	9.6	23.5	13.4	21.3	30.8	8.0	3.0
Pologne	5.8	-	-	-	-	72.7	-	19.6
Portugal	38.3	-	91.7	-	-	-	-	-
République tchèque	17.3	93.9	-	4.7	-	-	92.7	0.0
Royaume-Uni	719.1	10.7	17.6	61.4	6.4	3.2	9.5	1.9
Slovénie	35.0	-	-	-	-	65.9	-	34.1
Suède	98.3	52.3	6.0	20.4	3.1	16.2	53.2	1.2
Suisse	177.3	65.7	2.7	3.2	1.2	14.5	62.9	15.5
Moyenne OCDE (non pondérée)	11 346.8	29.0	15.7	15.9	7.4	25.8	28.5	6.6
Moyenne OCDE (pondérée)	11 346.8	22.9	13.8	19.8	30.7	10.2	21.6	3.9

Note : La moyenne OCDE non pondérée tient compte des pourcentages ne pouvant pas être présentés individuellement dans ce tableau en raison de taille d'échantillon insuffisante.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Australian Survey of Education and Training 2009 ; Canada : recensement 2006 ; Enquête européenne sur les forces de travail, module *ad hoc* 2008 (Eurostat) ; Israël : enquête sur la population active, 2009 ; Norvège : registre de population 2010 ; États-Unis : Current Population Survey, 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739853>

personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés). Ce résultat est principalement déterminé par le nombre élevé de descendants de personnes originaires de cette région vivant aux États-Unis. Selon les moyennes OCDE non pondérées (c'est-à-dire en supposant que chaque pays ait le même poids), les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés, ayant un père né en Amérique latine, au Mexique ou aux Caraïbes, représentent 7.4 % du total. En général, l'origine des parents nés à l'étranger est principalement déterminée par les vagues successives de migration et par les liens entre pays d'origine et de destination. En France et en Belgique, par exemple, les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés sont principalement des descendants de migrants originaires d'Afrique, d'Asie au Royaume-Uni, et d'Amérique latine, du Mexique ou des Caraïbes aux États-Unis ou en Espagne.

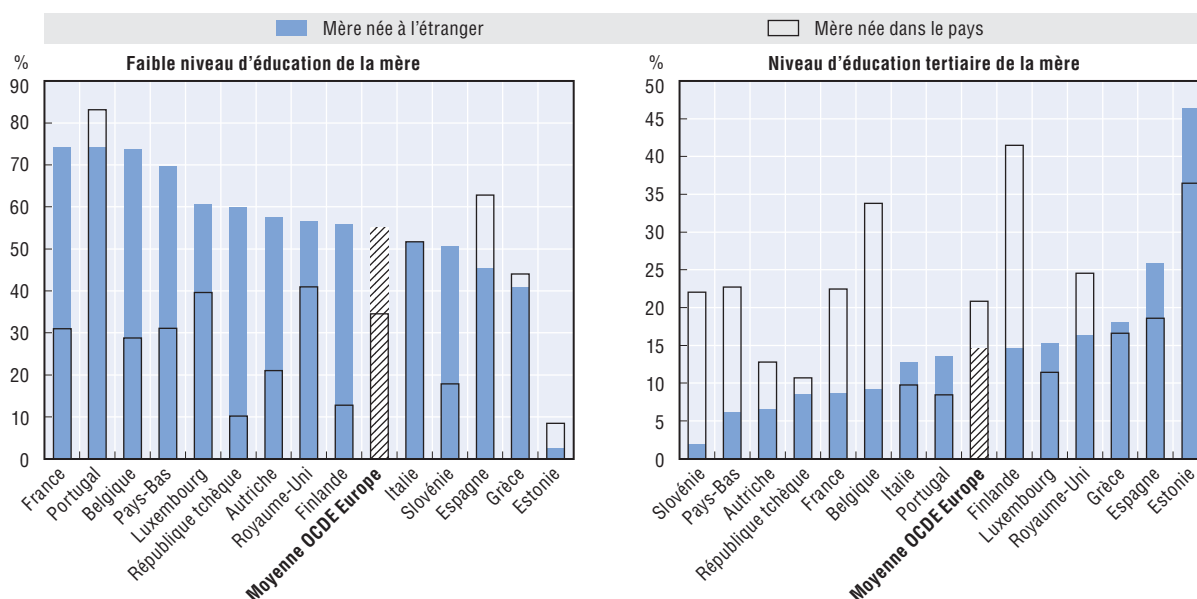
Niveau d'éducation des parents

L'intégration des personnes autochtones nées de parents immigrés est en partie déterminée par le milieu socio-économique des parents. Dans l'idéal, il serait intéressant de considérer dans quelle mesure le niveau d'études atteint et les métiers des parents expliquent les écarts entre les enfants d'autochtones et les enfants d'immigrés à niveau d'études donné. Toutefois, ces informations sont rarement disponibles dans les enquêtes nationales sur la population active. Néanmoins, quelques informations sur le niveau d'instruction des parents peuvent être obtenues à partir des enquêtes sur la population active, pour les enfants vivant encore avec leurs parents. Elles sont présentées pour les mères d'enfants âgés de 13 à 17 ans, dont la quasi-totalité vivent encore avec leurs parents. Ces données peuvent fournir quelques indications sur le niveau d'instruction parental mais le jeune âge de ce groupe le rend peu utile pour les analyses des résultats au regard du marché du travail ou dans d'autres domaines.

Dans les pays de l'Union européenne pour lesquels des données sont présentées dans le graphique 1.20, deux tiers des mères nées à l'étranger ayant un enfant né dans le pays de résidence n'ont qu'un niveau d'éducation au mieux équivalent au premier cycle du secondaire. Plus de 70 % des mères nées à l'étranger résidant au Portugal, en Belgique, en France ou aux Pays-Bas affichent un faible niveau d'études, ce qui représente une part bien plus élevée que celle de leurs homologues autochtones dans les trois derniers pays. Il n'y a qu'en Europe du Sud (Portugal, Espagne et Grèce) et en Estonie que la part des mères peu instruites est plus élevée chez les autochtones que chez celles nées à l'étranger. Les parts les plus élevées de mères nées à l'étranger possédant un niveau d'instruction élevé s'observent en Estonie (47 %), en Espagne (26 %), en Grèce (18 %) et au Royaume-Uni (16 %). Les écarts par rapport aux mères autochtones sont les plus faibles dans les pays d'Europe du Sud, notamment en Italie, au Portugal et en Grèce, mais aussi au Luxembourg (moins de

Graphique 1.20. **Niveau d'éducation des mères ayant des enfants âgés de 13 à 17 ans nés dans le pays et vivant dans le même ménage, selon leur lieu de naissance, 2008**

Pourcentages



Source : Enquête européenne sur les forces de travail, module ad hoc 2008 (Eurostat).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738200>

5 points de pourcentage). Ils sont particulièrement marqués en Finlande, en Belgique et en Slovénie (plus de 20 points de pourcentage).

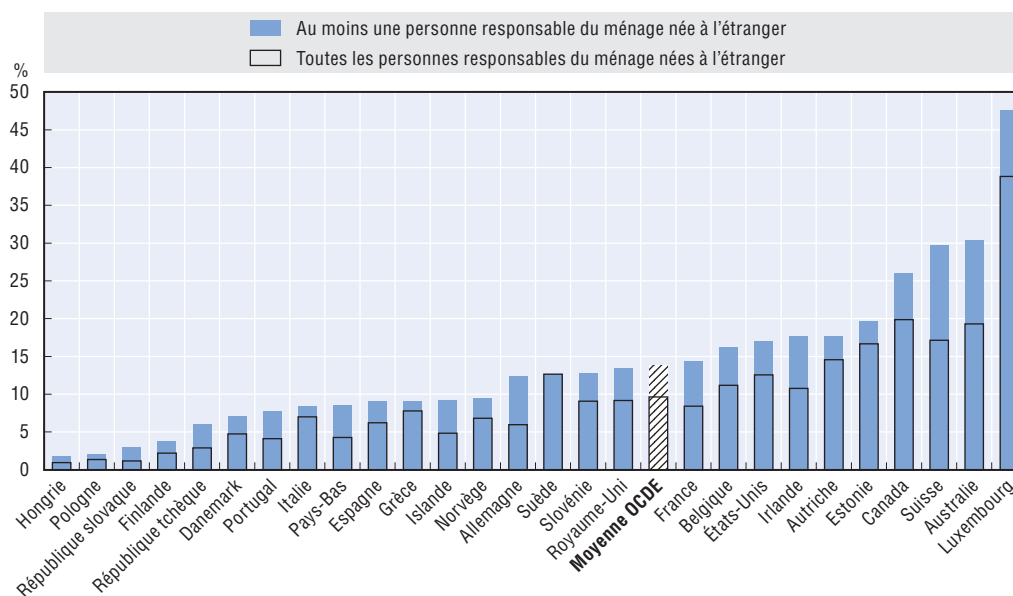
1.3. Les ménages immigrés

Définition d'un ménage immigré

Cette section définit la notion de « ménage immigré » et examine ses caractéristiques par rapport au « ménage autochtone ». Le graphique 1.21 présente deux définitions alternatives d'un ménage immigré : 1) ménage dont au moins une des deux personnes responsables du ménage est immigrée ; et 2) ménage dont toutes les personnes déclarées responsables du ménage (une ou deux personnes) sont immigrées. Le nombre de ménages immigrés est nettement plus faible lorsque l'on considère uniquement ceux dont les deux personnes de référence sont immigrées. L'écart observé entre les deux définitions est une approximation de l'importance relative des ménages mixtes. Selon cette approximation, les ménages mixtes (comportant une personne de référence née dans le pays de résidence et l'autre née à l'étranger) représentent une forte proportion des ménages immigrés (ménages dont au moins une des deux personnes de référence est immigrée) dans les Républiques tchèque et slovaque, en Allemagne et aux Pays-Bas (entre 50 et 60 %), et, dans une moindre mesure en Islande, au Portugal, en Suisse, en Finlande et en France (entre 40 et moins de 50 %).

Graphique 1.21. **Ménages immigrés selon deux définitions différentes, 2009**

Pourcentage de l'ensemble des ménages



Source : Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2009 ; Panel suisse des ménages, 2009 ; Household, Income and Labour Dynamics in Australia (HILDA), 2009 ; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 2009 ; American Community Survey (ACS).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738219>

Dans cette section, la définition la plus restrictive (ménage dans lequel toutes les personnes responsables du logement sont nées à l'étranger) a été retenue, étant donné que les résultats des ménages mixtes tendent à converger vers ceux des ménages dont toutes les personnes de référence sont autochtones. La taille et la composition de ce type de

ménages sont comparées à celles des ménages dits « autochtones », définis comme ceux dont au moins une personne de référence est née dans le pays de résidence.

Taille et composition des ménages immigrés

Mis à part le cas atypique du Luxembourg où près de 39 % des ménages sont immigrés, la proportion de ménages immigrés est la plus élevée au Canada (20 %), en Australie (19 %) et en Suisse (17 %).

La composition des ménages immigrés est très variable d'un pays d'accueil à l'autre. En Pologne, plus de 70 % des ménages immigrés sont composés d'une personne seule. Cette proportion est comprise entre 50 et 60 % aux Pays-Bas, en Norvège, en Allemagne, au Danemark et en Islande. Plus de 40 % des ménages immigrés en Europe du Sud, aux États-Unis et en Irlande sont composés de ménages comptant plus d'un adulte avec un ou plusieurs enfants (tableau 1.5).

Tableau 1.5. **Composition des ménages immigrés, 2009**

	Ménages immigrés				Différence (+/-) avec les ménages autochtones + : % plus élevé pour les immigrés - : % moins élevé pour les immigrés			
	Ménages sans enfant		Ménages avec enfants		Ménages sans enfant		Ménages avec enfants	
	Personne vivant seule	Plus de un adulte sans enfant	Personne vivant seule avec enfant(s)	Plus de un adulte avec enfant(s)	Personne vivant seule	Plus de un adulte sans enfant	Personne vivant seule avec enfant(s)	Plus de un adulte avec enfant(s)
	Total = 100				Différence en points de pourcentages			
Allemagne	54.1	28.6	3.1	14.3	15.5	-11.8	-0.2	-3.5
Australie	26.6	47.4	3.3	22.7	2.5	4.2	-1.2	-5.6
Autriche	35.7	26.3	4.3	33.7	-0.1	-13.2	1.9	11.4
Belgique	40.7	26.3	5.6	27.4	7.0	-14.7	1.9	5.8
Canada	33.7	37.1	3.5	25.7	-4.2	-0.5	-1.9	6.7
Danemark	53.8	-	-	25.8	8.1	-15.8	-	6.2
Espagne	16.9	34.3	2.8	46.1	-1.8	-17.0	1.7	17.0
Estonie	38.7	48.3	-	-	5.5	11.8	-	-
États-Unis	21.6	31.8	5.5	41.1	-6.7	-8.2	-0.4	15.2
Finlande	43.8	-	-	30.2	4.0	-	-	9.9
France	36.9	29.8	6.5	26.8	2.8	-8.7	2.8	3.2
Grèce	18.9	32.5	-	46.2	-1.5	-20.0	-	20.0
Hongrie	36.1	33.8	-	28.0	12.1	-12.1	-	0.3
Irlande	17.4	25.3	9.0	48.4	-4.9	-15.2	3.1	17.1
Islande	51.0	19.8	-	22.3	22.6	-14.4	-	-9.7
Italie	33.2	22.1	4.8	39.9	3.8	-22.0	2.7	15.5
Luxembourg	28.9	32.0	3.4	35.8	-0.1	-11.8	1.5	10.3
Norvège	55.5	14.8	8.8	21.0	14.9	-16.3	2.7	-1.2
Pays-Bas	58.7	15.0	7.6	18.6	24.0	-23.6	5.2	-5.5
Pologne	70.7	23.2	-	-	45.0	-17.4	-	-
Portugal	19.2	28.8	-	46.2	1.7	-20.0	-	14.7
République tchèque	46.2	35.2	-	-	22.3	-11.5	-	-
Royaume-Uni	30.3	33.3	4.6	31.9	-0.8	-7.5	-0.1	8.4
Slovénie	23.7	49.9	-	25.5	3.2	1.8	-	-4.1
Suède	37.0	30.6	6.2	26.1	-5.7	-2.9	2.1	6.4
Suisse	45.0	30.1	-	22.9	9.4	-8.3	-	-0.2
Moyenne OCDE	37.5	29.6	4.6	29.3	6.9	-11.0	1.2	3.3

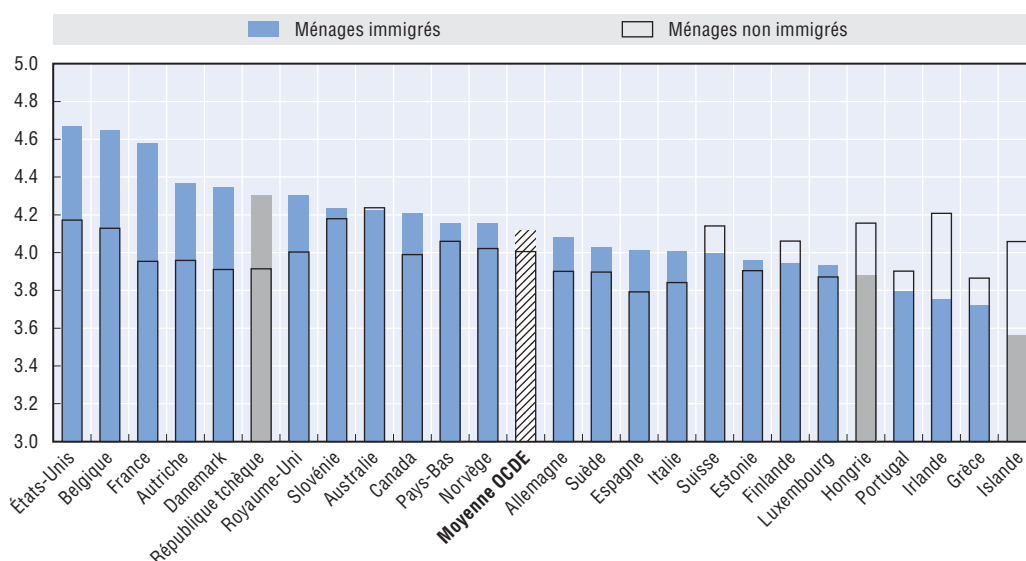
Note : Le symbole (-) indique une estimation peu fiable pour des raisons de taille d'échantillon ; les chiffres en italique doivent être lus avec précaution pour des raisons de taille d'échantillon.

Source : Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2009 ; Panel suisse des ménages, 2009 ; Household, Income and Labour Dynamics in Australia (HILDA), 2009 ; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 2009 ; American Community Survey (ACS).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739872>

En moyenne, les ménages immigrés sont plus fréquemment composés « d'une personne seule » ou de « plus d'un adulte avec un enfant ou plus » que les ménages autochtones. La proportion de personnes seules est toutefois moindre que parmi les ménages autochtones en Espagne, en Grèce, en Irlande, en Suède et aux États-Unis. Les ménages composés de plus d'un adulte avec enfants sont le plus souvent surreprésentés parmi les ménages immigrés. Les écarts sont particulièrement marqués dans les pays d'Europe du Sud mais aussi en Irlande, aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Autriche. La taille moyenne des ménages immigrés comptant plus d'un adulte avec enfants est supérieure à celle des ménages autochtones dans la plupart des pays. Aux États-Unis, en France et en Belgique, la taille moyenne de ce type de ménage est supérieure à 4.6 personnes parmi les ménages immigrés (graphique 1.22), valeur toujours supérieure à celle observée parmi les ménages autochtones. En Irlande et en Norvège, près de 10% des ménages immigrés sont constitués de personnes seules avec enfant(s).

Graphique 1.22. **Taille moyenne des ménages immigrés et non immigrés avec enfants et plus d'un adulte, 2009**



Note : Les estimations grisées doivent être lues avec précaution pour des questions de taille d'échantillon.

Source : Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2009 ; Panel suisse des ménages, 2009 ; Household, Income and Labour Dynamics in Australia (HILDA), 2009 ; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 2009 ; American Community Survey (ACS).

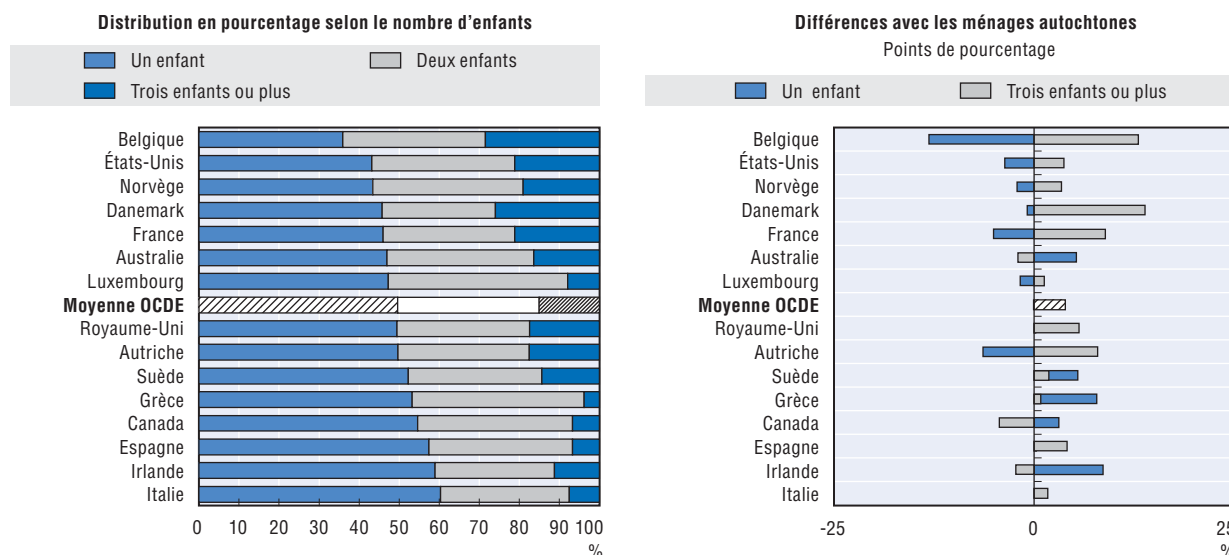
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738238>

Présence d'enfants

Dans la zone OCDE, le nombre moyen d'enfants est légèrement plus élevé dans les ménages immigrés que dans les ménages autochtones. La part de ménages comptant trois enfants et plus est systématiquement plus élevée au sein des ménages immigrés, sauf en Australie, au Canada et en Irlande (graphique 1.23).

Quand la population immigrée est en moyenne plus jeune que la population autochtone, la part de jeunes enfants (âgés de moins de six ans) tend aussi à être plus élevée. C'est le cas en Belgique, en Finlande, en Italie et en Allemagne (graphique 1.24).

Graphique 1.23. **Composition des ménages immigrés avec enfants âgés de moins de 15 ans, selon le nombre d'enfants, 2009**

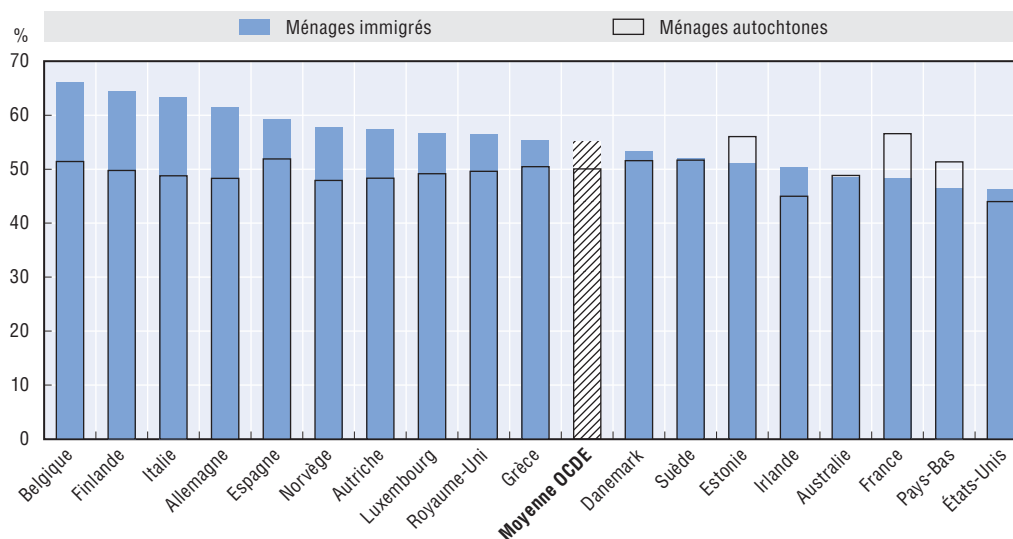


Source : Enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) ; Australie : Household Income and Living Dynamics in Australia (HILDA) ; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) ; États-Unis : American Community Survey (ACS).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738257>

Graphique 1.24. **Présence d'enfants âgés de 0 à 5 ans dans les ménages immigrés et autochtones avec enfants, 2009**

Pourcentage de l'ensemble des ménages avec enfants



Note : Enfants âgés de moins de cinq ans en Australie et aux États-Unis.

Source : Enquête sur les revenus et les conditions de vie, 2009 (EU-SILC) ; États-Unis : Current Population Survey 2009 ; Household Income and Living Dynamics in Australia (HILDA).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738276>

Degré d'urbanisation du lieu de résidence

Les ménages immigrés sont systématiquement surreprésentés dans les zones les plus urbanisées. Au niveau individuel, en moyenne, 60 % des personnes nées à l'étranger habitent dans les zones les plus urbanisées de leur pays d'accueil, contre 44 % de la population autochtone, soit une différence de 16 points de pourcentage (tableau 1.6). La concentration des populations immigrées dans ces zones est particulièrement forte en Amérique du Nord mais aussi au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Israël et en Suisse. Les plus gros écarts entre les parts d'immigrés et d'autochtones vivant en zone urbaine se retrouvent en Autriche (+32 points) – en particulier dans la région de Vienne – en France (+27 points), en République slovaque (+26 points), ainsi qu'en Finlande et en Belgique (+25 points pour chacun de ces deux pays). La différence avec les ménages autochtones est en revanche peu perceptible en Italie (3 points) et en Israël (4 points).

Tableau 1.6. **Population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans vivant dans des zones densément peuplées, 2009-10**

	% de la population née à l'étranger	Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays (points de %)
		+ : % plus élevé que celui des personnes nées dans le pays - : % plus faible que celui des personnes nées dans le pays
Allemagne	67.0	18.5
Australie	81.7	18.5
Autriche	62.6	32.3
Belgique	76.2	25.2
Canada	94.9	17.4
Danemark	51.4	17.9
Espagne	56.3	6.3
Estonie	66.7	24.7
États-Unis	84.9	22.6
Finlande	51.4	25.2
France	70.9	27.2
Grèce	50.6	11.0
Hongrie	46.1	13.7
Irlande	39.7	5.8
Israël*	94.8	4.4
Italie	46.5	3.5
Luxembourg	41.6	12.1
Norvège	16.2	7.3
Pays-Bas	83.6	21.1
Pologne	52.6	11.6
Portugal	59.4	15.9
République slovaque	48.7	25.8
République tchèque	46.2	11.9
Royaume-Uni	85.3	20.3
Slovénie	28.9	11.4
Suède	36.2	15.5
Suisse	82.1	12.7
Moyenne OCDE (non pondérée)	60.1	16.3

Note : Zones densément peuplées selon la définition d'Eurostat; Classification du ABS; 100 plus grandes zones métropolitaines aux États-Unis. ; Zones métropolitaines censitaires et agglomérations censitaires au Canada

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

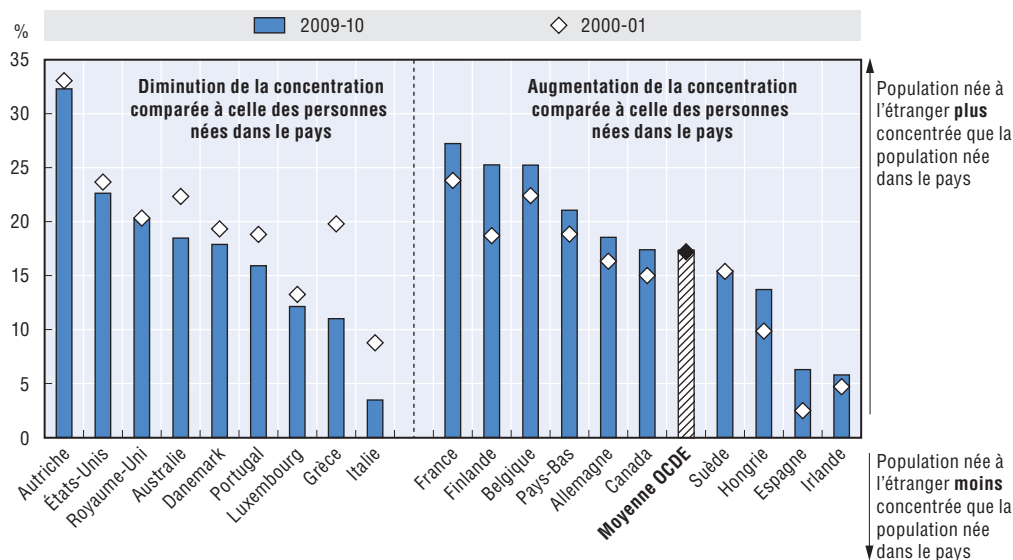
Source : Australian Bureau of Statistics (ABS) ; recensement canadien de 2006, *American Community Survey* 2010 ; Enquête européenne sur les forces de travail; Enquête sur la population active (Israël).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739891>

En France, en Belgique et en Finlande, la concentration des immigrés dans les zones densément peuplées s'est accrue davantage que pour les personnes nées dans le pays (graphique 1.25). À l'inverse, l'écart de concentration dans les zones urbaines entre les immigrés et les autochtones s'est réduit en Australie, au Portugal, en Grèce et en Italie.

Graphique 1.25. Évolution de la part de la population immigrée âgée de 15 à 64 ans vivant dans une zone densément peuplée entre 2000-2001 et 2009-2010

Écart par rapport à la population autochtone, en points de pourcentage



Note : Zones densément peuplées selon la définition d'Eurostat ; Australie : Classification du ABS ; États-Unis : 100 plus grandes zones urbaines ; Canada : Zones métropolitaines censitaires et agglomérations censitaires.

Source : Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie et Canada : recensements de 2006 ; États-Unis : American Community Survey (ACS) 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738295>

Note

1. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

ANNEXE 1.A1

Annexe statistique

Tableau 1.A1.1. **Taille et composition par âge et sexe de la population née à l'étranger, 2009-10**

	Ensemble de la population née à l'étranger		Population née à l'étranger			Différence (+/-) avec la population née dans le pays			Femmes
	Milliers	% de la population totale	0-14 ans	15-64 ans	65+	0-14 ans	15-64 ans	65+	% des nés à l'étranger
			Distribution en %			Points de pourcentage			
Allemagne	10 601	12.9	3.0	78.0	19.0	-12.1	12.9	-0.8	51.4
Australie	5 817	26.5	5.9	76.2	17.9	-17.9	11.8	6.1	50.2
Autriche	1 293	15.5	5.5	81.3	13.2	-11.3	15.7	-4.5	53.0
Belgique	1 376	12.7	6.8	78.1	15.1	-11.5	13.9	-2.4	52.5
Canada	6 618	19.6	5.6	74.8	19.6	-15.4	7.2	8.1	52.1
Chili	352	2.1	..	..	..	..	..	..	52.9
Corée	921	1.9	..	..	..	..	..	..	52.7
Danemark	414	7.5	8.6	82.3	9.2	-10.4	18.7	-8.2	54.4
Espagne	6 567	14.3	6.3	88.8	4.9	-10.0	23.4	-13.4	51.0
Estonie	222	16.6	0.7	60.7	38.6	-16.8	-8.3	25.1	62.0
États-Unis	38 517	12.5	5.5	82.6	11.9	-17.2	17.9	-0.8	50.0
Finlande	233	4.4	8.6	84.3	7.1	-8.3	18.4	-10.1	51.2
France	7 235	11.6	5.1	75.3	19.6	-15.2	11.4	3.8	52.0
Grèce	858	7.9	6.1	89.6	4.2	-9.1	25.1	-16.0	49.8
Hongrie	407	4.1	3.9	72.9	23.2	-11.2	4.3	6.9	57.4
Irlande	767	17.2	13.3	82.4	4.3	-9.3	17.5	-8.2	49.7
Islande	35	11.1	14.9	81.6	3.5	-7.0	16.7	-9.6	49.8
Israël*	1 878	26.2	..	..	..	..	..	..	54.3
Italie	4 730	7.9	7.9	87.4	4.7	-6.8	23.4	-16.6	53.4
Japon	2 185	1.7	9.4	83.7	6.8	-4.4	17.9	-13.5	54.0
Luxembourg	182	36.9	8.0	82.5	9.6	-16.1	22.2	-6.1	50.2
Mexique	850	0.8	..	..	..	..	..	..	49.7
Norvège	527	10.9	10.3	84.1	5.6	-9.6	20.3	-10.7	49.0
Nouvelle-Zélande	981	22.7	10.9	74.8	14.4	-14.0	11.2	2.8	51.5
Pays-Bas	1 833	11.1	5.3	85.0	9.7	-13.8	19.5	-5.7	52.7
Pologne	307	0.8	4.9	28.7	66.4	-10.5	-42.5	53.0	61.4
Portugal	673	6.3	7.0	87.5	5.5	-8.7	21.9	-13.2	53.7
République slovaque	38	0.7	4.2	72.0	23.8	-11.4	-0.4	11.8	57.2
République tchèque	676	6.4	3.4	72.8	23.8	-11.1	2.3	8.8	51.5
Royaume-Uni	6 899	11.3	7.6	81.0	11.4	-11.5	16.6	-5.2	51.8
Slovénie	161	7.9	2.9	80.6	16.5	-12.1	12.2	-0.1	48.1
Suède	1 338	14.4	6.9	78.5	14.5	-11.1	15.8	-4.7	52.4
Suisse	2 038	26.3	5.0	80.9	14.1	-13.8	17.6	-3.8	51.8
Turquie	2 066	2.9	3.2	77.3	19.5	-24.1	11.2	12.9	41.0
Moyenne OCDE (non pondérée)	109 592	11.6	6.6	78.2	15.3	-12.0	12.5	-0.5	52.2
Moyenne OCDE (pondérée)	109 592	9.0	5.7	80.8	13.4	-13.4	15.4	-2.0	51.2

Note : Corée et Japon : Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère du pays de naissance.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; Australian Bureau of Statistics ; Recensement canadien de 2006 ; Statistics Iceland ; Statistics Sweden ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat) ; Recensement japonais 2005 ; Office fédéral de statistique (Suisse) ; Current Population Survey (États-Unis).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739910>

Tableau 1.A1.2. Niveau d'éducation des populations nées à l'étranger et nées dans le pays âgées de 15 à 64 ans et non scolarisées, 2009-10

	Population née à l'étranger				Différence (+/-) avec la population née dans le pays			
	Niveau primaire	Secondaire 1 ^{er} niveau	Secondaire 2 ^e niveau	Tertiaire	Niveau primaire	Secondaire 1 ^{er} niveau	Secondaire 2 ^e niveau	Tertiaire
	CITE 0-1	CITE 2	CITE 3-4	CITE 5 et +	CITE 0-1	CITE 2	CITE 3-4	CITE 5 et +
Allemagne	14.1	24.2	42.9	18.9	9.5	10.4	-15.6	-4.2
Australie	..	20.2	41.8	38.1	..	-8.3	-4.3	12.7
Autriche	4.3	28.8	49.1	17.7	3.7	9.6	-15.2	1.8
Belgique	24.1	18.1	30.0	27.8	13.7	-2.3	-8.7	-2.6
Canada	..	16.1	31.8	52.1	..	-5.3	-7.0	12.3
Danemark	6.3	25.3	37.3	31.1	3.7	-2.0	-4.7	3.1
Espagne	23.2	23.2	32.3	21.3	4.9	-7.6	10.4	-7.7
Estonie	0.7	6.8	54.4	38.0	-2.7	-10.3	3.5	9.4
États-Unis	16.5	12.5	36.7	34.3	15.0	3.9	-15.0	-3.9
Finlande	..	50.6	28.4	20.9	..	23.0	-15.2	-7.8
France	23.4	22.3	30.1	24.3	15.5	0.0	-13.3	-2.2
Grèce	22.6	26.1	38.5	12.9	1.1	12.3	-4.9	-8.5
Hongrie	1.2	16.5	52.8	29.6	-0.5	-6.6	-5.6	12.8
Irlande	7.7	11.1	38.4	42.8	-5.2	-8.3	0.8	12.7
Israël*	-	20.0	34.5	45.5	-	-7.2	-9.2	16.4
Italie	11.0	36.1	41.9	11.0	0.6	0.5	1.0	-2.1
Japon	..	21.9	46.0	32.1	..	8.7	-3.9	-4.8
Luxembourg	14.3	8.5	37.5	39.7	8.0	-3.4	-21.7	17.1
Mexique	..	33.4	32.4	34.2	..	-31.2	12.0	19.2
Norvège	1.3	28.7	35.9	34.1	1.2	3.4	-8.0	3.4
Nouvelle-Zélande	..	13.2	50.7	36.1	..	-11.4	-1.1	12.6
Pays-Bas	15.5	24.0	34.3	26.2	8.4	0.9	-7.1	-2.2
Pologne	1.1	11.1	57.8	30.0	-1.5	-4.5	-5.0	11.1
Portugal	24.5	26.6	30.2	18.7	-22.1	3.5	12.8	5.7
République slovaque	-	13.4	66.3	20.3	-	-1.5	-3.1	6.1
République tchèque	0.6	18.4	61.3	19.6	-0.4	4.8	-10.2	5.8
Royaume-Uni	..	28.0	24.6	47.3	..	-14.7	-5.1	19.7
Slovénie	3.5	29.7	55.3	11.5	1.9	11.7	-4.3	-9.3
Suède	11.5	12.8	44.5	31.2	8.1	-3.2	-8.7	3.8
Suisse	9.0	19.5	39.5	32.0	6.3	7.7	-17.1	3.1
Turquie	42.0	15.5	23.4	19.0	-9.5	-4.2	4.6	9.1
Moyenne OCDE (non pondérée)	12.1	21.4	40.7	29.0	2.5	-1.0	-5.4	4.6
Moyenne OCDE (pondérée)	..	32.3	36.5	31.3	..	7.6	-9.2	1.6

Note : Quand la distinction entre CITE 0-1 et CITE 2 ne peut être effectuée ou lorsque les tailles d'échantillon sont insuffisantes pour produire cette désagrégation, un pourcentage global pour les niveaux CITE 0/1/2 est indiqué dans la colonne CITE 2. Japon : Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère du pays de naissance.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Base de données de l'OCDE sur les immigrants (DIOC 2005-06) ; Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat) ; Current Population Survey (États-Unis).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739929>

Tableau 1.A1.3. **Population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans par région d'origine, 2009-10**

	Total	Nés dans un pays :		Afrique	Asie	Amérique latine et Caraïbes	États-Unis, Canada et Océanie	Europe
		à plus faible niveau de revenu	de l'OCDE à haut niveau de revenu					
	Milliers	% de la population 15-64 ans née à l'étranger		% de la population 15-64 ans née à l'étranger				
Allemagne	8 568	72.8	27.2	3.3	15.6	1.3	1.6	78.2
Australie	4 568	55.7	44.3	6.3	42.3	2.3	14.6	34.5
Autriche	984	68.7	31.3	4.0	12.1	2.1	1.2	80.6
Belgique	1 074	56.8	43.2	33.7	9.0	3.0	1.4	52.9
Canada	4 626	61.9	38.1	6.7	44.6	12.7	4.8	31.3
Chili	128	18.7	81.3	0.7	4.5	76.5	5.7	12.5
Danemark	375	64.9	35.1	3.3	33.5	1.3	7.4	54.4
Espagne	5 391	84.1	15.9	20.8	5.1	54.5	0.5	19.1
Estonie	116	97.9	2.1	—	5.4	—	0.1	94.6
États-Unis	31 815	86.1	13.9	4.1	27.1	52.4	2.6	13.8
Finlande	133	61.5	38.5	—	—	—	—	—
France	4 943	71.4	28.6	54.5	10.1	3.5	1.3	30.5
Grèce	769	89.1	10.9	2.2	20.7	0.2	2.3	74.5
Hongrie	126	83.7	16.3	2.8	10.7	2.1	2.6	81.9
Irlande	533	33.9	66.1	8.1	11.1	1.7	4.2	74.9
Islande	29	67.5	32.5	2.5	13.7	2.4	5.6	75.9
Israël*	1 259	..	..	21.0	19.7	3.2	2.8	53.3
Italie	4 136	80.4	19.6	22.6	17.1	14.6	2.2	43.5
Japon	2 217	67.8	32.2	0.5	75.4	17.7	3.5	2.8
Luxembourg	153	15.2	84.8	5.1	2.7	2.3	1.4	88.4
Mexique	375	..	..	0.2	2.3	16.6	71.1	9.7
Norvège	330	59.6	40.4	11.0	33.2	5.2	4.0	46.7
Nouvelle-Zélande	658	..	..	7.9	32.9	1.0	26.5	31.7
Pays-Bas	1 393	77.1	22.9	21.7	24.2	24.1	2.6	27.4
Pologne	88	68.0	32.0	2.4	10.6	0.8	4.6	81.7
Portugal	616	77.3	22.7	44.7	2.2	23.4	1.8	27.9
République slovaque	28	24.4	75.6	0.5	1.9	0.6	0.4	96.7
République tchèque	203	35.2	64.8	0.9	8.9	0.5	0.8	88.8
Royaume-Uni	5 753	66.0	34.0	20.5	35.7	4.8	6.8	32.2
Slovénie	129	93.0	7.0	0.4	0.1	0.5	0.6	98.5
Suède	1 026	63.6	36.4	7.5	36.9	7.8	1.8	46.0
Suisse	733	43.3	56.7	5.8	8.2	6.1	2.8	77.1
Turquie	1 598	..	..	..	..	..	..	..
Moyenne OCDE (non pondérée)	84 871	63.6	36.4	10.2	18.1	10.8	5.9	55.1
Moyenne OCDE (pondérée)	84 871	75.9	24.1	11.6	25.4	27.3	3.8	31.8

Note : La population ayant une nationalité d'un autre pays par opposition à la population née à l'étranger au Japon.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Australian Bureau of Statistics ; Recensement canadien et néo-zélandais 2006 ; recensement chilien 2002 ; Statistics Iceland ; Enquête israélienne sur les forces de travail ; Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; registre japonais des étrangers ; recensement mexicain 2010 ; Office fédéral des étrangers (Suisse) ; Current Population Survey (États-Unis).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739948>

Chapitre 2

Revenu des ménages

Le niveau de revenu et la richesse des ménages sont des éléments déterminants pour un large éventail de résultats socio-économiques, dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation et la participation civique. Le fait de ne pas avoir un revenu suffisant peut entraver l'autonomie des migrants et avoir, à terme, des conséquences sur la cohésion sociale. Au delà des niveaux de revenu absolus, la distribution du revenu des ménages détermine dans quelle mesure des groupes vulnérables, comme certains ménages immigrés, risquent de se retrouver marginalisés.

La participation au marché du travail est le déterminant le plus important du niveau de revenu, tant pour les ménages immigrés que pour les autres ménages. Les salaires constituent, et de loin, la part la plus élevée du revenu des ménages, soit environ 75 % en moyenne dans la zone OCDE. Le revenu des ménages est aussi fortement déterminé par les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage, en particulier le niveau d'éducation et les compétences des adultes, le nombre total d'enfants, et la présence de jeunes enfants qui peut réduire la participation des femmes au marché du travail. Mais en même temps, les transferts sociaux ainsi que la fiscalité pesant sur le revenu et la richesse contribuent à modifier le profil de la distribution du revenu.

Deux indicateurs sont présentés dans ce chapitre : la distribution du revenu disponible des ménages (indicateur 2.1) et le risque de pauvreté (indicateur 2.2). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre.

2.1. Distribution du revenu des ménages

Information de référence

Dans cette section, les données sur le revenu renvoient au revenu disponible annuel équivalent exprimé en dollars américains (USD) au taux de parité du pouvoir d'achat (PPA) (l'OCDE servant de référence). Se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre pour les définitions. Cela exclut les services en nature fournis aux ménages par les pouvoirs publics et les entités privées, les taxes à la consommation et le flux de revenu imputé du fait que l'on soit propriétaire de son logement. Seul le revenu des personnes vivant dans les ménages privés est pris en compte. Un « codage par le haut et par le bas » est utilisé fixant le revenu disponible maximum à dix fois le revenu médian, et le revenu disponible minimum à 1 % du revenu médian disponible.

Le statut migratoire du ménage est défini d'après le pays de naissance du chef du ménage. Un ménage immigré se définit comme un ménage où toutes les personnes déclarées responsables du ménage (une ou deux personnes selon le cas) sont nées à l'étranger. Un ménage autochtone est un ménage comptant au moins une personne responsable du ménage née dans le pays. Un ménage mixte est un ménage autochtone dont un des responsables est né à l'étranger. On attribue à chaque individu âgé de 15 ans ou plus le revenu de son ménage.

Dans tous les pays de l'OCDE inclus dans cette analyse, le revenu médian des ménages immigrés est inférieur à celui des ménages autochtones et, dans la moitié d'entre eux, il représente moins de 80 % du revenu médian des ménages autochtones. En dehors de l'Autriche, le revenu médian des ménages mixtes est comparable à celui des ménages autochtones, et il est même nettement supérieur dans le cas du Portugal, des États-Unis, de l'Australie, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni (graphique 2.1).

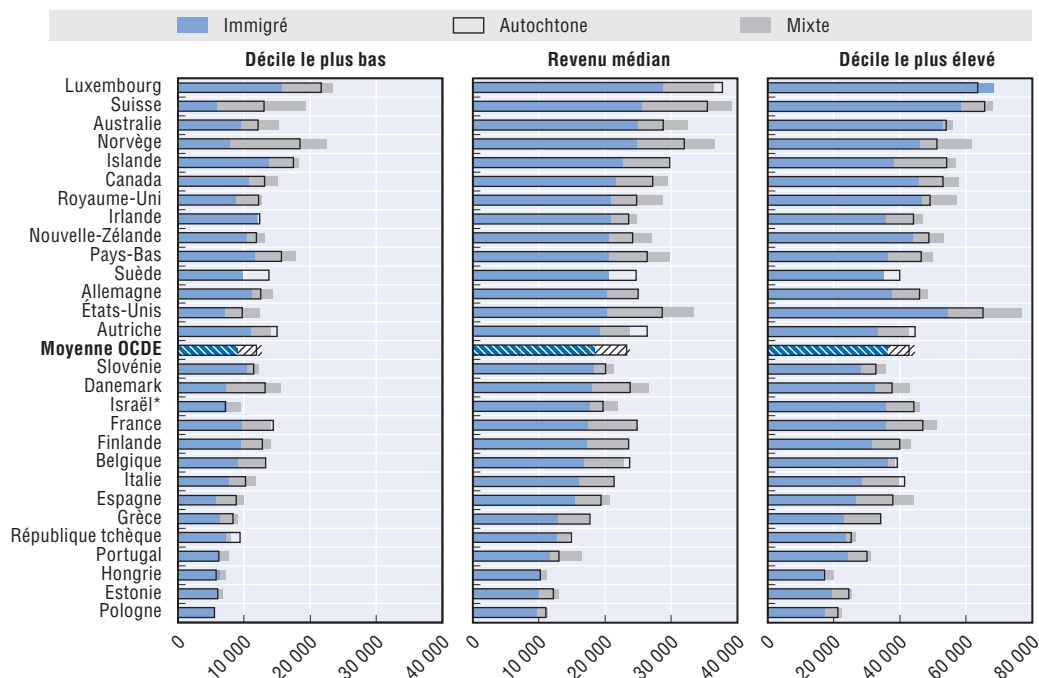
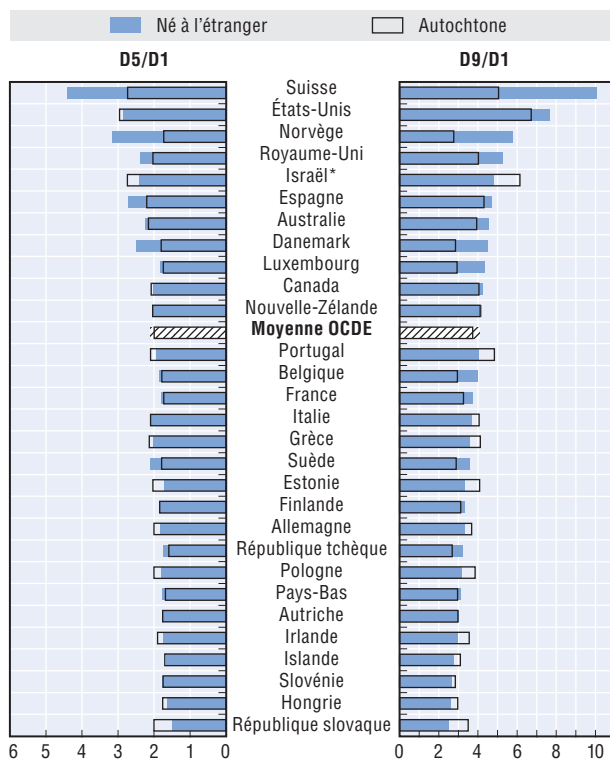
L'échelle du revenu médian des ménages immigrés varie de un à presque trois (de moins de 10 000 USD en Pologne et en Estonie à plus de 25 000 USD au Luxembourg, en Australie, en Suisse et en Norvège). Ces écarts sont encore plus importants parmi les ménages autochtones, les revenus oscillant entre 1 et 3.7. Les ménages immigrés des pays d'Europe du Sud et de Belgique cumulent deux handicaps : faible revenu médian global comparé aux autres pays de l'OCDE et écarts importants par rapport aux revenus des ménages autochtones.

Les inégalités (en termes de ratio D9/D1) sont en général plus fortes parmi les ménages immigrés que parmi les ménages autochtones. Au Luxembourg, aux États-Unis, en Australie, au Royaume-Uni et en Suisse, ceci s'explique par les niveaux du neuvième décile qui sont les plus élevés des niveaux observés dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Au Luxembourg et en Australie, le niveau du décile le plus élevé est comparable entre les ménages autochtones et immigrés. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les adultes vivant dans un ménage immigré sont largement surreprésentés dans le décile le plus bas (tableau 2.1). Font exception Israël*, la Hongrie, la Pologne, le Portugal et l'Irlande. Au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas, près d'un tiers des adultes vivant dans un ménage immigré ont des revenus classés dans le décile le plus bas (calculé pour l'ensemble de la population). Les immigrés sont sous-représentés parmi les ménages percevant des revenus se situant dans le décile du revenu le plus élevé, sauf au Luxembourg et en Australie.

Le ratio revenu médian/décile le plus bas (D5/D1) est similaire dans les ménages immigrés et les ménages autochtones, sauf en Suisse et en Norvège où les inégalités dans la partie inférieure de la distribution sont plus marquées chez les personnes nées à l'étranger. En outre, pour ces deux pays ainsi que pour le Danemark, l'Espagne, la France et la Belgique, le décile inférieur est beaucoup plus faible pour les immigrés que pour les autochtones. En revanche, en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Irlande, au Portugal et en Israël, les niveaux du décile le plus bas sont comparables pour les immigrés et les autochtones. En valeur absolue, le niveau du premier décile des ménages immigrés est le plus élevé en Irlande, en Islande et au Luxembourg.

Graphique 2.1. **Distribution des revenus disponibles annuels équivalents selon le statut migratoire du ménage, 2008**

Prix courants de 2008 en USD

Graphique 2.2. **Distribution du revenu selon le statut migratoire du ménage, 2008**

Note : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

Tableau 2.1. **Pourcentage de personnes vivant dans un ménage immigré représentées dans les premier et dernier déciles de revenu, 2008**

Pourcentages

	% dans le décile le plus bas	% dans le décile le plus élevé
Allemagne	13.8	4.2
Australie	15.6	9.9
Autriche	21.1	4.2
Belgique	26.3	7.3
Canada	15.8	7.1
Danemark	32.0	4.0
Espagne	19.0	2.5
Estonie	11.0	4.2
États-Unis	15.4	6.7
Finlande	31.5	4.0
France	27.8	4.7
Grèce	18.0	2.3
Hongrie	8.2	8.7
Irlande	10.8	3.5
Islande	21.8	3.6
Israël*	8.1	6.0
Italie	15.6	3.3
Luxembourg	17.4	11.3
Norvège	28.7	5.9
Nouvelle-Zélande	14.5	7.1
Pays-Bas	30.4	4.4
Pologne	10.3	3.8
Portugal	10.7	5.0
République tchèque	23.0	6.2
Royaume-Uni	18.5	8.5
Slovénie	13.2	3.8
Suède	20.3	6.6
Suisse	14.3	8.0
Moyenne OCDE	18.3	5.6

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739967>

2.2. Pauvreté

Information de référence

Le taux de pauvreté est défini comme le pourcentage d'individus percevant moins de la moitié du revenu disponible médian équivalent (les revenus et le statut migratoire des ménages sont définis dans la section précédente sur la distribution du revenu des ménages). Chaque individu se voit attribuer le niveau de revenu de son ménage. Deux taux sont présentés : celui de la population âgée de 15 ans et plus et celui des enfants de moins de 15 ans. Les enfants, comme tout autre membre du ménage, se voit attribuer le statut migratoire du ménage. Le taux de pauvreté des immigrés/autochtones est défini comme le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage immigré/autochtone.

La moyenne des taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage immigré dans les pays de l'OCDE s'élève à 17.3 %, contre 8.7 % des personnes vivant dans un ménage autochtone. Dans tous les pays de l'OCDE inclus dans l'analyse, le taux de pauvreté des immigrés est supérieur à celui des autochtones. Toutefois, en Israël, au Portugal, en Estonie, en Pologne, en Irlande et en Slovénie, les deux taux sont comparables et relativement faibles dans les comparaisons entre pays. En revanche, aux Pays-Bas, au Danemark, en Finlande et en Norvège ainsi qu'en France et en Belgique, le taux de pauvreté des ménages immigrés est de 3.7 à 4.5 fois supérieur à celui des autochtones (tableau 2.2). C'est particulièrement problématique en Belgique et en France où les ménages immigrés représentent plus de 10 % de l'ensemble des ménages.

C'est aux États-Unis, en Suisse et dans les Pays nordiques (sauf en Suède), aux Pays-Bas et en Espagne, que les taux de pauvreté des immigrés sont les plus élevés. Au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas, l'importance relative de la population de migrants pour raisons humanitaires est peut-être une explication, alors qu'en Espagne, cela est sans doute dû à l'importance des flux récents de migrants répondant à une demande d'emplois faiblement qualifiés.

La région d'origine des ménages immigrés a son importance. En particulier, en Islande, au Luxembourg, en Norvège et en Finlande, ainsi qu'au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les taux de pauvreté parmi les personnes vivant dans un ménage immigré dont les deux responsables sont nés en dehors de l'Union européenne, sont deux fois plus élevés que les taux concernant les ménages immigrés originaires de l'Union européenne (comptant au moins une personne de référence née dans un pays de l'UE). Dans tous ces pays, les taux de pauvreté des ménages autochtones et des ménages immigrés originaires de l'UE sont comparables (graphique 2.3).

Les familles avec enfants dont le potentiel de revenus est faible sont particulièrement exposées au risque de pauvreté. Les enfants vivant dans un ménage immigré sont systématiquement plus exposés que leurs homologues autochtones (graphique 2.4). C'est en Espagne, en Belgique et aux États-Unis que le taux de pauvreté des enfants immigrés est le plus élevé. Cela est particulièrement inquiétant dans les pays où les enfants vivant dans les ménages immigrés représentent une part élevée du total des enfants, comme en Belgique et aux États-Unis. Les taux élevés de pauvreté parmi les ménages immigrés peuvent être liés à la moindre participation des femmes immigrées avec enfants au marché du travail et, dans quelques pays (comme la Belgique et les États-Unis), au nombre moyen élevé d'enfants dans les ménages immigrés comparés aux ménages autochtones.

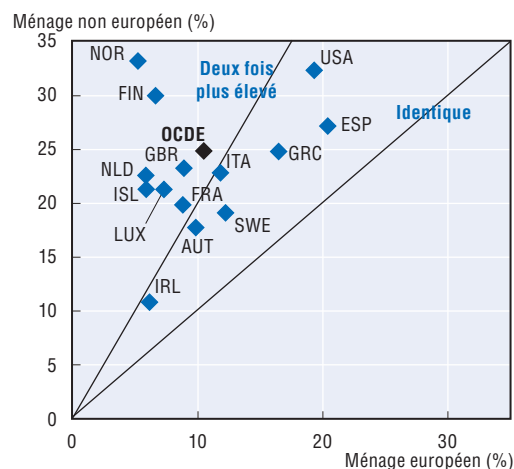
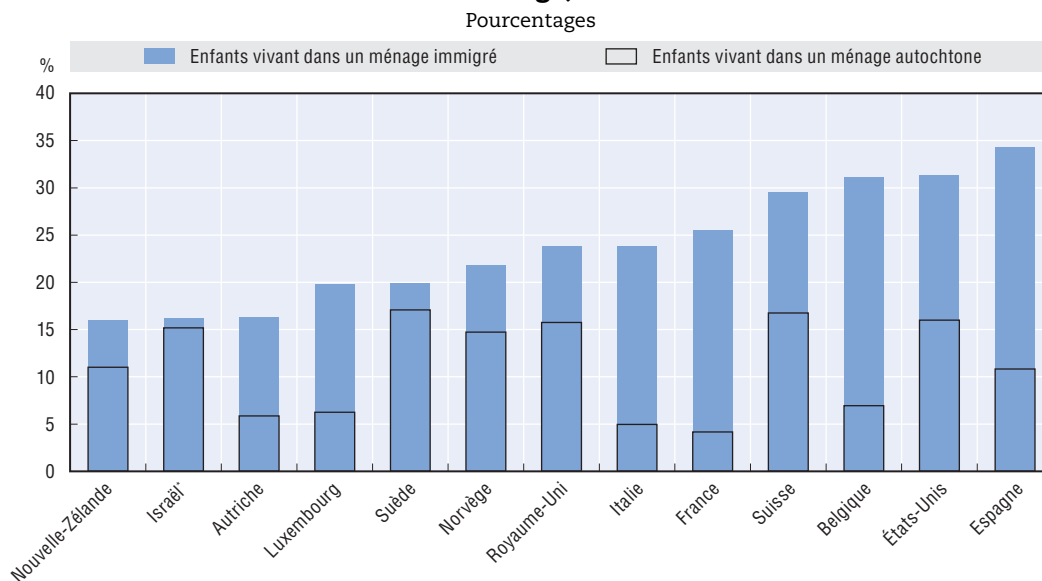
L'accès au marché du travail est un facteur majeur contribuant à limiter le risque de pauvreté, même si avoir un emploi ne suffit pas toujours à protéger contre ce risque, surtout dans les ménages avec enfants. Pour les quelques pays où la taille des échantillons permet d'effectuer ce calcul (Belgique, Canada, France et États-Unis), les ménages immigrés sans emploi sont beaucoup plus désavantagés que leurs homologues autochtones, sans doute parce que le travail est leur principale source de revenu. En outre, une fois qu'ils se retrouvent au chômage, l'absence d'un réseau social fiable peut entraîner des difficultés susceptibles de les exposer au risque de pauvreté chronique.

Tableau 2.2. **Taux de pauvreté selon le statut migratoire du ménage, 2008**

	Pourcentages	
	Personnes vivant dans un ménage immigré	Ratio avec les personnes vivant dans un ménage autochtone
Allemagne	13.8	1.4
Australie	20.2	1.7
Autriche	15.0	2.9
Belgique	21.9	3.8
Canada	22.9	1.8
Danemark	25.6	4.0
Espagne	23.7	1.9
Estonie	11.0	1.1
États-Unis	31.2	1.8
Finlande	24.5	3.7
France	21.1	4.0
Grèce	22.3	2.0
Hongrie	1.5	0.3
Irlande	9.0	1.2
Islande	10.5	2.1
Israël*	16.6	1.0
Italie	17.8	1.7
Luxembourg	13.4	3.6
Norvège	23.6	3.9
Nouvelle-Zélande	14.6	1.6
Pays-Bas	24.0	4.5
Pologne	10.3	1.0
Portugal	14.4	1.2
République slovaque	14.7	2.4
République tchèque	10.1	2.5
Royaume-Uni	19.0	1.9
Slovénie	8.3	1.3
Suède	16.4	2.5
Suisse	25.7	1.8
Moyenne OCDE	17.3	2.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739986>Graphique 2.3. **Taux de pauvreté des ménages immigrés selon leur origine, 2008**

Personnes vivant dans un ménage européen comparées aux personnes vivant dans un ménage non européen

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932738352>Graphique 2.4. **Taux de pauvreté des enfants de moins de 15 ans selon le statut migratoire du ménage, 2008**

Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932738371>

Mesure

Les indicateurs de la richesse ne sont pas présentés dans cette publication car les sources statistiques disponibles ne sont pas suffisamment fiables pour décrire avec précision la situation des immigrés. En particulier, on ne dispose pas d'informations sur la valeur des biens acquis à l'étranger.

Les données présentées dans ce chapitre se rapportent au revenu disponible annuel équivalent des ménages. Le revenu disponible offre une indication des biens et des services que les ménages peuvent acheter sur le marché en utilisant leurs sources de revenus sans augmenter leur niveau d'endettement. Il est composé de la somme de toutes les rémunérations du travail (salaires, honoraires, revenu du travail indépendant), du revenu du capital, de l'épargne, et des transferts publics et privés, moins l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales.

Deux indicateurs sont présentés dans ce chapitre : la distribution du revenu disponible des ménages (indicateur 2.1) et l'incidence de la pauvreté (indicateur 2.2). Le premier indicateur présente le revenu médian ainsi que les premier et dernier déciles. Le revenu médian (D5) sépare les ménages en deux moitiés : l'une percevant moins que ce revenu; le second percevant plus. Dix pour cent de la population a un revenu plus faible que le premier décile (D1) et 10 % un revenu supérieur au neuvième décile (D9). Le rapport D9/D1, ou rapport inter-déciles, est utilisé comme indicateur d'inégalité de revenu. Le rapport D5/D1 se concentre sur les revenus inférieurs au revenu médian tandis que le rapport D9/D5 porte sur la moitié supérieure. Le second indicateur (risque de pauvreté) porte sur la proportion de personnes vivant dans des ménages immigrés et autochtones percevant moins de la moitié du revenu médian global du pays de résidence considéré. Si cette définition permet de comparer la prévalence de la pauvreté relative d'un pays à l'autre, elle ne tient pas compte des différences entre les niveaux de revenu absolu entre les pays. En outre, ces indicateurs de la pauvreté ne tiennent pas compte des dimensions non financières de la pauvreté comme la richesse ou l'accès aux services publics.

Pour obtenir des équivalents du pouvoir d'achat des différentes monnaies, le taux de conversion à la parité de pouvoir d'achat de l'OCDE a été appliqué aux deux indicateurs. Pour prendre en compte la taille et la composition des ménages, le revenu des ménages est divisé par la « taille de l'équivalent ménage » qui attribue un poids de 1 au premier adulte, de 0.5 à tout autre membre du ménage âgé de 14 ans et plus, et de 0.3 pour chaque enfant de moins de 14 ans. Ces facteurs tiennent compte des économies d'échelle réalisées dans les ménages comptant plusieurs personnes.

Notes, sources et pour en savoir plus

Notes

Graphique 2.3 : Pour les États-Unis, les comparaisons s'effectuent entre les immigrés nés dans un pays à revenu élevé et ceux nés dans un autre pays (au lieu de la comparaison pays de l'UE/pays hors UE).

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Sources

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2009 ; 2008 pour le Portugal ; Panel suisse des ménages, 2009 ; *Household, Income and Labour Dynamics in Australia* (HILDA), 2009 ; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR),

2009 ; États-Unis : *Current Population Survey* 2009 ; Israël : Enquête sur la population active 2009 ; Nouvelle-Zélande : *Household Economic Survey* (HES) 2009.

Toutes les enquêtes en panel ont tendance à sous-représenter les nouveaux arrivants. Dans le cas de l'EU-SILC et de l'EDTR, le panel est renouvelé tous les quatre ans ; dans le cas du CPS tous les deux ans. Les échantillons sont représentatifs en coupe transversale seulement pour la première vague d'un nouveau panel ; parmi les nouveaux immigrés, seuls ceux qui rejoignent un ménage résident, via le regroupement familial et la formation d'une famille, sont pris en compte. Pour ce qui est du panel HILDA, après 1999, les nouveaux arrivants ne sont inclus que s'ils rejoignent des ménages déjà installés. L'Australie ayant reçu des effectifs importants de migrants entre 1999 et 2009, avec une focalisation accrue sur une migration de travail très qualifiée depuis le milieu des années 1990, les estimations ont donc tendance à être biaisées.

Pour en savoir plus

OCDE (2009), « Le travail est-il le meilleur antidote contre la pauvreté », chapitre 3 in *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2011a), *Panorama de la société – Indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2011b), *Toujours plus d'inégalité – Pourquoi les écarts de revenu se creusent*, Éditions OCDE, Paris.

Chapitre 3

Logement

Les caractéristiques socio-économiques des adultes (notamment leurs ressources financières) ainsi que la taille du ménage et sa composition comptent parmi les déterminants clés des conditions de logement. Les préférences des ménages (notamment en termes de localisation géographique et d'intention de s'installer dans le pays de destination) jouent aussi un rôle. Même quand les familles ont des ressources suffisantes pour vivre dans un logement adapté, elles peuvent choisir de donner la priorité à d'autres aspects de leur vie (éducation des enfants, proximité de services culturels, etc.) ou consacrer ces ressources à l'achat d'un logement dans le pays d'origine.

La catégorie d'entrée des migrants est déterminante. En effet, le regroupement familial dépend souvent des moyens financiers du requérant principal, et toujours d'exigences minimum en termes de surface et/ou du nombre de pièces disponibles et de conditions sanitaires. Les immigrés récents, surtout ceux arrivés dans des conditions difficiles ou ceux qui ne possèdent pas de réseau familial ou professionnel, ont plus de risques de se retrouver dans des logements inadaptés.

L'offre de logements et le prix des loyers jouent également un rôle clé dans la détermination des conditions de logement. La possibilité de bénéficier d'un logement social ou d'une allocation logement peut contribuer à réduire le coût du logement ou à améliorer son adéquation avec la taille du ménage. Les critères d'accès au logement social et à l'aide au logement font généralement intervenir la taille du ménage et le revenu disponible. Les demandes sont généralement traitées par ordre de soumission et les dossiers des immigrés récents se voient de fait attribuer une faible priorité.

Enfin, le manque d'information sur le fonctionnement du marché locatif, l'existence de discrimination des propriétaires envers les familles immigrées, ainsi que les inégalités d'accès au crédit comptent aussi parmi les raisons qui font que les immigrés peuvent être plus exposés à des situations de mal logement.

Trois indicateurs sont présentés dans ce chapitre : le mode d'occupation du logement (indicateur 3.1), les conditions physiques du logement (indicateur 3.2) et son coût (indicateur 3.3). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre.

3.1. Mode d'occupation des logements

Information de référence

Le mode d'occupation est généralement ventilé en trois groupes : propriétaire (lorsque le propriétaire est un membre du ménage), locataire ou occupant à titre gratuit. Le cas échéant, une distinction est faite entre « loué aux tarifs en vigueur sur le marché » et « loué à un prix réduit » (logements sociaux, loués par l'employeur ou loyer fixé par la loi), étant entendu que cette dernière catégorie n'inclut normalement pas de locataires qui louent aux prix du marché et reçoivent une allocation logement (sauf en Suisse). La distinction entre « loué aux tarifs en vigueur sur le marché » et « loué à un prix réduit » n'est pas faite en Australie, au Canada, au Danemark, en Corée, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande ni aux États-Unis. Aucune information sur les personnes logées à titre gratuit n'est disponible au Danemark, en Corée, en Norvège et en Suède. Le statut migratoire des ménages (immigré ou autochtone) est fonction du lieu de naissance de la principale personne responsable du logement.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la moyenne des pourcentages de ménages propriétaires de leur logement est de 53 % parmi les ménages immigrés, contre 71 % pour les autochtones. Les taux les plus élevés de propriétaires parmi les ménages immigrés sont observés en Australie, ainsi que dans les pays d'Europe centrale et orientale, et en Corée (graphique 3.1). Dans tous ces pays, ainsi qu'au Canada, les différences par rapport aux taux des ménages autochtones sont faibles ou négligeables. Dans tous les autres pays de l'OCDE examinés, le pourcentage de propriétaires parmi les ménages dont le responsable est un immigré est beaucoup plus faible que celui des ménages autochtones.

C'est en Finlande, en Grèce, en Irlande et en Italie, où un nombre relativement important d'immigrés sont arrivés récemment, que les disparités sont les plus marquées. Les écarts par rapport aux ménages autochtones sont également significatifs dans les pays où une part importante des autochtones sont propriétaires (Islande, Luxembourg et Norvège). À l'inverse, lorsque cette proportion est faible, comme en Allemagne, les différences avec les immigrés sont relativement faibles.

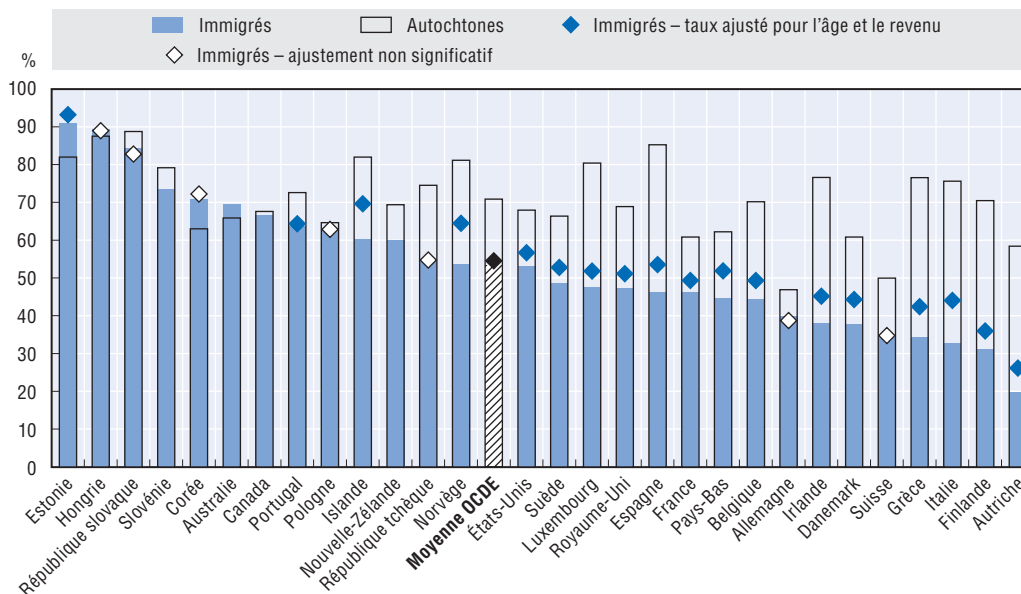
Après ajustement en fonction de l'âge du chef de ménage et du niveau de revenu du ménage, les écarts avec les ménages autochtones demeurent, mais sont systématiquement plus faibles. Les pays où l'âge et le revenu contribuent le plus à expliquer les différences par rapport aux ménages autochtones (environ 40 %) sont l'Islande, les Pays-Bas et la Norvège. Dans ces trois pays, la distribution inégale des revenus est une explication majeure. Dans tous les autres pays, ces deux facteurs n'expliquent pas plus d'un quart des différences avec les autochtones. Les préférences, et en particulier le choix de la localisation, sont probablement d'autres facteurs à prendre en compte.

Les ménages immigrés dont la personne de référence est étrangère sont encore moins susceptibles d'être propriétaires de leur logement (sauf aux Pays-Bas). En effet, les immigrés naturalisés ont en moyenne une durée de séjour plus longue et, par là même, sont plus susceptibles de souhaiter s'installer durablement dans le pays d'accueil. Les données disponibles par durée de séjour montrent clairement que les immigrés de longue date sont davantage susceptibles d'être propriétaires de leur logement. Aux États-Unis, c'est le cas pour 73 % des immigrés « installés », contre 36 % pour les immigrés ayant moins de dix ans de résidence (61 % contre 46 % en Suisse). Un autre facteur tient au fait que les étrangers peuvent rencontrer des obstacles dans l'accès au crédit.

Parmi les locataires, dans la plupart des pays de l'OCDE, les ménages immigrés bénéficient moins souvent que les autochtones d'un loyer à tarif réduit ou d'un logement gratuit (graphique 3.2). Seules la Finlande, l'Estonie et l'Allemagne présentent des résultats significatifs en contradiction avec ce constat. Les différences les plus marquées sont observées en Espagne et en Irlande, deux pays ayant connu une forte immigration au cours des dix dernières années.

Graphique 3.1. **Pourcentage de ménages propriétaires de leur logement selon le statut migratoire du ménage, 2009**

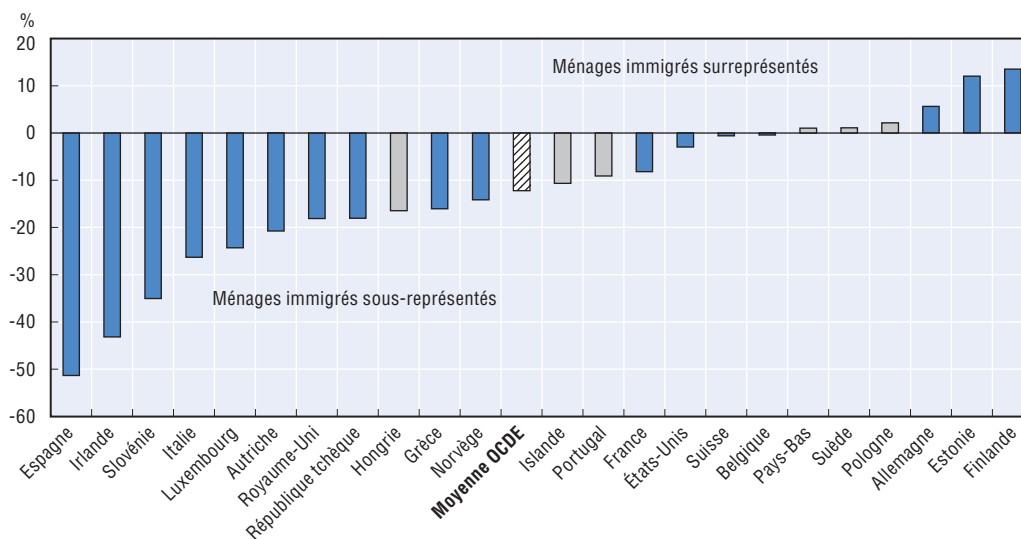
Pourcentage de l'ensemble des ménages



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738390>

Graphique 3.2. **Ménages bénéficiant d'un loyer modéré ou logés à titre gratuit parmi les ménages immigrants non propriétaires de leur logement, 2009**

Différences avec les ménages autochtones en points de pourcentage



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738409>

3.2. Conditions de logement

Information de référence

Le taux de surpeuplement utilisé dans cette section est adapté d'une définition d'Eurostat et est basé sur le nombre de pièces disponibles dans le logement, la taille du ménage et sa composition. L'âge et le sexe des enfants ne sont toutefois pas pris en compte. Les résultats pour les pays non européens suivent la même définition, sauf ceux de la Nouvelle-Zélande et du Canada qui adoptent la définition canadienne du surpeuplement. Le nombre minimum de pièces, en-dessous duquel un logement est considéré comme surpeuplé est le suivant : deux pièces pour un maximum de deux adultes (dont un couple), une pièce de plus par adulte supplémentaire (membre du ménage âgé de 18 ans ou plus), une pièce supplémentaire pour deux enfants au plus.

Par ailleurs, la qualité du logement est appréhendée en agrégeant différentes mesures. Un logement est jugé de mauvaise qualité s'il est trop sombre ; ou sans salle de bains, douche ou toilettes avec chasse d'eau à l'intérieur à l'usage exclusif du ménage ; ou avec un toit qui fuit. Aux États-Unis, il s'agit de logements sans baignoire, douche ou toilettes. Il n'y a pas d'informations comparables pour l'Australie, Israël*, la Nouvelle-Zélande et la Suisse.

Dans cette section, les conditions de logement sont mesurées par deux indicateurs : le pourcentage de personnes (y compris les enfants) vivant dans un logement surpeuplé ; et celui de personnes vivant dans un logement de mauvaise qualité. Le fait de prendre en considération les personnes plutôt que les ménages contribue à amplifier la situation des ménages de grande taille. Le statut migratoire des ménages (immigré ou autochtone) est fonction du lieu de naissance de la principale personne responsable du logement.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la moyenne des pourcentages de personnes vivant dans des logements trop petits est de 20 % parmi les ménages immigrés, contre 11 % parmi les ménages autochtones. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les personnes vivant dans un ménage immigré sont plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que ceux qui vivent dans un ménage autochtone. C'est seulement dans trois pays – la Finlande, les Pays-Bas et la République slovaque – que les écarts par rapport aux ménages autochtones ne sont pas significatifs. Les taux de surpeuplement parmi les ménages immigrés sont les plus faibles en Australie, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suisse, et les plus élevés dans les pays européens d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'en Grèce et en Italie. Les différences les plus importantes par rapport aux ménages autochtones sont constatées en Autriche, en Grèce, en Italie et en Slovaquie (graphique 3.3).

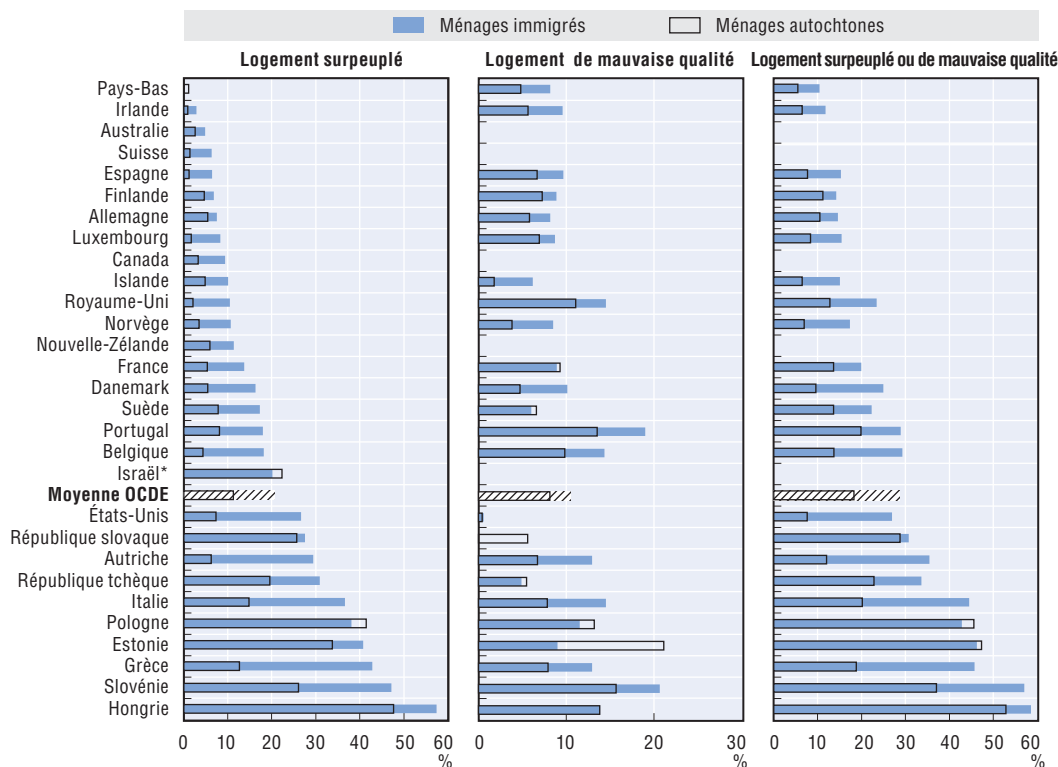
Les différences sont encore plus marquées parmi les enfants : le pourcentage d'enfants vivant dans des logements surpeuplés au sein de ménages immigrés s'élève à 32 % contre 19% au sein des ménages autochtones.

La part de la population (immigrée et autochtone) vivant dans des logements de mauvaise qualité est généralement faible (inférieure à 10 %), sauf en Belgique, en Italie, au Portugal, en Slovaquie et au Royaume-Uni. Comme observé en terme d'incidence de logements surpeuplés en Autriche, en Grèce et en Italie, les ménages immigrés sont largement désavantagés par rapport aux ménages autochtones. En limitant l'analyse aux ménages qui louent leur logement, les personnes vivant dans les ménages immigrés sont encore plus désavantagées (graphique 3.4).

Dans les pays de l'OCDE, près d'une personne sur quatre vivant dans un logement de mauvaise qualité ou surpeuplé est membre d'un ménage immigré. Ce pourcentage est particulièrement élevé au Luxembourg (61 %) et en Autriche (40 %).

Graphique 3.3. **Part des personnes vivant dans un logement surpeuplé ou de mauvaise qualité selon le statut migratoire du ménage, 2009**

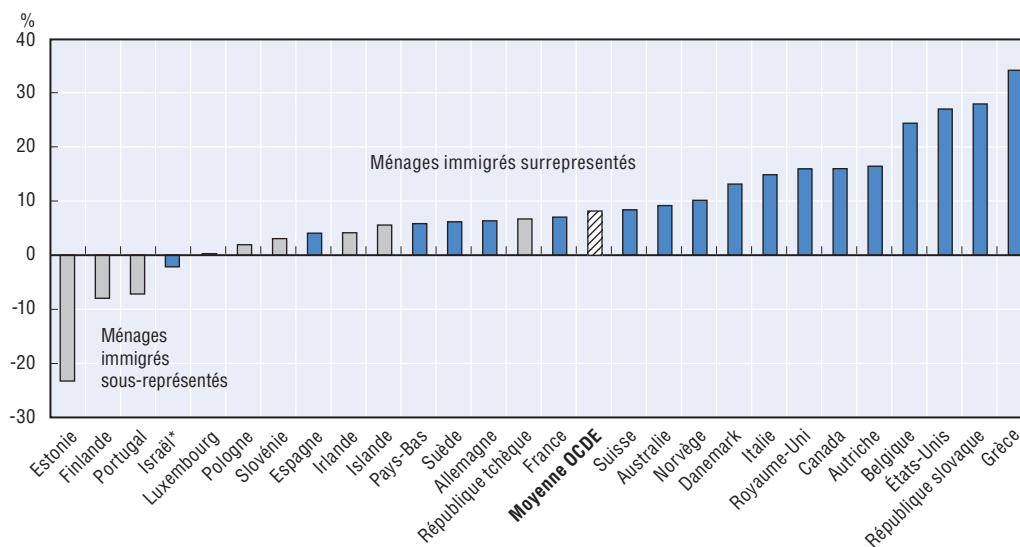
Pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738428>

Graphique 3.4. **Part des personnes vivant dans un logement surpeuplé ou de mauvaise qualité parmi les locataires au prix du marché, selon le statut migratoire du ménage, 2009**

Différence avec les personnes vivant dans un ménage autochtone en points de pourcentage



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738447>

3.3. Coût du logement

Information de référence

Le taux de surcharge financière liée au coût du logement correspond au pourcentage de la population vivant dans un ménage qui consacre plus de 40 % de son revenu disponible à son loyer. Le taux net de surcharge liée au coût du logement est le même pourcentage mais il prend en compte le coût total du logement, une fois versées les allocations logement. Il s'agit d'un indicateur de l'effort réellement consenti par le ménage. Ces deux indicateurs sont limités aux ménages qui louent leur logement.

Aucune information relative aux allocations logement n'est disponible pour l'Australie, le Canada, la Corée, la Nouvelle-Zélande, la Suisse ni les États-Unis.

Le statut migratoire des ménages (immigré ou autochtone) est fonction du lieu de naissance de la principale personne responsable du logement.

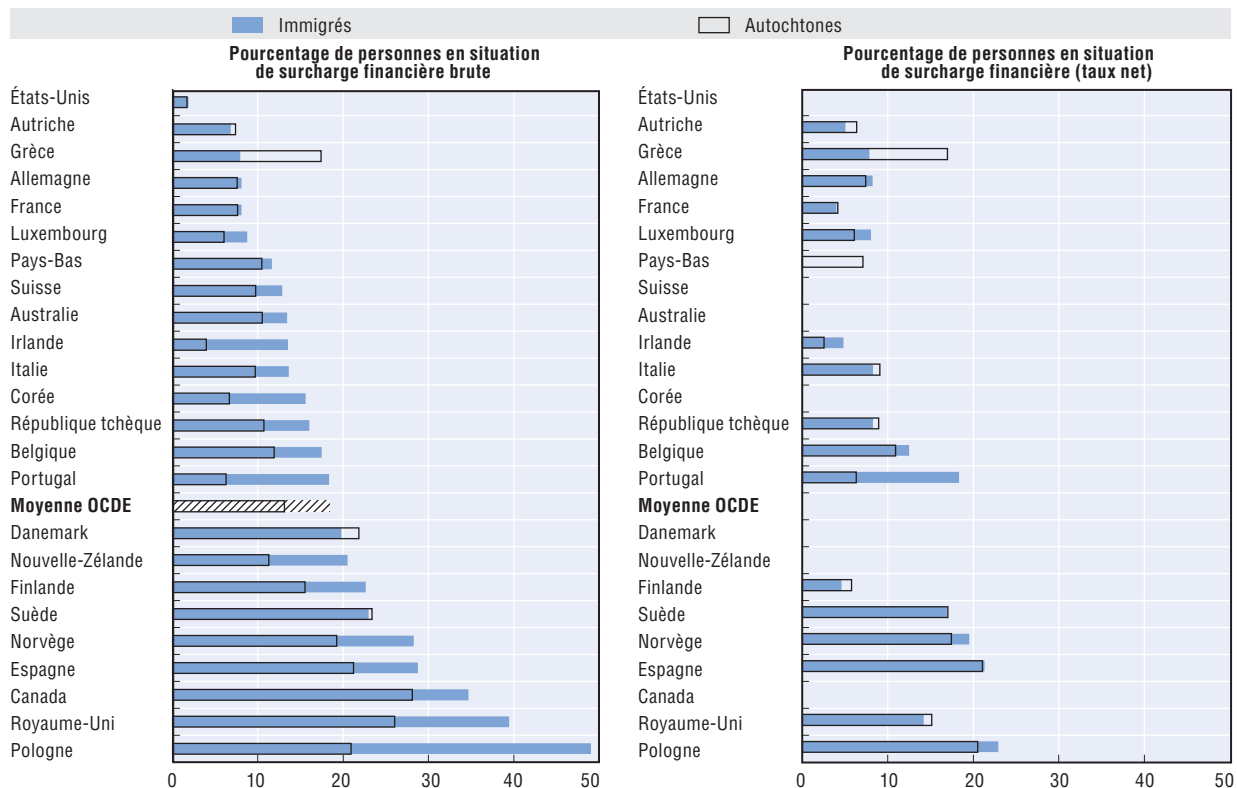
Le logement est un poste budgétaire important aussi bien pour les ménages immigrés que pour les ménages autochtones. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les personnes vivant dans des ménages immigrés subissent en moyenne plus fréquemment des situations de surcharge financière liée au coût du logement que celles vivant dans des ménages autochtones. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la moyenne des taux de surcharge liée au coût du logement s'élève à 18 % pour les ménages immigrés, contre 13 % pour les ménages autochtones (graphique 3.5).

C'est au Canada, en Pologne et au Royaume-Uni que l'on observe le taux de surcharge financière liée au coût du logement le plus élevé parmi les ménages immigrés (plus de 30 % de personnes vivant dans des ménages immigrés) et, dans une moindre mesure, en Norvège et en Espagne. L'écart par rapport aux personnes vivant dans un ménage autochtone est supérieur à 12 points de pourcentage en Pologne, au Portugal et au Royaume-Uni. À l'inverse, ces différences ne sont pas significatives en Autriche, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède et sont négatives en Grèce. Toutefois, dans ce pays, les personnes vivant dans un ménage immigré ont trois fois plus de risque de vivre dans un logement surpeuplé que celles vivant dans un ménage autochtone. Ainsi, dans ce pays, de même qu'en République tchèque et en Italie et, dans une moindre mesure, en Autriche, en France et aux États-Unis, les problèmes de logement rencontrés par les locataires immigrés sont plus souvent liés aux conditions physiques de l'habitation (logements surpeuplés) qu'à une surcharge financière (graphique 3.6). L'inverse est vrai en Espagne. En Finlande et en Irlande, les ménages immigrés sont relativement moins susceptibles de faire face à des problèmes de logement, par rapport à la situation qui prévaut dans d'autres pays de l'OCDE.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les aides au logement ne contribuent pas sensiblement à réduire le différentiel entre le taux de surcharge liée au coût du logement des personnes vivant dans des ménages immigrés et autochtones (graphique 3.5). La Finlande fait exception en la matière.

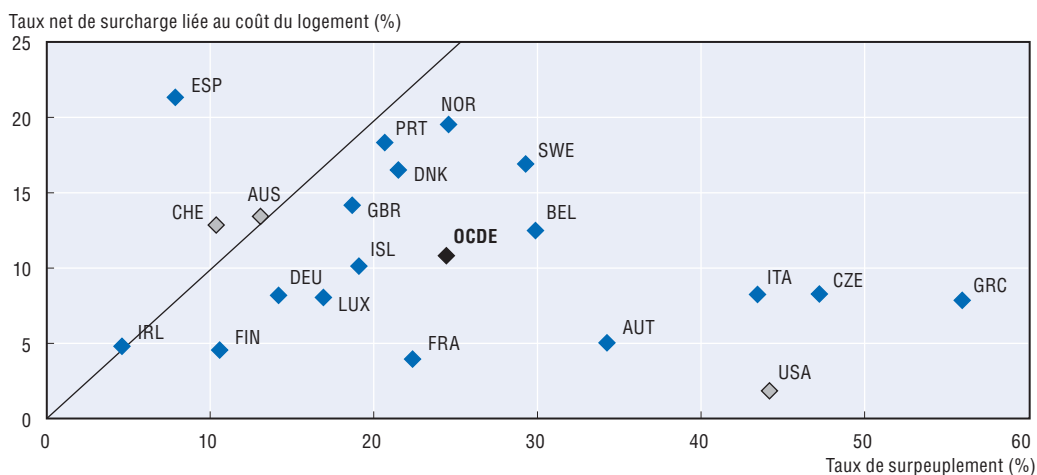
Graphique 3.5. **Taux bruts et nets de surcharge financière liée au coût du logement parmi les locataires selon le statut migratoire du ménage, 2009**

Pourcentages



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738466>

Graphique 3.6. **Taux de surpeuplement et taux net de surcharge financière liée au coût du logement parmi les ménages immigrés locataires, 2009**



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738485>

Mesure

Les caractéristiques matérielles et financières relatives au logement sont décrites dans ce chapitre. Idéalement, des indicateurs sur les conditions matérielles du logement devraient apporter des informations sur les caractéristiques du logement lui-même (par exemple nombre de pièces par habitant, équipement de base disponible, qualité des matériaux et dégradation de l'habitation), sur l'environnement ainsi que sur le voisinage (exposition au bruit et à la pollution, sentiment de sécurité dans le quartier, accessibilité aux transports publics et au lieu de travail, proximité de commerces et de services publics et parapublics, et enfin, structures de loisirs).

Les aspects financiers du logement concernent la part du revenu qui lui est consacrée. Cela inclut le remboursement du crédit pour les propriétaires et le montant du loyer pour les locataires (net d'aide au logement). Le mode d'occupation des logements donne quelques indications sur l'aptitude et la volonté de s'installer dans le pays hôte, mais aussi sur les ressources financières disponibles.

Dans ce chapitre, les données proviennent des enquêtes auprès des ménages et, par conséquent, excluent les personnes sans abri ainsi que celles vivant dans des structures collectives (comme les foyers de travailleurs ou d'étudiants, les hôpitaux et les prisons). En raison de problèmes de taille d'échantillon et de la comparabilité limitée des informations fournies par les enquêtes, la palette d'indicateurs choisis est restreinte au mode d'occupation du logement (indicateur 3.1), à la description physique du logement, sa surpopulation et son équipement disponible (indicateur 3.2) et au coût du logement (indicateur 3.3).

Notes, sources et pour en savoir plus

Notes

Graphique 3.1 : Les losanges blancs indiquent qu'après ajustement les pourcentages de propriétaires parmi les ménages immigrés et autochtones ne sont pas significativement différents au seuil de 5 %.

Graphique 3.2 : Les barres grises indiquent que les différences ne sont pas significativement différentes de zéro au seuil de 5 %.

Graphique 3.4 : Les barres grises indiquent que les différences ne sont pas significativement différentes de zéro au seuil de 5%. Les données de l'Australie, d'Israël et de la Suisse portent uniquement sur le surpeuplement.

Graphique 3.5 : Pour éviter de surestimer les moyennes OCDE, les calculs tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

Graphique 3.6 : Les pays représentés par des losanges gris sont ceux pour lesquels le taux de surcharge financière liée au coût du logement est le taux brut car les enquêtes nationales utilisées ne disposent pas d'information sur les aides financières à la location.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Sources

Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) 2009; 2008 pour le Portugal ; Panel suisse des ménages, 2009 ; *Household, Income and Labour Dynamics in Australia* (HILDA), 2009 ; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR),

2009 ; Israël : Enquête sur la population active 2009 ; Corée : Enquête par panel sur le travail et le revenu 2007 ; Nouvelle-Zélande : Household Economic Survey (HES) 2009 ; *American Community Survey* 2009 (États-Unis).

Pour en savoir plus

Bourassa, S.C. (1994), « Immigration and Housing Tenure Choice in Australia », *Journal of Housing Research*, vol. 5, n° 1.

Canada Mortgage and Housing Corporation – CMHC (2006a), « The Housing Situation and Needs of Recent Immigrants in the Montreal, Toronto, and Vancouver CMAs: An Overview », *Research Report*, CMHC, Canada.

CMHC (2006b), « 2006 Census Housing Series Issue: 7 – The Housing Conditions of Immigrant Households », *Socio-economic Series* 10-016, CMHC, Canada.

Deloitte Access Economics (2011), « The Housing Aspirations of New Settlers to Australia », *National Housing Supply Council*, 15 juin, Australie.

Eurostat (2011), « Housing Conditions in Europe in 2009 », Commission européenne, Luxembourg.

Chapitre 4

État de santé et accès aux soins

Les caractéristiques sociodémographiques, comme le sexe, l'âge, l'adoption de comportements à risques (abus d'alcool, tabagisme par exemple) ainsi que les conditions de vie et de travail, figurent parmi les déterminants les plus importants de la santé d'un individu. On s'attend à trouver un effet positif (Healthy migrant effect) dans les pays où l'essentiel de la migration est composé de migrants récents, plus jeunes en moyenne que la population autochtone. Cet effet positif est censé diminuer à mesure que la durée de séjour se prolonge.

En outre, le pays d'origine des migrants et les conditions de la migration peuvent venir également nuancer l'impact positif de l'auto-sélection des immigrants sur les résultats en matière de santé. Certains groupes de migrants, tels que les réfugiés, sont particulièrement vulnérables et peuvent présenter plus de risques de souffrir de pathologies spécifiques ou de troubles mentaux. Plus généralement, le vécu migratoire peut être source de stress affectant les résultats en matière de santé des migrants de différentes manières, selon leur situation socio-économique dans le pays d'origine et leur degré d'intégration dans le pays d'accueil. Enfin, il existe généralement une corrélation positive entre, d'une part, le niveau d'éducation et le niveau de revenu et, d'autre part, l'état de santé.

Ce chapitre analyse plusieurs aspects de l'état de santé auto-déclaré des populations autochtones et immigrées (indicateur 4.1) ainsi que les besoins médicaux non satisfaits (indicateur 4.2). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre.

4.1. État de santé perçu

Information de référence

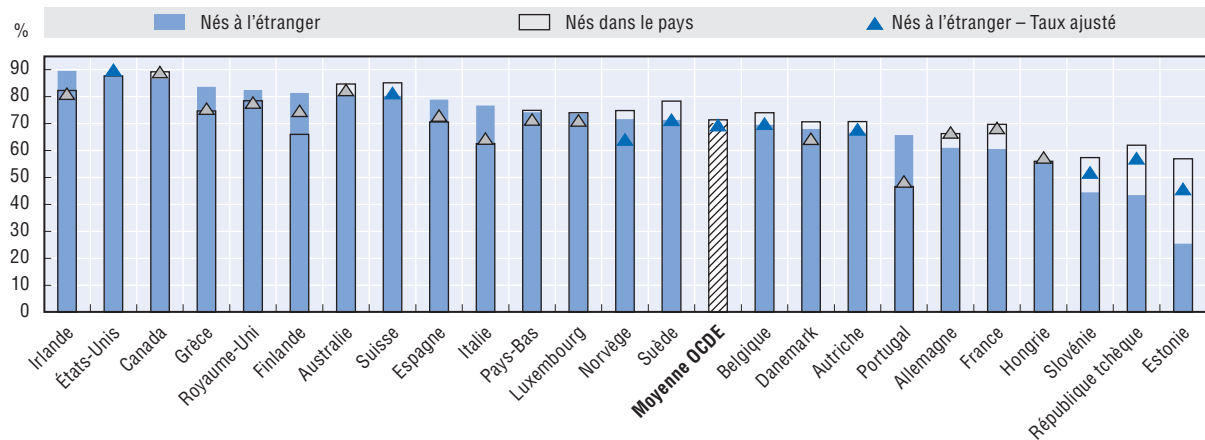
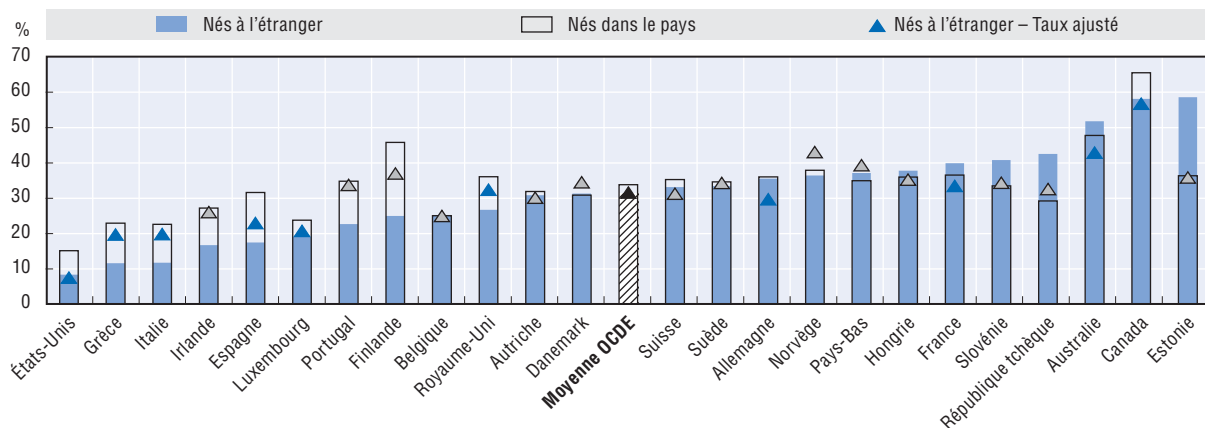
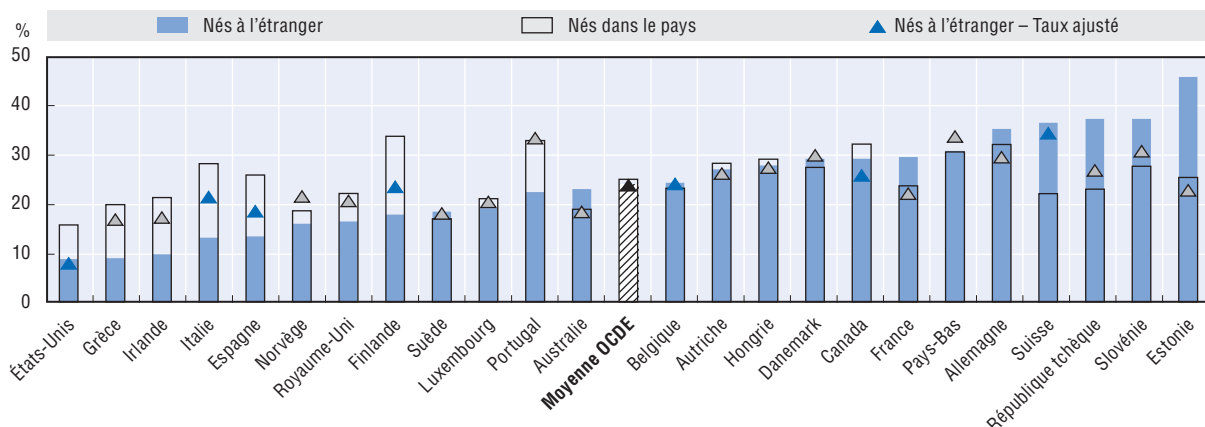
L'état de santé perçu traduit une perception globale de sa santé, tant dans ses dimensions physiologiques que psychologiques. Trois aspects différents sont traités ici : i) état de santé générale ; ii) existence d'une maladie chronique ou de longue durée ; et iii) existence de limitations liées à la santé (limitée ou fortement limitée), soit une des définitions de l'invalidité. Les réponses aux questionnaires australien et européen (EU-SILC) vont de « très mauvais » à « très bon » et sont centrées sur « assez bon », alors que les enquêtes américaine, canadienne et suisse vont de « mauvais » à « excellent » et sont centrées sur « bon ». Cette section retient la proportion d'individus qui qualifient leur santé de « bonne » à « excellente ». L'existence de conditions de santé chroniques et de limitations liées à la santé est beaucoup plus détaillée dans les questionnaires non européens, offrant ainsi plus d'occasions de notifier que l'on présente des problèmes de santé que dans les questionnaires EU-SILC ou suisse. Cela risque de biaiser les comparaisons internationales. Chaque indicateur est ajusté, en supposant que la population née à l'étranger ait la même structure par âge, niveau d'instruction et de revenu que la population née dans le pays de résidence.

Dans les pays de l'OCDE, la moyenne des pourcentages d'immigrés se déclarant en bonne, très bonne et excellente santé en 2009 s'élève à 70 % (72.8 % des hommes et 68.1 % des femmes). Ces résultats sont sensiblement comparables à ceux observés pour les personnes nées dans le pays. Plus de 85 % des immigrés en Irlande, aux États-Unis et au Canada ont déclaré être au moins en bonne santé. Mais ils sont moins de 45 % en Estonie, en République tchèque et en Slovaquie (graphique 4.1).

En Europe du Sud (Grèce, Espagne, Italie et Portugal), ainsi qu'en Finlande, en Irlande et au Royaume-Uni, les immigrés tendent à être « en meilleure santé » en moyenne que leurs homologues nés dans le pays de résidence. Dans ces pays, les migrants récents, plus jeunes en moyenne que le reste de la population, sont surreprésentés. Au Portugal, la tendance est aussi déterminée par la proportion relativement faible des personnes nées dans le pays de résidence notifiant qu'elles sont au moins en bonne santé. Dans tous les autres pays, y compris les pays d'installation (Australie, Canada), les immigrés sont, en moyenne, moins susceptibles que les personnes nées dans le pays de résidence de se déclarer au moins en bonne santé. À l'exception de la Hongrie, les écarts avec la population née dans le pays de résidence en Europe centrale et orientale sont importants (écart de -31.6 % en Estonie et de -12.9 % en Slovaquie).

Toutefois, après ajustements pour tenir compte de l'âge, des niveaux d'éducation et de revenu, les écarts d'état de santé entre les immigrés et les personnes nées dans le pays de résidence se réduisent voire deviennent négligeables dans la plupart des pays. Les exceptions notables sont la Norvège, où l'écart augmente et, dans une moindre mesure, l'Australie, le Canada, la Suède, la Suisse et les États-Unis, où l'ajustement n'a guère d'impact. La présence de groupes vulnérables tels que les migrants pour raisons humanitaires, peut affecter les résultats pour les Pays nordiques.

Les deux autres indicateurs donnent des tendances analogues. Aux États-Unis, en Irlande et en Europe du Sud, les immigrés ont nettement moins de risques de souffrir d'une maladie chronique ou de signaler des limitations liées à la santé que les personnes nées dans le pays de résidence (graphiques 4.2 et 4.3) Après ajustement, les immigrés ont moins de risques de souffrir d'une maladie chronique en Australie, en France ou en Allemagne. Dans la plupart des autres pays, les écarts avec les personnes nées dans le pays de résidence diminuent ou deviennent négligeables. Toutefois, aux États-Unis, au Canada et au Luxembourg, ces écarts ne semblent pas liés aux facteurs socio-économiques précités. Si le pourcentage d'immigrés rapportant des limitations liées à la santé se réduit considérablement, après ajustement, en Europe centrale et orientale, en Allemagne et en France, il demeure inchangé en Suisse et au Danemark et tend à augmenter aux Pays-Bas et en Norvège (graphique 4.3).

Graphique 4.1. **Pourcentage d'adultes qui déclarent être en bonne, très bonne ou excellente santé, selon le lieu de naissance, 2009**StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738504>Graphique 4.2. **Pourcentage d'adultes qui déclarent souffrir de maladies chroniques, selon le lieu de naissance, 2009**StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738523>Graphique 4.3. **Pourcentage d'adultes qui déclarent être limités à cause de problèmes de santé, selon le lieu de naissance, 2009**

Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738542>

4.2. Besoins médicaux non satisfaits

Information de référence

Cet indicateur rapporte s'il y a eu un moment au cours des 12 derniers mois où les répondants ont senti qu'ils avaient besoin de services de soins de santé (hors examens dentaires ou traitement) mais qu'ils n'ont pu les obtenir. Sur les 20 pays de l'Enquête communautaire (EU-SILC) analysés dans ce rapport, seuls 16 présentaient des tailles d'échantillons adéquates pour une analyse des besoins médicaux non satisfaits des immigrés. De surcroît, la taille des échantillons est généralement trop petite pour que l'on précise les raisons pour lesquelles les besoins médicaux n'ont pas été satisfaits.

Parmi les autres pays de l'OCDE, les données sur les besoins de soins non satisfaits des immigrés n'étaient disponibles que pour les États-Unis. Toutefois, ces données se référaient plus spécifiquement aux besoins médicaux non satisfaits pour des raisons de coût, par opposition à toutes les autres raisons possibles. Par conséquent la prudence est de mise quand on les compare à des données de l'UE.

L'indicateur de la population immigrée est ajusté, prédisant ce qu'il en serait si la population née à l'étranger avait en moyenne la même structure par âge, par niveaux d'instruction et de revenu que la population née dans le pays.

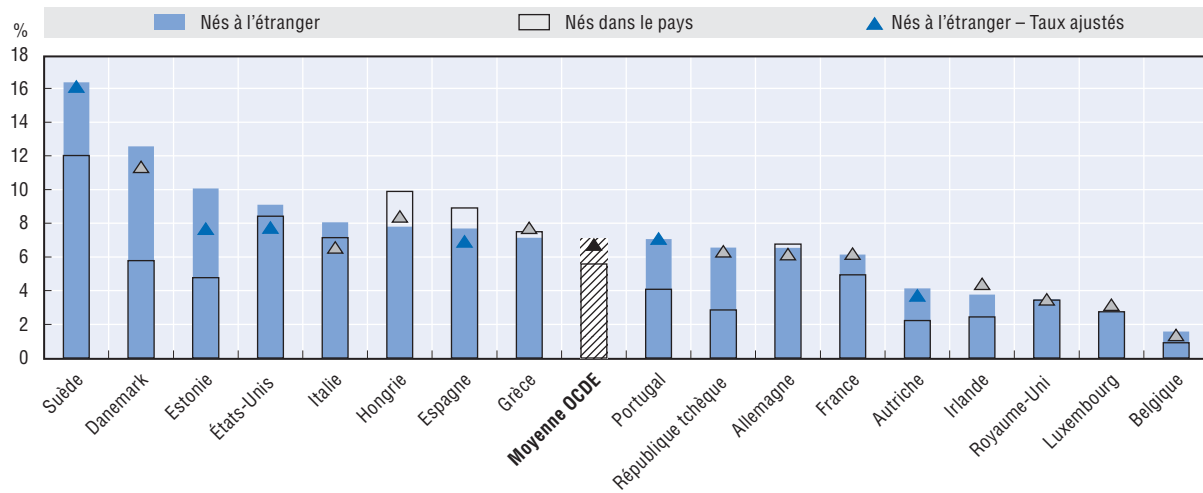
Dans les pays de l'OCDE, la moyenne des pourcentages d'immigrés signalant qu'ils ont eu des besoins médicaux non satisfaits au cours de l'année écoulée s'élève à 7.1 %, contre 5.6 % de la population née dans le pays. Cet écart n'est toutefois pas significativement différent de zéro.

Les différences de prévalence des besoins non satisfaits entre la population née à l'étranger et la population autochtone sont significatives pour environ la moitié des pays pour lesquels des données peuvent être publiées (graphique 4.4). Dans tous ces pays, les personnes nées à l'étranger ont plus de risques d'avoir des besoins non satisfaits que celles nées dans le pays. Dans les pays scandinaves, les immigrés sont les personnes les plus susceptibles de signaler des besoins non satisfaits (16.4 % en Suède ; 12.6 % au Danemark) alors que les immigrés en Belgique, au Luxembourg et au Royaume-Uni sont les moins susceptibles de connaître ce phénomène (moins de 4 %). Environ 9 % des immigrés aux États-Unis ont signalé des besoins médicaux non satisfaits pour des raisons de coût uniquement.

Après ajustement pour tenir compte des structures par âge, niveaux d'instruction et revenu, les immigrés en Espagne (-2.0 points de pourcentage) et aux États-Unis (-0.7 point de pourcentage) sont moins susceptibles de rapporter des besoins médicaux non satisfaits que les autochtones. Toutefois, en Suède, au Portugal, en Estonie et en Autriche, les immigrés sont plus susceptibles de signaler des besoins médicaux non satisfaits que les autochtones (différence oscillant entre 1.2 et 4.1 points de %).

Parmi les personnes nées dans le pays et les immigrés, des raisons similaires sont avancées quant à la non-satisfaction de besoins médicaux dans les pays européens de l'OCDE : coût, délai dans l'espoir que le problème se règle tout seul, manque de temps et listes d'attente. Toutefois, les immigrés signalent plus fréquemment le coût comme raison du besoin médical non satisfait (31 % contre 23 % des personnes nées dans le pays).

Graphique 4.4. **Pourcentage d'adultes signalant des besoins médicaux non satisfaits, selon le lieu de naissance, 2009**



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932738561>

Mesure

Un ensemble idéal d'indicateurs sur la santé des immigrés rendrait compte à la fois de l'état de santé objectif et des facteurs à l'origine de cet état. Toutefois, les indicateurs disponibles et facilement mesurables sont statiques et ne rendent généralement compte que des résultats actuels en matière de santé et non des facteurs de risques susceptibles d'affecter les tendances en la matière. Les indicateurs de la santé utilisés couramment, comme la mortalité infantile et l'espérance de vie, sont soit inapplicables, soit non disponibles pour les populations immigrées. Des données extraites des examens de santé, tels que les bilans médicaux (vérification de la numération sanguine, rapports sur les maladies chroniques, etc.), seraient pertinentes, mais requerraient des enquêtes spécifiques qui sont rarement mises en place dans les pays.

Ce chapitre analyse plusieurs aspects de l'état de santé auto-déclaré des populations autochtones et immigrées (indicateur 4.1). Une certaine prudence est recommandée dans l'interprétation des réponses spontanées aux questions de l'enquête, étant donné que les différences sociales et culturelles en matière d'auto-perception et d'auto-déclaration entre pays, ainsi qu'entre les autochtones et les immigrés à l'intérieur d'un même pays, peuvent limiter la validité des comparaisons.

Les visites préventives et curatives chez le médecin et les bilans médicaux (dépistage du cancer, en particulier celui du sein chez les femmes, vaccination des enfants, etc.) sont des indicateurs clés de l'équité de l'accès aux soins médicaux. Toutefois, la taille des échantillons des enquêtes nationales sur la santé ne permet pas d'obtenir des résultats fiables pour les immigrés. Une autre méthode de mesure de l'équité en matière d'accès aux services consiste à évaluer les rapports sur les besoins non satisfaits en matière de soins. Pour déterminer les besoins non satisfaits, on demande habituellement aux personnes s'il y a eu un moment au cours des 12 derniers mois où elles ont eu le sentiment qu'elles avaient besoin de services de soins qu'elles n'ont pas reçus, la question suivante étant de savoir pourquoi le besoin de soins n'avait pas été satisfait (indicateur 4.2).

Notes, sources et pour en savoir plus

Notes

Dans tous les graphiques, les triangles grisés signalent des différences entre les taux ajustés et ceux calculés pour les personnes nées dans le pays qui ne sont pas significativement différentes de zéro au seuil de 5 %.

Toutes les données de panel ont tendance à sous-représenter les nouveaux arrivants. Dans le cas de l'EU-SILC, le panel est renouvelé tous les quatre ans. Les échantillons sont représentatifs en coupe transversale seulement pour la première vague d'un nouveau panel ; parmi les nouveaux immigrés, seuls ceux qui rejoignent un ménage résidant, via le regroupement familial et la formation d'une famille, sont pris en compte. Pour ce qui est du panel HILDA, après 1999, les nouveaux arrivants ne sont inclus que s'ils rejoignent des ménages déjà installés. L'Australie ayant reçu des effectifs importants de migrants entre 1999 et 2009, avec une focalisation accrue sur une migration de travail très qualifiée depuis le milieu des années 1990, les estimations ont donc tendance à être biaisées.

Sources

Enquête sur les revenus et les conditions de vie de l'Union européenne (EU-SILC), 2009 ; *National Health Interview Survey* (NHIS) 2010 pour les États-Unis ; Enquête sur la santé

dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2007-2008 ; Panel suisse des ménages 2009 ; *Household, Income and Labour Dynamics in Australia (HILDA)*, 2009.

Pour en savoir plus :

Berchet, C. et F. Jusot (2010), « Social Health Inequalities. A French Analysis Based on the Migrant Population », *Public Economics*.

Berchet, C. et F. Jusot (2012), *État de santé et recours aux soins des immigrés : une synthèse des travaux français*, *Questions d'économie de la santé*, IRDES.

Chen, J., E. Ng et R. Wilkins (1996), « La santé des immigrants au Canada en 1994-1995 », *Rapports sur la santé*, vol. 7, n° 4, pp. 37-50.

Dey, A.N. et J.W. Lucas (2004), « Physical and Mental Health Characteristics of US – Born and Foreign – Born Adults 1997-2002 », *Division of Health Statistics, National Center for Health Statistics*, www.cdc.gov/nchs/ppt/duc2004/dey_lucas.ppt.

OCDE (2011a), *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2011b), *Regard sur la santé*, Éditions OCDE, Paris.

Razum, O. et S. Rohrmann (2002), « Der Healthy-migrant-Effekt: Bedeutung von Auswahlprozessen bei der Migration und Late-entry-bias », *Gesundheitswesen*, vol. 64, n° 2, pp. 82-88.

Singh, M. et M. de Looper (2002), « Australian Health Inequalities: Birthplace », *AIHW Bulletin*, Cat. No. AUS 27, Canberra.

Swerdlow, A.J. (1991), « Mortality and Cancer Incidence in Vietnamese Refugees in England and Wales: A Follow-Up Study », *International Journal of Epidemiology*, vol.° 20, n° 1, pp. 13-19.

Chapitre 5

Éducation des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés

Les résultats scolaires sont étroitement liés aux performances sur le marché du travail ainsi qu'à certains aspects de l'intégration sociale. Le niveau d'études atteint par les immigrés ne peut être considéré comme un indicateur d'intégration étant donné que la plupart d'entre eux ont fait leurs études à l'étranger. En revanche, le niveau d'études atteint par les personnes nées dans le pays de parents immigrés, élevés et scolarisés dans ce pays, est un important marqueur d'intégration en raison des implications plus larges de l'éducation.

Les compétences cognitives personnelles, l'environnement familial et le contexte socio-économique (en particulier le niveau d'études atteint par les parents) comptent parmi les plus importants déterminants des résultats de l'éducation des individus. La langue parlée à la maison est également un facteur clé qui affecte les compétences linguistiques des immigrés. En outre, d'autres éléments, comme le fait de fréquenter une école accueillant une forte proportion d'enfants issus de familles défavorisées sur le plan économique, tendent à se corrélérer avec de médiocres résultats scolaires. À l'inverse, la fréquentation précoce de structures pré-primaires d'éducation et d'accueil peut être un déterminant positif, en particulier pour les enfants issus de familles immigrées à faible niveau de revenu.

Ce chapitre analyse la participation à l'éducation pré-primaire (indicateur 5.1), les compétences en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans (indicateur 5.2) ainsi que le niveau d'études atteint (indicateur 5.3). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre.

5.1. Éducation pré-primaire

Information de référence

L'éducation pré-primaire correspond à toutes les formes d'activités organisées, basées sur des structures comme les établissements préscolaires, les maternelles et les garderies. Ces programmes ne sont pas obligatoires. Ils sont proposés aux enfants âgés de trois à quatre ans suivant le pays. Dans certains pays, une partie de ces programmes sont dispensés gratuitement.

Les statistiques sur la fréquentation des structures d'éducation pré-primaire ont été obtenues à partir de l'édition 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA). Il est demandé aux élèves qui passent le test s'ils ont suivi une éducation pré-primaire pendant un an au moins. Cela implique que les élèves doivent remonter 10 à 13 ans avant la date d'évaluation de leurs compétences, ce qui fait que les résultats doivent être interprétés avec prudence. En outre, il existe une certaine hétérogénéité dans la qualité et la durée des programmes suivis. Ces derniers risquent par conséquent d'avoir un impact très variable (si ce n'est pas d'impact du tout) sur les compétences des élèves âgés de 15 ans. Les taux de fréquentation des enfants nés dans le pays hôte de parents immigrés et l'impact sur leurs compétences sont comparés à ceux des enfants d'autochtones. Pour les besoins de cette étude, on entend par enfants nés dans le pays de parents immigrés, ceux nés dans le pays de résidence et dont les deux parents sont nés à l'étranger. Les « enfants d'autochtones » ont au moins un de leurs deux parents né dans le pays de résidence.

Environ 76 % en moyenne des enfants nés dans le pays de parents immigrés ont suivi une éducation pré-primaire pendant au moins un an dans un pays de l'OCDE, soit une fréquentation de 3 points de pourcentage inférieure à celle des enfants d'autochtones (graphique 5.1). Dans la plupart des pays de l'OCDE, les enfants nés dans le pays de parents immigrés ont seulement un peu moins de chances que les enfants d'autochtones d'avoir suivi une éducation pré-primaire. Les variations entre pays de l'OCDE sont bien plus marquées que les variations à l'intérieur d'un même pays (entre les enfants nés dans le pays de parents immigrés et les enfants d'autochtones). Au Canada, en Finlande, en Slovaquie, en Suisse et en Israël*, les enfants nés dans le pays de résidence de parents immigrés ont légèrement plus de chances d'avoir suivi ces programmes.

Dans les pays qui proposent des programmes pré-primaires gratuits, les taux de fréquentation sont généralement supérieurs à 80 % et les écarts par rapport aux enfants d'autochtones sont négligeables. À l'inverse, dans les pays où la plupart des programmes impliquent le paiement de frais pour les familles (comme c'est le cas aux États-Unis, sauf pour les familles défavorisées, en Australie et en Nouvelle-Zélande), où la demande des familles est faible, ou que les services pré-primaires sont généralement proposés aux enfants âgés de quatre à cinq ans (Grèce, Irlande), les taux de fréquentation sont beaucoup plus faibles, tant pour les enfants d'immigrés que pour les enfants d'autochtones.

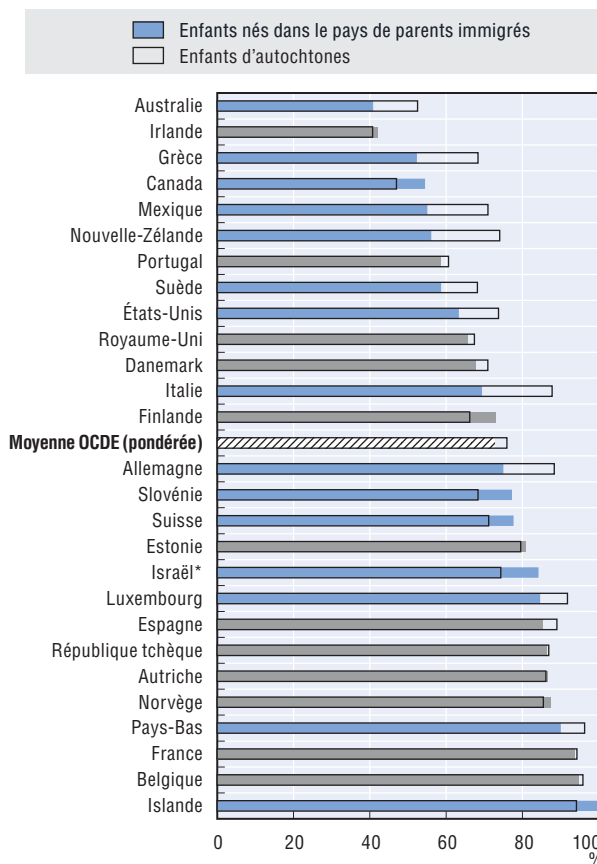
À l'exception de l'Irlande et du Canada, les taux de fréquentation des enfants nés dans le pays de parents immigrés sont nettement plus faibles que ceux des enfants d'autochtones dans les pays à faible taux de fréquentation (Australie, Grèce, Mexique et Nouvelle-Zélande), mais aussi en Italie et en Allemagne.

Bien que l'on puisse considérer que tous les enfants tirent avantage de la fréquentation des établissements pré-primaires, celle-ci peut être particulièrement bénéfique pour les enfants nés dans le pays de parents immigrés, en particulier ceux qui ne parlent pas la langue du pays hôte à la maison. En moyenne, dans la zone OCDE, la fréquentation des établissements pré-primaires favorise davantage la compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans des enfants nés dans le pays de parents immigrés que celle des enfants d'autochtones (avantage de 40 points, équivalant approximativement à une année de scolarité formelle, contre 27 points pour les enfants d'autochtones, graphique 5.2).

L'avantage positif pour les enfants d'immigrés, comparé à celui calculé pour les enfants d'autochtones, est particulièrement élevé en Norvège, en Grèce et, dans une moindre mesure, en Suisse. Ce résultat présente un intérêt particulier pour la Grèce où les taux de fréquentation des enfants nés dans le pays de parents immigrés sont relativement faibles. Le différentiel est le plus élevé en France et en Belgique où la plupart des élèves suivent une éducation pré-primaire. Cela semble indiquer que les rares enfants qui ne participent pas à l'éducation pré-primaire présentent des caractéristiques spécifiques dans ces deux pays.

Graphique 5.1. Participation à l'enseignement pré-primaire pendant au moins un an, enfants nés dans le pays de parents immigrés et enfants d'autochtones dont les performances en lecture ont été testées en 2009

Pourcentages

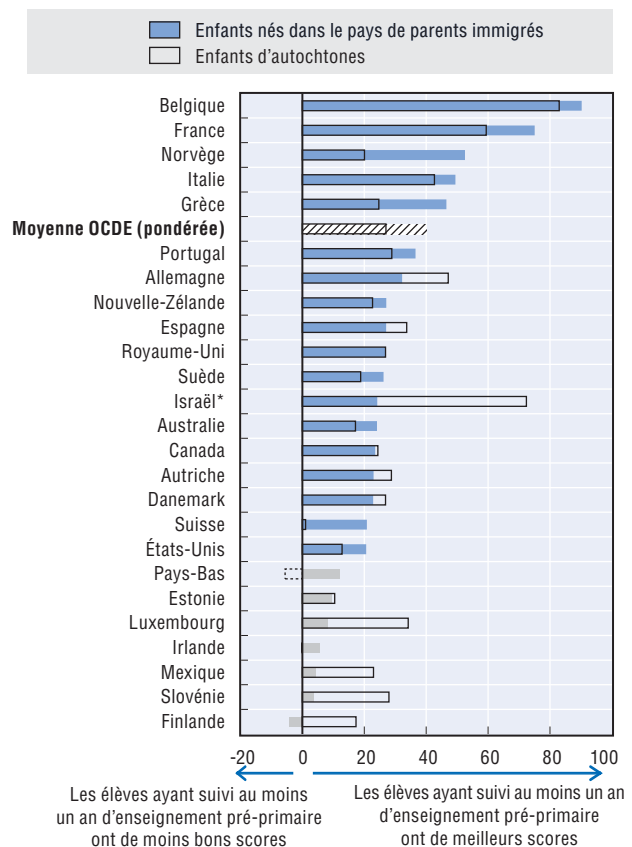


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738580>

Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

Graphique 5.2. Performances en lecture des élèves de 15 ans, selon qu'ils ont ou non participé à un programme pré-primaire pendant au moins un an, enfants nés dans le pays de parents immigrés et enfants d'autochtones, 2009

Différence de score (points)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738599>

5.2. Les performances en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans

Information de référence

Les performances en compréhension de l'écrit des élèves sont basées sur le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA). Les notes moyennes en compréhension de l'écrit des enfants immigrés et des enfants nés dans le pays de parents immigrés sont comparées à celles des enfants d'autochtones. Les enfants nés dans le pays de parents immigrés ont leurs deux parents nés à l'étranger. Les enfants d'autochtones ont au moins un de leurs deux parents né dans le pays de résidence. Les immigrés sont les élèves nés à l'étranger.

En moyenne, les notes de test de compréhension de l'écrit des élèves immigrés sont de 54 points inférieures à celles des enfants d'autochtones. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les compétences en compréhension de l'écrit des enfants nés dans le pays de parents immigrés se situent entre celles des élèves immigrés et celles des enfants d'autochtones. Les résultats des tests de compréhension de l'écrit des enfants nés dans le pays de parents immigrés sont de 36 points inférieurs à ceux des enfants d'autochtones (graphique 5.3). Les écarts les plus importants en matière de compréhension de l'écrit entre les élèves immigrés et les enfants d'autochtones sont observés au Mexique, dans certains Pays nordiques (Suède, Finlande, Islande et Danemark), ainsi que dans quelques pays d'Europe occidentale comme la France, la Belgique, le Luxembourg, l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie.

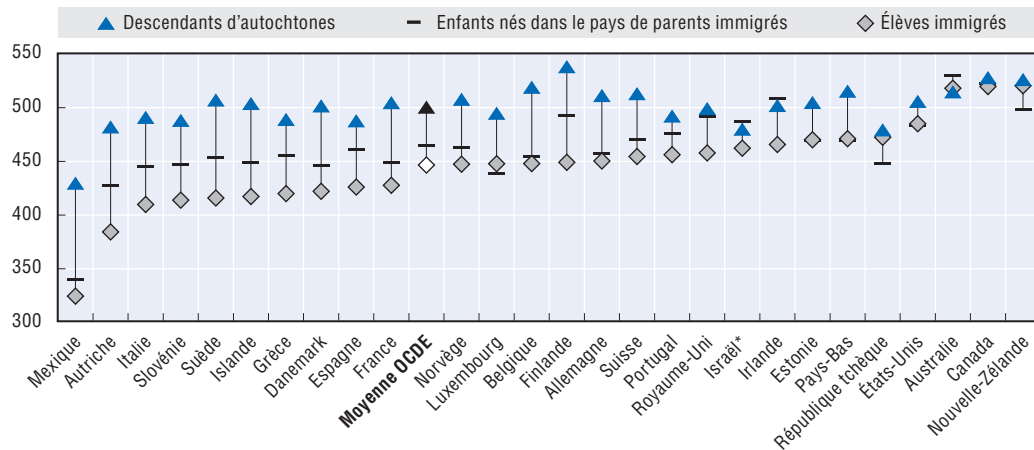
Si on maintient constantes les caractéristiques socio-économiques du ménage dont les enfants sont issus, les écarts sont réduits dans la plupart des pays. En moyenne, l'écart de note de compréhension de l'écrit est réduit de 36 à 20 points pour les enfants nés dans le pays de parents immigrés et de 54 à 36 points pour les élèves immigrés. Toutefois, les écarts se creusent après prise en compte de ces caractéristiques aux États-Unis, au Canada, en Australie et en Israël (voir tableau 5.A1.1 de l'annexe).

Le fait de ne pas parler habituellement la langue du pays de résidence à la maison pénalise globalement les immigrés. Cette pénalité, calculée en points de notation, est d'environ 27 points pour les enfants nés dans le pays de parents immigrés et d'environ 30 points pour les immigrés, en moyenne, dans la zone OCDE (graphique 5.4). Elle est même plus élevée (différentiel de plus de 60 points) pour les deux groupes au Luxembourg et en Norvège, et pour les enfants nés dans le pays de parents immigrés au Portugal et en Nouvelle-Zélande.

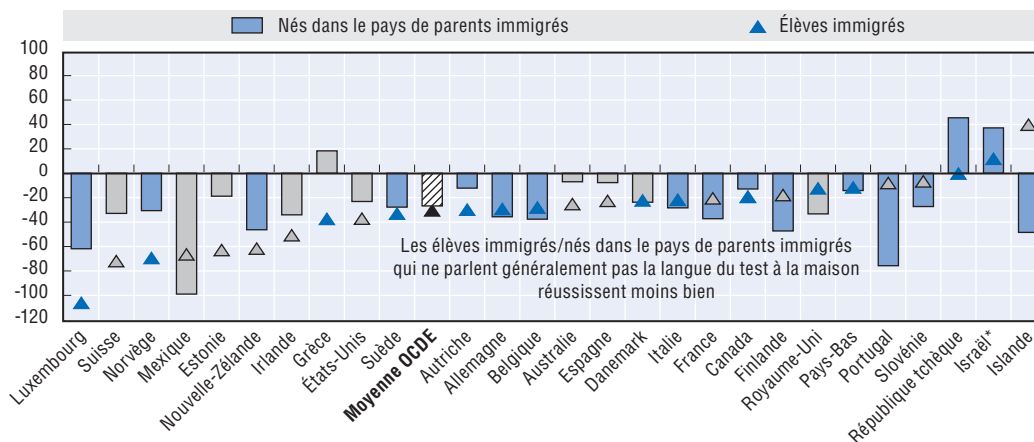
L'entrée à un âge précoce favorise les immigrés (graphique 5.5). En moyenne, les élèves immigrés, entrés entre les âges de 11 et 16 ans, affichent des notes en compréhension de l'écrit d'environ 40 points inférieures à celles des élèves immigrés arrivés avant l'âge de six ans. Cela correspond à environ une année de scolarité formelle. L'arrivée entre les âges de six et dix ans entraîne une différence plus modeste, d'environ 12 points, comparée à l'arrivée avant l'âge de six ans. L'écart de notes entre les entrées précoces et tardives est particulièrement marqué (plus de 60 points) en Belgique, en Suède, en Allemagne, en Israël, en Islande et en République tchèque. En revanche, l'écart est moins marqué en Autriche, au Royaume-Uni, au Luxembourg et en Suisse.

Les écarts moyens des notes en compréhension de l'écrit avec les enfants d'autochtones ont diminué entre 2000 et 2009. Des améliorations ont été constatées pour les élèves immigrés et, dans une moindre mesure, également pour les enfants nés dans le pays de parents immigrés (tableau 5.A1.2 de l'annexe). C'est au Luxembourg, en Suisse, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Allemagne, en République tchèque, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande que les écarts de notes en compréhension de l'écrit entre les immigrés et les enfants d'autochtones ont diminué le plus entre 2000 et 2009. Toutefois, les écarts se sont creusés dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne et Portugal) ainsi qu'en Irlande, en Islande, en Suède et au Danemark.

Graphique 5.3. Scores moyens PISA en lecture des enfants selon leur lieu de naissance et celui de leurs parents, 2009

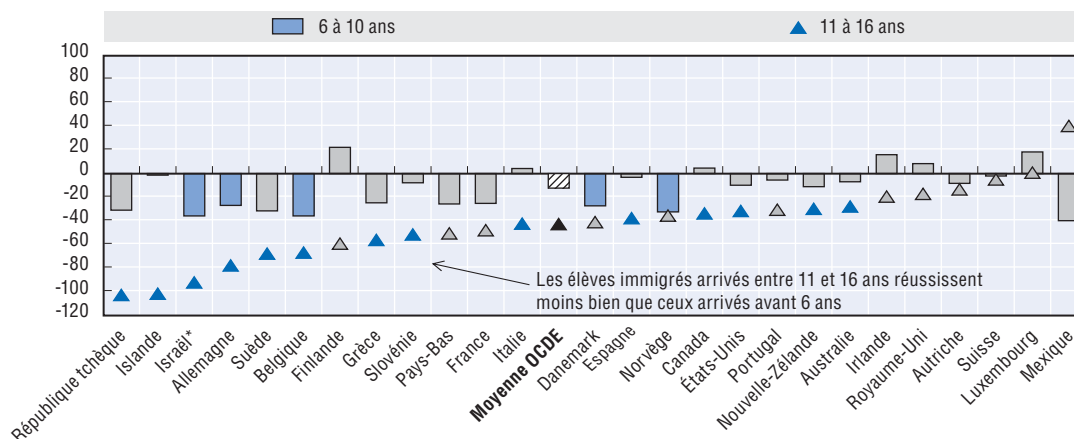
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738618>

Graphique 5.4. Écart de performances en lecture des élèves de 15 ans, selon qu'ils parlent ou non la langue du test à la maison, élèves nés dans le pays de parents immigrés et élèves immigrés, 2009

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738637>

Graphique 5.5. Écart de performances en lecture des élèves immigrés âgés de 15 ans selon l'âge à l'entrée dans le pays, 2009

Groupe de référence = élèves immigrés entrés avant l'âge de 6 ans



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738656>

5.3. Niveaux d'études atteints

Information de référence

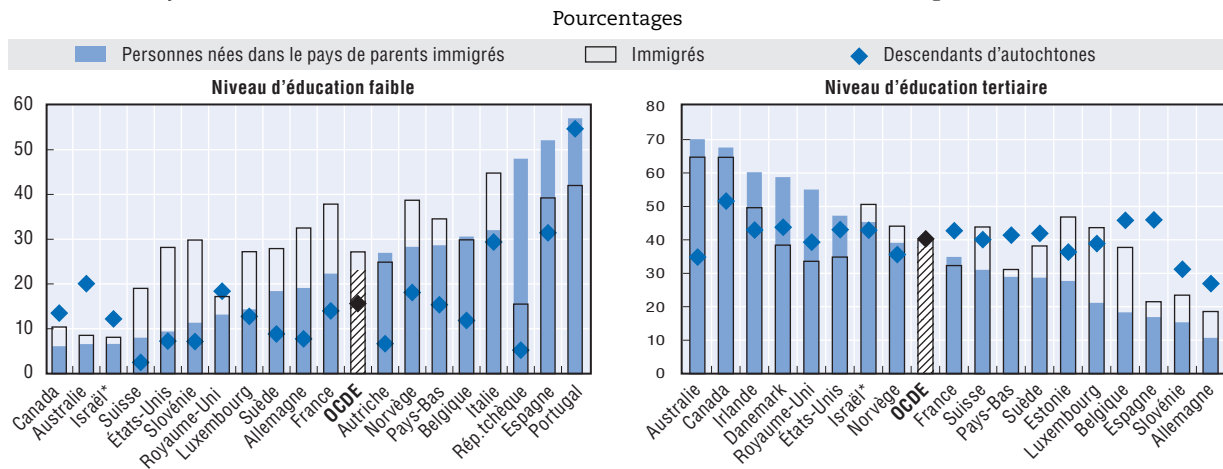
Dans cette publication, les niveaux d'études atteints sont conformes à la Classification internationale type de l'éducation (CITE, 1997). Les personnes « peu instruites » relèvent des catégories 0 à 2 de la CITE et ont achevé au mieux des études du premier cycle du secondaire. Les personnes « moyennement instruites » se classent dans les catégories 3 et 4 et ont achevé soit des études du second cycle du secondaire, soit des études post-secondaires non supérieures. Les personnes « très instruites » relèvent des catégories 5 et 6 et possèdent au moins un diplôme du premier cycle du supérieur. Dans cette section, le niveau d'éducation est mesuré pour la population âgée de 25 à 34 ans, lorsque la plupart des individus ont terminé leur éducation formelle. Les personnes encore scolarisées ont généralement déjà obtenu un diplôme du premier cycle du supérieur. Elles sont donc « très instruites » et le resteront, qu'elles mènent à bien ou pas un programme d'un niveau supérieur. Les personnes nées dans le pays de parents immigrés sont nées dans le pays de deux parents nés à l'étranger. Les immigrés sont les personnes nées à l'étranger. Les « enfants d'autochtones » sont les personnes dont au moins un des deux parents est né dans le pays de résidence.

En moyenne (non pondérée), un tiers des personnes âgées de 25 à 34 ans nées dans le pays de parents immigrés sont titulaires d'un diplôme universitaire et environ une sur cinq a terminé au mieux des études du premier cycle du secondaire dans l'ensemble des pays de l'OCDE. La proportion de personnes peu instruites parmi ce groupe se situe généralement entre celle calculée pour les immigrés (qui obtiennent les moins bons résultats) et celle calculée pour les enfants d'autochtones (qui obtiennent de meilleurs résultats). Toutefois, dans une majorité de pays, ils ont moins de chances d'être « très instruits » que les immigrés et les enfants d'autochtones (graphique 5.6). La situation varie beaucoup d'un pays à l'autre, et est en général différente pour les hommes et les femmes. Au moins 60 % des personnes nées dans le pays de parents immigrés possèdent un diplôme universitaire en Australie, au Canada, en Irlande et au Danemark. Dans ces pays, ainsi qu'au Royaume-Uni et aux États-Unis, les enfants d'immigrés ont plus de chances d'avoir terminé des études supérieures que les enfants d'autochtones. Dans la plupart des autres pays, la situation s'inverse. Le niveau d'éducation des enfants d'immigrés est particulièrement faible au Portugal et en Espagne, où plus de la moitié d'entre eux ont achevé au mieux des études du premier cycle du secondaire. Dans ces deux pays, les immigrés obtiennent même de meilleurs résultats que ces derniers (graphique 5.6).

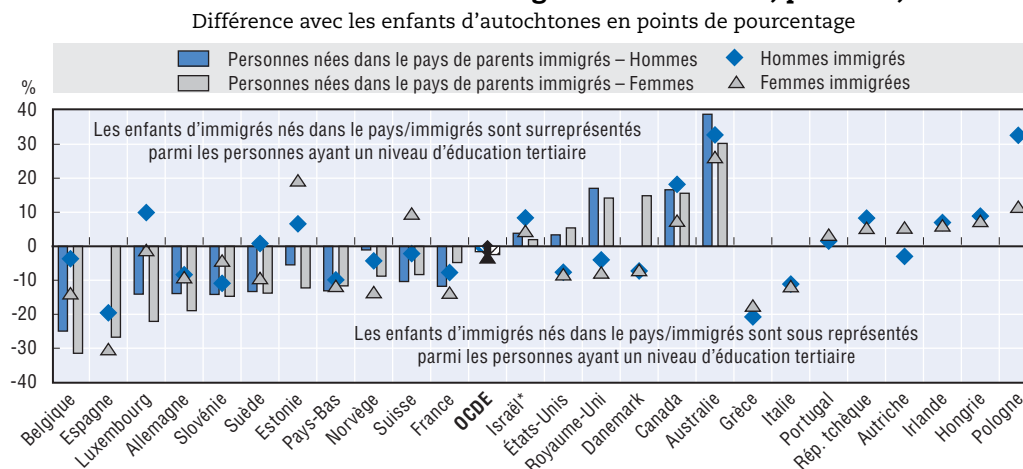
La sous-représentation des personnes très instruites est particulièrement marquée parmi les personnes nées dans le pays de parents immigrés en Belgique, en Espagne, au Luxembourg et en Allemagne (graphique 5.7). À l'inverse, en Australie, au Canada, au Royaume-Uni et au Danemark, les personnes nées dans le pays de parents immigrés sont surreprésentées parmi les personnes très instruites. Les immigrés sont généralement sous-représentés parmi les diplômés du supérieur, sauf en Australie et au Canada.

À l'exception de la Suisse, les filles nées dans le pays de parents immigrés ont nettement plus de chances d'être très instruites que leurs homologues masculins (graphique 5.8). Cet écart entre les sexes est particulièrement marqué en France, en Slovaquie, en Israël et au Canada. Il est généralement plus élevé parmi les descendants d'autochtones et plus faible parmi les immigrés. C'est particulièrement le cas au Canada, en France et en Suède. Dans ce dernier pays, ainsi qu'au Luxembourg et au Royaume-Uni, l'écart homme/femme est négligeable parmi les immigrés.

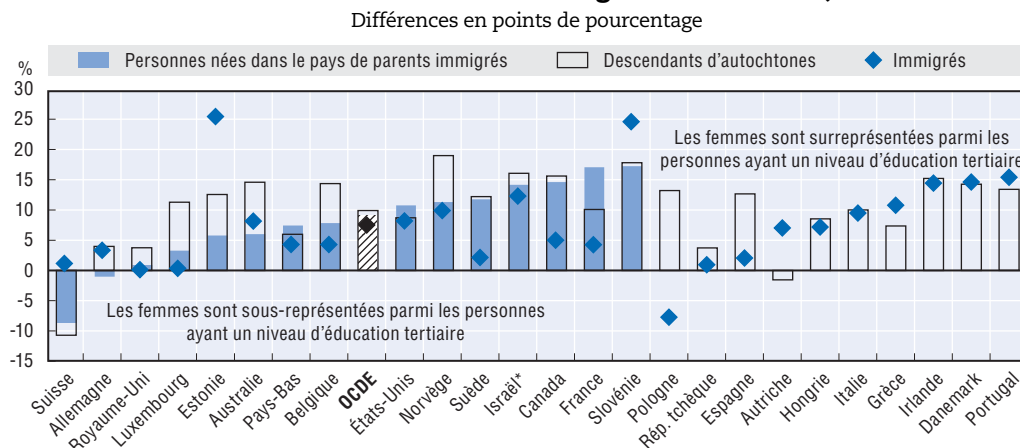
Graphique 5.6. Niveau d'éducation des personnes âgées de 25 à 34 ans, y compris celles toujours scolarisées, selon leur lieu de naissance et celui des parents, 2008

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738675>

Graphique 5.7. Différence entre les proportions de personnes ayant un niveau d'éducation supérieur parmi les personnes nées dans le pays de parents immigrés, les immigrés et les descendants d'autochtones âgés de 25 à 34 ans, par sexe, 2008

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738694>

Graphique 5.8. Écart hommes/femmes dans la proportion de personnes ayant un niveau d'éducation supérieur parmi les personnes nées dans le pays de parents immigrés, les immigrés et les descendants d'autochtones âgés de 25 à 34 ans, 2008



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738713>

Mesure

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA) évalue la mesure dans laquelle les élèves en fin de scolarité obligatoire ont acquis certains savoirs et compétences essentiels pour participer pleinement à la société moderne. Axé sur la compréhension de l'écrit, les mathématiques et la science, le Programme PISA concerne les élèves âgés entre 15 ans et trois mois et 16 ans et deux mois au moment de l'évaluation. Les élèves évalués ont alors achevé au moins six ans de scolarité formelle, quel que soit le type d'institution qu'ils ont fréquenté, à temps plein ou à temps partiel, dans des programmes scolaires ou des programmes de formation professionnelle, dans des écoles publiques ou privées ou dans des écoles étrangères dans le pays de résidence.

Ce chapitre utilise certaines des informations disponibles du PISA sur la participation à l'éducation pré-primaire (indicateur 5.1) et sur les compétences en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans (indicateur 5.2). Des informations sur le plus haut niveau d'études atteint sont également présentées pour les personnes âgées de 25 à 34 ans, lorsque l'éducation initiale est généralement terminée pour les programmes d'études du premier cycle, du niveau intermédiaire et du premier cycle de l'enseignement supérieur (indicateur 5.3). Ces résultats sont obtenus à partir d'enquêtes sur la population active. Les résultats pour les personnes âgées de plus de 34 ans ne sont pas présentés en raison du faible nombre de descendants d'immigrés dans cette tranche d'âge dans beaucoup de pays de l'OCDE.

On observe une importante hétérogénéité pour chaque niveau d'éducation, et d'autres informations seraient nécessaires pour mieux évaluer les savoirs et les compétences des individus. Le Programme international de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC), sorte de Programme PISA pour adultes, constitue un outil unique en son genre pour évaluer les compétences réelles des adultes. Toutefois, les premiers résultats de cette enquête ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

Notes, sources et pour en savoir plus

Notes

Indicateurs 5.1 et 5.2 : Les résultats PISA présentés incluent les pays disposant d'un échantillon d'au moins 30 élèves dans cinq écoles différentes.

Graphiques 5.1 et 5.2, 5.4 et 5.5 : Les barres/diamants grisés indiquent des différences entre les deux groupes non significativement différentes de zéro au seuil de 5 %.

Graphiques 5.7 et 5.8 : La moyenne OCDE inclut les pays pour lesquels les données ne peuvent être publiées individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Sources

Indicateurs 5.1 et 5.2 : Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE (PISA) 2000 et 2009.

Indicateur 5.3 : Enquêtes européennes sur les forces de travail, module *ad hoc* 2008 (Eurostat) ; *Australian Survey of Education and Training* 2009 ; recensement canadien 2006 ; Enquête israélienne sur les forces de travail 2009 ; *Current Population Survey* (CPS) 2008 (États-Unis).

Pour en savoir plus

OCDE (2010a), *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves : Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010b), *Le cadre d'évaluation de PISA 2009 : Les compétences clés en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010c), *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2012a), *Petite enfance, grands défis III : Boîte à outils pour promouvoir la qualité des services de l'EAJE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2012b), *Untapped Skills: Realising the Potential of Immigrant Students*, PISA, Éditions OCDE, Paris.

ANNEXE 5.A1

Annexe statistique

Tableau 5.A1.1. **Écarts de performance en lecture entre les élèves nés dans le pays de parents immigrés, les élèves immigrés et les enfants d'autochtones, avant et après avoir tenu compte du milieu socio-économique, 2009**

	Enfants d'immigrés nés dans le pays		Immigrés	
	Avant d'avoir tenu compte du milieu socio-économique	Après avoir tenu compte du milieu socio-économique	Avant d'avoir tenu compte du milieu socio-économique	Après avoir tenu compte du milieu socio-économique
Allemagne	-54	-23	-61	-35
Australie	16	19	3	2
Autriche	-55	-26	-98	-61
Belgique	-65	-37	-71	-46
Canada	-5	1	-8	-9
Danemark	-56	-27	-79	-54
Espagne	-26	-20	-62	-47
Estonie	-35	-34	-35	-36
États-Unis	-22	8	-21	11
Finlande	-45	-42	-89	-75
France	-55	-26	-77	-43
Grèce	-33	-21	-69	-42
Irlande	6	4	-36	-41
Islande	-55	-46	-87	-64
Israël*	7	21	-18	9
Italie	-45	-31	-81	-60
Luxembourg	-56	-18	-47	-20
Mexique	-89	-77	-105	-91
Norvège	-45	-31	-60	-36
Nouvelle-Zélande	-28	-14	-6	-13
Pays-Bas	-46	-16	-44	-11
Portugal	-16	-13	-36	-35
République tchèque	-31	-21	-7	-11
Royaume-Uni	-7	-3	-41	-28
Slovénie	-41	-19	-74	-45
Suède	-53	-33	-91	-56
Suisse	-42	-20	-58	-41
Moyenne OCDE	-36	-20	-54	-36

Note : Les différences indiquées en gras sont statistiquement différentes de zéro au seuil de 5 %.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2009.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932740005>

Tableau 5.A1.2. **Écarts de performances en lecture entre les élèves nés dans le pays de parents immigrés, les élèves immigrés et les enfants d'autochtones, 2000 et 2009**

	Élèves nés dans le pays de parents immigrés		Élèves immigrés	
	2000	2009	2000	2009
Allemagne	-73	-54	-88	-61
Australie	-2	16	-18	3
Autriche	-62	-55	-92	-98
Belgique	-111	-65	-89	-71
Canada	2	-5	-27	-8
Danemark	-94	-56	-71	-79
Espagne	-44	-26	-34	-62
États-Unis	-33	-22	-45	-21
Finlande	-30	-45	-80	-89
France	-41	-55	-76	-77
Grèce	33	-33	-75	-69
Irlande	-2	6	46	-36
Islande	-51	-55	-67	-87
Italie	-18	-45	-44	-81
Luxembourg	-74	-56	-103	-47
Mexique	-46	-89	-97	-105
Norvège	-46	-45	-62	-60
Nouvelle-Zélande	-27	-28	-29	-6
Pays-Bas	-72	-46	-87	-44
Portugal	-8	-16	-21	-36
République tchèque	-40	-31	-33	-7
Royaume-Uni	-20	-7	-71	-41
Suède	-39	-53	-73	-91
Suisse	-54	-42	-111	-58
Moyenne OCDE	-40	-38	-60	-55

Note : Les différences indiquées en gras sont statistiquement différentes de zéro au seuil de 5 %.

Source : Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2009.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932740024>

Tableau 5.A1.3. Niveau d'éducation des personnes nées dans le pays de parents immigrés, des immigrés et des enfants d'autochtones âgés de 25 à 34 ans, par sexe, 2008

	Hommes						Femmes					
	Personnes nées dans le pays de parents immigrés		Immigrés		Descendants d'autochtones		Personnes nées dans le pays de parents immigrés		Immigrées		Descendantes d'autochtones	
	CITE 0/1/2	CITE 5/6	CITE 0/1/2	CITE 5/6	CITE 0/1/2	CITE 5/6	CITE 0/1/2	CITE 5/6	CITE 0/1/2	CITE 5/6	CITE 0/1/2	CITE 5/6
Allemagne	16.4	11.2	33.4	16.7	8.2	25.1	22.3	10.2	31.8	20.1	7.3	29.1
Australie	4.1	66.6	7.4	60.5	20.8	27.8	8.3	72.6	9.6	68.7	19.3	42.3
Autriche	22.3	-	25.2	18.4	5.2	21.4	31.0	-	24.7	25.4	8.2	19.8
Belgique	35.0	14.1	34.3	35.4	15.7	39.1	26.8	21.9	26.3	39.7	7.6	53.4
Canada	8.0	60.4	11.2	62.0	15.8	43.8	4.1	75.0	9.7	67.0	11.1	59.4
Danemark	-	-	53.8	29.6	14.2	36.9	-	66.0	21.3	44.3	10.6	51.2
Espagne	47.9	-	38.5	20.5	36.3	40.0	56.8	26.0	40.0	22.5	26.2	52.7
Estonie	17.1	24.7	-	36.8	17.4	30.2	-	30.5	-	62.2	14.1	42.8
États-Unis	10.0	42.0	31.8	31.1	8.1	38.7	8.7	52.8	23.9	39.3	6.4	47.4
France	25.4	26.0	40.3	30.1	14.9	37.8	19.5	43.1	35.7	34.3	13.0	47.9
Grèce	-	-	66.7	5.4	25.6	26.2	-	-	46.4	16.2	15.8	33.6
Hongrie	-	-	-	28.3	14.8	19.5	-	-	14.7	35.5	14.1	28.0
Irlande	-	-	12.2	42.4	21.8	35.4	-	-	9.1	56.8	13.5	50.6
Israël*	9.3	38.0	9.7	42.6	14.5	34.2	3.6	52.2	6.8	54.9	9.9	50.3
Italie	57.5	-	51.7	5.1	33.4	16.3	-	-	39.3	14.6	25.2	26.3
Luxembourg	18.2	19.5	26.6	43.5	14.8	33.6	-	22.8	27.8	43.8	10.6	44.8
Norvège	34.0	33.7	42.8	30.5	21.0	34.8	22.0	45.0	35.0	40.4	14.9	53.8
Pays-Bas	32.4	25.5	36.6	28.7	17.7	38.6	22.4	32.9	33.0	33.0	12.9	44.6
Pologne	-	-	-	58.4	8.2	25.7	-	-	-	50.6	6.1	38.9
Portugal	-	-	44.2	17.6	61.8	16.1	69.5	-	39.8	33.0	47.4	29.5
République tchèque	54.4	-	11.1	24.8	4.6	16.5	37.9	-	20.4	25.7	5.9	20.2
Royaume-Uni	14.9	54.6	15.4	33.5	19.3	37.5	11.7	55.5	19.1	33.7	17.5	41.3
Slovénie	13.0	8.5	29.5	11.8	8.8	22.7	8.8	25.8	30.2	36.4	5.4	40.5
Suède	22.3	22.9	31.7	37.0	10.1	36.2	14.5	34.6	24.9	39.2	7.5	48.4
Suisse	6.6	35.1	18.1	43.3	2.0	45.4	9.7	26.4	19.9	44.4	3.0	34.7
Moyenne OCDE	23.6	26.2	27.7	31.8	17.4	31.2	20.6	35.8	23.6	39.3	13.3	41.3

Note : La moyenne OCDE prend en compte les pourcentages qui ne peuvent être présentés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Enquêtes européennes sur les forces de travail, module *ad hoc* 2008 ; Australian Survey of Education and Training 2009 ; Recensement canadien 2006 ; Enquête israélienne sur les forces de travail 2009 ; Current Population Survey (CPS) 2008 (États-Unis).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932740043>

Chapitre 6

Résultats sur le marché du travail

L'emploi constitue la principale source de revenu de la plupart des migrants. Toutefois, intégrer les immigrés et leurs enfants sur le marché du travail n'est pas seulement important du point de vue économique. Cela contribue aussi à favoriser (sans toutefois garantir) leur intégration dans la société dans son ensemble, par exemple en facilitant l'accès à des logements adaptés, l'acquisition de la langue du pays hôte et les contacts avec la population autochtone.

Les migrants de travail sont toujours mieux placés sur le marché du travail que ceux entrés pour des raisons familiales ou humanitaires. Avec l'allongement de leur durée de séjour, les migrants acquièrent progressivement le capital humain nécessaire pour prendre pied sur le marché du travail. Une composante essentielle de ce capital humain spécifique au pays hôte est la connaissance de la langue de ce pays. La connaissance du fonctionnement du marché du travail et l'accès à des réseaux sont importants également.

Les caractéristiques sociodémographiques, telles que le sexe, le niveau d'instruction et l'âge sont déterminantes. Les hommes ont en moyenne un taux d'emploi supérieur à celui des femmes ; un niveau d'instruction élevé facilite l'intégration des deux sexes sur le marché du travail ; la plus forte activité est atteinte entre 25 et 54 ans.

La question de la transférabilité du capital humain des personnes nées dans le pays de parents immigrés ne se pose pas comme pour leurs parents dans la mesure où ils obtiennent leur diplôme dans le pays de résidence et en parlent la langue. Leurs résultats devraient être similaires à ceux des descendants d'autochtones présentant les mêmes caractéristiques sociodémographiques. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas. Les réseaux et la connaissance spécifique du fonctionnement du marché du travail ne sont pas toujours suffisants dans les familles où les deux parents sont nés à l'étranger. En outre, certaines formes de discrimination à l'embauche peuvent se produire.

Dans ce chapitre, trois indicateurs sont présentés : les taux d'emploi (indicateur 6.1), de chômage (indicateur 6.2) ainsi que la part du groupe NEET (indicateur 6.3). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre.

6.1. Emploi

Résultats et tendances

Information de référence

Le taux d'emploi indique la part des personnes occupées parmi la population d'âge actif (tranche d'âge 15 à 64 ans). Les données fournies ci-dessous sont basées sur la définition de l'Organisation internationale du travail qui définit comme « occupées » les personnes ayant travaillé un nombre d'heures quelconque, fût-ce une heure seulement, ou qui étaient absentes de leur travail pendant la semaine de référence. Cette catégorie inclut les salariés et les travailleurs indépendants. Cette notion diffère des statistiques nationales qui définissent quelquefois comme « occupées » les personnes enregistrées par les services de l'emploi. Des taux d'emploi ajustés des personnes nées à l'étranger sont calculés, en supposant que ces derniers ont en moyenne les mêmes structures par âge et par niveaux d'éducation que les personnes nées dans le pays de résidence.

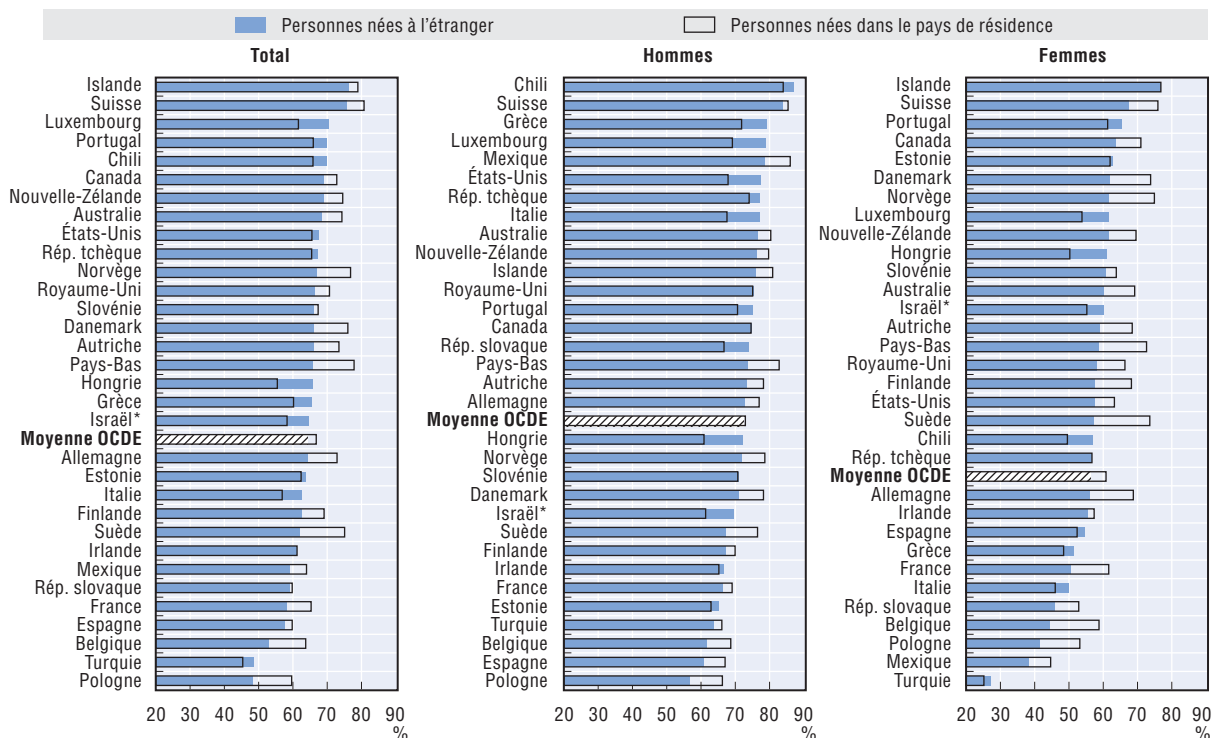
En 2009-10, la moyenne des taux d'emploi des immigrés dans la zone OCDE était de 64 % – 72 % pour les hommes et 56 % pour les femmes. Ce taux oscille entre moins de 55 % en Turquie, en Belgique et en Pologne, et plus de 75 % en Suisse et en Islande. Dans les pays où la migration de travail constitue l'essentiel des flux, les taux d'emploi des personnes nées à l'étranger sont particulièrement élevés (Suisse ou Portugal, par exemple) (graphique 6.1).

Globalement, la population immigrée est généralement moins susceptible d'être en emploi que la population autochtone. Les écarts par rapport aux autochtones sont généralement plus sensibles chez les femmes que chez les hommes (graphique 6.A1.1 de l'annexe). Dans quelques pays où le taux d'emploi des femmes immigrées est particulièrement faible, par exemple en Belgique (44.2 %) et dans une moindre mesure en France et en Allemagne, l'écart par rapport aux femmes autochtones est important (plus de 10 points de pourcentage). L'écart par rapport aux autochtones est également important en Suède, aux Pays-Bas et en Norvège, pays où les femmes autochtones affichent des taux d'emploi relativement élevés. Le même constat est fait, mais avec des écarts moins importants, en Australie, au Canada, au Danemark, en Nouvelle-Zélande et en Suisse. En Europe du Sud, ainsi qu'en Estonie, en Hongrie, en Israël*, au Luxembourg et en Turquie, les femmes immigrées ont plus de chances d'avoir un emploi que leurs homologues autochtones. La situation est plus contrastée pour les hommes immigrés. Dans un certain nombre de pays, ils ont des taux d'emploi relativement élevés et ont plus de chances d'être employés que leurs homologues autochtones (République tchèque, Grèce, Italie, Luxembourg et États-Unis) ou sont tout autant susceptibles d'être employés (Suisse).

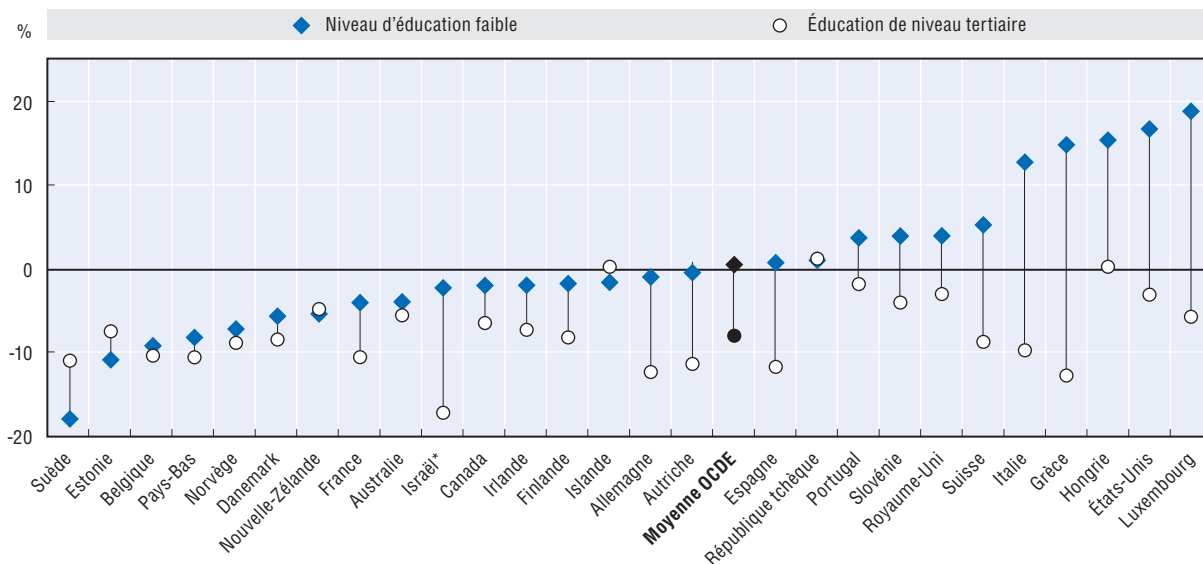
Le fait d'avoir un niveau d'instruction élevé facilite l'intégration sur le marché du travail, tant pour les populations nées à l'étranger que pour les populations autochtones. Toutefois, l'écart de taux d'emploi entre les immigrés et les autochtones est beaucoup plus marqué chez les personnes possédant un niveau d'études supérieures que chez celles qui n'ont qu'un faible niveau d'instruction (graphique 6.2). Par ailleurs, en moyenne, dans la zone OCDE, les immigrés peu instruits affichent un taux d'emploi plus élevé que leurs homologues autochtones. Ce phénomène est particulièrement visible dans les pays qui ont connu une importante immigration de travail de personnes peu instruites au cours de la dernière décennie, comme les États-Unis, la Grèce et l'Italie. En revanche, dans tous les pays accueillant une population immigrée importante, les immigrés possédant un niveau d'études élevé ont des taux d'emploi plus faibles que leurs homologues autochtones. Ceci conduit à penser que les immigrés peuvent rencontrer des difficultés pour faire valoir pleinement leurs diplômes sur le marché du travail du pays hôte (voir, dans ce contexte, l'indicateur 7.4 sur le « déclassement »).

Graphique 6.1. **Taux d'emploi selon le pays de naissance, par sexe, 2009-10**

Pourcentage de la population d'âge actif (15-64 ans)

Graphique 6.2. **Différence entre les taux d'emploi des populations née à l'étranger et née dans le pays, par niveau d'éducation, 2009-10**
(non compris les personnes toujours scolarisées)

Points de pourcentage



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738751>

6.1. Emploi

Résultats et tendances (suite)

En supposant que la composition par groupes d'âge des populations nées à l'étranger est identique à celle des populations autochtones, les écarts entre les taux d'emploi des deux groupes ont tendance à augmenter, les immigrés étant généralement surreprésentés dans le groupe d'âge le plus actif (25-44 ans). La prise en compte de la structure par niveaux d'éducation, souvent moins favorable aux immigrés, compense en partie ce phénomène. Toutefois, les écarts tendent à se creuser dans la plupart des pays, l'impact de la structure par âge l'emportant sur ce dernier effet. Pour les femmes en revanche, la prise en compte des distributions par groupes d'âge et par niveaux d'éducation ne fait guère de différences sauf en Allemagne où les écarts de structure d'éducation sont particulièrement marqués (graphique 6.A1.1 de l'annexe).

Dans la zone OCDE, et en dépit de la crise économique de 2008, la moyenne des taux d'emploi des immigrés a augmenté de près de 1.5 point de pourcentage au cours de la dernière décennie. Toutefois, les résultats sont très contrastés entre hommes et femmes. Alors qu'une forte hausse (de +4.3 points de pourcentage) est notée pour les femmes immigrées, le taux d'emploi des immigrés de sexe masculin a légèrement diminué (-1.1 point de pourcentage).

Les taux d'emploi des femmes immigrées ont augmenté dans une grande majorité de pays (graphique 6.3). Ces augmentations ont été particulièrement fortes dans les pays d'Europe du Sud où de nombreuses immigrées sont récemment arrivées au titre du travail (+10 points de pourcentage en Italie, et +6 points en Grèce et en Espagne). Une forte amélioration est à noter en Hongrie (+13 points de pourcentage), en Belgique et en Allemagne (+8 points), ainsi qu'au Danemark et aux Pays-Bas (+7 points). Seule l'Islande a enregistré un fort déclin (-8 points de pourcentage).

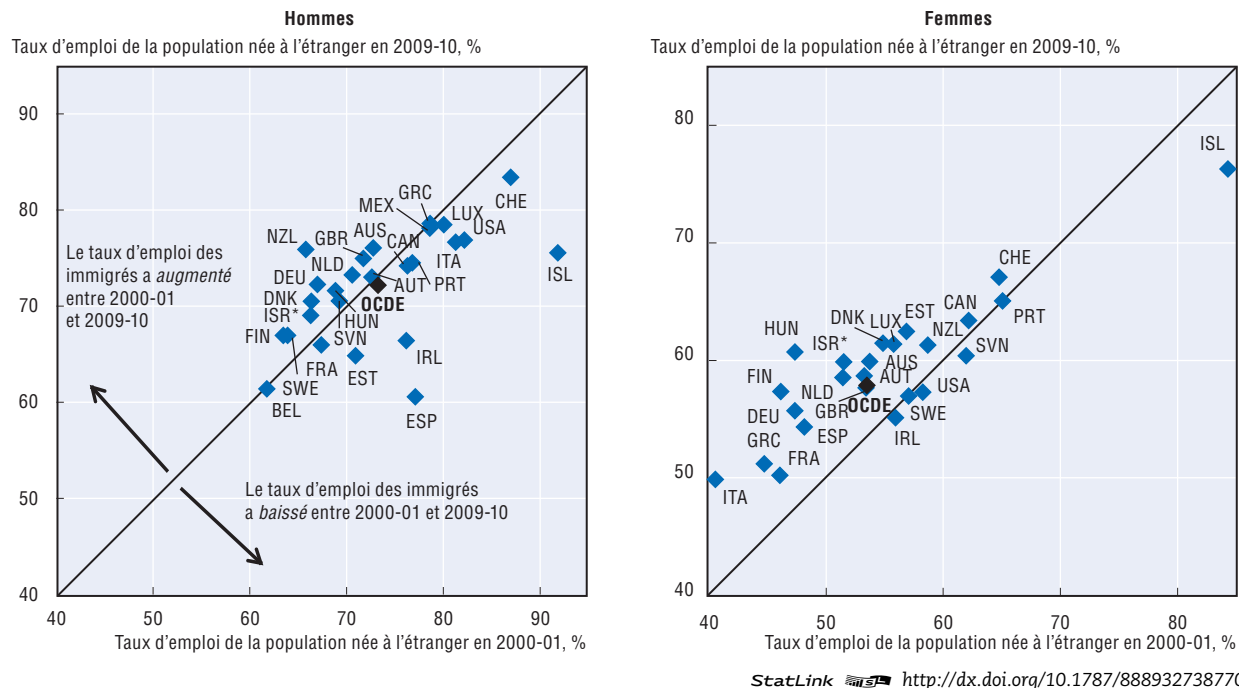
Les résultats sont plus mitigés s'agissant des immigrés de sexe masculin. Dans certains pays où les taux d'emploi des immigrés étaient relativement faibles au début de la décennie, une amélioration marquée a été observée. C'est le cas, par exemple, de l'Allemagne (+5 points de pourcentage), du Danemark (+4 points), de la Finlande et de la Suède (+3 points). Tous ces pays ont déployé de nombreux efforts pour intégrer les immigrés sur le marché du travail ces dernières années. Toutefois, c'est en Nouvelle-Zélande que l'on a observé la plus forte hausse (plus de 10 points de pourcentage). L'Australie et le Royaume-Uni ont aussi enregistré des progressions de plus de 3 points chacun, traduisant ainsi la forte concentration des efforts sur la migration de travail au cours de la décennie.

Toutefois, on observe une forte dégradation s'agissant des immigrés de sexe masculin en Islande, en Espagne, en Irlande, en Estonie et en Italie. Tous ces pays ont été durement frappés par la crise. À l'exception de l'Estonie, ils ont enregistré récemment une migration de travail significative, souvent dans des secteurs tributaires de la conjoncture économique et dans des métiers peu qualifiés, ceux-ci étant généralement touchés particulièrement fortement par la dégradation de la situation du marché du travail en période de récession.

L'évolution des taux d'emploi des immigrés est comparée à celle des autochtones dans le graphique 6.4. Au Danemark, en Finlande et au Royaume-Uni, l'écart avec les taux d'emploi des autochtones tend à diminuer depuis 2000-01, même si, en 2009-10, les immigrés demeuraient moins susceptibles d'être employés que leurs homologues autochtones. À l'inverse, « l'avantage » relatif des immigrés (en termes de probabilité relative d'avoir un emploi) a disparu en Espagne et au Mexique, tandis que l'écart avec les autochtones est demeuré pratiquement inchangé en Autriche, au Canada, en France, en Irlande et en Suisse. La même tendance est observée en Grèce, en Italie et au Luxembourg où les immigrés sont globalement plus susceptibles d'être employés que les autochtones. Enfin, aux États-Unis, le taux d'emploi des personnes nées dans le pays a davantage diminué que celui des immigrés.

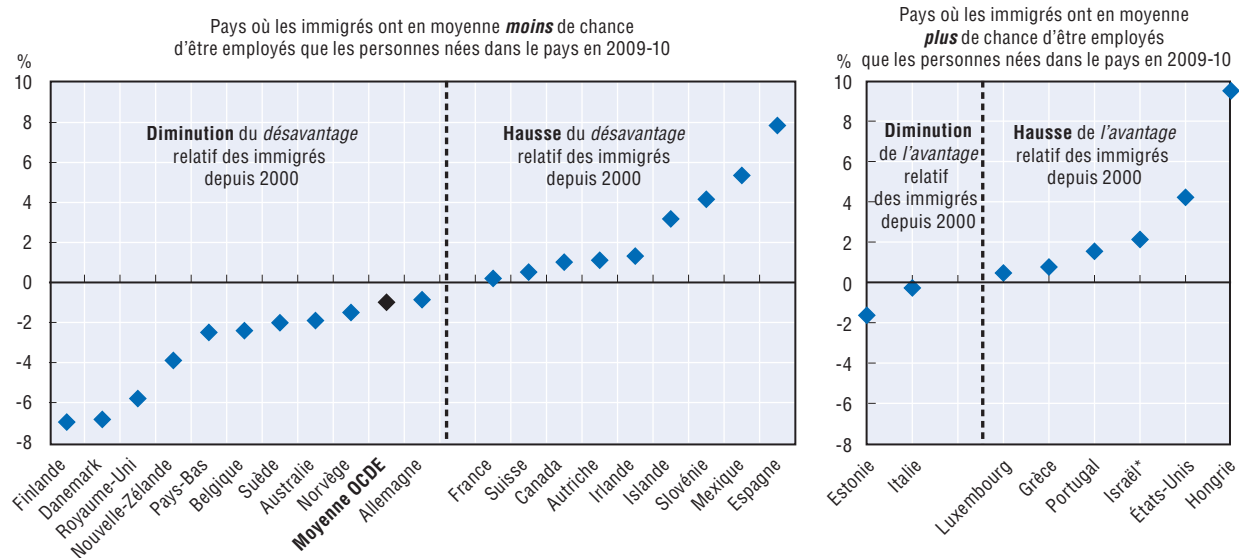
Graphique 6.3. **Taux d'emploi de la population née à l'étranger, âgée de 15 à 64 ans, selon le sexe, 2000-01 et 2009-10**

Pourcentage de la population d'âge actif



Graphique 6.4. **Évolution des différences entre les taux d'emploi des immigrés et des personnes nées dans le pays entre 2000-01 et 2009-10**

Points de pourcentage



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin de ce chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738789>

6.1. Emploi

Convergence

Information de référence

Les immigrés élevés et éduqués dans leur pays d'origine peuvent avoir besoin de temps pour acquérir le capital humain spécifique nécessaire qui leur permettra de réussir dans le pays de résidence. L'exemple le plus évident est la connaissance de la langue, mais on peut aussi y ajouter la connaissance de différentes pratiques de travail, les normes industrielles, les systèmes juridiques et même les habitudes culturelles (par exemple, la nécessité de se « vendre » soi-même lors d'un entretien d'emploi). Au fil du temps, on s'attend à ce que leurs résultats sur le marché du travail se rapprochent de ceux observés pour les personnes nées et éduquées dans le pays hôte. Quand on décrit ce processus, on parle généralement de convergence. La situation des immigrés qui sont arrivés à un très jeune âge peut, dans une certaine mesure, être comparable à celle des personnes nées dans le pays de parents immigrés.

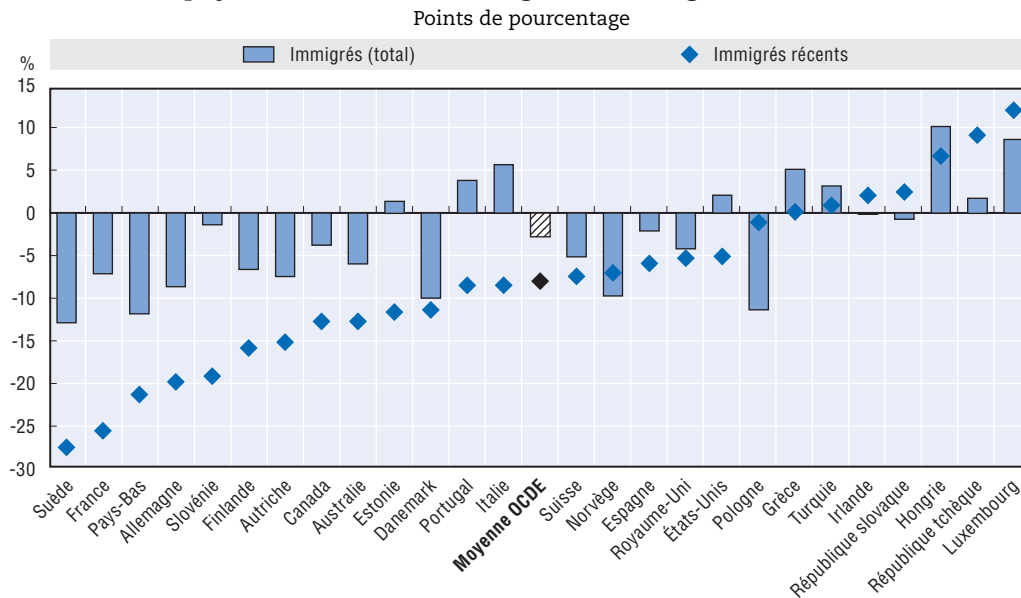
Dans la section suivante, une première analyse compare, en 2009-10, les résultats des migrants récents (ceux qui sont dans le pays depuis moins de cinq ans) avec les résultats des migrants installés depuis plus longtemps. Toutefois, cette analyse ne permet pas de démêler les effets de cohorte de l'impact de la durée de séjour. Idéalement, des données longitudinales sont nécessaires pour évaluer le processus de convergence. En l'absence de telles données pour la plupart des pays, une analyse en pseudo-cohorte est effectuée à partir de données transversales détaillées par durée de séjour. Autrement dit, au lieu de suivre directement les résultats des mêmes migrants au fil du temps, on observe les résultats de différents échantillons aléatoires d'immigrés tous arrivés la même année pour voir ce qu'ils deviennent les années suivantes. Comme le nombre d'immigrés arrivés une certaine année est faible dans la plupart des enquêtes sur la population active, les données sont regroupées sur trois ans. La taille des échantillons était suffisante pour 17 pays de l'OCDE. Trois cohortes différentes sont présentées ci-dessous : les migrants entrés dans le pays entre 1994 et 1996, dénommés ci-dessous la cohorte de 1994; la cohorte de 1998 pour ceux entrés entre 1998 et 2000, et la cohorte de 2002 pour ceux arrivés entre 2002 et 2004.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés récents (ceux qui sont dans le pays depuis moins de cinq ans) sont moins susceptibles d'être employés que les immigrés de plus longue date. Cette tendance, toutefois, n'est pas observée dans les pays comme la Norvège, où les migrants de longue date rencontrent aussi des difficultés pour s'intégrer sur le marché du travail, ni au Luxembourg, où les migrants récents ont encore plus de chances d'être employées que leurs homologues autochtones (graphique 6.5).

La moyenne des taux d'emploi des immigrés dans les 17 pays de l'OCDE où l'analyse de la pseudo-cohorte a pu être menée montre une forte amélioration (d'environ 10 points de pourcentage) au cours des cinq à six premières années de résidence. Pour les trois cohortes considérées, le processus de convergence s'arrête au bout d'environ huit ans (graphique 6.6).

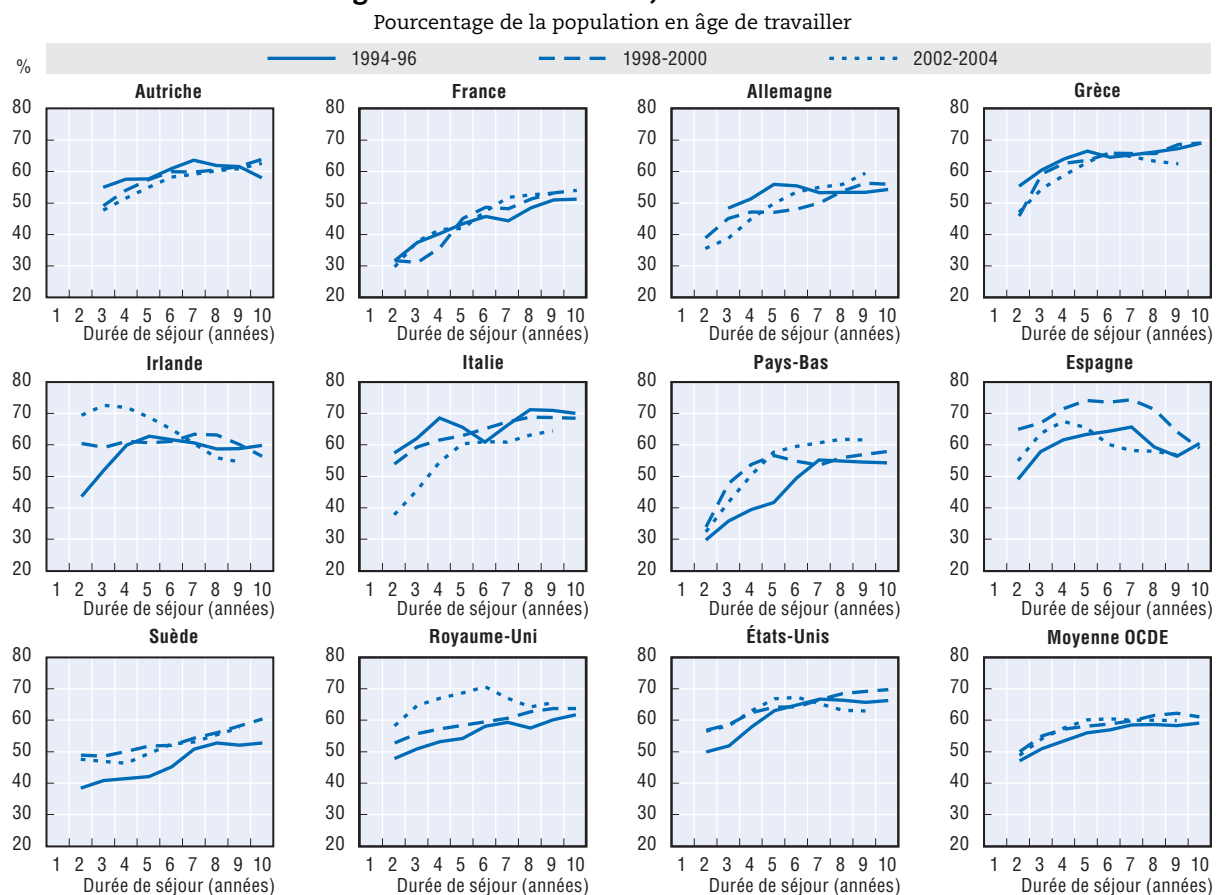
Dans l'ensemble, les cohortes plus récentes affichent de meilleurs résultats, notamment dans les premières années suivant leur arrivée. Cela peut être dû à une combinaison de facteurs, parmi lesquels une amélioration générale de la situation de l'emploi après 2001, des changements dans la composition des flux, avec une part plus importante de migrants de travail dans de nombreux pays, et des efforts renforcés pour l'intégration sur le marché du travail des nouveaux arrivants. Toutefois, dans les pays où l'immigration récente se composait dans une large mesure de migrants de travail, la plupart d'entre eux ayant déjà un emploi à l'arrivée – en particulier en Irlande et en Espagne, ainsi qu'au Royaume-Uni et aux États-Unis – la crise économique a durement affecté la cohorte de 2002. L'impact de la crise récente sur les cohortes de 1994 et 1998 n'est pas visible dans le graphique 6.6 car la tendance ne couvre que les dix premières années passées dans le pays de résidence.

Graphique 6.5. **Différences entre les taux d'emploi des immigrants et des personnes nées dans le pays, ensemble des immigrants et immigrants récents, 2009-10**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738808>

Graphique 6.6. **Évolution du taux d'emploi des immigrants selon la durée de séjour, immigrants entrés en 1994-96, 1998-2000 et 2002-04**



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738827>

6.1. Emploi

Résultats des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés

Information de référence

La population examinée se compose des individus de 15 à 34 ans non scolarisés. Les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés se définissent comme les personnes nées dans le pays de résidence de deux parents nés à l'étranger. La population de référence est composée des individus dont au moins un des deux parents est né dans le pays d'accueil.

Pour prendre en compte l'influence des différences de caractéristiques liées à l'éducation, les écarts sont ajustés en supposant que les personnes nées dans le pays de parents immigrés aient la même distribution par âge et par niveau d'éducation que les descendants d'autochtones.

En 2008, la moyenne des taux d'emploi des personnes nées dans le pays de parents immigrés s'élevait à 73 %. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les personnes nées dans le pays de parents immigrés ont plus de difficultés à trouver un emploi que les descendants d'autochtones. En moyenne, le différentiel de taux d'emploi entre ces deux groupes de population est d'environ 10 points de pourcentage. Le différentiel est particulièrement marqué en Espagne et en Belgique (27 points de pourcentage environ). Par contre, en Pologne, en Israël et en Estonie, les enfants d'immigrés affichent des taux d'emploi plus élevés que leurs homologues dont les parents sont autochtones.

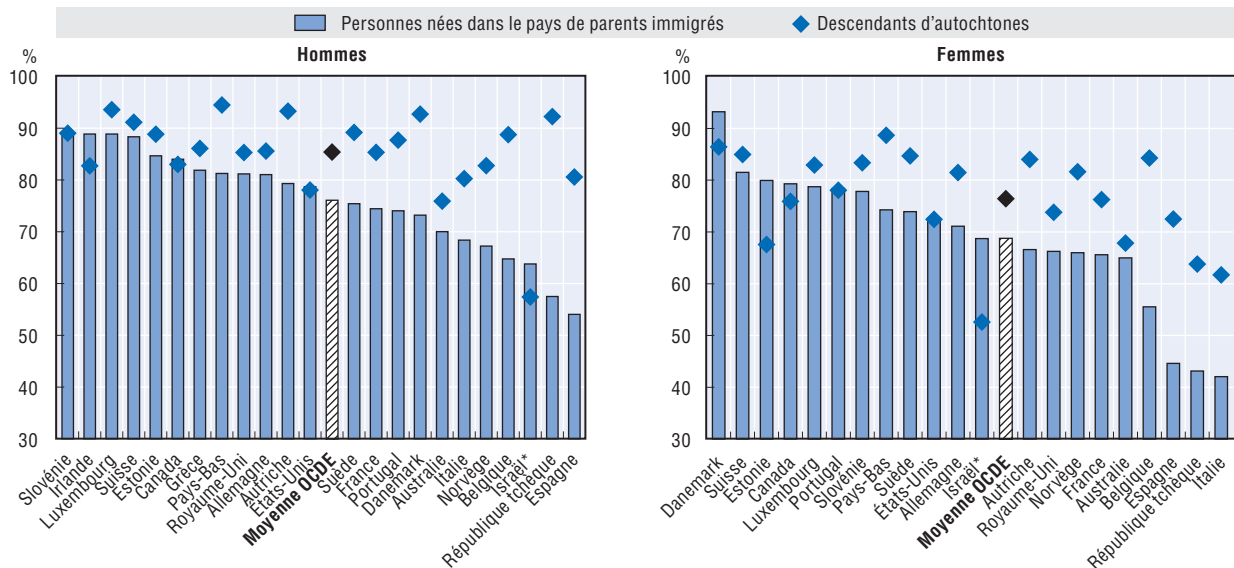
Bien que les hommes nés dans le pays de résidence de parents immigrés possèdent en moyenne des niveaux d'études plus faibles que leurs homologues féminines, ils ont plus de chances d'être en emploi que les secondes. Soixante dix-sept pourcents d'entre eux sont employés, contre 69 % des femmes nées dans le pays de parents immigrés (graphique 6.7). L'écart hommes/femmes est généralement plus important chez les descendants d'immigrés que chez les enfants d'autochtones. Les exceptions notables concernent le Danemark, où le taux d'emploi des descendantes d'immigrés est particulièrement élevé, ainsi que l'Australie et le Canada. Au Canada, les hommes comme les femmes ont la même probabilité d'être employés, quel que soit le pays de naissance de leurs parents.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les résultats des personnes nées dans le pays de parents immigrés peu instruites sont en deçà de ceux des descendants d'autochtones (graphique 6.8). Les différences avec ces derniers sont généralement moins marquées pour les personnes ayant suivi des études supérieures, sauf en Belgique où les descendants d'immigrés sont à la traîne quel que soit leur niveau d'éducation. En Espagne, les enfants d'immigrés peu instruits obtiennent des résultats beaucoup plus médiocres, mais ceux ayant suivi des études supérieures affichent de bien meilleurs résultats que leurs homologues dont les parents sont nés dans le pays d'accueil. En Israël, on observe le schéma inverse.

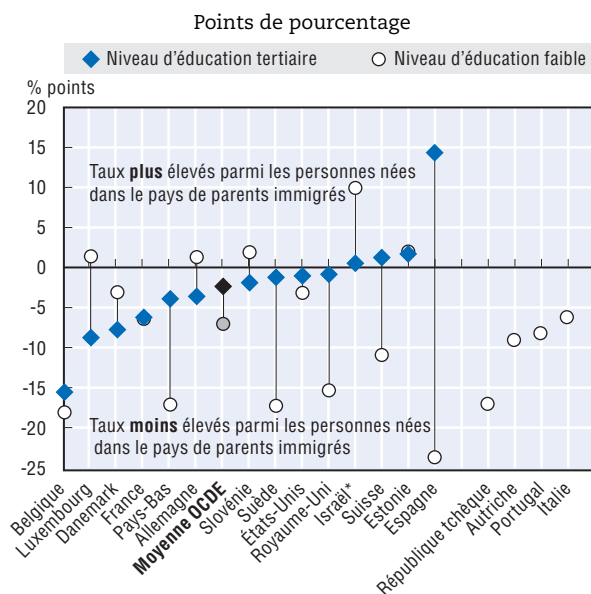
Comme indiqué dans le graphique 6.9, les niveaux d'études atteints expliquent en grande partie la différence de taux d'emploi entre les personnes nées dans le pays de parents immigrés et les descendants d'autochtones en République tchèque, en Suisse et en Allemagne, et la moitié du différentiel en Italie et en Espagne. Dans la plupart des autres pays, l'explication tenant au rôle de l'éducation formelle est beaucoup moins évidente, et un différentiel important inexpliqué subsiste.

Graphique 6.7. **Taux d'emploi des 15-34 ans non scolarisés, selon le lieu de naissance des parents et le sexe, 2008**

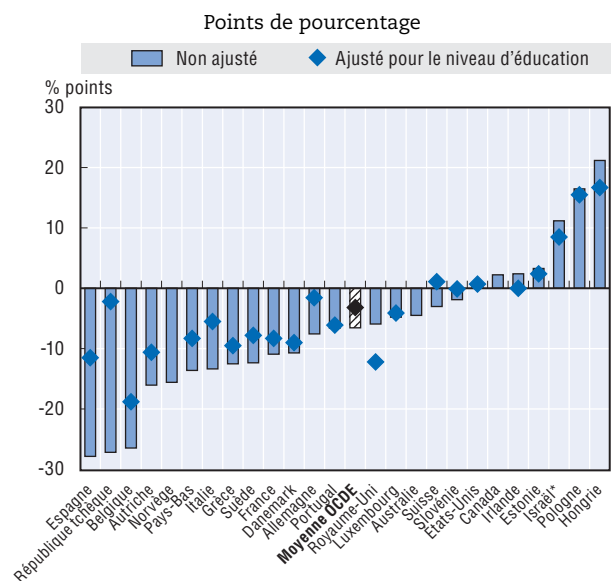
Pourcentage de la population âgée de 15 à 34 ans



Graphique 6.8. **Différences entre les taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 34 ans et non scolarisées nées dans le pays de parents immigrés et des descendants d'autochtones, selon le niveau d'éducation, 2008**



Graphique 6.9. **Différences entre les taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 34 ans et non scolarisées nées dans le pays de parents immigrés et des descendants d'autochtones, 2008**



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

6.2. Chômage

Résultats et tendances

Information de référence

Le taux de chômage indique la part des chômeurs dans la population active (c'est-à-dire les personnes en emploi plus les chômeurs). Selon la définition de l'OIT, les chômeurs sont les personnes sans emploi, disponibles pour travailler et en recherche d'emploi. La définition, qui est utilisée ci-dessous, diffère de celle adoptée par les statistiques nationales du chômage, qui renvoient généralement aux personnes enregistrées comme chômeurs par le Service public de l'emploi.

La part de chômeurs de longue durée – pourcentage de personnes privées d'emploi depuis plus de 12 mois parmi les chômeurs – est également présentée ci-dessous. C'est un indicateur de la persistance du chômage et, plus généralement, de l'exclusion sociale.

Les chiffres portent à la fois sur la population d'âge actif (15 à 64 ans) et sur les jeunes (15 à 24 ans).

En 2009-10, la moyenne des taux de chômage des immigrés dans les pays de l'OCDE est 1.5 fois plus élevée que celle calculée pour les autochtones – 12 % contre 8 %. Dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Hongrie, le taux de chômage des immigrés est supérieur à celui des autochtones (graphique 6.10). En Autriche, en Belgique, en Finlande, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse, le taux de chômage des immigrés est même plus de deux fois supérieur à celui de la population autochtone (graphique 6.11).

En termes de niveaux, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger est le plus élevé en Espagne (environ 28 %), suivie de l'Estonie (19 %) et de la Belgique (17 %). Il est le plus faible en Australie et au Luxembourg, où il se situe en dessous de 7 %.

Globalement, on ne relève que peu de différences entre les sexes s'agissant des niveaux comme des écarts par rapport aux autochtones. L'Espagne, l'Islande et l'Irlande sont les seuls pays où l'incidence du chômage est plus élevée chez les immigrés de sexe masculin que chez les femmes immigrées. On observe le cas inverse tout particulièrement en Grèce, en République slovaque, en Italie et en République tchèque (graphique 6.12).

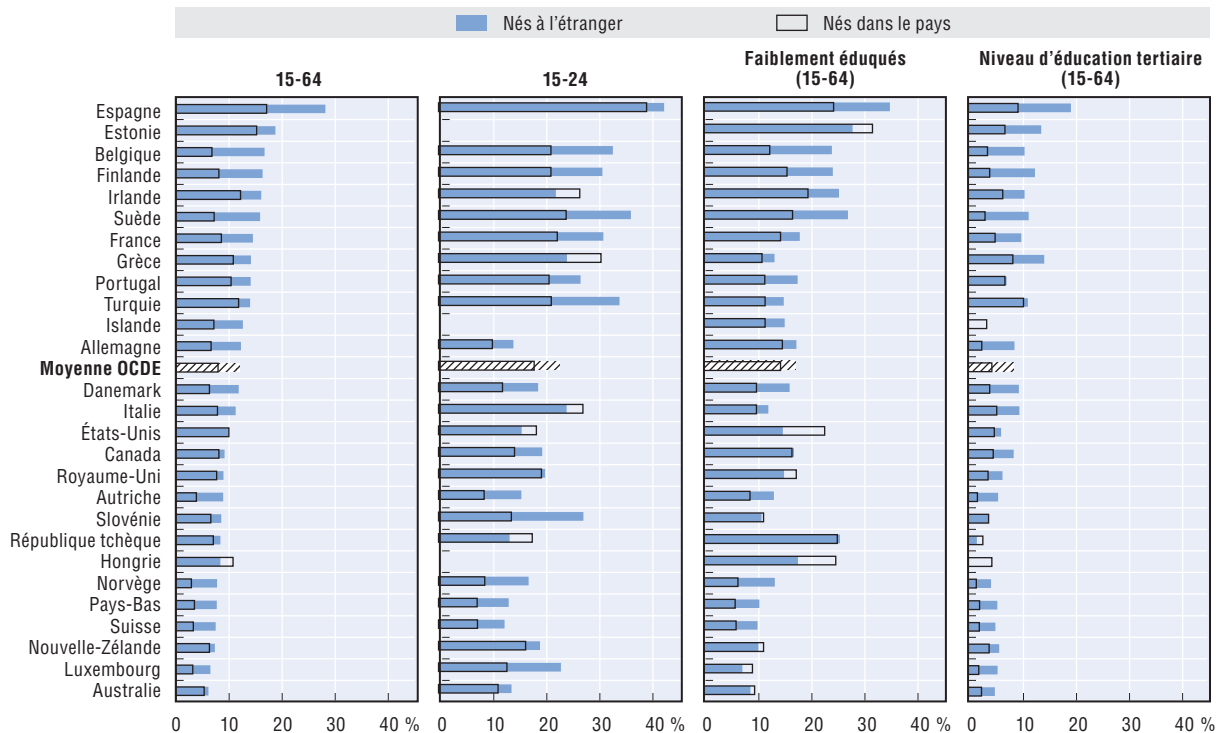
Un problème particulier dans nombre de pays de l'OCDE est le chômage des jeunes (âgés de 15 à 24 ans). En moyenne, sur l'ensemble de la zone OCDE, le taux de chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur au taux de chômage global. Là encore, les jeunes immigrés tendent à être affectés de manière disproportionnée, avec un taux de chômage moyen de près de 23 %, contre 18 % pour les autochtones. On note toutefois quelques exceptions, à savoir les États-Unis, la Grèce, l'Irlande, l'Italie et la République tchèque où le taux de chômage des jeunes immigrés est inférieur à celui des jeunes autochtones.

Dans six pays de l'OCDE, le taux de chômage des jeunes immigrés dépasse les 30 %. Il s'agit de l'Espagne, de la Turquie, de la Suède, de la Belgique, de la France et de la Finlande. La Suisse est le pays où le taux de chômage des jeunes immigrés est le plus faible, même s'il se situe aux alentours de 12 %.

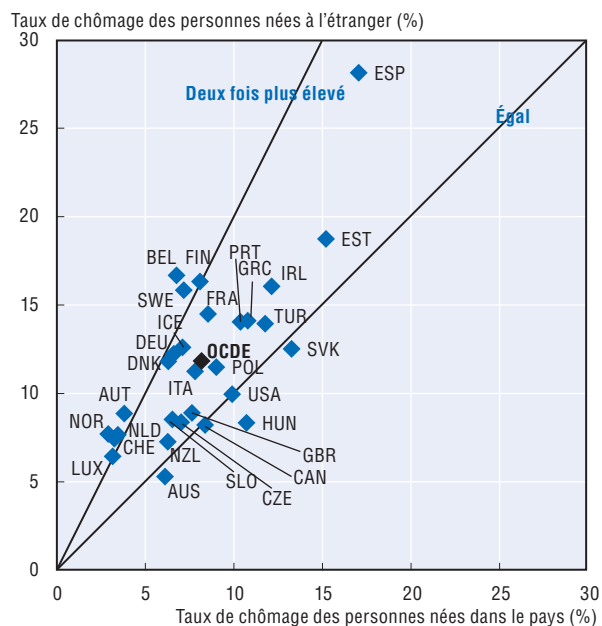
Si le chômage est généralement plus élevé chez les personnes peu instruites, tant immigrées qu'autochtones, les écarts entre ces deux groupes sont plus marqués chez les personnes très instruites (graphique 6.10). Le taux de chômage des immigrés ayant suivi des études supérieures s'élève à environ 9 % en moyenne dans la zone OCDE, contre 4.5 % chez leurs homologues autochtones. En revanche, pour les personnes faiblement instruites, il n'y a en moyenne que très peu d'écart entre les deux groupes.

Graphique 6.10. **Taux de chômage selon le pays de naissance et différentes caractéristiques, 2009-10**

Pourcentage de la population active

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738903>Graphique 6.11. **Taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans, selon le pays de naissance, 2009-10**

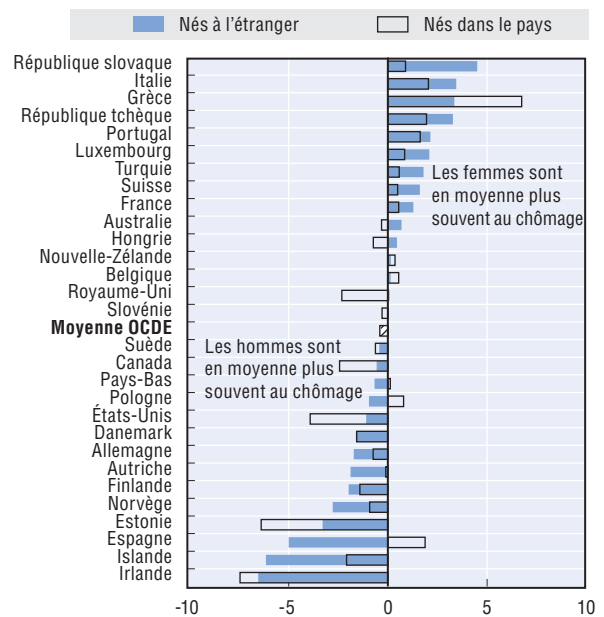
Pourcentage de la population active

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738922>

Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

Graphique 6.12. **Écart hommes-femmes dans les taux de chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans, selon le pays de naissance, 2009-10**

Différences en points de pourcentage

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738941>

6.2. Chômage

Résultats et tendances (suite)

Au cours de la dernière décennie, la moyenne des taux de chômage des immigrés dans la zone OCDE a augmenté de 2.7 points de pourcentage, contre moins d'un point pour la population autochtone. Toutefois, la situation n'en demeure pas moins inégale. Si le taux de chômage a diminué en Finlande, en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Italie et en France, on a recensé des augmentations à deux chiffres dans certains pays durement touchés par la crise, comme l'Espagne, l'Irlande et l'Islande. De fortes augmentations de 5 points de pourcentage et plus ont aussi été observées en Estonie, aux États-Unis et en Suède.

Le taux de chômage parmi la population immigrée a augmenté plus fortement que celui des autochtones. En l'occurrence, le tableau reflète grosso modo celui observé pour l'évolution en termes absolus : dans les pays où le chômage des immigrés a augmenté le plus fortement, comme l'Espagne, l'Estonie, l'Irlande, l'Islande et la Suède, la situation relative des immigrés par rapport à celle des autochtones s'est aggravée également. L'inverse vaut cependant pour la Finlande. Au Royaume-Uni, la situation relative des immigrés au regard du chômage s'est également améliorée de 2 points de pourcentage environ (graphique 6.13).

Avec la crise financière, le chômage a augmenté fortement dans un certain nombre de pays dont l'Espagne et l'Irlande où l'augmentation globale (autochtones et personnes nées à l'étranger) du chômage a été de plus de 5 points de pourcentage. Dans ces pays, les immigrés ont été touchés de façon disproportionnée par le chômage (graphique 6.14). Cela tient en partie au fait qu'ils sont surreprésentés dans les secteurs durement frappés par la crise et dans les groupes les plus vulnérables sur le marché du travail, tels que les jeunes et les personnes peu instruites. Au Royaume-Uni, la hausse du chômage chez les immigrés peu instruits a été plus faible que chez leurs homologues autochtones. C'est l'inverse en Espagne, en Irlande, en Suède et au Portugal.

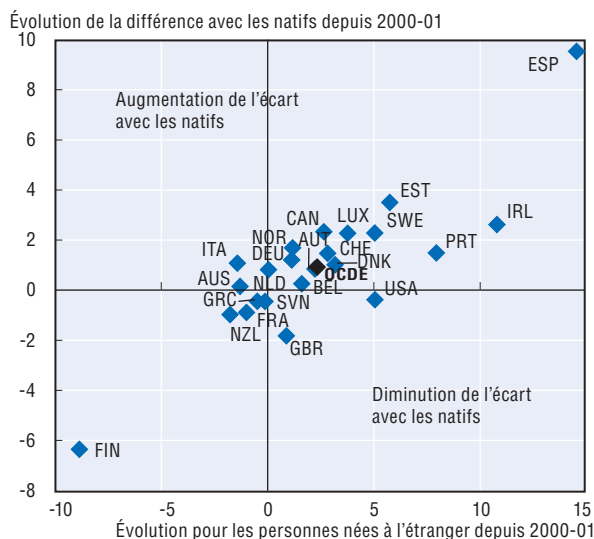
Lorsqu'ils sont au chômage, les immigrés figurent généralement plus souvent parmi les chômeurs de longue durée, sauf dans les pays ayant récemment connu un fort chômage parmi la population immigrée, comme ceux d'Europe du Sud. L'incidence du chômage de longue durée est particulièrement élevée en Belgique et en Allemagne où un immigré sur deux est au chômage depuis plus d'un an (tableau 6.A1.3). Comparés aux autochtones, les immigrés sont particulièrement touchés par le chômage de longue durée en Suisse et aux Pays-Bas, bien que les chiffres doivent être replacés dans le contexte d'un faible chômage global.

Au cours de la dernière décennie, l'incidence du chômage de longue durée (en proportion du chômage total) n'a pas augmenté, ni chez les immigrés, ni chez les autochtones. De fait, beaucoup de gens ayant perdu leur emploi pendant la crise ne figurent pas (encore) parmi les chômeurs de longue durée. Toutefois, comme la crise continue de sévir dans de nombreux pays, la situation est susceptible d'évoluer.

Comme on l'a vu précédemment, dans l'ensemble de la zone OCDE, le taux d'emploi et le taux de chômage des immigrés ont augmenté, tant en termes absolus que par rapport aux autochtones. Cela implique que le taux d'activité global des immigrés (chômeurs plus personnes occupées) a augmenté de manière tout à fait significative dans la zone OCDE, soit de 4 points de pourcentage. L'augmentation a été plus forte chez les femmes (+6 points de pourcentage) que chez les hommes (+4 points). Pour les deux sexes, l'augmentation a été plus forte chez les immigrés que chez les autochtones. De fait, pour les hommes, l'écart qui existait précédemment dans la participation au marché du travail entre les autochtones et les immigrés s'est maintenant comblé, et il a été divisé par deux pour les femmes, les immigrées affichant maintenant un taux d'activité légèrement plus faible, soit en moyenne 2.5 points de pourcentage de moins que celui des hommes autochtones.

Graphique 6.13. **Évolution des taux de chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans nées à l'étranger, entre 2000-01 et 2009-10**

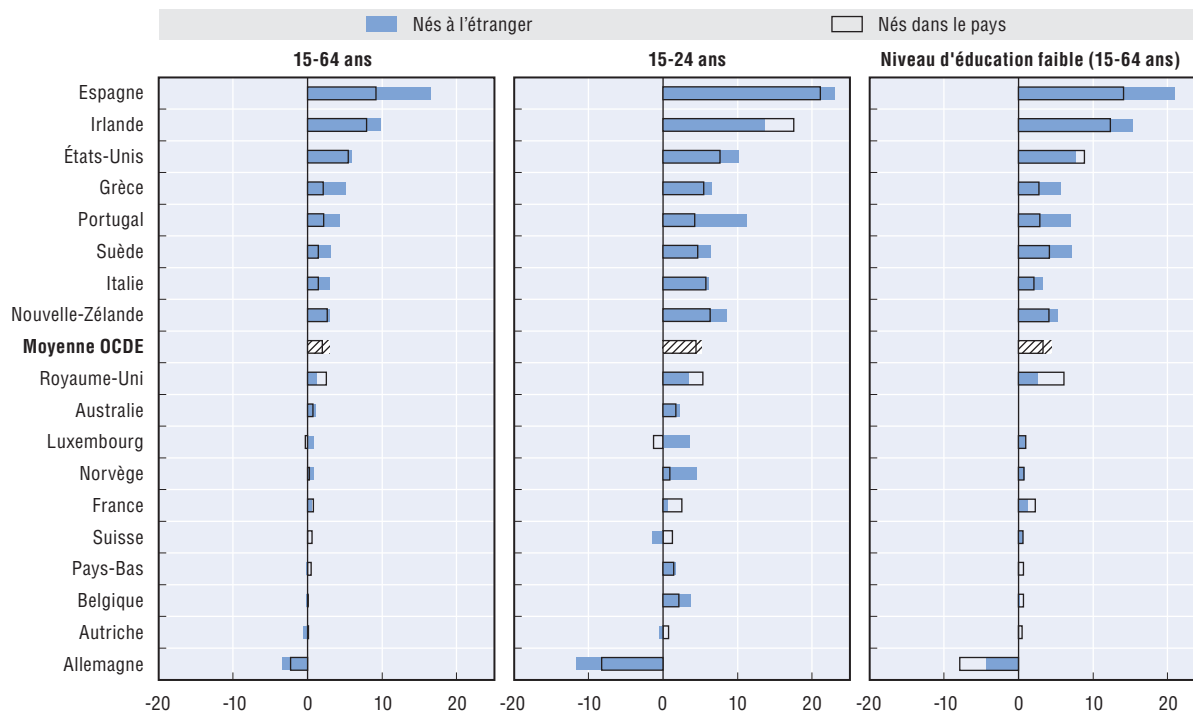
Points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738960>

Graphique 6.14. **Évolution des taux de chômage entre 2006-07 et 2009-10, selon le lieu de naissance et différentes caractéristiques**

Points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932738979>

Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

6.2. Chômage

Résultats des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés

Information de référence

Les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés se définissent comme des personnes nées dans le pays de résidence dont les deux parents sont nés à l'étranger. La population de référence est composée des personnes dont au moins un des deux parents est né dans le pays d'accueil. La population examinée se compose des personnes âgées de 15 à 34 ans qui ne sont pas scolarisées.

Les données présentées dans cette section renvoient à l'année précédant la crise de 2008 pour la plupart des pays examinés. En conséquence, la considérable augmentation du chômage des jeunes pendant les crises économiques de 2008-2009 dans beaucoup de pays de l'OCDE n'est pas encore prise en compte.

Les données sur le chômage pour le groupe cible 15-34 ans par lieu de naissance des parents sont limitées du fait de la petite taille des échantillons. C'est même encore plus problématique pour ce qui est du chômage de longue durée. En conséquence, les données ne sont présentées que pour quelques pays.

Dans la zone OCDE, la moyenne des taux de chômage des personnes nées dans le pays de parents immigrés est de 13.8 %, chiffre supérieur d'environ 7 points de pourcentage à celui calculé pour les descendants de parents autochtones. Les taux de chômage les plus élevés sont observés en République tchèque, en Italie et en Espagne, où environ un tiers des actifs dont les deux parents sont nés à l'étranger se trouvent sans emploi. Les taux de chômage les plus faibles parmi les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés s'observent en Suisse, au Canada, aux États-Unis et en Australie (entre 6 % et 7 %). Dans ces trois derniers pays et en Israël, les personnes nées dans le pays d'accueil de parents immigrés obtiennent même de meilleurs résultats que les descendants d'autochtones (graphique 6.15). Dans la moitié des pays de l'OCDE examinés, les taux de chômage des personnes nées dans le pays de parents immigrés sont plus de deux fois supérieurs à ceux des descendants d'autochtones. Les écarts les plus marqués s'observent en République tchèque (27 points de pourcentage), en Italie et en Belgique (environ 17 points de pourcentage chacune).

En se basant sur la moyenne OCDE, il n'existe qu'un faible écart par sexe dans les taux de chômage des personnes nées dans le pays de parents immigrés (tableau 6.1). Toutefois, cet écart est important dans deux pays : la République tchèque où les femmes ayant des parents immigrés sont beaucoup moins confrontées au chômage que les hommes, et en Espagne où les femmes ont beaucoup plus de risques d'être au chômage. Les écarts entre les femmes nées dans le pays de résidence de parents immigrés et les descendantes d'autochtones sont de 2 points de pourcentage plus faibles que les écarts observés entre les hommes nés dans le pays d'accueil de parents immigrés et leurs homologues autochtones.

En moyenne, près de 40% des jeunes sans emploi nés de parents immigrés sont des chômeurs de longue durée, contre 26 % des descendants d'autochtones. Les schémas du chômage de longue durée sont similaires aux schémas du chômage en général (graphique 6.16). Toutefois, en Australie, environ un chômeur sur quatre ayant des parents immigrés est un chômeur de longue durée, contre 6 % seulement des descendants d'autochtones.

Graphique 6.15. Taux de chômage des personnes nées dans le pays de parents immigrés et des descendants d'autochtones âgés de 15 à 34 ans, 2008

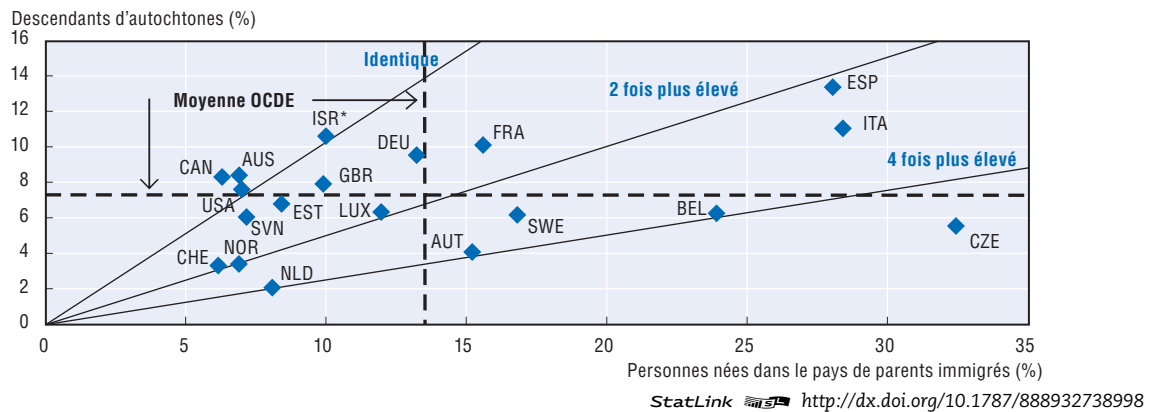
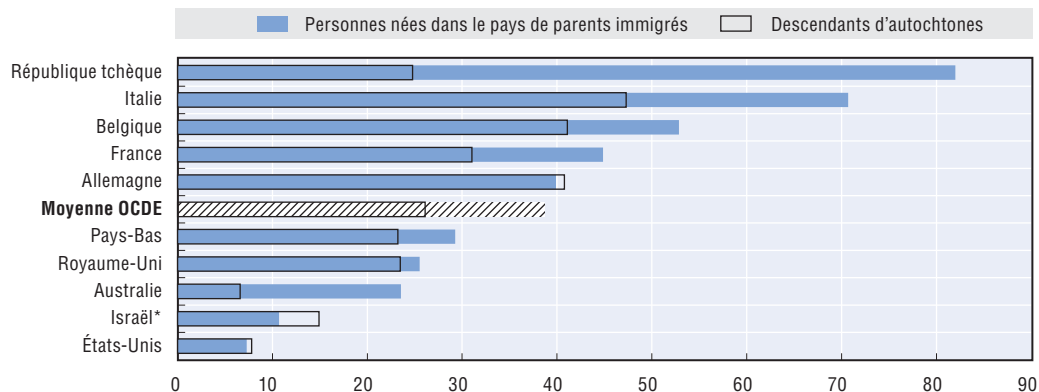


Tableau 6.1. Taux de chômage des personnes nées dans le pays de parents immigrés et des descendants d'autochtones âgés de 15 à 34 ans, par sexe, 2008

	Total				Hommes		Femmes		
	Taux de chômage	Différence (+/-) avec les descendants d'autochtones	% de chômage de longue durée (12 mois ou plus)	Différence (+/-) avec les descendants d'autochtones	Taux de chômage	Différence (+/-) avec les descendants d'autochtones	Taux de chômage	Différence (+/-) avec les descendants d'autochtones	
Allemagne	13.2	3.7	39.9	-0.9	13.5	2.9	12.9	4.6	
Australie	6.9	-1.5	23.5	16.9	6.7	-1.7	7.1	-1.2	
Autriche	15.2	11.1	-	-	14.9	11.1	15.6	11.1	
Belgique	23.9	17.7	52.9	11.8	22.7	16.3	25.2	19.2	
Canada	6.3	-1.9	..	..	6.4	-2.2	6.2	-1.6	
Espagne	28.0	14.7	-	-	21.6	8.9	33.7	19.6	
Estonie	8.4	1.6	-	-	-	-	-	-	
États-Unis	7.0	-0.6	7.3	-0.5	7.8	-0.7	6.1	-0.5	
France	15.6	5.5	44.8	13.8	16.2	7.0	14.9	3.8	
Israël*	10.0	-0.6	10.7	-4.2	11.3	1.3	8.8	-2.4	
Italie	28.4	17.4	70.7	23.4	28.6	19.0	-	-	
Luxembourg	12.0	5.6	-	-	-	-	15.9	7.4	
Norvège	6.9	3.5	..	..	7.7	3.7	6.0	3.2	
Pays-Bas	8.1	6.0	29.3	6.0	9.6	7.6	6.2	4.0	
République tchèque	32.4	26.9	82.0	57.2	36.1	31.8	24.4	17.0	
Royaume-Uni	9.9	2.0	25.5	2.1	11.3	2.7	8.1	1.2	
Slovénie	7.2	1.1	-	-	6.1	1.1	8.9	1.5	
Suède	16.8	10.7	-	-	18.8	12.9	14.5	8.0	
Suisse	6.2	2.9	-	-	4.7	1.4	7.9	4.6	
Moyenne OCDE	13.8	6.6	38.7	12.6	14.4	7.2	13.1	5.9	

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932740062>

Graphique 6.16. Chômage de longue durée des personnes nées dans le pays de parents immigrés et des descendants d'autochtones âgés de 15 à 34 ans, 2008

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739017>

6.3. Personnes ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation (NEET)

Information de référence

Dans cette section, les personnes ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation (NEET) sont des jeunes âgés de 15 à 34 ans. Le concept de NEET est considéré comme une expression alternative du chômage des jeunes. En effet, le taux de chômage ne rend compte que des jeunes sans emploi mais en recherche de travail, d'où une sous-estimation de la mesure dans laquelle les jeunes sont exclus de la population active puisque, par définition, les personnes non scolarisées et inactives ne sont pas prises en compte. Les différents éléments du NEET sont les personnes « inactives » et « non scolarisées », au chômage de « courte durée » ou de « longue durée », ce qui permet de mieux comprendre les schémas spécifiques aux pays de l'incidence et de la portée du NEET. En outre, les résultats des personnes peu instruites sont présentés à part pour mettre en évidence la relation avec les niveaux d'études atteints.

Les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés se définissent comme les personnes nées dans le pays de résidence et dont les deux parents sont nés à l'étranger. La population de référence se compose des personnes dont au moins un des deux parents est né dans le pays d'accueil. La population examinée est composée de jeunes âgés de 15 à 34 ans.

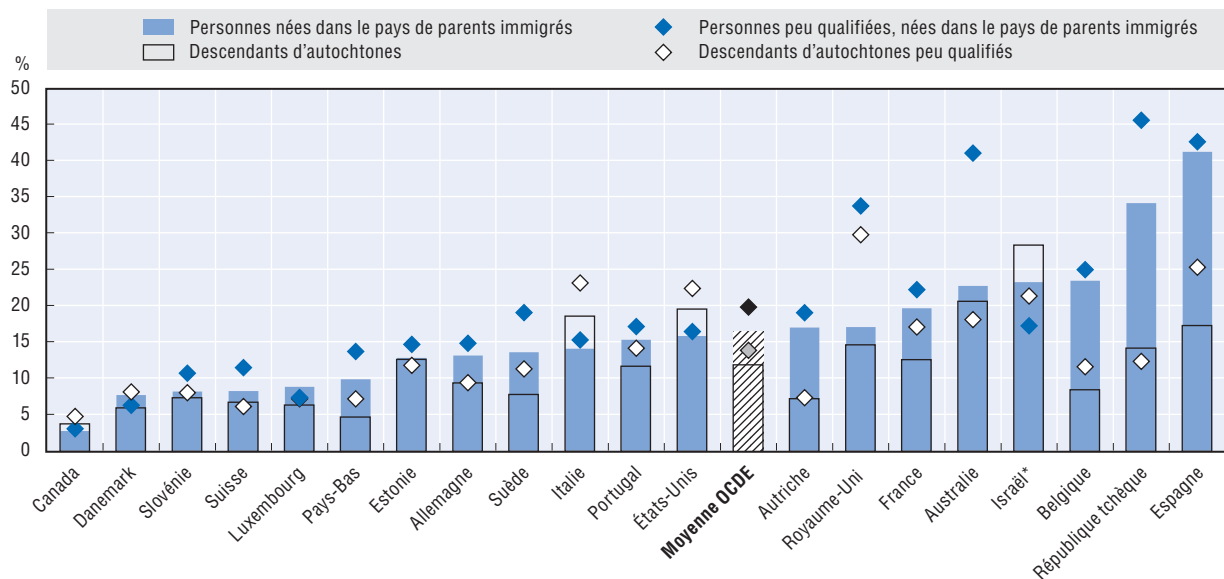
En 2008, dans la zone OCDE, environ 17 % des personnes nées dans le pays d'accueil de parents immigrés âgés de 15 à 34 ans se trouvaient en situation de NEET, soit 5 points de pourcentage de plus que parmi les descendants d'autochtones (moyenne non pondérée). Les taux de NEET les plus faibles s'observent au Canada, au Danemark, en Slovaquie, en Suisse et au Luxembourg, où moins de 10 % des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés âgés de 15 à 34 ans ne sont ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation. L'incidence du NEET la plus forte s'observe en Espagne (41 % des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés) et en République tchèque (34 %) (graphique 6.17). Les écarts avec les descendants d'autochtones sont aussi plus marqués dans ces deux derniers pays, soit respectivement 24 et 20 points de pourcentage. En Italie, en Israël et aux États-Unis, les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés sont moins nombreuses dans le groupe NEET que leurs homologues de parents autochtones. Globalement, les femmes se retrouvent plus nombreuses dans le NEET que les hommes. L'écart hommes-femmes est le plus marqué dans les pays où la part des femmes inactives est élevée, comme en République tchèque, en Grèce, en Hongrie et en Italie (graphique 6.A1.2). Au Royaume-Uni, les personnes titulaires tout au plus d'un diplôme du premier cycle du secondaire sont beaucoup plus affectées, quelle que soit l'origine des parents. Dans ce pays, de même qu'en Australie, le pourcentage de personnes peu instruites nées dans le pays de parents immigrés dans le groupe NEET est près de deux fois supérieur au NEET total (graphique 6.17).

La décomposition du groupe NEET révèle que, dans la plupart des pays de l'OCDE, le taux de chômage des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés ne contribue que faiblement au volume du groupe NEET (graphique 6.18). Cela est particulièrement vrai au Danemark mais aussi en Australie, en Suisse, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Grèce où la quasi-totalité des personnes appartenant au groupe NEET sont inactives et non scolarisées. Le chômage de longue durée constitue toutefois une large part du groupe NEET dans trois pays de l'OCDE : la République tchèque, l'Italie et la Belgique.

Le graphique 6.19 montre les écarts d'incidence du NEET entre les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés et les descendants d'autochtones, ventilés par différentes composantes. En Italie, la part relativement élevée de descendants d'autochtones inactifs (en particulier parmi les femmes) explique que les écarts avec les personnes nées dans le pays de parents immigrés soient négatifs.

Graphique 6.17. **Population âgée de 15 à 34 ans ni en emploi, ni scolarisée, ni en formation (NEET) selon le pays de naissance des parents, 2008**

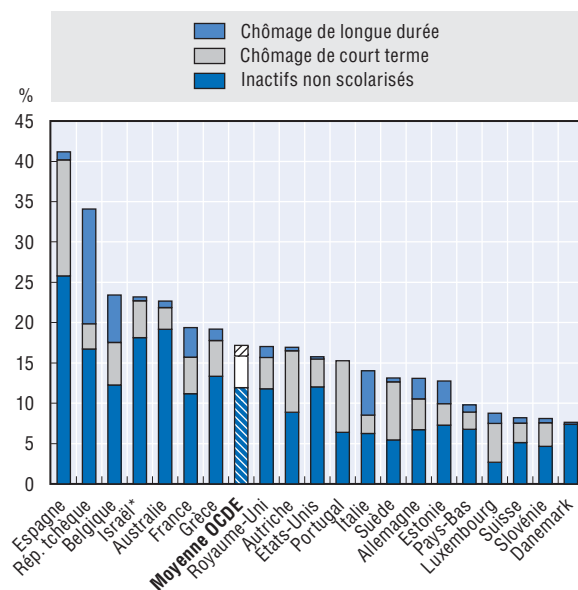
Pourcentages



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739036>

Graphique 6.18. **Personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays de parents immigrés, ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation (NEET), par composantes, 2008**

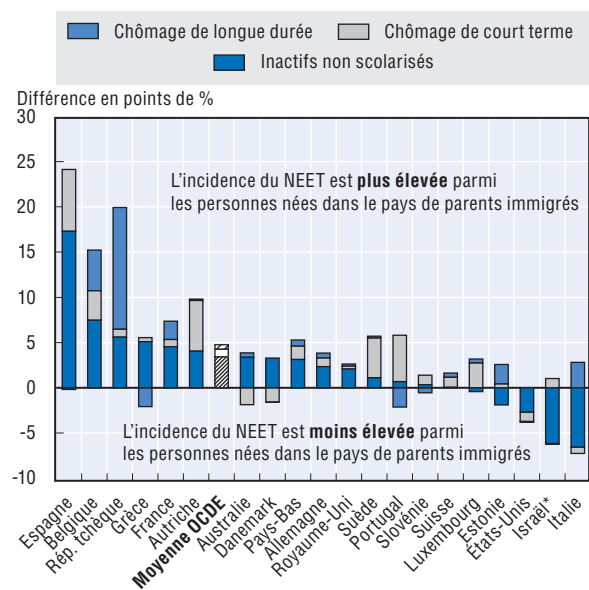
Pourcentages



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739055>

Graphique 6.19. **Part de personnes ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation (NEET), différences entre les personnes nées dans le pays de parents immigrés et les descendants d'autochtones, personnes âgées de 15 à 34 ans, 2008**

Différence en points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739074>

Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

Mesure

La population active comprend à la fois les personnes en emploi et les chômeurs. Dans ce chapitre, les taux d'emploi (indicateur 6.1) et les taux de chômage (indicateur 6.2) sont présentés. Comparée à d'autres indicateurs, l'intégration sur le marché du travail peut être mesurée régulièrement et de manière cohérente parce qu'il existe des enquêtes sur la population active de grande ampleur dans la quasi-totalité des pays et que l'on dispose d'un large éventail d'indicateurs standards tirés de ces enquêtes. Le taux d'emploi est le principal indicateur du marché du travail présenté dans ce chapitre. Mais il ne renseigne guère sur l'intensité et la qualité de l'emploi. Comme les personnes nées dans le pays de parents immigrés sont généralement jeunes dans la plupart des pays de l'OCDE, les indicateurs relatifs à ce groupe sont présentés pour la tranche d'âge 15 à 34 ans. Dans cette tranche d'âge, nombre de ceux qui ne travaillent pas peuvent encore être scolarisés ou en formation. C'est pourquoi les taux d'emploi de ce groupe de population sont calculés en excluant les personnes encore scolarisées. Par ailleurs, des statistiques sur le groupe NEET (personnes ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation) (indicateur 6.3) sont également présentées.

Outre les résultats et les progrès enregistrés au cours de la dernière décennie, est évaluée la convergence des résultats des migrants avec ceux de la population autochtone au cours des dix premières années de présence dans le pays. Comme les données longitudinales requises pour évaluer correctement la convergence sur une telle période ne sont pas disponibles, une analyse d'une pseudo-cohorte sur la base de données transversales d'enquêtes sur la population active a été effectuée.

Notes, sources et pour en savoir plus

Notes

Dans de nombreux pays, l'échantillon de l'enquête sur la population active est sélectionné à partir d'un modèle d'échantillonnage stratifié. Dans le cas de la Norvège, le modèle du sondage est basé sur le Registre central de la population. Le pays de naissance est utilisé comme variable de stratification et les résultats ne sont donc pas comparables aux estimations précédentes. Seules les estimations révisées pour 2010 ont pu être calculées. L'évolution des résultats depuis 2000 est fondée sur des chiffres non révisés et doit donc être interprétée avec prudence. Les données sur les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés et sur les descendants d'autochtones proviennent du Registre central de la population.

Les tailles d'échantillon n'étant disponibles que pour un nombre limité de pays, la significativité des différences avec la population de référence n'a pu être testée.

Graphique 6.1 : Les moyennes OCDE ne sont pas comparables aux moyennes présentées dans le tableau 6.A1.1 car dans ce dernier ne sont couverts que les pays pour lesquels des données sont disponibles pour 2000-01 et pour 2009-10.

Graphique 6.2 : Les données pour le Canada et la Nouvelle-Zélande incluent les personnes toujours scolarisées.

Graphique 6.6 : La moyenne OCDE couvre les 11 pays présentés plus la Belgique, le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, la Norvège et le Portugal. Le même poids est attribué à chaque pays.

Graphique 6.8 En Autriche, au Portugal, en République tchèque et en Italie, l'échantillon de personnes hautement qualifiées nées dans le pays de résidence de parents immigrés est insuffisant pour produire des estimations fiables. Les moyennes OCDE pour les personnes ayant un faible niveau d'éducation n'incluent pas ces pays.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Sources

Populations immigrée et née dans le pays

Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (Eurostat) ; Enquêtes sur les forces de travail de l'Australie, du Canada, d'Israël et de la Nouvelle-Zélande ; *Current Population Surveys* (États-Unis).

Personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés et descendants d'autochtones

Enquête sur les forces de travail, module *ad hoc* 2008 (Eurostat) ; Registre de population de la Norvège (2010) ; Enquêtes sur les forces de travail de l'Australie, du Canada, d'Israël et de la Nouvelle-Zélande ; *US Current Population Surveys*.

Pour en savoir plus

OCDE (2007), *Jobs for Immigrants*, Vol. 1: *Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2008), *Les migrants et l'emploi*, vol. 2 : *L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010a), *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010b), *Des débuts qui comptent – Des emplois pour les jeunes*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2012a), *Les migrants et l'emploi*, vol. 3: *L'intégration sur le marché du travail en Autriche, en Norvège et en Suisse*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2012b), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions OCDE, Paris.

ANNEXE 6.A1

Annexe statistique

Tableau 6.A1.1. Taux d'emploi des populations née à l'étranger et née dans le pays, par sexe, 2000-01 et 2009-10

Pourcentages de la population 15-64 et différences avec les personnes nées dans le pays (en points de %)

	Total				Hommes				Femmes			
	Taux d'emploi		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays		Taux d'emploi		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays		Taux d'emploi		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays	
	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10
Allemagne	57.3	63.8	-9.5	-8.7	67.0	72.3	-6.6	-4.3	47.3	55.7	-12.7	-12.7
Australie	63.3	67.9	-7.9	-6.0	72.8	76.1	-5.0	-3.9	53.7	59.9	-10.9	-8.9
Autriche	62.5	65.5	-6.4	-7.5	72.6	73.0	-3.0	-4.8	53.3	58.7	-8.7	-9.4
Belgique	48.6	52.6	-13.2	-10.8	61.8	61.4	-8.4	-6.9	36.0	44.2	-17.4	-14.2
Canada	69.0	68.6	-2.7	-3.8	76.3	74.2	0.4	0.0	62.2	63.4	-5.5	-7.2
Chili	..	69.4	..	3.9	..	86.4	..	2.9	..	56.7	..	7.4
Danemark	60.2	65.6	-16.9	-10.0	66.4	70.5	-14.9	-7.2	54.9	61.5	-17.9	-12.0
Espagne	62.4	57.4	5.7	-2.1	77.1	60.6	5.6	-6.1	48.1	54.3	6.4	2.2
Estonie	63.0	63.5	3.0	1.4	70.9	64.8	7.9	2.3	56.9	62.5	-0.3	0.8
États-Unis	70.4	67.3	-2.1	2.1	82.2	76.9	5.4	9.4	58.3	57.3	-10.1	-5.6
Finlande	55.2	62.1	-13.6	-6.6	63.5	67.0	-8.0	-2.6	46.1	57.3	-20.0	-10.5
France	56.6	57.8	-6.9	-7.1	67.4	66.0	-2.9	-2.7	46.0	50.2	-11.0	-11.1
Grèce	60.7	65.0	4.4	5.2	78.6	78.6	7.4	7.1	44.7	51.2	3.1	3.0
Hongrie	56.7	65.5	0.7	10.2	68.8	71.6	6.1	11.0	47.3	60.7	-2.2	10.7
Irlande	66.0	60.8	1.2	-0.1	76.2	66.4	0.2	1.6	55.9	55.1	2.5	-1.9
Islande	87.6	75.9	0.7	-2.5	91.8	75.6	1.3	-4.9	84.3	76.3	1.0	-0.1
Israël*	58.6	64.2	4.0	6.1	66.3	69.0	7.8	8.1	51.5	59.9	1.0	4.9
Italie	59.9	62.3	6.0	5.7	81.3	76.7	13.6	9.4	39.8	49.8	-0.3	4.0
Japon	66.2	..	-8.4	..	82.4	..	-6.1	..	52.2	..	-8.6	..
Luxembourg	67.9	70.0	8.3	8.7	80.0	78.5	8.2	9.7	55.8	61.4	8.6	7.8
Mexique	57.7	58.8	0.5	-4.9	78.6	78.1	-3.1	-7.4	36.1	38.3	1.4	-6.2
Norvège	..	66.6	..	-9.8	..	71.4	..	-6.8	..	61.4	..	-13.1
Nouvelle-Zélande	65.8	68.5	-9.5	-5.7	65.8	75.9	-8.7	-3.4	58.7	61.3	-10.2	-7.9
Pays-Bas	61.0	65.5	-14.4	-11.9	70.6	73.3	-13.6	-9.1	51.4	58.5	-14.8	-13.7
Pologne	..	47.9	..	-11.4	..	56.5	..	-9.4	..	41.3	..	-11.7
Portugal	70.8	69.5	2.3	3.9	76.8	74.5	0.3	4.3	65.1	65.1	4.5	4.1
République slovaque	..	58.8	..	-0.7	..	73.3	..	7.0	..	45.6	..	-7.0
République tchèque	..	66.9	..	1.8	..	76.8	..	3.2	..	56.5	..	0.0
Royaume-Uni	62.1	66.1	-10.0	-4.2	71.7	75.0	-6.6	0.3	53.4	57.7	-12.5	-8.3
Slovénie	65.7	65.6	2.8	-1.3	69.2	70.5	1.8	0.2	62.0	60.4	3.7	-3.1
Suède	60.4	61.7	-15.0	-12.9	63.9	67.0	-12.8	-9.1	57.0	57.0	-17.0	-16.2
Suisse	75.6	75.1	-4.6	-5.1	87.0	83.4	-0.9	-1.5	64.8	67.1	-7.8	-8.4
Turquie	..	48.4	..	3.2	..	63.2	..	-2.5	..	27.1	..	2.0
Moyenne OCDE	63.4	64.9	-3.8	-2.6	73.6	72.2	-1.3	-0.4	53.4	57.9	-5.8	-4.6

Note : Les données japonaises portent sur les étrangers et non sur les personnes nées à l'étranger. Les moyennes OCDE couvrent les pays dont les données sont disponibles en 2000-01 et en 2009-10.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat) ; Current Population Surveys (États-Unis) ; Enquêtes sur la population active de l'Australie, du Canada, d'Israël et de la Nouvelle-Zélande ; Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000 et 2005-06.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932740081>

Graphique 6.A1.1. **Différences entre les taux d'emploi des populations née à l'étranger et née dans le pays, par sexe, 2009-10**

Points de pourcentage

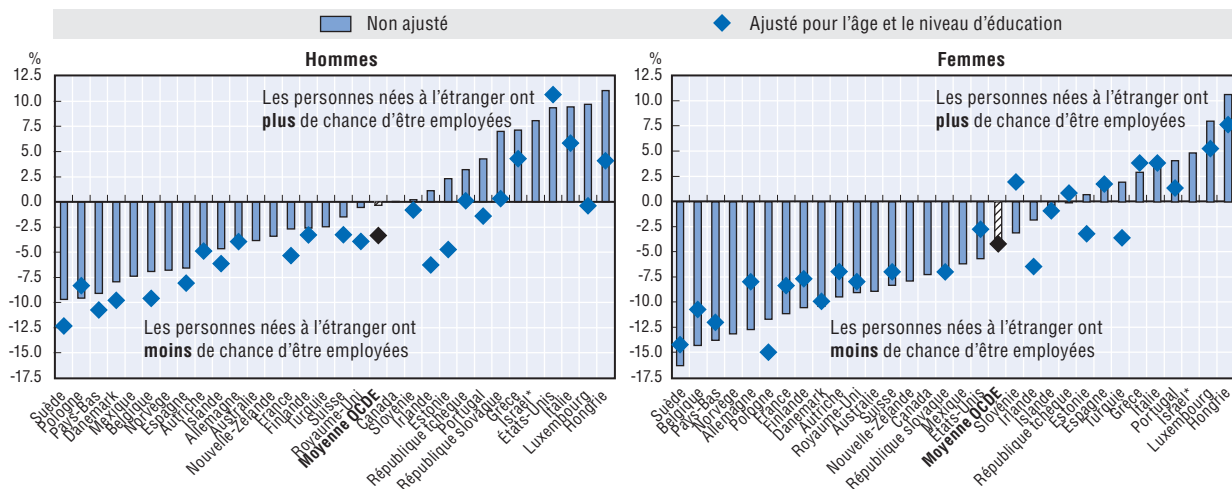


Tableau 6.A1.2. **Taux de chômage des immigrants âgés de 15 à 64 ans par sexe, 2000-01 et 2009-10**

Pourcentage de la population active

	Total				Hommes				Femmes			
	Taux de chômage		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays		Taux de chômage		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays		Taux de chômage		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays	
	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10
Allemagne	12.2	12.2	4.8	5.6	12.5	13.0	5.4	6.0	11.8	11.3	4.1	5.1
Australie	7.4	6.1	0.7	0.8	7.2	5.8	0.1	0.4	7.6	6.5	1.4	1.4
Autriche	10.4	8.9	-4.0	5.1	9.6	9.7	6.0	5.9	11.3	7.9	-4.4	4.1
Belgique	15.1	16.7	9.7	9.9	14.2	16.6	9.8	10.1	16.5	16.8	9.7	9.7
Canada	7.4	10.1	0.0	2.3	6.8	10.3	-1.0	1.4	8.1	9.8	1.1	3.3
Chili	..	5.1	..	-1.4	..	2.3	..	-2.9	..	8.1	..	-0.3
Danemark	8.6	11.8	4.5	5.5	9.9	12.6	6.4	5.6	7.2	11.0	2.4	5.5
Espagne	13.6	28.1	1.6	11.1	10.9	30.4	2.6	14.2	17.4	25.4	-0.3	7.3
Estonie	13.0	18.7	0.0	3.5	12.7	20.5	-0.9	2.2	13.2	17.2	1.0	5.3
États-Unis	4.9	9.9	0.3	-0.1	4.4	10.4	-0.5	-1.5	5.5	9.3	1.4	1.3
Finlande	25.2	16.3	14.6	8.2	24.4	17.2	14.4	8.5	26.3	15.3	15.1	7.9
France	15.5	14.5	6.8	6.0	13.5	13.9	6.6	5.6	18.1	15.2	7.6	6.4
Grèce	14.6	14.1	3.8	3.3	9.5	12.8	2.4	4.8	21.5	16.1	5.1	1.4
Hongrie	4.4	8.3	-1.8	-2.4	2.5	8.1	-4.3	-2.9	6.3	8.6	1.0	-1.8
Irlande	5.3	16.1	1.3	3.9	5.3	18.9	1.2	3.4	5.3	12.3	1.5	4.3
Islande	1.0	12.6	-0.9	5.5	0.0	15.7	-1.5	7.6	1.9	9.5	-0.6	3.5
Israël*	..	12.6	..	5.5	..	15.7	..	7.6	..	9.5	..	3.6
Italie	12.7	11.2	2.4	3.4	7.2	9.7	-0.8	2.8	21.5	13.2	7.6	4.2
Japon	5.7	..	1.0	..	5.7	..	0.6	..	5.8	..	1.6	..
Luxembourg	2.7	6.4	1.0	3.3	2.2	5.5	0.8	2.7	3.4	7.6	1.3	4.0
Mexique	1.0	4.4	-0.2	0.8	1.0	3.7	-0.4	0.3	1.0	5.9	0.1	1.9
Norvège	..	9.9	..	7.0	..	11.1	..	7.7	..	8.3	..	5.9
Nouvelle-Zélande	9.0	7.3	2.0	1.0	8.7	7.2	2.1	1.1	9.5	7.4	1.8	0.9
Pays-Bas	5.4	7.7	3.4	4.2	4.9	8.0	3.3	4.6	6.1	7.3	3.5	3.8
Pologne	..	11.5	..	2.5	..	11.9	..	3.3	..	11.0	..	1.6
Portugal	6.1	14.0	2.2	3.7	5.6	13.0	2.6	3.4	6.7	15.1	1.7	3.9
République slovaque	..	12.5	..	-0.7	..	10.6	..	-2.2	..	15.1	..	1.4
République tchèque	..	8.4	..	1.4	..	7.0	..	0.8	..	10.3	..	2.2
Royaume-Uni	8.0	8.9	3.1	1.3	8.6	8.9	3.1	0.2	7.3	8.9	3.0	2.6
Slovénie	8.6	8.5	2.5	2.0	8.7	8.5	2.7	1.9	8.6	8.6	2.1	2.2
Suède	10.8	15.8	6.4	8.7	11.3	16.0	6.5	8.6	10.2	15.6	6.2	8.8
Suisse	4.6	7.4	2.7	4.2	3.4	6.7	2.2	3.7	6.1	8.3	3.4	4.8
Turquie	..	13.9	..	2.2	..	13.5	..	1.9	..	15.3	..	3.2
Moyenne OCDE	9.3	11.9	2.8	4.2	8.4	12.2	2.9	4.2	10.6	11.7	3.2	4.2

Note : Les données japonaises portent sur les étrangers et non sur les personnes nées à l'étranger. Les moyennes OCDE couvrent les pays dont les données sont disponibles en 2000-01 et en 2009-10.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

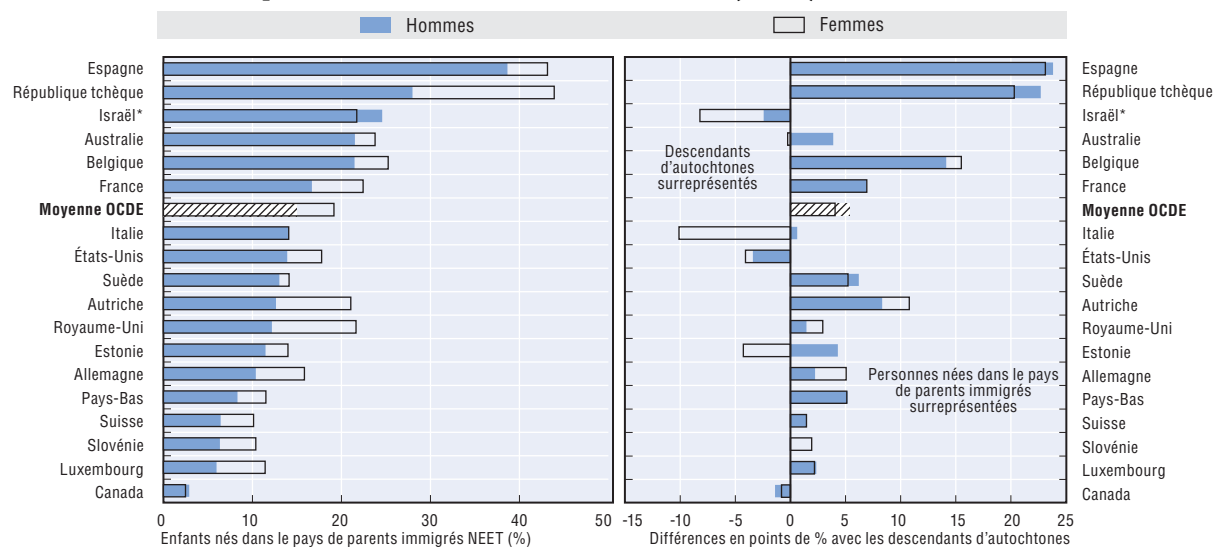
Source : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat) ; Current Population Surveys (États-Unis) ; Enquêtes sur la population active de l'Australie, du Canada, d'Israël et de la Nouvelle-Zélande ; Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC 2000 et 2005-06).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932740100>

Tableau 6.A1.3. **Chômage de longue durée des immigrés âgés de 15 à 64 ans, 2000-01 et 2009-10**

	Chômage de longue durée des immigrés (% de l'ensemble des chômeurs)		Différences avec les « natifs » (points de %) + : plus élevé que les « natifs », - : moins élevé que les « natifs »	
	2000-01	2009-10	2000-01	2009-10
Allemagne	54.0	49.2	3.8	3.7
Australie	..	17.7	..	-1.4
Autriche	28.4	25.8	1.3	3.8
Belgique	64.0	53.1	13.2	9.3
Canada	..	16.4	..	5.1
Danemark	23.2	21.2	2.7	8.0
Espagne	35.2	26.3	-5.0	-5.8
Estonie	52.4	42.1	7.7	5.8
États-Unis	6.5	19.2	0.3	-1.0
Finlande	20.5	27.7	-3.7	7.9
France	48.6	44.4	12.7	8.3
Grèce	48.6	31.7	-6.8	-13.6
Hongrie	42.1	53.5	-4.4	8.0
Irlande	28.6	36.1	-8.4	-4.6
Islande	25.6	12.9	19.3	1.7
Italie	41.1	38.4	-21.5	-9.6
Luxembourg	24.4	25.4	-1.3	-1.7
Norvège	11.9	22.0	2.1	4.3
Nouvelle-Zélande	..	9.7	..	1.2
Pays-Bas	..	35.6	..	12.0
Pologne	..	31.2	..	0.4
Portugal	33.1	38.8	-9.3	-11.1
République slovaque	..	60.7	..	1.2
République tchèque	..	37.8	..	2.1
Royaume-Uni	28.8	27.6	1.2	-1.2
Slovénie	71.8	48.7	10.2	12.8
Suède	29.7	21.7	5.7	8.6
Suisse	35.7	36.9	13.4	13.8
Turquie	..	23.9	..	-0.4
Moyenne OCDE	35.8	32.1	1.3	1.8

Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932740119>Graphique 6.A1.2. **Personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays de parents immigrés, ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation (NEET), selon le sexe, 2008**StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739112>

Chapitre 7

Caractéristiques des emplois

Plusieurs caractéristiques de l'emploi doivent être considérées pour bien appréhender la qualité des emplois occupés et évaluer s'il existe des différences entre les populations immigrée et autochtone. Les aspects clés comprennent la stabilité de l'emploi, le nombre d'heures travaillées, la correspondance entre les qualifications et compétences et l'emploi occupé, la rémunération, l'incidence du travail indépendant et du travail dans le secteur public. Il est également important d'examiner la mesure dans laquelle la récente crise économique a affecté l'évolution des écarts entre les deux groupes.

L'intégration sur le marché du travail, tant en termes d'accès que de qualité et de stabilité de l'emploi, est un processus qui s'inscrit dans le temps. À ce titre, la durée de séjour d'un immigré dans le pays est un déterminant essentiel du type d'emploi occupé, de même que les caractéristiques sociodémographiques du migrant, comme son âge et son niveau d'instruction. L'âge est important tant pour la stabilité que pour la qualité de l'emploi étant donné que l'expérience professionnelle est généralement fortement prise en compte sur le marché du travail. De la même façon, le niveau d'études atteint est à l'évidence un déterminant important du type d'emploi occupé. Pour les migrants ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger, la reconnaissance de leurs qualifications formelles par le pays de destination peut donner aux employeurs un signal positif concernant les compétences de cette population, et contribuer à réduire le déclassement.

Dans ce chapitre, la stabilité de l'emploi est examinée en termes de situation contractuelle (emploi temporaire versus emploi permanent – indicateur 7.1). Le degré d'utilisation de la force de travail des migrants sur le marché de travail est d'abord estimé par le nombre d'heures travaillées (indicateur 7.2). Le niveau de qualification des emplois est ensuite examiné (indicateur 7.3) avant d'aborder la question de l'adéquation entre le niveau de compétences requis par l'emploi et les qualifications de l'individu (indicateur 7.4). L'incidence du travail indépendant est ensuite présentée (indicateur 7.5). Enfin, la part de l'emploi dans le secteur public est examinée (indicateur 7.6). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre.

7.1. Travail temporaire

Résultats et tendances

Information de référence

Une forte incidence des emplois temporaires dans certains groupes de population (jeunes, immigrés, etc.) est fréquemment interprétée comme le signe d'un dualisme du marché du travail, avec, d'un côté les travailleurs qui ont une carrière stable et des emplois bien rémunérés et, de l'autre, ceux qui n'y parviennent pas. Moins bien rémunérés que les emplois permanents, les emplois temporaires offrent également un accès plus aléatoire aux congés payés, aux congés maladie, à l'assurance chômage et à d'autres prestations extra-salariales, ainsi qu'à la formation et des perspectives de carrière plus limitées. La législation en matière de protection de l'emploi n'exige souvent pas des employeurs les mêmes obligations. La nature temporaire de l'emploi est bien souvent source d'insécurité pour les travailleurs.

Dans les pays européens, le travail temporaire concerne un emploi dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, à la différence du travail permanent où il n'y a pas de date de fin de contrat. En Australie, le travail temporaire est défini comme un travail sans congés. Dans tous les cas, la définition exclut les travailleurs indépendants. L'Enquête américaine *Current Population Survey* et l'enquête sur les forces de travail de la Nouvelle-Zélande ne comprenant pas d'informations comparables, ces deux pays ne sont pas inclus dans cette analyse.

La moyenne de l'incidence du travail temporaire dans les pays de l'OCDE où des données sont disponibles est de près de 15 % parmi les immigrés, contre 10 % parmi les autochtones (tableau 7.1). Dans tous les pays, pour les hommes comme pour les femmes, les emplois temporaires sont plus répandus parmi les immigrés que les autochtones. Ce n'est toutefois pas le cas pour les femmes immigrantes en Turquie et de légers écarts entre les autochtones et les immigrés sont à noter en Australie et au Canada. En revanche, en Autriche, en Irlande, au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Suisse, au Danemark et en Norvège, moins de 10 % des emplois occupés par des immigrés correspondent à des contrats temporaires, tandis qu'en Espagne et au Portugal, un immigré en emploi sur trois a un contrat temporaire.

Dans ces deux derniers pays, le travail temporaire est fréquent, même parmi les autochtones, bien que son incidence sur les autochtones soit moitié moindre que sur les immigrés. L'incidence élevée du travail temporaire est à rapprocher du fait que ces deux pays ont connu d'importants flux migratoires de main-d'œuvre ces dernières années et que ces migrants récents sont davantage susceptibles d'occuper des emplois temporaires au cours de leurs premières années dans le pays. En outre, l'incidence du travail temporaire est plus élevée chez les hommes immigrés que chez les femmes immigrées au Portugal et en Espagne, alors que l'inverse est généralement vrai dans les autres pays.

De fait, les immigrés récents risquent davantage d'occuper des emplois temporaires, qui constituent souvent pour eux un moyen d'entrer sur le marché du travail. Parmi les nouveaux arrivés ayant un emploi, plus d'un sur cinq a un contrat temporaire. La proportion est deux fois plus élevée au Portugal, en Espagne et en Slovaquie.

Dans la plupart des pays, l'incidence du travail temporaire n'a pas beaucoup changé depuis 2003-04 (tableau 7.1). Une exception notable est l'Espagne, où la plupart des migrants sont arrivés au cours de la première moitié de la décennie et où la moitié des immigrants en emploi avaient un contrat à durée déterminée en 2003-04. La part de contrats à durée déterminée a diminué à 39 % en 2009-10. Toutefois, suite aux effets de la crise économique, les données de 2011 sont susceptibles de montrer des changements importants dans l'incidence du travail temporaire.

Tableau 7.1. **Travailleurs temporaires parmi les employés immigrés âgés de 15 à 64 ans, non scolarisés, 2003-04 et 2009-10**

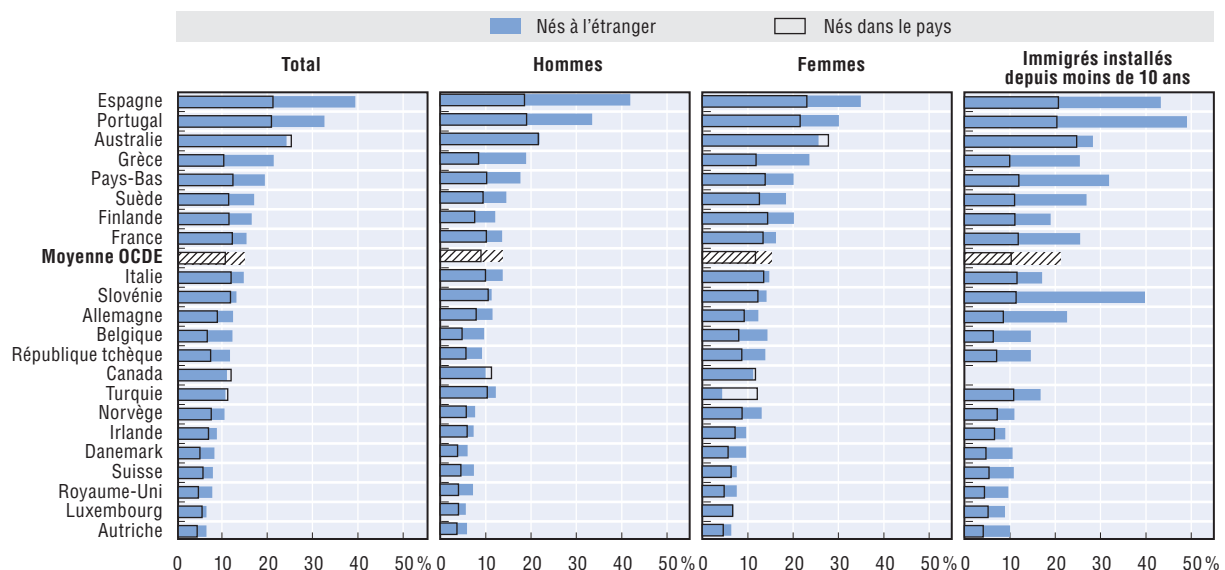
Pourcentage de l'emploi total

	Incidence du travail temporaire (%)		Différence (+/-) avec les personnes nées dans le pays (points de %)	
	2003-2004	2009-2010	2003-2004	2009-2010
Allemagne	13.5	12.1	1.0	3.4
Australie	..	24.0		-1.0
Autriche	7.8	6.3	-0.2	2.1
Belgique	10.8	12.0	2.1	5.6
Canada	..	10.8	..	-0.9
Danemark	17.9	8.0	8.5	3.2
Espagne	47.6	39.1	16.2	18.2
Finlande	26.0	16.3	8.3	5.1
France	14.7	15.1	-0.5	3.1
Grèce	22.0	21.1	9.2	11.1
Irlande	6.5	8.6	1.6	1.8
Italie	12.4	14.5	2.6	2.8
Luxembourg	3.8	6.3	0.0	1.0
Norvège	..	10.3	..	2.9
Pays-Bas	22.5	19.2	9.6	7.0
Portugal	32.1	32.3	13.1	11.7
République tchèque	..	11.5	..	4.3
Royaume-Uni	12.1	7.5	6.0	3.1
Slovénie	11.2	12.9	-1.9	1.3
Suède	21.4	16.8	7.2	5.6
Suisse	11.3	7.7	-0.6	2.2
Turquie	..	10.5	..	-0.5
Moyenne OCDE	17.3	15.1	4.8	5.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932740138>

Graphique 7.1. **Travailleurs temporaires nés à l'étranger et nés dans le pays, âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés, selon quelques caractéristiques, 2009-10**

Pourcentage de l'emploi total



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739131>

7.1. Travail temporaire

Résultats des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés

Information de référence

Une forte incidence des emplois temporaires dans certains groupes de population (jeunes, immigrés, etc.) est fréquemment interprétée comme le signe d'un dualisme du marché du travail, avec, d'un côté les travailleurs qui ont une carrière stable et des emplois bien rémunérés et, de l'autre, ceux qui n'y parviennent pas. Moins bien rémunérés que les emplois permanents, les emplois temporaires offrent également un accès plus aléatoire aux congés payés, aux congés maladie, à l'assurance chômage et à d'autres prestations extra-salariales, ainsi qu'à la formation. La législation en matière de protection de l'emploi n'exige souvent pas des employeurs les mêmes obligations. La nature temporaire de l'emploi est bien souvent source d'insécurité pour les travailleurs.

Dans les pays européens, le travail temporaire concerne un emploi dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, à la différence du travail permanent où il n'y a pas de date de fin de contrat. En Australie, le travail temporaire est défini comme un travail sans congés. Dans tous les cas, la définition exclut les travailleurs indépendants. L'Enquête américaine *Current Population Survey* et l'enquête sur les forces de travail de la Nouvelle-Zélande ne comprenant pas d'informations comparables, ces deux pays ne sont pas inclus dans cette analyse.

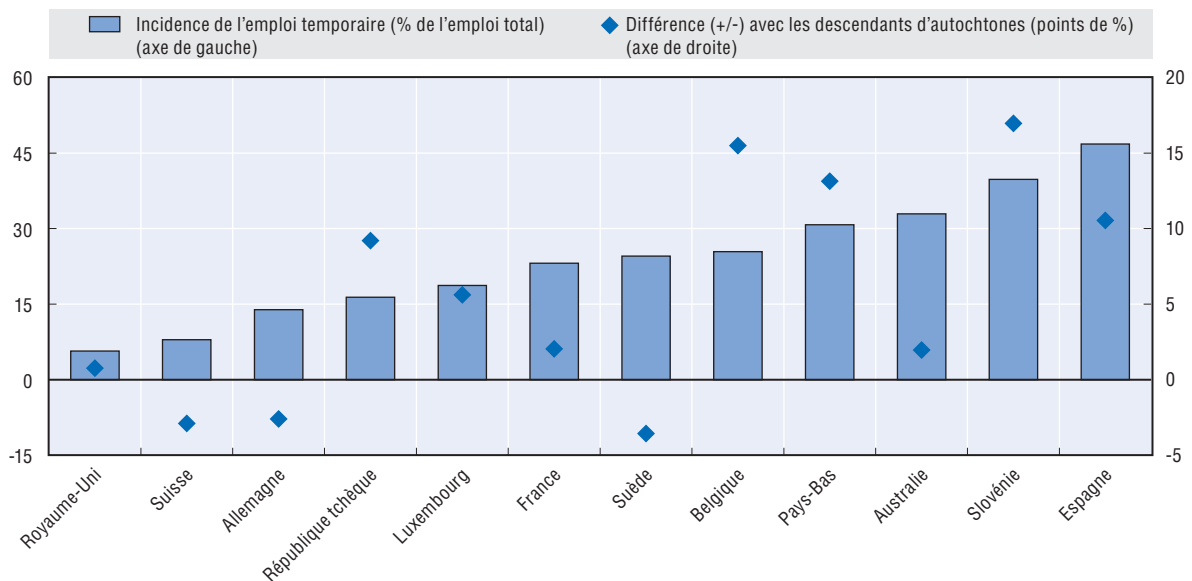
L'expression « personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés » s'applique aux individus nés dans le pays de résidence de deux parents eux-mêmes nés à l'étranger. La population de référence « descendants d'autochtones » se compose des personnes dont au moins un des parents est né dans le pays de résidence. La population examinée est âgée de 15 à 34 ans et n'est pas scolarisée.

En 2008, la moyenne de l'incidence du travail temporaire dans les 12 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles s'élève à une personne née dans le pays de parents immigrés sur quatre. C'est en Espagne que les contrats temporaires sont les plus fréquents, puisque près de la moitié des personnes nées dans le pays de parents immigrés qui travaillent occupent des emplois temporaires ; viennent ensuite la Slovaquie (40 %), l'Australie (33 %), les Pays-Bas (31 %), la Belgique et la Suède (environ 25 % chacune) (graphique 7.2).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les descendants d'autochtones risquent moins d'exercer une activité temporaire que les personnes nées dans le pays de parents immigrés (l'écart entre les deux groupes est de 6 points de pourcentage). C'est en Slovaquie, en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne que les disparités sont les plus fortes à cet égard (graphique 7.2). La tendance s'inverse dans trois pays de l'OCDE : la Suède, la Suisse et l'Allemagne, puisque les personnes nées dans le pays de parents immigrés y ont moins de risques d'avoir un travail temporaire que les descendants d'autochtones. Cette situation semble due à une moindre incidence du travail temporaire pour les femmes nées dans le pays et dont les parents sont nés à l'étranger que pour leurs homologues autochtones (graphique 7.3).

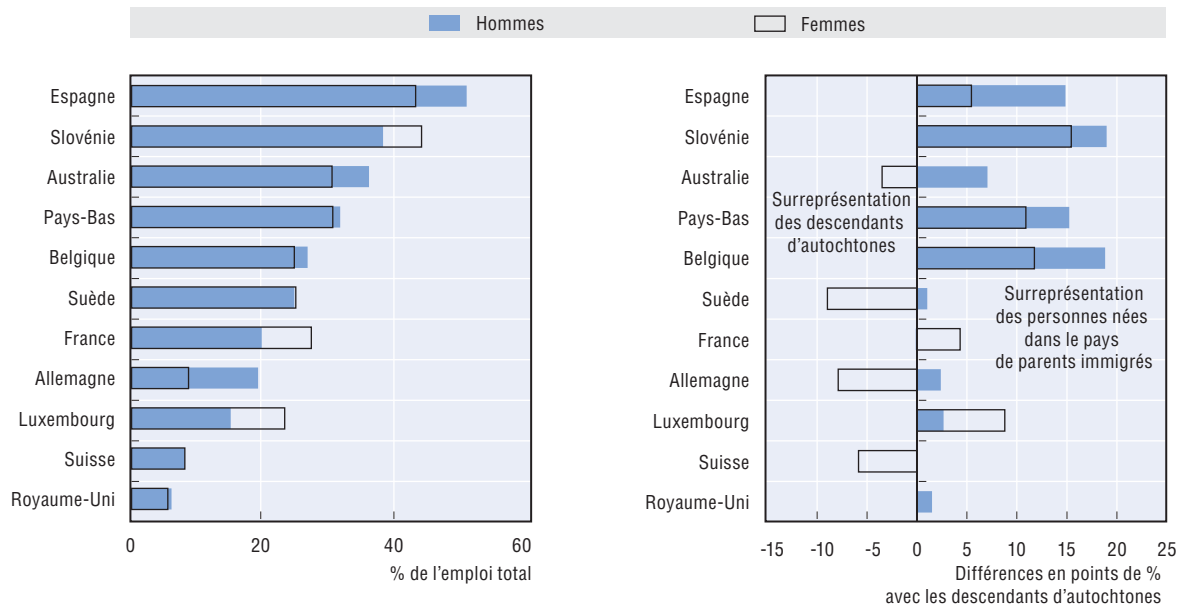
C'est en Allemagne et en Espagne que l'on constate les différences les plus importantes entre les sexes chez les personnes nées dans le pays de parents immigrés, le travail temporaire étant plus répandu chez les hommes, ainsi qu'au Luxembourg, en France et en Slovaquie, où les femmes sont plus touchées (graphique 7.3).

Graphique 7.2. **Travailleurs temporaires nés dans le pays de parents immigrés, âgés de 15 à 34 ans et non scolarisés, 2008**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739150>

Graphique 7.3. **Travailleurs temporaires nés dans le pays de parents immigrés, âgés de 15 à 34 ans et non scolarisés, par sexe, 2008**



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739169>

7.2. Travail à temps partiel

Information de référence

En termes d'intégration, le nombre d'heures travaillées est un indicateur utile car il donne une indication de la mesure dans laquelle le capital humain est utilisé sur le marché du travail. Par définition, un emploi à temps partiel suggère que seule une partie du potentiel de travail est utilisée. Il est également associé à un salaire peu élevé, moins de possibilités de formation ou d'avancement professionnel et une moindre sécurité de l'emploi par rapport au travail à temps plein. Toutefois, le temps partiel peut aussi être choisi et par conséquent ne devrait pas systématiquement être interprété comme le signe d'une intégration limitée sur le marché du travail. Des informations complémentaires sur la satisfaction dans l'emploi, le revenu des ménages, l'intégration sociale seraient nécessaires pour estimer l'incidence du temps partiel choisi.

Il n'existe pas de définition universellement acceptée du travail/d'un emploi à temps partiel. Selon la définition proposée par l'OIT, on parle de temps partiel pour un « emploi régulier pour lequel le temps de travail est sensiblement inférieur à la normale ». Le seuil entre emploi à temps partiel et emploi « normal » – c'est-à-dire à temps complet – varie selon les pays. Ici, le travail à temps partiel fait référence à un nombre d'heures inférieur à 30 heures par semaine. Cette définition ne fait pas la distinction entre les personnes travaillant seulement quelques heures et celles qui occupent un emploi presque à temps complet. C'est cette définition qui est utilisée dans la section suivante.

La moyenne de l'incidence du travail à temps partiel dans les pays de l'OCDE est comparable entre les populations immigrées et les personnes autochtones. Elle s'élève à environ 17 % de chacun des deux groupes. Il y a plus de variations entre les pays qu'à l'intérieur d'un même pays entre les immigrés et les autochtones. Le recours au travail à temps partiel est le plus élevé en Australie, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suisse, tant parmi les populations immigrées qu'autochtones, et il est limité dans les pays d'Europe orientale, ainsi qu'au Portugal, où l'offre de travail à temps partiel est plus limitée.

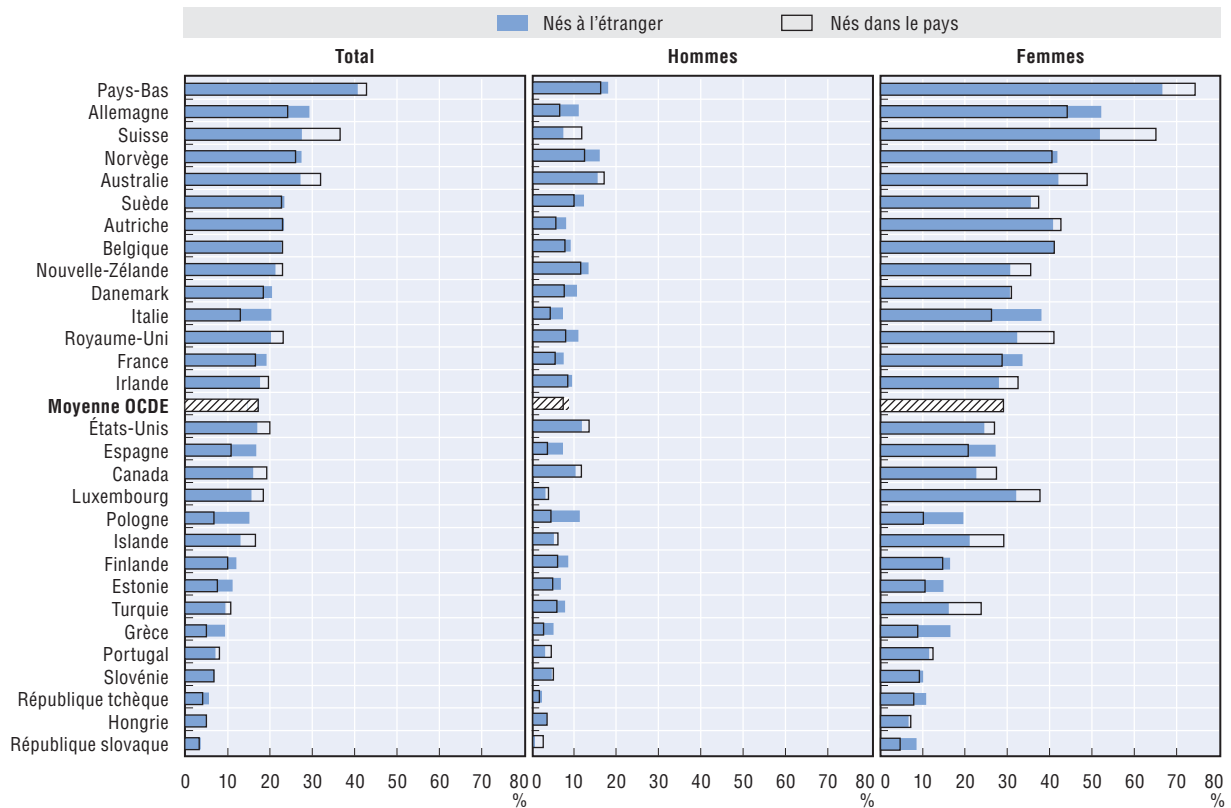
Dans tous les pays de l'OCDE, le travail à temps partiel prédomine parmi les femmes, qu'elles soient immigrées ou autochtones. Pour l'ensemble de la zone OCDE, on observe en moyenne que 29 % des femmes immigrées ayant un emploi travaillent à temps partiel, un chiffre identique à celui des autochtones (graphique 7.4). Chez les hommes, la part de l'emploi à temps partiel est un peu plus élevée pour les immigrés que pour les autochtones (8.4 % contre 7.2 %), tout en demeurant faible.

Les différences entre pays concernant l'emploi à temps partiel sont moins marquées chez les femmes immigrées que chez les femmes autochtones. Dans les pays où peu de femmes autochtones travaillent à temps partiel, comme la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, la Pologne et la République slovaque, davantage de femmes immigrées ont un emploi à temps partiel. Par contre, c'est l'inverse aux Pays-Bas et en Suisse, où la part des femmes autochtones ayant un emploi à temps partiel est la plus élevée.

Dans un nombre limité de pays où l'emploi à temps partiel est très répandu chez les femmes nées dans le pays de résidence (Pays-Bas, Suisse et, dans une moindre mesure, Australie et Royaume-Uni), la faiblesse relative des taux d'emploi des immigrées s'explique en partie par le fait qu'elles accèdent moins fréquemment que les natives à des emplois à temps partiel. Ceci suggère qu'une part substantielle des natives a choisi de travailler à temps partiel mais que les immigrées sont moins susceptibles d'être dans une telle situation, soit pour des raisons économiques, soit à cause des caractéristiques des emplois qu'elles occupent ou des secteurs dans lesquels elles travaillent.

Graphique 7.4. **Employés à temps partiel nés à l'étranger et nés dans le pays âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés, par sexe, 2009-10**

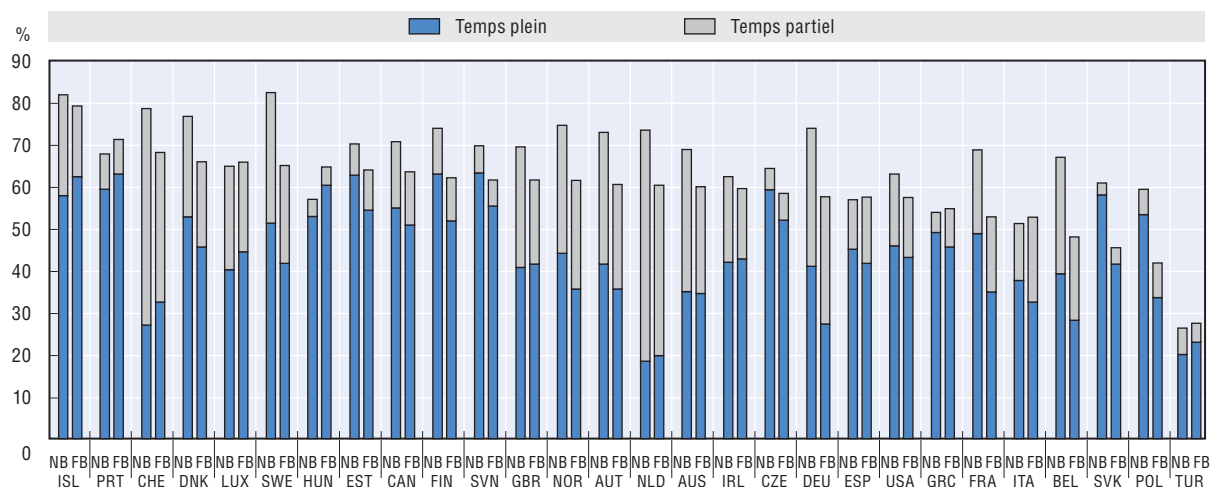
Pourcentage de l'emploi total



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739188>

Graphique 7.5. **Décomposition des taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans et non scolarisées, entre emploi à temps plein et à temps partiel, selon le lieu de naissance, 2009-10**

Pourcentage de la population féminine d'âge actif



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739207>

7.3. Niveau de qualification des emplois

Information de référence

Le niveau de qualification des emplois se définit par rapport à la Classification internationale type des professions (CITP) établie par l'OIT, qui les groupe en fonction des tâches et attributions qui s'y rattachent. La CITP recense environ 400 emplois, répartis en familles d'emplois.

Les emplois sont regroupés en trois grands niveaux de qualifications. Les fonctions de directeurs, les professions intellectuelles et scientifiques, ainsi que les professions intermédiaires (CITP 1-3), sont considérées comme des emplois hautement qualifiés. Les professions élémentaires (CITP 9) font partie des emplois peu qualifiés. Toutes les autres catégories (CITP 4-8) correspondent à des emplois moyennement qualifiés.

La classification des compétences dans les données d'enquête, telle qu'elle est utilisée ici, repose sur les déclarations des répondants et n'indique pas si la personne qui occupe l'emploi possède réellement les qualifications exigées, si elle a été formée pour ce travail, ou si elle est qualifiée pour un autre emploi. Cette section sur le niveau de qualification de l'emploi doit être considérée comme une introduction à la section suivante sur le déclassement.

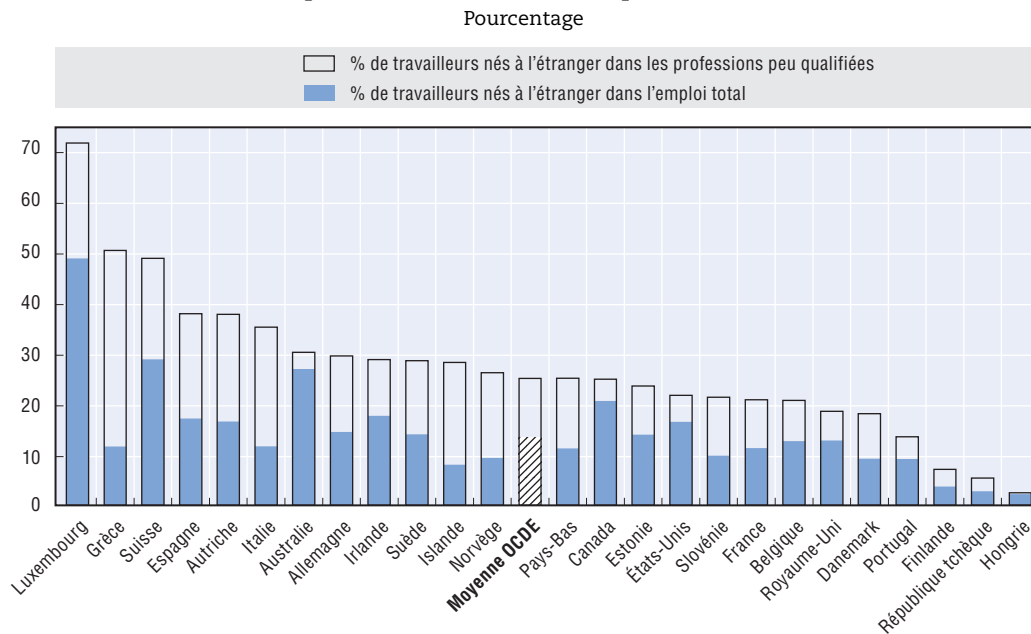
En moyenne (non pondérée) dans la zone OCDE, environ 16 % des immigrés sont employés dans des métiers peu qualifiés, contre 7 % des autochtones (tableau 7.A1.1). Dans tous les pays de l'OCDE, les immigrés sont surreprésentés dans les emplois faiblement qualifiés. En Grèce, ils sont quasiment huit fois plus nombreux que les autochtones dans ce type d'emploi. En Autriche, en Islande, en Italie et en Norvège, les immigrés qui occupent un emploi sont environ trois fois plus susceptibles que les autochtones d'exercer un métier peu qualifié.

De fait, dans de nombreux pays, une forte proportion des emplois subalternes sont occupés par des immigrés – plus de 70 % au Luxembourg, la moitié environ en Grèce et en Suisse, et près de 40 % en Autriche, en Espagne et en Italie (graphique 7.6).

Chez les immigrés, l'incidence de l'emploi peu qualifié comporte clairement une dimension homme-femme. Près de 22 % des femmes immigrées occupent ce type d'emploi, un chiffre deux fois plus élevé que pour les hommes. Un tel écart n'est pas observé entre hommes et femmes autochtones (graphique 7.7).

La prévalence des emplois hautement qualifiés se déduit de la situation observée pour les emplois peu qualifiés, à l'exception des pays d'installation (Australie et Canada), où les immigrés sont légèrement surreprésentés aussi bien dans les métiers peu qualifiés que dans les métiers hautement qualifiés, et par conséquent moins nombreux à occuper des emplois moyennement qualifiés. Dans les autres pays où les immigrés sont surreprésentés dans les emplois peu qualifiés, ils sont alors sous-représentés dans les activités très qualifiées, notamment dans les pays d'Europe méridionale, où de nombreux travailleurs immigrés sont arrivés récemment pour exercer des métiers faiblement qualifiés. La même situation se répète dans certains pays ayant une longue tradition d'immigration, comme l'Autriche, les Pays-Bas et la Suède, où les immigrés sont également sous-représentés (10 points de pourcentage de moins) dans les emplois très qualifiés. Parmi les pays européens, ce n'est qu'au Portugal et en Hongrie que les immigrés sont surreprésentés dans les métiers hautement qualifiés.

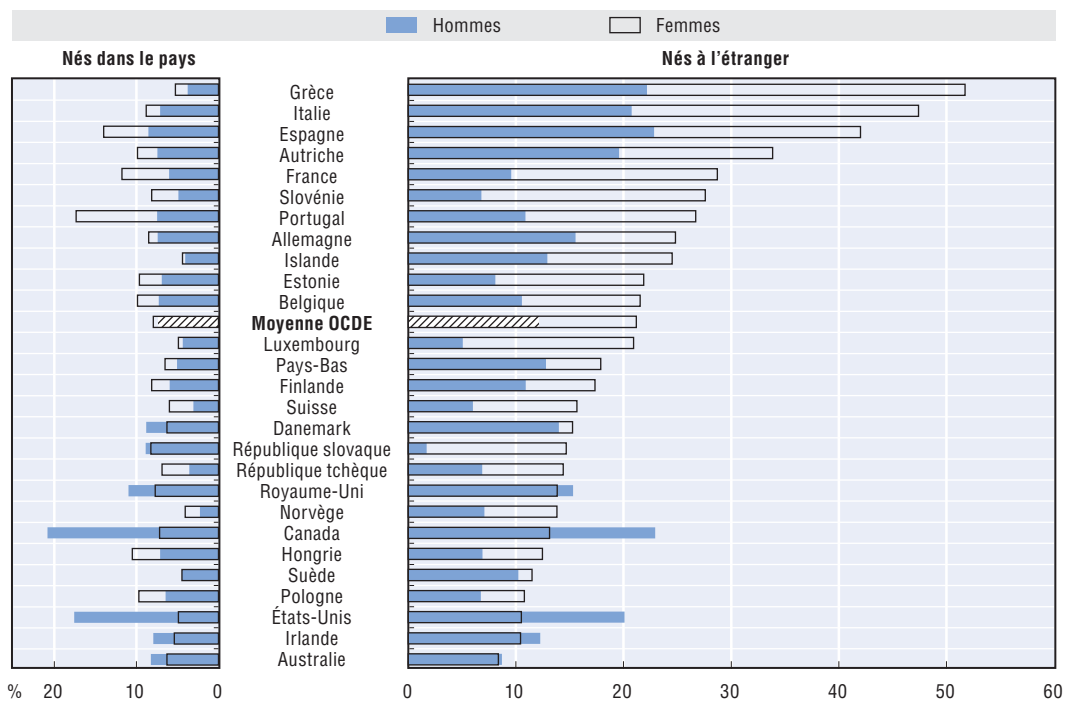
Graphique 7.6. **Proportion de travailleurs nés à l'étranger âgés de 15 à 64 ans dans les professions faiblement qualifiées, 2009-10**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739226>

Graphique 7.7. **Pourcentage de travailleurs âgés de 15 à 64 ans exerçant une profession peu qualifiée parmi les personnes nées à l'étranger et nées dans le pays, par sexe, 2009-10**

En pourcentage de l'emploi total



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739245>

7.4. Déclassement

Résultats et tendances

Information de référence

On parle de déclassement lorsque le niveau d'éducation formel de l'individu est plus élevé que celui que requiert l'emploi. La transférabilité limitée du capital humain entre les pays (notamment des compétences linguistiques, le manque de réseaux professionnels efficaces et la non-reconnaissance de la qualification) renforce la probabilité de trouver les immigrés dans des postes exigeant un niveau de formation inférieur à celui qu'ils possèdent. Le niveau d'études se mesure à partir de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), et le niveau de classification des emplois par rapport à la Classification internationale type des professions (CITP, voir section précédente). Un diplôme de l'enseignement supérieur et plus (CITE 5 et au-dessus) correspond à des qualifications très élevées. L'accent est mis ci-après sur les personnes ayant fait des études supérieures, qui sont donc « surqualifiées » si elles occupent un emploi autre que ceux définis comme hautement qualifiés. Les directeurs de petites entreprises (CITP 131) ont été exclus. L'adéquation entre les niveaux d'études et les catégories d'emplois est quelque peu arbitraire, les conditions exactes à remplir pour un emploi donné n'étant pas examinées et pouvant varier d'un pays à l'autre. De plus, les données disponibles ne permettent de mesurer que les qualifications formelles, qui ne tiennent pas compte des qualifications acquises en dehors des établissements scolaires, ni de l'expérience professionnelle antérieure. Enfin, une partie des différences observées tiennent au faible niveau de littératie, ce qui semble indiquer que les diplômes étrangers ne peuvent pas toujours être entièrement équivalents à ceux acquis dans le pays de résidence.

Les moyennes des taux de déclassement des immigrés et des personnes nées dans le pays de résidence s'élèvent respectivement à 28.3 % et 17.6 % des personnes employées hautement qualifiées de chacun des deux groupes. Le déclassement des immigrés ainsi que les écarts avec les autochtones sont particulièrement élevés en Grèce, en Italie et en Espagne – où de nombreux travailleurs immigrés sont arrivés plus récemment pour occuper des emplois moins qualifiés. Les immigrés sont en outre beaucoup plus nombreux à être surqualifiés dans les pays où l'immigration comporte un groupe important de migrants pour motifs humanitaires, comme c'est le cas, par exemple, en Suède et en Norvège. Les chiffres relatifs aux femmes immigrées sont légèrement supérieurs à ceux des hommes, 29.4 % contre 27 % (graphique 7.8).

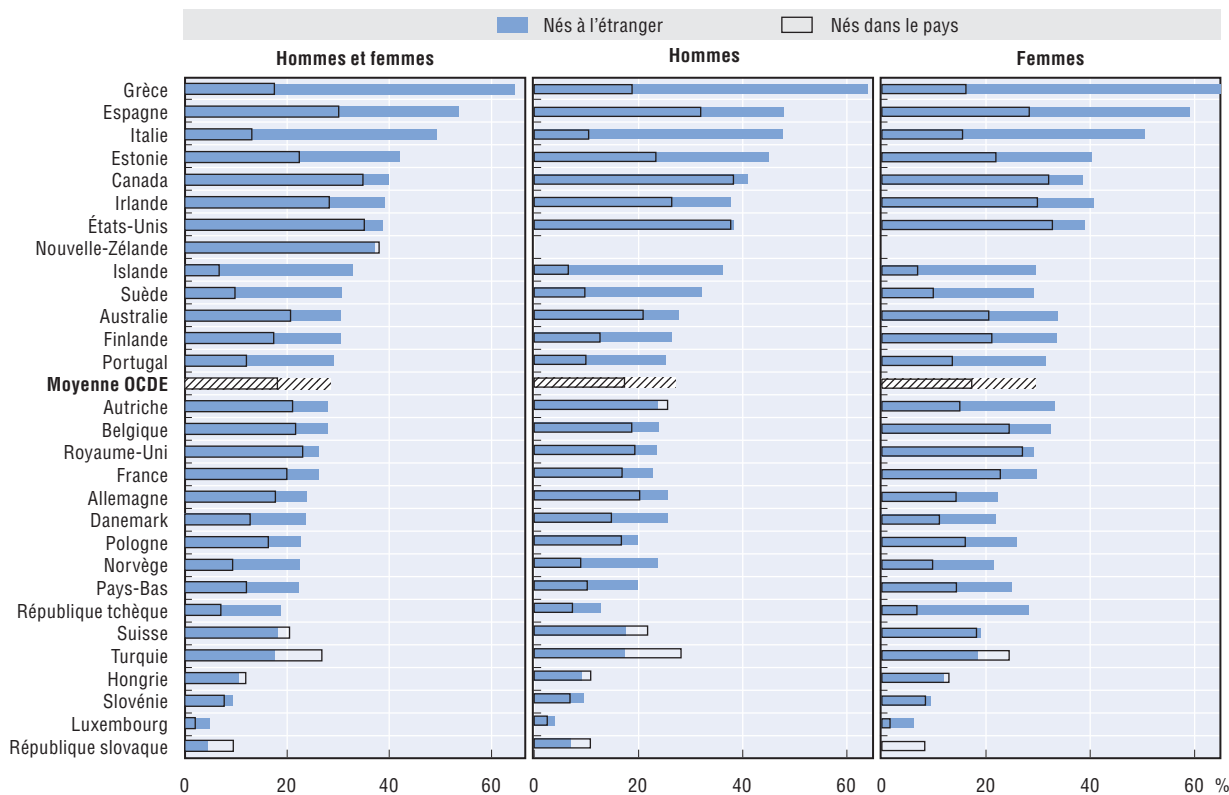
Si l'incidence du déclassement est restée à peu près constante, en moyenne, pour les populations autochtones de la zone OCDE, elle a augmenté chez les immigrés depuis 2003-04. La hausse est forte dans les pays d'Europe du Sud et en Irlande, mais aussi en Finlande, au Royaume-Uni, en France et en Autriche. En Norvège et en Allemagne, par contre, les taux de déclassement des immigrés ont diminué entre 2003-04 et 2009-10 (graphique 7.9).

Dans la plupart des pays, l'incidence du déclassement diminue avec la durée de séjour et par conséquent avec l'acquisition des compétences, en particulier linguistiques, du pays et le développement de réseaux sur place (graphique 7.A2.1 de l'annexe). En Grèce, en Espagne et en Italie, au moins deux tiers des nouveaux immigrés en emploi ayant un bon niveau de formation exercent une activité pour laquelle ils sont théoriquement trop qualifiés. En Irlande, c'est encore le cas pour quasiment la moitié de ce groupe.

Les immigrés originaires des pays de l'OCDE à revenu élevé risquent généralement moins que les autres immigrés d'être surqualifiés pour leur poste (graphique 7.A2.2 de l'annexe). De fait, en moyenne, ces immigrés ont la même probabilité d'être surqualifiés que les autochtones. À l'inverse, les immigrés d'autres origines risquent en moyenne deux fois plus que les autochtones d'exercer un métier pour lequel ils sont surqualifiés. Leurs diplômes sont donc fortement décotés sur les marchés du travail des pays de l'OCDE, notamment s'ils les ont obtenus dans des pays situés en dehors de la zone OCDE (graphique 7.A2.3 de l'annexe). En revanche, les immigrés formés dans le pays de résidence ont des taux de déclassement similaires à ceux des autochtones (et dans certains pays encore plus faibles), et toujours inférieurs à ceux qui ont acquis leurs qualifications à l'étranger.

Graphique 7.8. Taux de déclassement des actifs occupés hautement qualifiés âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés, par pays de naissance et par sexe, 2009-10

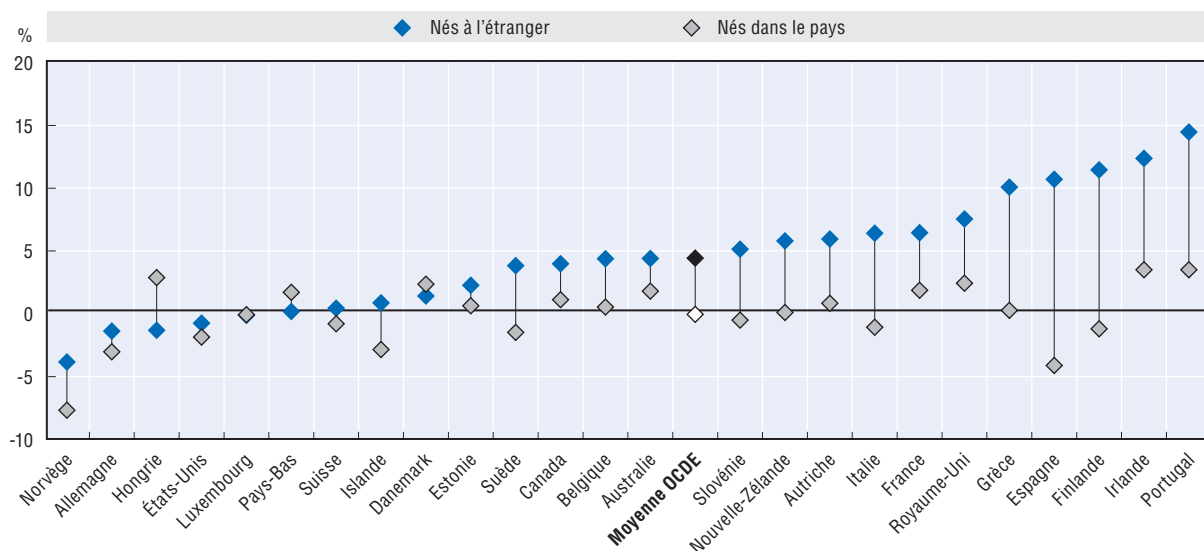
Pourcentages



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739264>

Graphique 7.9. Taux de déclassement des actifs occupés hautement qualifiés âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés, selon le lieu de naissance, 2003-04 et 2009-10

Évolution en points de pourcentage



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre, ainsi qu'une annexe comprenant trois tableaux supplémentaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739283>

7.4. Déclassement

Personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés

Information de référence

Les immigrés possèdent souvent des diplômes supérieurs aux exigences de leur fonction, en partie en raison du manque de transférabilité du capital humain entre les pays. Si toutes les différences entre les populations immigrées et autochtones (voir la section précédente) étaient liées à la transférabilité du capital humain et à la qualité des qualifications acquises à l'étranger, le risque d'inadéquation entre le niveau d'études et l'emploi occupé devrait être le même pour les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés et pour les descendants d'autochtones.

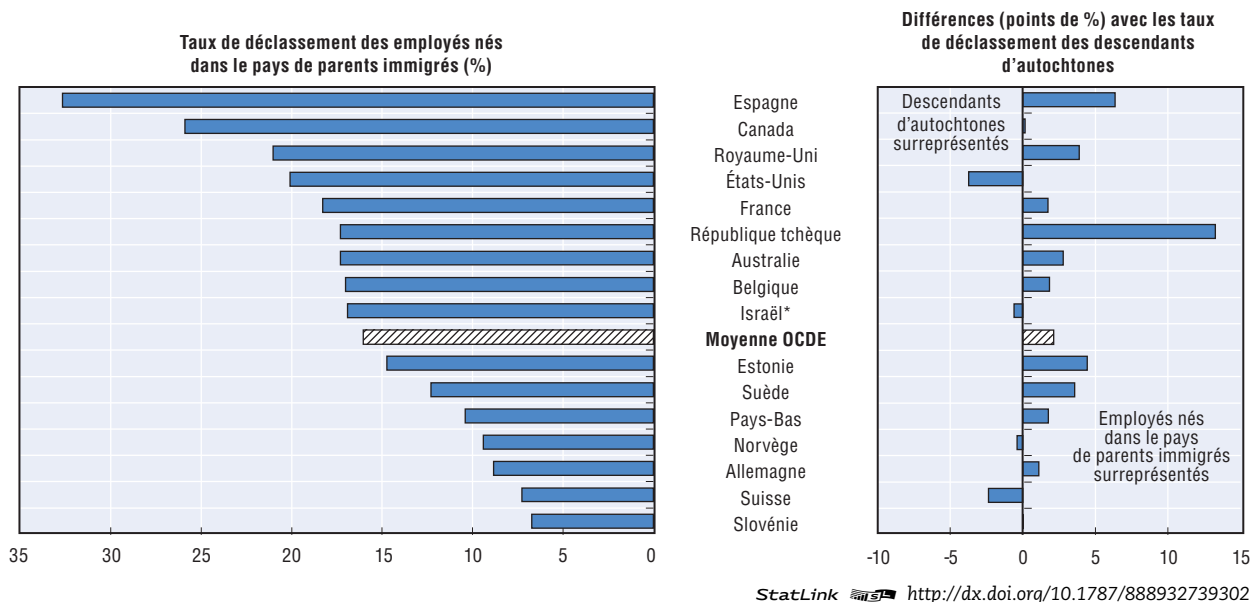
Pour des questions de taille d'échantillons, la définition d'une personne surqualifiée est étendue aux personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire. Dans la section suivante, le terme « déclassement » s'applique aux personnes titulaires de diplômes de niveau moyen (CITE 3/4) qui occupent des emplois peu qualifiés (CITP 9) ou de niveau élevé (CITE 5/6) qui occupent des emplois peu ou moyennement qualifiés (CITP 4 à 9). Est présentée, seulement à la fin de cette section, l'incidence du déclassement chez les diplômés du supérieur.

Par personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés, on entend les personnes nées dans le pays de résidence de deux parents nés à l'étranger. La population de référence comprend les personnes dont un parent au moins est autochtone. La population examinée est âgée de 15 à 34 ans et n'est pas scolarisée.

En 2008, les moyennes des taux de déclassement des personnes nées dans le pays de parents immigrés et des descendants d'autochtones s'élevaient respectivement à 16 et 13 %. Les taux varient de moins de 10 % en Allemagne, en Norvège, en Slovénie et en Suisse à plus de 25 % au Canada et en Espagne. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, une part importante des personnes nées dans le pays d'accueil de parents immigrés (environ 20 %) sont surqualifiées. Dans ce dernier pays, ainsi qu'en Suisse, le risque de déclassement est plus élevé pour les descendants d'autochtones (graphique 7.10).

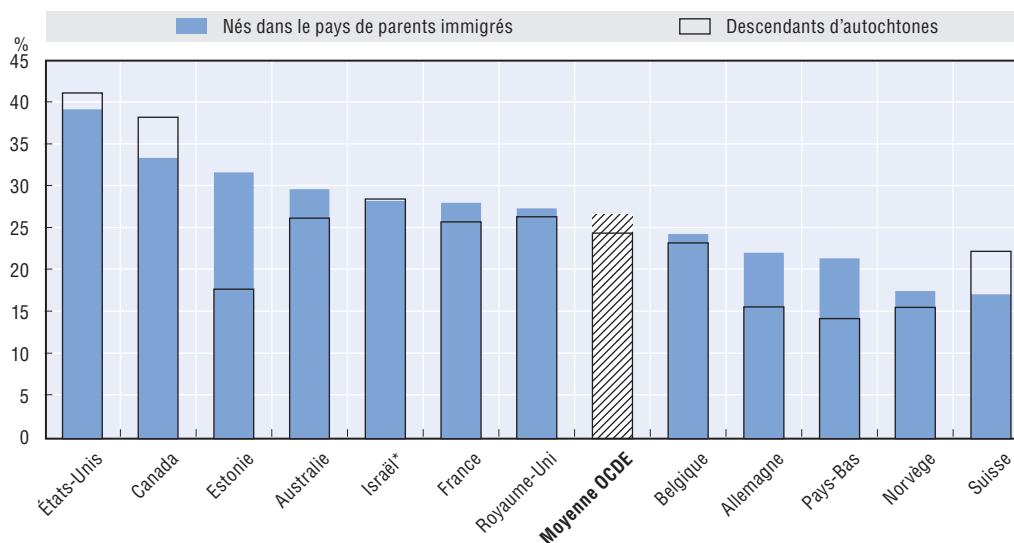
Une analyse limitée aux diplômés du supérieur fait apparaître que c'est seulement en Estonie, en Allemagne et aux Pays-Bas que les personnes nées dans le pays de parents immigrés ont plus de problèmes pour trouver un emploi correspondant à leur qualification formelle que les descendants d'autochtones (graphique 7.11). À l'inverse, au Canada, en Suisse et aux États-Unis, le déclassement des diplômés du supérieur nés dans le pays de parents immigrés est moins fréquent que chez leurs homologues dont les parents sont autochtones. S'agissant de la Suisse, cela tient surtout à la part importante d'immigrés originaires d'autres pays de l'OCDE, et en particulier de pays voisins ayant une langue commune avec la Suisse. Au Canada et aux États-Unis, cela est peut-être lié à la sélection d'une migration hautement qualifiée, dont la transmission intergénérationnelle en matière d'éducation est généralement forte.

Graphique 7.10. **Taux de déclassement des personnes nées dans le pays de parents immigrés et des descendants d'autochtones, personnes âgées de 15 à 34 ans et non scolarisées, 2008**



Graphique 7.11. **Taux de déclassement des diplômés du supérieur âgés de 15 à 34 ans, selon le pays de naissance des parents, 2008**

Pourcentage des diplômés du supérieur de chaque groupe



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739321>

7.5. Travail indépendant

Information de référence

L'incidence du travail indépendant parmi les immigrés donne une estimation très approximative de leur contribution à la création d'emploi. Le travail indépendant est en effet hétérogène et les caractéristiques des travailleurs indépendants immigrés peuvent différer de celles des autochtones. Le travail indépendant peut en particulier être un moyen d'échapper à la marginalisation sur le marché du travail et, en fonction des caractéristiques de l'entreprise, n'est pas forcément synonyme d'une intégration réussie sur le marché du travail. Les comparaisons par rapport à la population autochtone peuvent être biaisées par le fait que, dans certains pays, la création d'une entreprise est subordonnée au nombre d'années passées dans le pays d'accueil. En outre, les immigrés peuvent être confrontés à des contraintes liées au crédit et, partant, être moins susceptibles que les autochtones d'avoir les capitaux nécessaires pour créer leur entreprise.

Dans cette section, on entend par travailleurs indépendants les individus qui travaillent dans leur propre entreprise ou activité à but lucratif. Sont pris en compte à la fois les indépendants qui emploient d'autres personnes et ceux qui n'ont pas d'employés. Le taux de travail indépendant fournit le pourcentage de travailleurs indépendants chez les personnes d'âge actif (15-64 ans) ayant un emploi, non compris les activités agricoles.

Les données, qui reposent sur les déclarations des personnes interrogées dans le cadre des enquêtes, ne correspondent pas nécessairement aux entreprises enregistrées. En soi, l'incidence du travail indépendant ne fournit pas d'informations sur la création d'emplois, le succès et/ou la survie de l'entreprise.

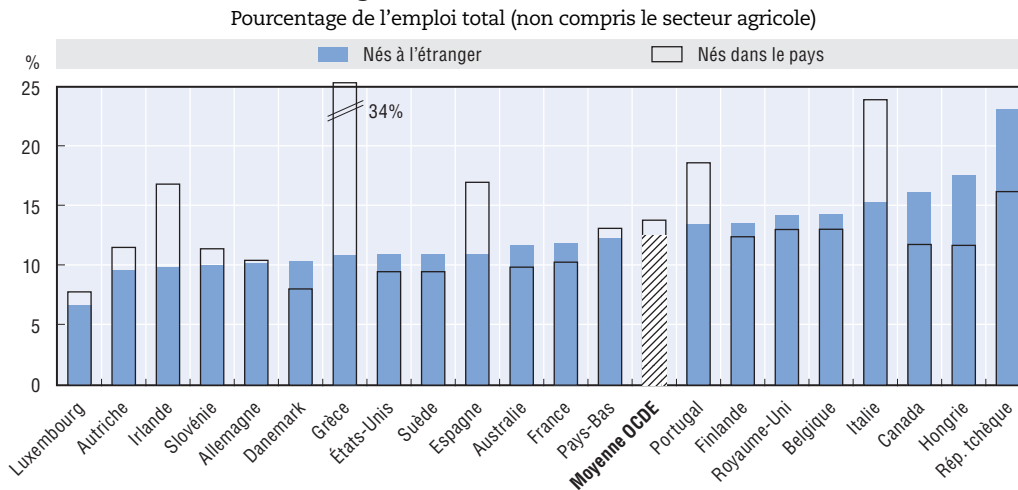
En raison de difficultés liées à la taille des échantillons, cet indicateur ne couvre pas les personnes nées dans le pays de parents immigrés.

Dans l'ensemble de la zone OCDE, la moyenne de l'incidence du travail indépendant parmi les immigrés s'élève à 12.6 %, soit légèrement moins que chez les autochtones. Excepté dans les pays d'Europe du Sud et de l'Irlande, où le travail indépendant est davantage répandu parmi les autochtones que chez les immigrés, la différence est minime dans les autres pays entre les deux groupes (graphique 7.12). La place relativement faible du travail indépendant parmi les immigrés peut paraître surprenante à première vue, ces personnes étant souvent originaires de pays où ce type de travail est très répandu. L'environnement des affaires du pays hôte est cependant souvent très différent de ce qu'il est dans le pays d'origine. Les immigrés sont en général peu familiarisés, du moins au début, avec les spécificités, les règles et les exigences du pays hôte, et peuvent manquer du capital nécessaire pour créer une entreprise.

Dans les pays d'Europe du Sud et en Irlande, les autochtones ont plus fréquemment un statut de travailleur indépendant que les immigrés. Ceci s'explique par le fait que le travail indépendant est plus répandu que dans d'autres pays et aussi que la population immigrée compte, dans ces pays, une forte proportion d'immigrés récents. Le graphique 7.13 atteste le lien entre durée de séjour et travail indépendant. Dans la plupart des pays de l'OCDE, le travail indépendant concerne davantage les immigrés installés depuis plus de dix ans que ceux arrivés plus récemment, ce qui confirme l'idée que les immigrés manquent de capitaux et de réseaux au cours des premières années de résidence.

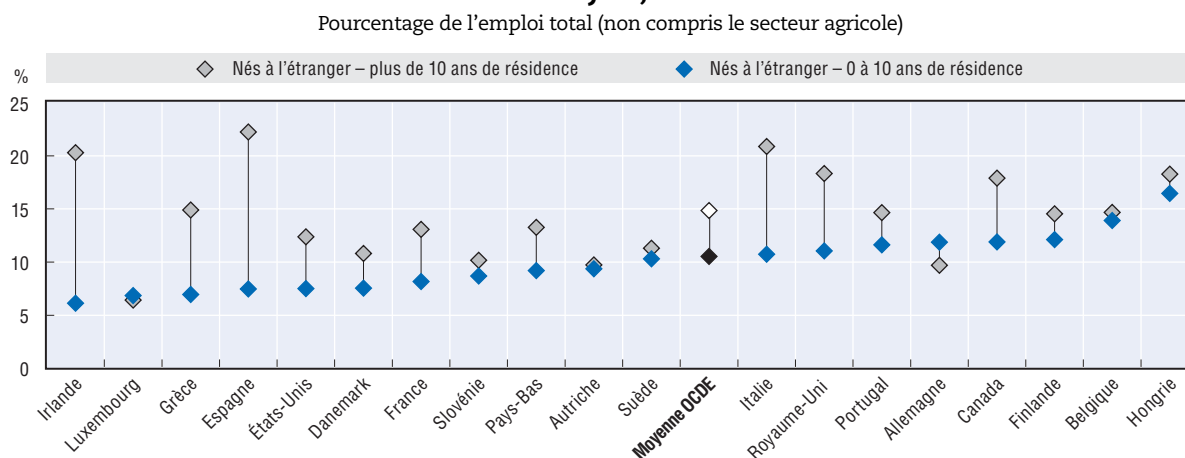
L'importance du travail indépendant varie en outre considérablement selon l'origine du migrant. En règle générale, les personnes issues de pays de l'OCDE à revenu élevé ont plus de chances de créer leur entreprise que les immigrés venus de pays à faible revenu (graphique 7.14). Font exception la République tchèque, la Finlande et le Royaume-Uni, où bon nombre d'immigrés récents en provenance de pays à faible revenu sont originaires de pays asiatiques et tendent à avoir des taux de travail indépendant particulièrement élevés.

Graphique 7.12. **Travailleurs indépendants nés à l'étranger et nés dans le pays âgés de 15 à 64 ans, 2009-10**



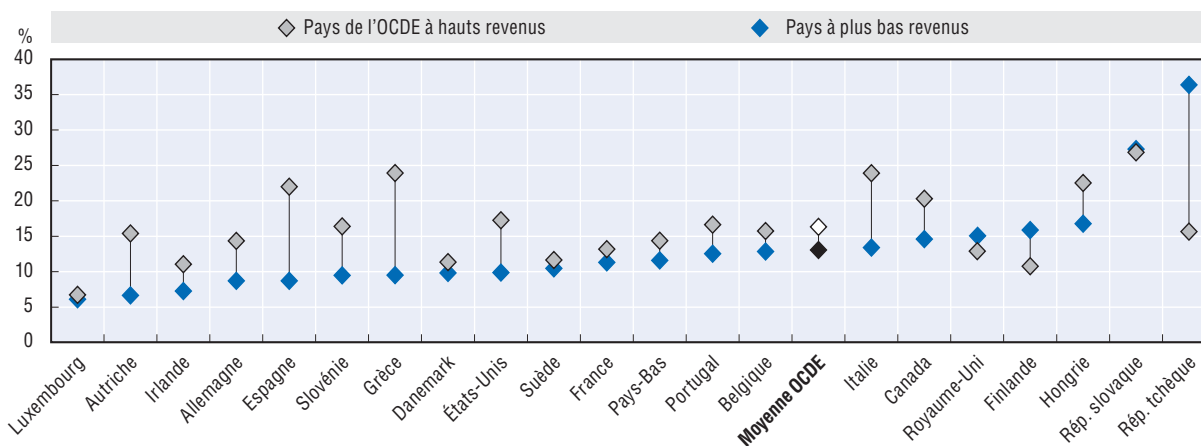
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739340>

Graphique 7.13. **Travailleurs indépendants nés à l'étranger âgés de 15 à 64 ans selon la durée de leur séjour, 2009-10**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739359>

Graphique 7.14. **Travailleurs indépendants nés à l'étranger âgés de 15 à 64 ans, par origine, 2009-10**



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739378>

7.6. Emploi dans le secteur public des personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés

Information de référence

L'incidence des personnes d'origine étrangère dans le secteur public peut affecter leur niveau d'intégration sur le marché du travail. Cependant, les comparaisons de la part des emplois dans le secteur public parmi les populations immigrée et née dans le pays sont biaisées car un certain nombre de ces emplois sont réservés aux nationaux. Par conséquent, la part des personnes d'origine étrangère dans le secteur public ne comprend pas de facto une partie substantielle des immigrés ayant une nationalité étrangère. Pour cette raison, la section suivante se concentre uniquement sur les personnes nées dans le pays de parents immigrés, dont la majeure partie est composée de nationaux. L'emploi dans le secteur public est défini au sens large comme l'emploi dans les administrations publiques, la santé et l'action sociale, ou l'enseignement. Les personnes nées dans le pays de parents immigrés sont les personnes nées dans le pays de résidence de deux parents nés à l'étranger. La population de référence se compose des personnes dont un parent au moins est autochtone. La population examinée est âgée de 15 à 34 ans et n'est pas scolarisée. Dans la section suivante, les analyses sont limitées en raison de tailles d'échantillon très faibles.

En 2008, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la moyenne de l'incidence de l'emploi dans le secteur public est plus faible parmi les personnes nées dans le pays de parents immigrés (17%) que parmi les descendants d'autochtones (24 %). La part la plus élevée de personnes nées dans le pays de parents immigrés dans le secteur public est observée au Royaume-Uni (une personne sur quatre environ) ; puis en France (22 %), en Norvège (22 %) et au Luxembourg (20 %). Les chiffres les plus bas sont enregistrés en Espagne, en Estonie et en Australie, où la part des personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays de parents immigrés dans le secteur public ne dépasse pas 10% (graphique 7.15).

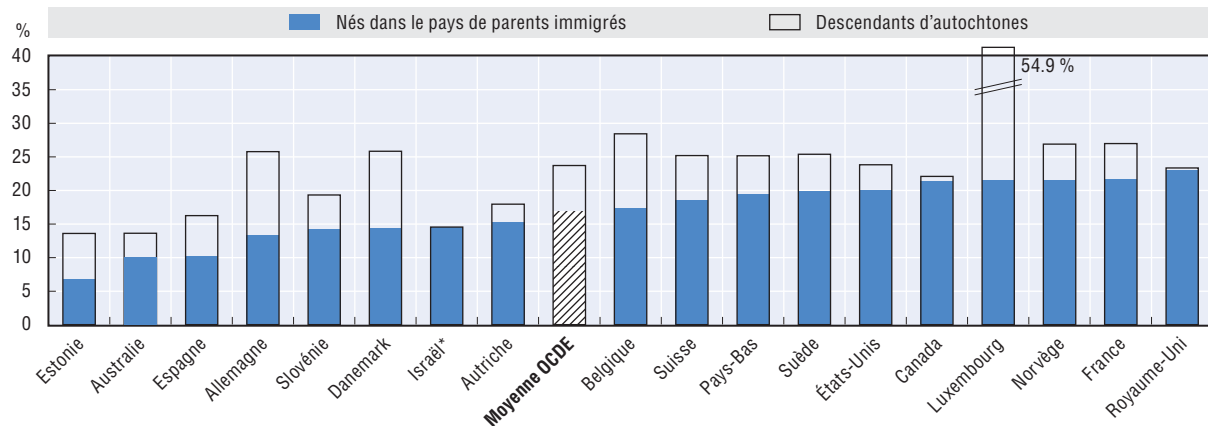
À l'exception du Canada, d'Israël* et du Royaume-Uni, les personnes nées dans le pays de parents immigrés sont moins susceptibles d'être employées dans le secteur public que leurs homologues autochtones. Les plus grandes différences sont observées au Luxembourg, où plus de la moitié des descendants d'autochtones sont employés dans le secteur public (contre 21.5 % des personnes nées dans le pays de parents immigrés) (graphique 7.15).

Les différences élevées dans les taux d'emploi avec les descendants d'autochtones en Belgique et en Espagne s'expliquent en partie par la faible représentation des personnes nées dans le pays de parents immigrés dans le secteur public (graphique 7.16). La même tendance est observée au Danemark, en Allemagne et en Suède avec des écarts néanmoins plus faibles. En revanche, au Luxembourg, la part relativement faible des personnes nées dans le pays de parents immigrés dans le secteur public est compensée par le grand nombre d'emplois qu'ils occupent dans le secteur privé.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les deux tiers environ des emplois du secteur public concernent l'éducation ou la santé. Cette tendance vaut à la fois pour les personnes nées dans le pays de parents immigrés et pour les descendants d'autochtones. Alors qu'en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, plus de la moitié des personnes nées dans le pays de parents immigrés travaillant dans le secteur public sont diplômées du supérieur, elles ont en général un niveau d'éducation moyen dans les autres pays où les échantillons sont suffisants pour désagréger l'emploi public par niveau d'éducation (à savoir la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse). En France, en Allemagne et en Suisse, les diplômés du supérieur nés dans le pays de parents immigrés sont sous-représentés dans le secteur public mais de manière moins marquée que leurs homologues moins diplômés. L'inverse est vrai en Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis (graphique 7.17).

Graphique 7.15. **Emploi dans le secteur public des personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays de parents immigrés et des descendants d'autochtones, 2008**

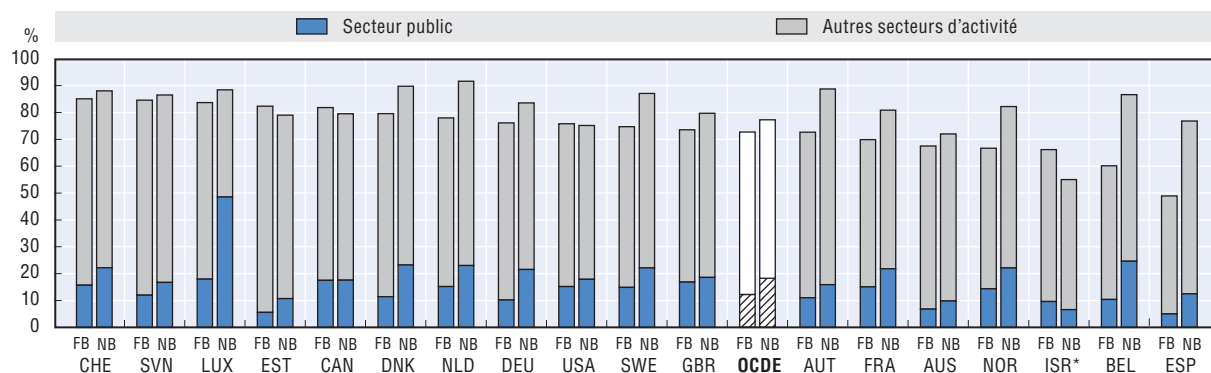
Pourcentage de l'emploi total



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739397>

Graphique 7.16. **Décomposition des taux d'emploi entre secteur public et autres secteurs d'activité, selon le pays de naissance des parents, personnes âgées de 15 à 34 ans, 2008**

Pourcentage de la population âgée de 15 à 34 ans

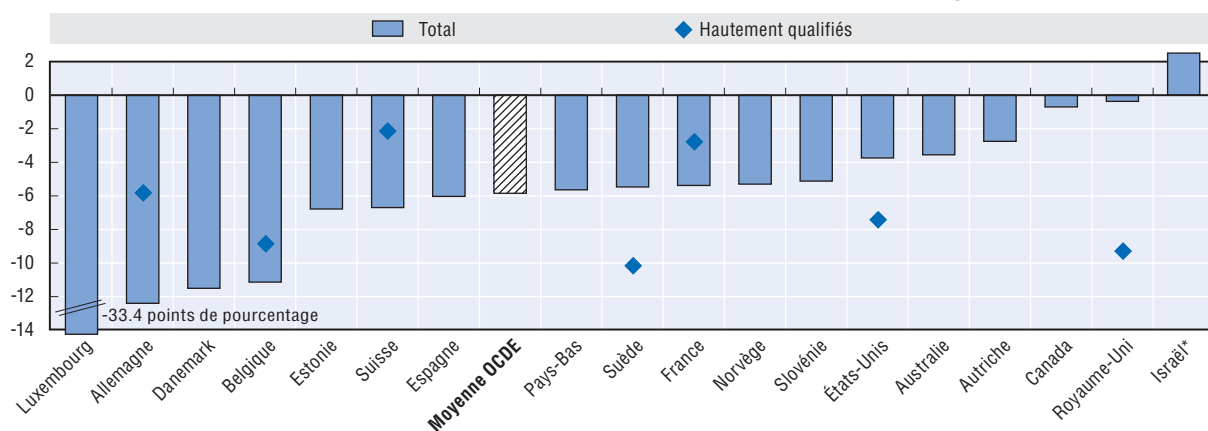


Note : FB signifie « personnes nées dans le pays de parents immigrés » ; NB, « descendants d'autochtones ».

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739416>

Graphique 7.17. **Emploi dans le secteur public des personnes âgées de 15 à 34 ans, nées dans le pays de parents immigrés, par niveau d'éducation, 2008**

Différences avec les descendants d'autochtones en points de pourcentage



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739435>

Mesure

La stabilité de l'emploi est mesurée ici en termes de situation contractuelle – autrement dit en opposant emploi temporaire et emploi permanent (indicateur 7.1). Le degré d'utilisation du capital humain des migrants sur le marché du travail est d'abord exprimé dans ce chapitre par le nombre d'heures travaillées (indicateur 7.2). Le niveau de qualification des emplois est ensuite examiné (indicateur 7.3) avant d'aborder la question de l'adéquation entre le niveau de compétences requis par l'emploi et les qualifications de l'individu (indicateur 7.4). Les immigrés peuvent aussi s'intégrer sur le marché du travail en tant qu'entrepreneurs. Cependant, comparer l'entrepreneuriat et la création d'emplois des immigrés dans l'ensemble des pays de l'OCDE n'est pas chose facile, en raison de l'insuffisance des données disponibles. Une mesure indirecte (l'incidence du travail indépendant) est présentée (indicateur 7.5). Enfin, la part de l'emploi dans le secteur public est examinée (indicateur 7.6). Cependant, les comparaisons en la matière entre les populations immigrées et les personnes nées dans le pays sont biaisées par le fait que l'accès d'une partie de ces emplois est réservée aux autochtones. Par conséquent, l'indicateur 7.6 porte sur les personnes nées dans le pays d'accueil de parents immigrés, dont la majorité sont ressortissantes du pays d'accueil. La faible intégration de ces personnes dans le secteur public peut expliquer en partie les différences dans les taux d'emploi avec les descendants d'autochtones.

En raison de taille d'échantillons limitée, certains indicateurs ne sont présentés que pour les populations immigrées et autochtones, et non pour les personnes nées dans le pays de parents immigrés. La plupart des indicateurs ne prennent pas en compte les personnes encore scolarisées, ce qui permet de limiter l'impact des différences de structure par âge sur les résultats, sans pour autant exclure de l'analyse les jeunes en emploi.

Notes, sources et pour en savoir plus

Notes

Dans de nombreux pays, l'échantillon de l'enquête sur la population active est sélectionné à partir d'un modèle d'échantillonnage stratifié. Dans le cas de la Norvège, le plan de sondage est basé sur le Registre central de la population. Le pays de naissance est depuis peu utilisé comme variable de stratification. Seules les estimations pour 2010 ont pu être révisées. L'évolution des résultats depuis 2000 est fondée sur des chiffres non révisés et doit donc être interprétée avec prudence. Les données sur les personnes nées dans le pays de parents immigrés et sur les descendants d'autochtones proviennent du Registre central de la population.

Graphique 7.5 : Les données pour les États-Unis incluent les personnes toujours scolarisées.

Graphique 7.8 : Les pays sont classés selon le taux de déclassement des immigrés (hommes et femmes ensemble).

Graphique 7.17 : Dans la plupart des pays, la taille des échantillons de diplômés du supérieur nés dans le pays de parents immigrés employés dans le secteur public est insuffisante pour produire des estimations fiables.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Sources

Populations immigrée et née dans le pays

Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (Eurostat) ; Enquêtes sur les forces de travail de l'Australie, du Canada, d'Israël et de la Nouvelle-Zélande ; US Current Population Surveys.

Personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés et descendants d'autochtones

Australian Survey of Education and Training 2009 ; Recensement canadien de 2006 ; Enquête européenne sur les forces de travail, module *ad hoc* 2008 (Eurostat) ; Enquête israélienne sur les forces de travail 2009; US Current Population Survey 2008.

Pour en savoir plus

OCDE (2002), « Prendre la mesure du travail temporaire », chapitre 3 de *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2007a), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2007b), *Jobs for Immigrants, Vol. 1: Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2008), *Les migrants et l'emploi, vol. 2 : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010a), « How Good is Part-time Work », *OECD Position Paper*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010b), *Des débuts qui comptent – Des emplois pour les jeunes*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010c), *Open for Business: Migrant Entrepreneurship in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010d), *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2012a), *Les migrants et l'emploi, vol. 3 : L'intégration sur le marché du travail en Autriche, en Norvège et en Suisse*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2012b), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions OCDE, Paris.

ANNEXE 7.A1

Niveau de qualification des emplois

Tableau 7.A1.1. **Travailleurs nés à l'étranger et nés dans le pays âgés de 15 à 64 ans, selon le niveau de qualification de leur emploi (CITP), 2009-10**

	Nés à l'étranger			Différence avec les personnes nées dans le pays + : % plus élevé que celui des « natifs », - : % moins élevé que celui des « natifs »		
	Pourcentages			Points de pourcentage		
	Faiblement qualifié	Moyennement qualifié	Hautement qualifié	Faiblement qualifié	Moyennement qualifié	Hautement qualifié
Allemagne	20	52	28	11.7	4.6	-15.9
Australie	9	44	48	1.7	-4.8	4.0
Autriche	26	46	28	17.6	-5.3	-12.4
Belgique	15	44	40	6.8	-1.0	-5.7
Canada	18	35	47	4.0	-6.8	2.9
Danemark	15	40	46	7.0	-2.1	-4.9
Espagne	32	51	17	21.1	-0.6	-20.6
Estonie	16	50	34	7.4	0.8	-8.2
États-Unis	16	56	28	4.6	4.2	-8.7
Finlande	14	45	41	6.9	-0.9	-6.0
France	18	46	36	9.4	-2.0	-7.5
Grèce	34	58	9	29.3	0.1	-29.4
Hongrie	10	45	45	1.1	-11.4	10.3
Irlande	11	50	39	4.7	0.4	-5.1
Islande	19	48	33	14.5	4.4	-18.9
Italie	32	54	14	24.3	2.8	-27.1
Luxembourg	12	31	57	7.4	-7.4	0.0
Norvège	10	49	41	7.0	0.5	-7.6
Pays-Bas	15	44	41	9.5	3.7	-13.1
Pologne	9	44	47	0.8	-14.2	13.5
Portugal	19	54	27	6.7	-7.9	1.2
République tchèque	10	53	37	5.0	-1.7	-3.3
Royaume-Uni	15	41	44	5.2	-5.1	-0.1
Slovénie	16	57	28	9.6	6.1	-15.6
Suède	11	52	37	6.4	5.0	-11.4
Suisse	10	47	43	5.9	2.5	-8.4
Moyenne OCDE	16	47	36	9	-2	-7

Source : Enquêtes européennes sur les forces de travail (Eurostat) ; US Current Population Surveys ; Enquêtes australiennes et canadiennes sur les forces de travail.

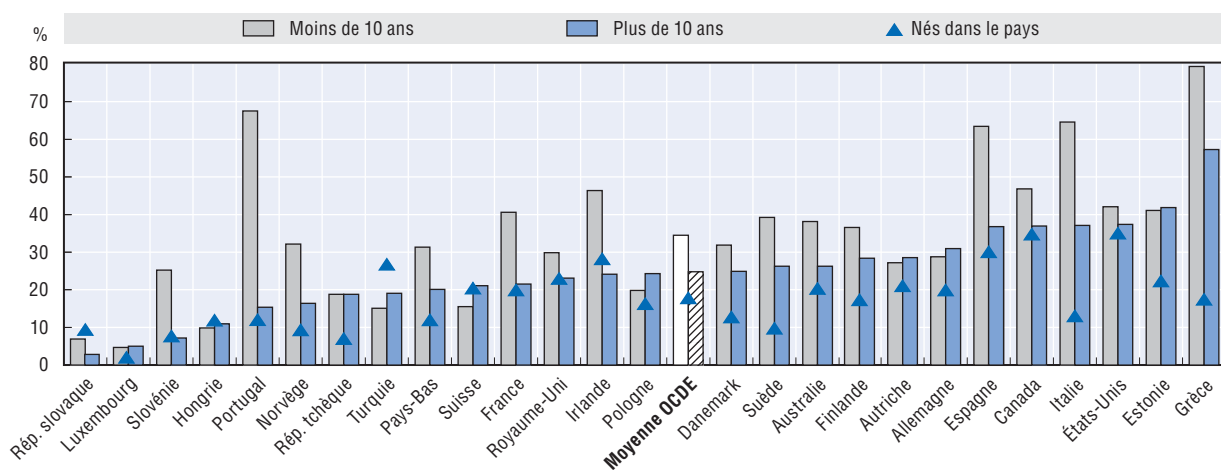
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932740157>

ANNEXE 7.A2

Déclassement

Graphique 7.A2.1. **Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger et diplômées du supérieur, âgées de 15 à 64 ans et non scolarisées, selon la durée de leur séjour, 2009-10**

Pourcentage de personnes diplômées du supérieur

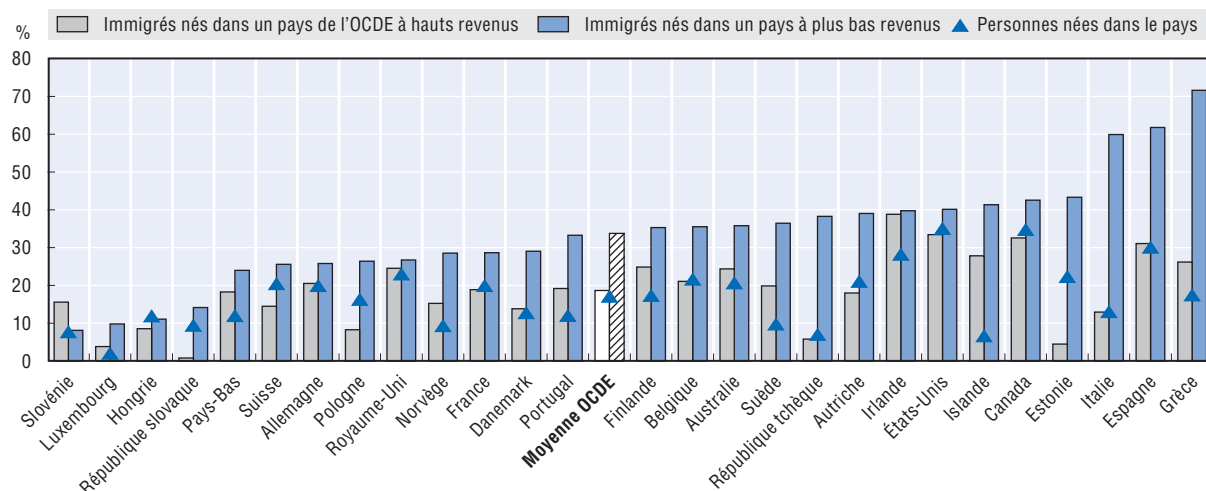


Source : Enquête européenne sur la population active (Eurostat) ; US Current Population Surveys ; Enquêtes australienne et canadienne sur la population active.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739454>

Graphique 7.A2.2. Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger et hautement qualifiées âgées de 15 à 64 ans et non scolarisées, par région d'origine, 2009-10

Pourcentage de personnes employées diplômées du supérieur

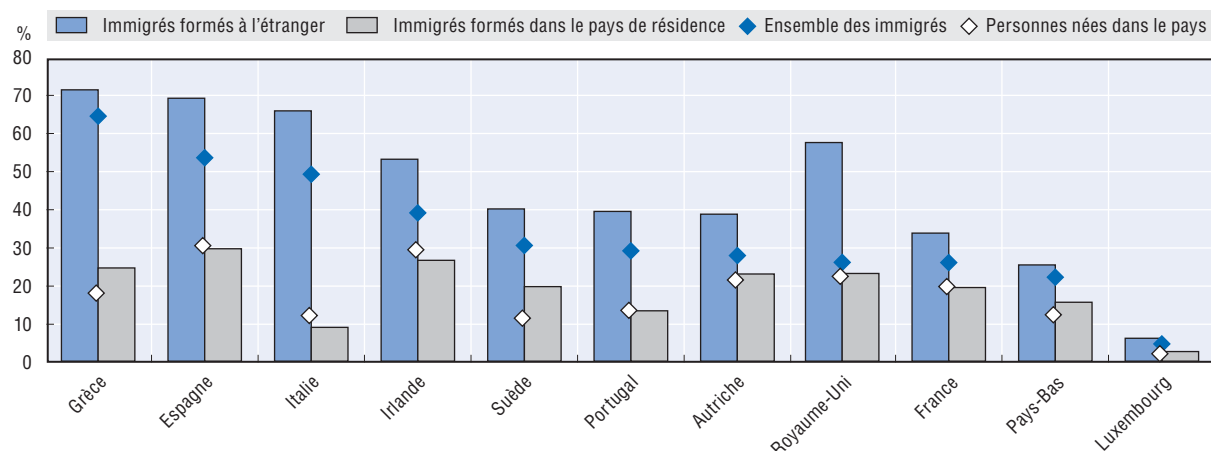


Source : Enquête européenne sur la population active (Eurostat) ; US Current Population Surveys ; Enquêtes australienne et canadienne sur la population active.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739473>

Graphique 7.A2.3. Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger et hautement qualifiées âgées de 15 à 64 ans et non scolarisées, selon le lieu d'obtention du diplôme, 2008

Pourcentage de personnes employées diplômées du supérieur



Source : Enquête européenne sur la population active, module ad-hoc 2008 (Eurostat).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739492>

Chapitre 8

Engagement civique

Prendre une part active à la vie de la société est probablement l'un des meilleurs indicateurs de l'intégration. Cela montre dans quelle mesure un immigré s'est installé et a pu dépasser les contingences matérielles pour élargir son engagement dans la société. C'est un marqueur d'intégration, en ce sens qu'il montre l'intérêt que portent les migrants au fonctionnement de leur société, leur capacité et leur volonté de faire entendre leur voix. Les dimensions permettant de juger dans quelle mesure les migrants se sentent impliqués dans la société incluent la participation à des activités sociétales volontaires au sens large, ce qui inclut l'adhésion et la participation à des associations, le travail bénévole et, dans le cas où ils y sont autorisés, l'adhésion à des syndicats ou à des partis politiques. La participation politique est une dimension de l'implication dans la société. Toutefois, cette dimension ne concerne que les immigrés ayant obtenu la citoyenneté de leur pays de résidence.

Le degré de confiance dans les institutions comme l'école, la police et la justice est étroitement lié à la volonté d'un individu de prendre une part active à la société. La citoyenneté est également un élément déterminant étant donné que les étrangers n'ont pas toujours les mêmes droits civiques que les citoyens. Les caractéristiques sociodémographiques, telles que l'âge, le revenu et l'éducation jouent un rôle. La participation à des activités civiques tend à augmenter avec la durée de séjour. La maîtrise de la langue est aussi un facteur car elle détermine l'aptitude de la personne à faire entendre sa voix dans le débat public.

Dans ce chapitre, sont successivement examinées l'acquisition de la nationalité (indicateur 8.1), à la fois en termes d'effectifs (nombre de nationaux dans la population immigrée totale) et de flux (taux de naturalisation) puis la participation aux élections pour ceux ayant acquis la nationalité du pays hôte (indicateur 8.2). Pour une discussion sur ces indicateurs, se reporter à la section « Mesure » à la fin du chapitre.

8.1. Acquisition de la nationalité

Nationalité de la population immigrée

Information de référence

La population examinée dans la présente section est la population née à l'étranger mais possédant la nationalité du pays hôte, soit par déclaration (mariage, par exemple), soit par un processus de naturalisation. Dans la mesure du possible, les personnes nées à l'étranger possédant à la naissance la nationalité de leur pays de résidence actuel (enfants nés à l'étranger de parents expatriés, rapatriés) sont exclues. La population examinée est âgée de 15 ans et plus, sauf indication contraire. Dans l'idéal, les effectifs de personnes naturalisées devraient être rapportés aux effectifs de personnes nées à l'étranger remplissant les conditions nécessaires à la naturalisation. Comme la législation en matière de naturalisation est très différente d'un pays à l'autre et à l'intérieur même d'un pays, suivant les conditions dans lesquelles s'obtient cette naturalisation (mariage, naturalisation par exemple), la définition de la « population admissible » varie elle aussi d'un pays à l'autre. Dans la section suivante, les effectifs de personnes naturalisées sont présentés sous forme de pourcentage des effectifs totaux de personnes étrangères. Un taux ajusté excluant les migrants récents (arrivés il y a moins de cinq ans) est aussi présenté. En effet, ces personnes ne sont admissibles que dans un nombre très restreint de pays.

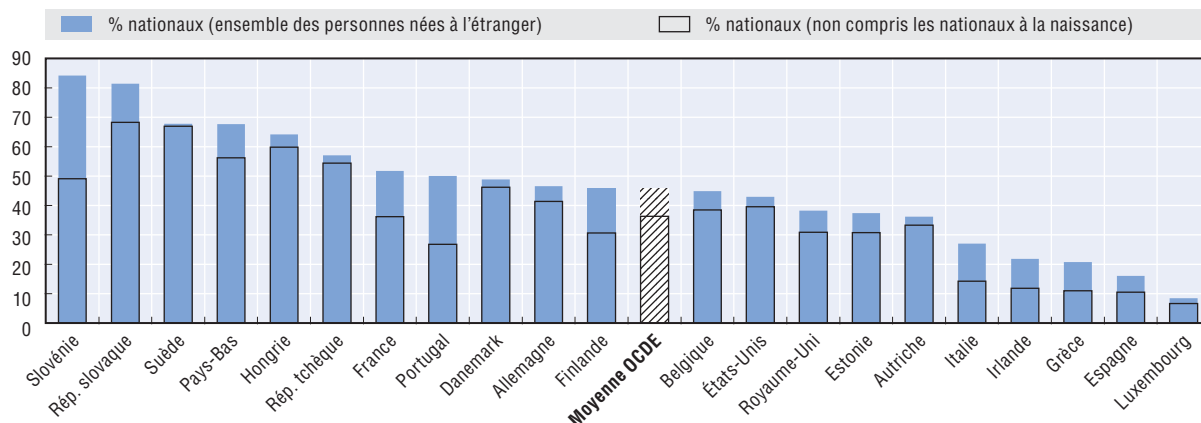
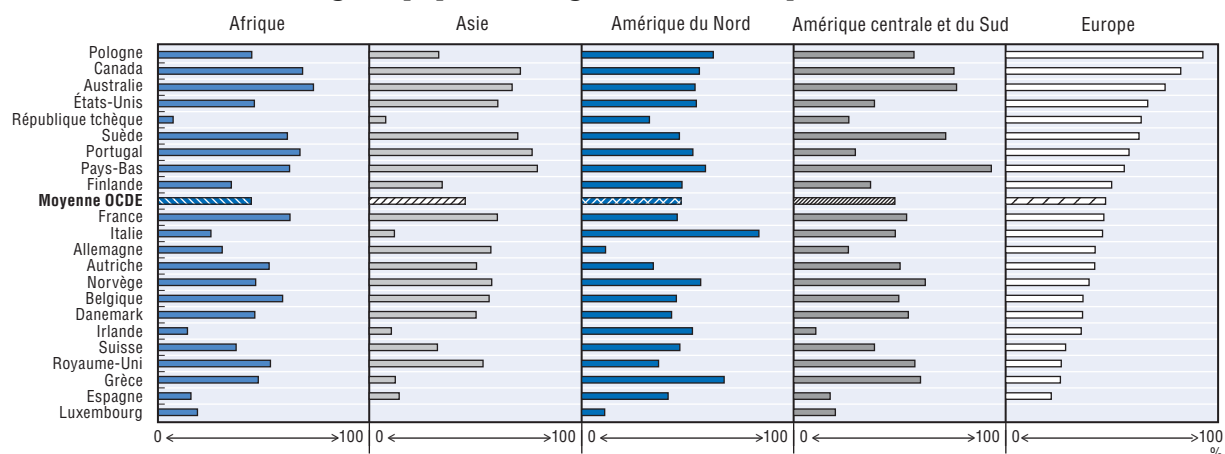
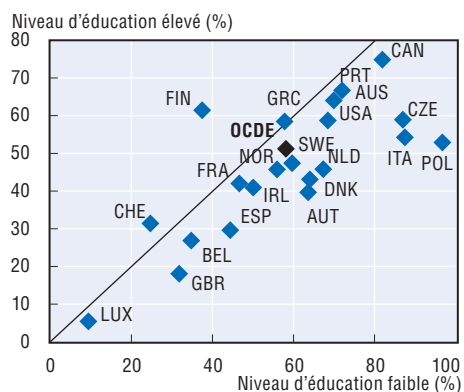
Pour le Japon, on ne dispose d'aucune information sur la citoyenneté des personnes nées à l'étranger dans la *Base de données de l'OCDE sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC)*, étant donné que la définition de l'immigré se fonde sur la nationalité et non sur le pays de naissance.

En 2005-2006, 48 % des immigrés des pays de l'OCDE possédaient la nationalité de leur pays de résidence actuelle. Les parts les plus élevées étaient enregistrées au Canada (75 %), aux Pays-Bas et en Australie (environ 70 % chacun) (graphique 8.A1.1). À l'autre extrémité de la distribution, on trouve le Luxembourg où 10 % seulement des personnes nées à l'étranger sont de nationalité luxembourgeoise, suivi de l'Espagne, de la Grèce et de la Suisse où moins d'un tiers des étrangers ont la nationalité du pays d'accueil. Dans les pays ayant accueilli récemment beaucoup d'immigrés, le pourcentage de citoyens parmi la population née à l'étranger augmente de façon substantielle quand on exclut les migrants récents, dont la plupart ne peuvent prétendre à obtenir la naturalisation. Le pourcentage augmente de 12 points de pourcentage en moyenne dans la zone OCDE, de 23 points en Espagne et de plus de 15 points au Royaume-Uni, en Finlande et en Norvège.

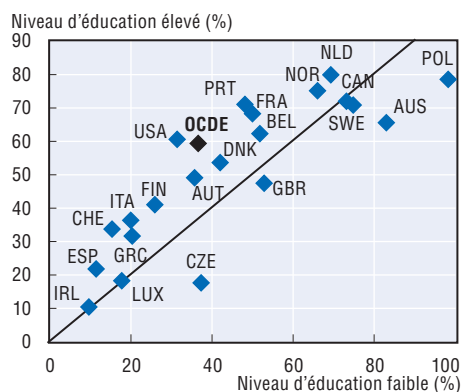
Dans les pays comptant un grand nombre d'immigrés possédant la nationalité à la naissance, le taux diminue sensiblement quand on exclut ce groupe (graphique 8.1), notamment de 23 points de pourcentage au Portugal, et de 15 points tant en France qu'en Finlande.

Dans l'Union européenne, les taux de naturalisation des personnes dont la citoyenneté précédente était celle d'un pays d'Europe, sont généralement inférieurs à ceux d'immigrés originaires d'autres régions, à l'exception de certains pays d'Europe centrale et orientale. En Australie et au Canada, les taux de naturalisation ne sont pas très différents d'un groupe à l'autre (graphique 8.2). Aux États-Unis, les taux relatifs aux citoyens originaires d'Amérique du Sud ou centrale sont nettement plus faibles, notamment parmi les immigrés originaires du Mexique.

La comparaison des taux de naturalisation par niveau d'éducation montre qu'en moyenne, les immigrés diplômés du supérieur ont autant de chance d'obtenir la nationalité du pays de résidence que les immigrés peu instruits, mais des différences apparaissent quand on distingue les immigrés issus d'un pays de l'OCDE à haut revenu et ceux originaires d'un autre pays. Les immigrés peu instruits originaires d'un pays de l'OCDE à haut revenu sont plus susceptibles que leurs homologues très instruits de devenir des citoyens (graphique 8.3). En revanche, parmi les immigrés originaires de pays à bas revenu, les personnes diplômées du supérieur ont plus de chances d'être naturalisées que leurs homologues peu instruits (graphique 8.4).

Graphique 8.1. **Part des nationaux dans la population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans, 2008**StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739511>Graphique 8.2. **Part des nationaux parmi les personnes nées à l'étranger, selon la région d'origine, population âgée de 15 ans et plus, 2005-06**StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739530>Graphique 8.3. **Taux de naturalisation parmi les immigrés nés dans un pays de l'OCDE à revenu élevé, selon le niveau d'éducation, population âgée de 15 ans et plus, 2005-06**StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739549>

Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

Graphique 8.4. **Taux de naturalisation parmi les immigrés nés dans un pays à plus bas revenus, selon le niveau d'éducation, population âgée de 15 ans et plus, 2005-06**StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739568>

8.1. Acquisition de la nationalité

Évolution du taux de naturalisation

Information de référence

Cette section fournit des données de flux sur le nombre annuel de naturalisations pour différents motifs (par déclaration, par exemple en cas de mariage, ou par le biais d'un processus de naturalisation). Ces flux sont rapportés aux effectifs d'étrangers en début de période. Outre les données de flux, on compare la part de nationaux dans la population née à l'étranger en 2000-01 et 2009-10 (pour les définitions, voir la section précédente). La population examinée est âgée de 15 ans et plus, sauf indication contraire. Dans l'idéal, les taux de naturalisation devraient être calculés en divisant les effectifs d'immigrés ayant la nationalité du pays de résidence par les effectifs de personnes nées à l'étranger admissibles à la nationalité. Comme la législation en matière de naturalisation est très différente d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays suivant les conditions dans lesquelles s'obtient cette naturalisation (mariage, par exemple), la définition de la population admissible varie elle aussi d'un pays à l'autre. Dans la section suivante, les effectifs d'immigrés ayant la nationalité du pays de résidence sont présentés en pourcentage de l'effectif total de personnes nées à l'étranger.

Pour le Japon, on ne dispose d'aucune information sur la citoyenneté des personnes nées à l'étranger dans la base de données de l'OCDE sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), étant donné que la définition de l'immigré se fonde sur la nationalité et non sur le pays de naissance.

En matière de naturalisation, les tendances suivent généralement les flux migratoires avec un décalage dans le temps. Depuis 2000, plus de 19 millions d'individus ont été naturalisés dans la zone OCDE. Le nombre de naturalisations a atteint des sommets en 2000 et en 2006-08, oscillant entre 1.4 et 2.1 millions. En 2010, plus de 1.7 million d'étrangers ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE.

La plupart des changements de statut concernent les États-Unis, qui ont enregistré environ la moitié de toutes les naturalisations dans la zone OCDE. Dans l'Union européenne, en 2009, le nombre de naturalisations a dépassé pour la première fois le seuil des 700 000, et a atteint un nouveau record en 2010 avec 756 000 individus. L'augmentation de 2010 a eu pour moteurs le Royaume-Uni et l'Espagne, où d'importants effectifs de migrants de la décennie précédente sont devenus entre temps admissibles à la naturalisation. En Irlande, en Italie, au Portugal, au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, au Luxembourg et en Suisse (deux pays affichant des taux de naturalisation très faibles au début de la période, voir tableau 8.1), le nombre de naturalisations a aussi augmenté de manière substantielle.

Le nombre de naturalisations est aussi déterminé par les changements de législation. C'est le cas, par exemple, de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande où le nombre de naturalisations a poursuivi son déclin après le pic de 2006-07, en partie du fait du durcissement des règles d'accession. En Belgique et en Allemagne également, le nombre de naturalisations a atteint un record au début de la décennie à la suite de la mise en œuvre de grandes réformes destinées à faciliter l'accession à la citoyenneté.

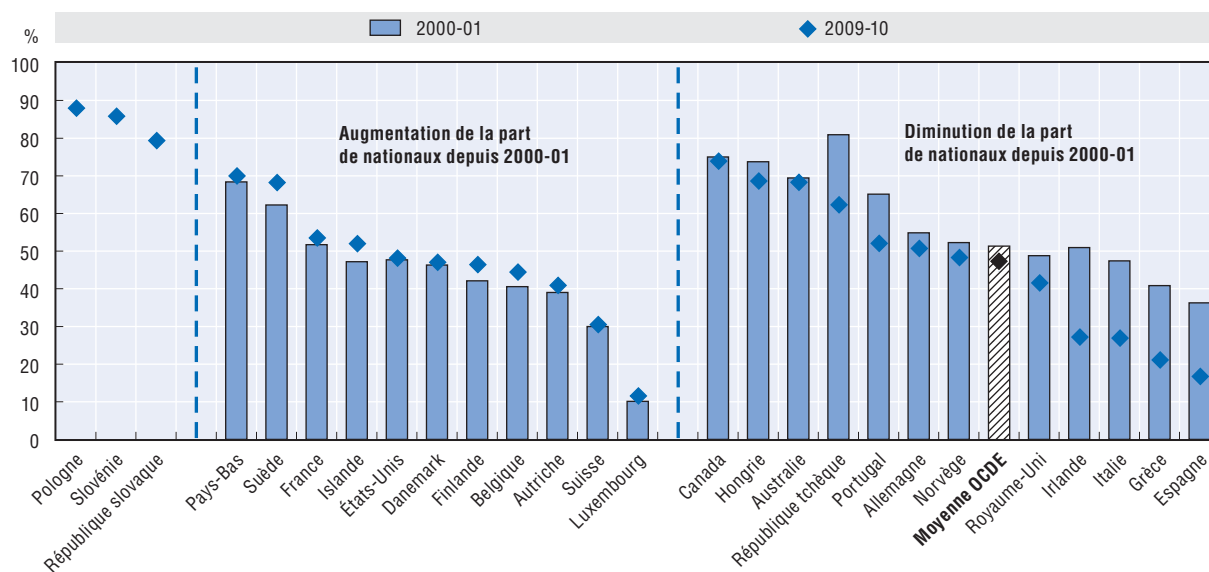
En dépit de l'augmentation globale du nombre de naturalisations, la part de nationaux parmi la population immigrée a diminué, passant de 51.3 % en 2000-01 à 47.3 % en 2009-10, bien que dans les deux tiers des pays de l'OCDE examinés, cette part soit restée stable (graphique 8.5). Dans les pays ayant reçu d'importants flux d'étrangers au cours de la décennie (notamment l'Espagne, l'Irlande, la Grèce et l'Italie), dont la plupart ne sont pas encore admissibles à la naturalisation, la baisse a été particulièrement sensible.

Tableau 8.1. Évolution du nombre d'acquisitions de la nationalité, 2000-10

	2000-04		2005-09		2010	
	Effectifs (moyenne annuelle)	% de la population étrangère	Effectifs (moyenne annuelle)	% de la population étrangère	Effectifs	% de la population étrangère
Allemagne	157 443	2.1	109 086	1.6	101 570	1.5
Australie	82 044	..	109 865	..	95 284	..
Autriche	35 680	4.9	18 574	2.3	6 135	0.7
Belgique	47 989	5.5	33 982	3.6	..	3.2
Canada	174 450	9.0	198 424	11.4	143 562	..
Chili	..	..	812	..	629	..
Corée	5 640	1.8	15 486	2.3	17 323	1.9
Danemark	13 914	5.3	6 823	2.4	3 006	0.9
Espagne	23 089	1.2	68 149	1.4	123 721	2.2
Estonie	4 167	1.6	3 969	1.6	1 184	0.5
États-Unis	614 211	2.8	751 520	3.5	619 913	2.9
Finlande	4 030	4.1	5 007	4.1	4 334	2.8
France	143 826	4.6	141 545	3.7	143 275	3.8
Grèce	..	..	14 916	2.3	17 019	2.3
Hongrie	6 038	4.9	7 678	4.8	6 086	3.1
Irlande	2 836	1.8	5 088	1.6	6 387	..
Islande	426	2.0	772	3.7	450	2.1
Italie	11 194	0.7	34 613	1.1	40 223	0.9
Japon	15 882	0.9	14 408	0.7	13 072	0.6
Luxembourg	712	0.4	1 711	0.8	4 311	2.0
Mexique	4 503	..	4 643	..	2 150	..
Norvège	9 083	4.8	12 248	5.0	11 903	3.6
Nouvelle-Zélande	22 610	..	25 145	..	15 173	..
Pays-Bas	39 386	5.8	29 243	4.2	26 275	3.6
Pologne	1 300	3.3	1 788	2.9	2 926	5.9
Portugal	1 253	0.4	12 376	2.8	24 478	5.4
République slovaque	3 754	12.8	988	3.5	239	0.4
République tchèque	5 524	2.5	2 061	0.7	1 495	0.3
Royaume-Uni	114 284	4.5	162 704	4.8	195 046	4.5
Suède	34 682	7.4	34 578	7.1	32 457	5.5
Suisse	32 782	2.3	43 368	2.8	39 314	2.3
Turquie	17 683	..	5 987	..	..	..

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932740176>

Graphique 8.5. Part de nationaux dans la population née à l'étranger âgée de 15 ans et plus, 2000-01 et 2009-10



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739587>

8.2. Participation aux élections

Information de référence

La participation aux élections peut se mesurer en demandant à un individu s'il s'est rendu aux urnes lors de la plus récente élection nationale. Toutefois, l'utilisation de cet indicateur est assortie de nombreuses réserves. Premièrement, les taux de participation auto-déclarés sont généralement bien supérieurs aux taux de participation réels enregistrés par les autorités électorales. Deuxièmement, voter est obligatoire dans un certain nombre de pays de l'OCDE, ce qui appauvrit l'information pour ces pays. Troisièmement, le droit de vote est limité aux seuls nationaux dans la plupart des pays de l'OCDE, et les taux de participation peuvent simplement refléter la plus forte intégration des immigrés ayant choisi de se faire naturaliser ou pouvant prétendre à la naturalisation. Cela peut aussi refléter les différences de critères de naturalisation dans la mesure où les immigrés récents (a priori moins intéressés par la vie politique de leur pays d'accueil) ayant obtenu rapidement la citoyenneté, risquent d'être moins nombreux à voter que les immigrés n'ayant obtenu la citoyenneté qu'après un long séjour dans le pays hôte. Les données présentées dans cette section rendent compte de la participation auto-déclarée aux élections en pourcentage des individus admissibles (ce qui exclut les mineurs et les étrangers). Les taux sont ajustés en supposant que la distribution par âge et par niveau d'éducation est la même pour les immigrés que pour leurs homologues autochtones.

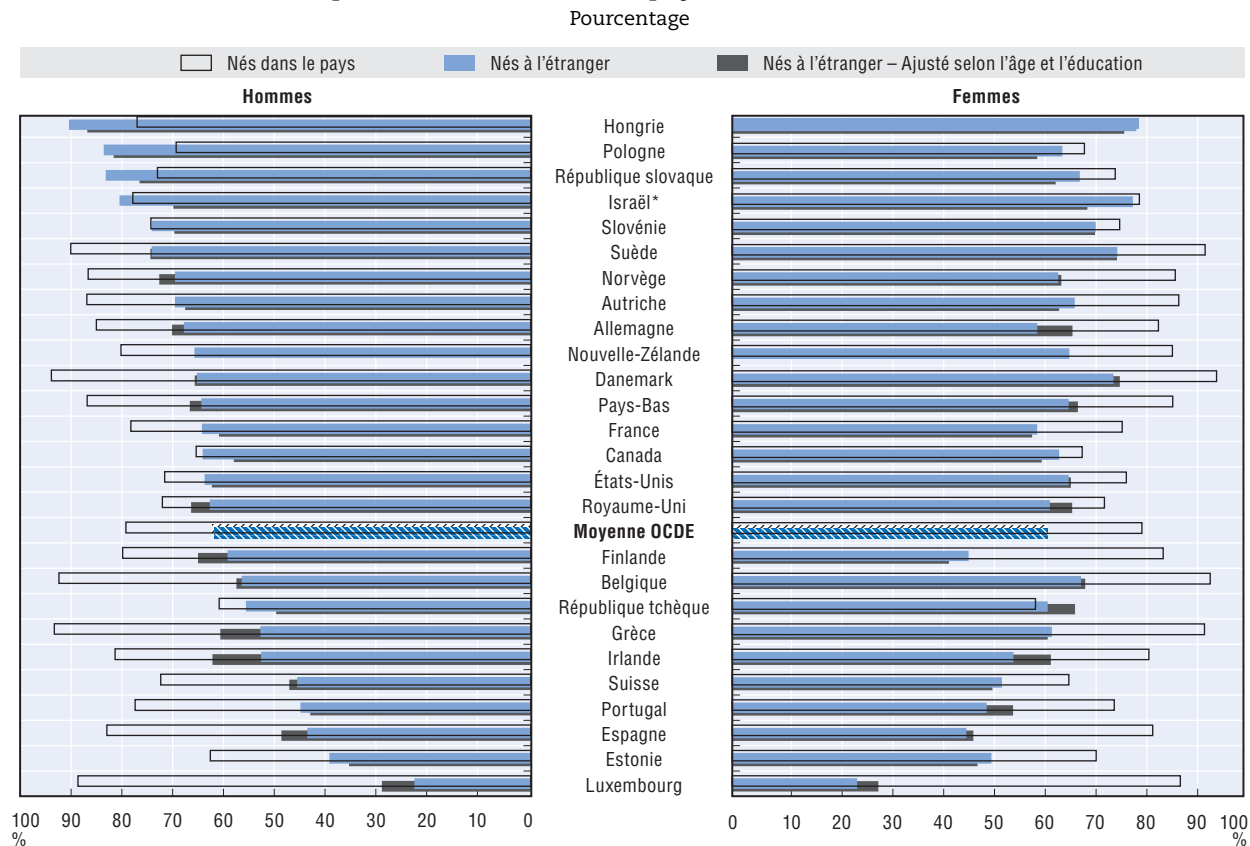
Dans la plupart des pays, les immigrés déclarent un taux de participation aux dernières élections inférieur à celui de leurs homologues autochtones (graphique 8.6). Les exceptions sont le Canada, où les écarts avec la population autochtone sont inférieurs à 3 points de pourcentage, et certains pays d'Europe centrale. Il existe aussi une différence entre les hommes et les femmes mais celle-ci varie d'un pays à l'autre. Les plus fortes disparités entre les taux de participation des immigrés et ceux des autochtones s'observent dans les pays d'Europe du Sud et au Luxembourg. Dans ce dernier pays, la fréquence des immigrés possédant la double nationalité et susceptibles de préférer voter lors des élections dans leur pays d'origine (principalement européen) est un élément explicatif. En revanche, en Europe du Sud, beaucoup d'immigrés ayant le droit de vote sont des immigrés récents ayant acquis la nationalité par filiation ou mariage et non via le processus ordinaire de naturalisation.

À structures par âge et niveau d'éducation constants, l'écart entre les immigrés et les autochtones est légèrement réduit dans la plupart des pays. L'effet de l'ajustement entraîne une augmentation de l'écart dans les pays où les immigrés ayant le droit de vote sont généralement plus âgés, comme en Europe centrale et en Israël*. Dans certains cas, cet ajustement contribue à faire apparaître des différences de participation entre hommes et femmes : au Portugal et en République tchèque, par exemple, on constate que les hommes sont moins enclins à voter, une fois ces facteurs pris en considération. L'inverse est vrai pour les femmes.

Dans presque tous les pays, les résidents de longue date affichent des taux de participation aux élections supérieurs à ceux de l'ensemble des immigrés. En Irlande, au Royaume-Uni, en Finlande, au Portugal, en Espagne et en Grèce, ils affichent des taux de participation auto-déclarés supérieurs de plus de 10 points de pourcentage à ceux des immigrés en général. En outre, en Hongrie, au Royaume-Uni et en Israël, les taux de participation des immigrés résidents de longue date sont supérieurs à ceux des autochtones.

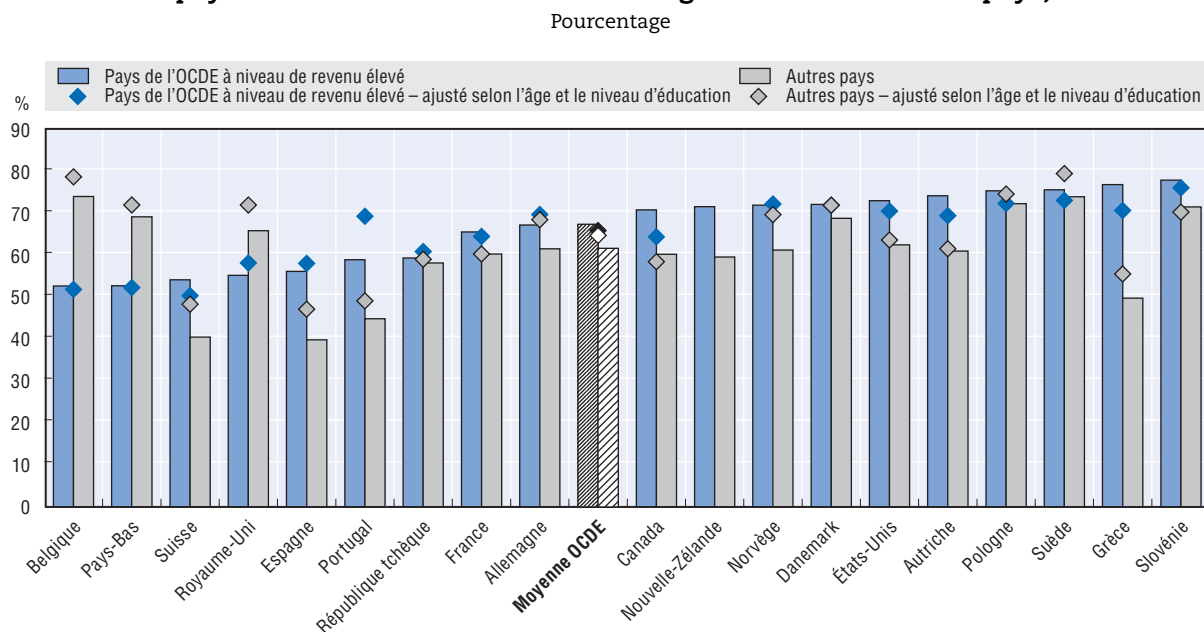
Dans les pays du Benelux, en Suède et au Royaume-Uni, la participation des immigrés non originaires de pays de l'OCDE à haut revenu est plus forte (graphique 8.7.) que ceux qui en sont originaires. En Europe du Sud (Grèce, Espagne, Portugal), l'inverse est vrai. Aux États-Unis, la participation des immigrés originaires de pays de l'OCDE à haut revenu est comparable à celle des autochtones.

Graphique 8.6. **Participation auto-déclarée aux élections les plus récentes des immigrants et des personnes nées dans le pays, selon le sexe, 2002-10**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739587>

Graphique 8.7. **Participation auto-déclarée aux élections les plus récentes, immigrants nés dans les pays de l'OCDE à revenu élevé et immigrants nés dans d'autres pays, 2002-10**



Source : Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739625>

Mesure

S'il est essentiel pour l'intégration des immigrés dans la société, l'engagement civique est très difficile à mesurer. En l'absence d'un fondement solide pour asseoir ce concept, une tentative est faite d'en rendre partiellement compte par le biais de l'acquisition de la nationalité (indicateur 8.1), à la fois en termes d'effectifs (nombre de nationaux dans la population immigrée totale) et de flux (taux de naturalisation) ainsi que de la participation aux élections pour ceux ayant acquis la nationalité du pays hôte (indicateur 8.2).

L'acquisition de la nationalité du pays de résidence peut être interprétée soit comme un signe manifeste de la participation active à la société, soit comme l'étape finale du processus d'intégration, montrant les liens unissant l'immigré au pays hôte. Quoi qu'il en soit, c'est une condition à la pleine participation à la société du pays hôte, qui peut avoir des effets positifs sur les résultats sur le marché du travail. Toutefois, l'absence de naturalisation ne signifie pas que les étrangers ne sont pas du tout impliqués. Différentes raisons de ne pas être naturalisés sont en jeu, telles que les critères juridiques restrictifs dans certains pays et l'impossibilité de détenir une double nationalité.

La participation électorale est loin d'être l'indicateur idéal étant donné que, dans la plupart des pays, elle exclut tous les immigrés qui ne peuvent pas voter (étrangers et, selon les règles régissant la naturalisation, une partie des migrants récents). De surcroît, la participation politique serait mieux traduite par une vision plus large, incluant par exemple d'autres activités politiques (signature de pétition, participation ou adhésion à une organisation politique, participation à des rassemblements politiques ou à des manifestations, appartenance à un comité politique ou présentation pour occuper certaines fonctions).

Notes, sources et pour en savoir plus

Notes

Graphiques 8.3 et 8.4 : Moyenne OCDE pondérée.

Graphique 8.6 : Pour la République tchèque, la Slovaquie et Israël, les écarts entre les taux de participation aux élections des autochtones et des immigrés ne sont pas significativement différents de zéro au seuil de 5 %.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Sources

Indicateurs 8.1 et 8.2 : *Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE* (DIOC 2000 et 2005-06) ; micro-recensement allemand de 2008 ; base de données sur les migrations internationales de l'OCDE ; module *ad hoc* de l'Enquête européenne sur les forces de travail, 2008 (Eurostat) ; *Current Population Survey* (CPS) 2008 (États-Unis).

Indicateur 8.3 : Données regroupées des enquêtes sociales européennes de 2002, 2004, 2006, 2008 et 2010 ; supplément portant sur les participants aux élections de l'édition de novembre 2008 de la *Current Population Survey* des États-Unis ; Enquête sociale générale 2008 (Nouvelle-Zélande) ; supplément de l'enquête canadienne de 2011 sur la population active.

Pour en savoir plus

Bevelander P. et S. Pendakur (2009), « Social capital and voting participation of immigrants and minorities in Canada », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 32, pp. 1406-1430.

Bevelander P. et S. Pendakur (2011), « Voting and Social Inclusion in Sweden », *International Migration*, vol. 49, n° 4, pp. 67-92.

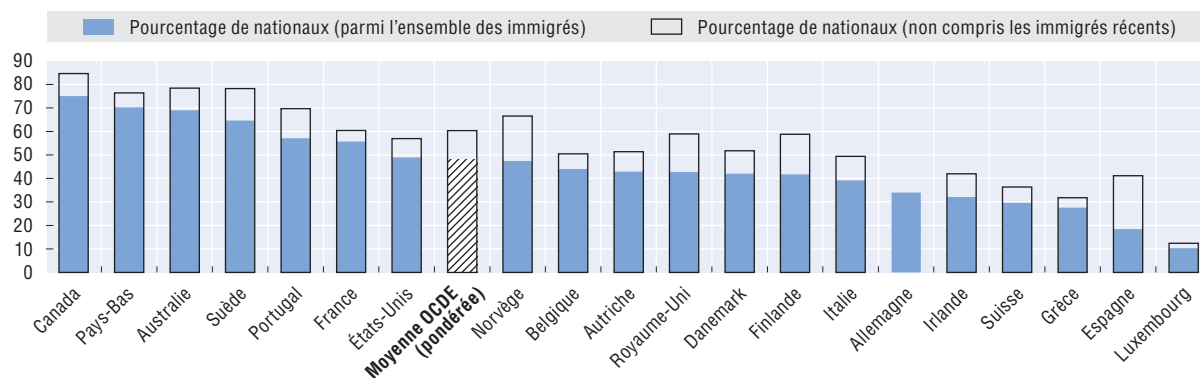
Demireva, N. et C. Kesler (2010), « Cohésion sociale et naturalisation des immigrés d'Europe occidentale », *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris.

La Rochelle-Côté, S. et S. Uppal (2012), « Facteurs associés à la participation électorale », Statistiques Canada, Ottawa.

OCDE (2010), « La naturalisation et l'intégration des immigrés sur le marché du travail », *Perspectives des migrations internationales*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2011), *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris.

ANNEXE 8.A1

*Annexe statistique*Graphique 8.A1.1. **Part des nationaux dans la population née à l'étranger âgée de 15 ans et plus, 2005-06**

Note : Y compris les nationaux à la naissance.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC 2005-06).

StatLink  [HTTP://DX.DOI.ORG/10.1787/888932739644](http://dx.doi.org/10.1787/888932739644)

Chapitre 9

Discrimination

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, plusieurs indicateurs de l'intégration des immigrés et de leurs enfants semblent indiquer que ces populations restent désavantagées vis-à-vis des personnes nées dans le pays de résidence. Au nombre des difficultés qu'elles rencontrent figurent, par exemple, les perspectives d'emploi ou les conditions de logement. Une partie d'entre elles seulement s'expliquent par des disparités d'ordre socio-économique, telles que l'âge, le niveau d'études, les revenus ou l'expérience professionnelle. Les difficultés persistent même si l'on prend en compte ces facteurs, y compris pour les enfants d'immigrés, nés et scolarisés dans le pays de résidence, qui ne devraient pas, en principe, se heurter aux mêmes obstacles que leurs parents (voir OCDE, 2007 ; OCDE, 2008a ; OCDE, 2012).

L'une des causes possibles de la persistance de ces difficultés pourrait être la discrimination à l'encontre des immigrés et de leurs descendants. Ce chapitre propose un aperçu des concepts et des données disponibles sur la question de la discrimination perçue ou vécue par les immigrés et leurs enfants.

9.1. Qu'est-ce que la discrimination ?

La discrimination ethnique se définit généralement comme une différence de traitement défavorable à un individu ou à un groupe de population donné en raison de son appartenance ethnique, de sa race ou de sa nationalité. Elle peut revêtir des formes diverses, et se manifester dans des comportements individuels ou dans des structures et pratiques institutionnelles.

Les immigrés et leurs enfants peuvent être confrontés à des pratiques discriminatoires de la part d'individus comme les employeurs, lorsqu'il s'agit de postuler pour un emploi (pour un examen complet de la question de la discrimination sur le marché du travail, voir OCDE, 2008b), les propriétaires ou agents immobiliers lors d'une recherche d'un lieu d'habitation, ou les banquiers dans le cas d'un prêt à la consommation ou d'un prêt hypothécaire. Pour de telles situations liées au marché, on distingue généralement la discrimination *fondée sur la préférence*, qui repose sur des préjugés ethniques ou raciaux, et la *discrimination statistique*. Cette dernière intervient, par exemple, lorsqu'un employeur manque d'informations quant à la productivité à attendre d'un postulant ou lorsqu'un propriétaire a des doutes sur la solvabilité d'un locataire potentiel. Légitimement désireux de choisir la personne la plus appropriée, ils formulent des hypothèses concernant les qualités des candidats en s'appuyant sur des caractéristiques observables, comme les antécédents migratoires. Dans la pratique, il est souvent difficile d'opérer la distinction entre ces deux types de discrimination, car la discrimination statistique découle souvent de préjugés concernant les migrants.

Les discriminations à l'encontre des immigrés peuvent également être le fait de structures institutionnelles favorisant les personnes qui ne sont pas issues de l'immigration dès lors qu'il s'agit d'accéder à certains biens et services. Ainsi, il peut y avoir discrimination structurelle/institutionnelle lorsque les emplois du secteur public sont réservés aux autochtones ou lorsque les immigrés ne possédant pas la nationalité du pays hôte ne peuvent prétendre à un logement social.

Indépendamment de la forme qu'elle peut revêtir, la discrimination ethnique peut freiner l'accès des immigrés et de leurs enfants à l'emploi, au logement ou à des prêts et, partant, contribuer à pérenniser certains phénomènes, comme la ségrégation dans les logements ou la surqualification. Outre les conséquences socio-économiques qui en découlent pour les immigrés et leurs descendants, les faits montrent que l'expérience de la discrimination peut entraîner des répercussions néfastes sur la santé physique ou mentale (voir, par exemple, Greene et al., 2006 ; Jasinskaja-Lahti et al., 2007 ; Williams et Mohammed, 2009). Enfin, lorsque certains groupes de population risquent de rester durablement en marge de la société, la discrimination devient une menace pour la cohésion sociale.

Il est donc crucial, si l'on veut promouvoir l'intégration au sens large, de s'attaquer au problème de la discrimination. D'un point de vue économique, la discrimination ethnique se traduit par un gaspillage de ressources (à savoir les compétences des migrants) et par une répartition non optimale des biens, des services et des opportunités. De nombreux pays de l'OCDE maintiennent donc des dispositions légales prévoyant de sanctionner les inégalités de traitement, ainsi que des politiques axées sur la lutte contre la discrimination. Des statistiques solides sur la discrimination sont importantes pour s'assurer que de telles politiques sont efficaces et atteignent leurs objectifs. Pourtant, la mesure de la discrimination n'en est encore qu'à son premier stade de développement dans nombre de pays de l'OCDE, et encore plus au niveau international.¹

9.2. Comment mesurer la discrimination ?

Mesurer la discrimination est moins simple que pour d'autres indicateurs d'intégration des immigrés et de leurs enfants. Trois principales méthodes peuvent être distinguées pour procéder à une telle évaluation au plan international².

La première, déjà mentionnée, repose sur l'analyse économétrique de données existantes. La discrimination est mesurée en fonction de la différence résiduelle dans les taux d'emploi, les conditions de logement, le revenu ou les résultats scolaires après prise en considération d'un ensemble de caractéristiques observables. La plupart des bases de données contiennent des informations sur les principales caractéristiques socio-économiques, telles que le sexe, l'âge ou le niveau d'études, alors que d'autres caractéristiques – et tout particulièrement celles qui concernent la maîtrise de la langue et d'autres compétences – ne sont pas directement mesurées. Même les enquêtes qui mesurent, entre autres, les compétences linguistiques et les compétences, comme l'Enquête internationale sur la littératie des adultes ou le Programme de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC – les données issues de l'enquête PIAAC ne sont pas encore disponibles), ne donnent généralement pas une évaluation objective des facteurs supplémentaires et non observables qui influent sur l'intégration : disparités dans les réseaux personnels, connaissance des procédures administratives ou opérationnelles pertinentes, ou motivation et aspirations personnelles. On n'a donc guère de certitudes quant à la mesure dans laquelle les différences de résultats non expliquées découlent de ces facteurs non observables, plutôt que d'une réelle discrimination.

La deuxième méthode, fréquemment utilisée pour mesurer la discrimination, consiste à interroger les immigrés et leurs enfants sur leurs expériences et leurs opinions personnelles concernant l'incidence des inégalités de traitement. Des questions portant sur les *discriminations perçues* figurent dans plusieurs enquêtes sociales, comme l'Enquête sociale européenne, l'Eurobaromètre ou les enquêtes sociales générales telles que l'enquête canadienne ou néo-zélandaise (voir également ci-après). Certaines de ces enquêtes, comme les enquêtes canadienne ou néo-zélandaise, invitent la personne interrogée à indiquer si elle a déjà eu effectivement le sentiment de faire personnellement l'objet d'une discrimination dans une situation précise ; d'autres – l'Enquête sociale européenne, par exemple – procèdent de manière plus abstraite. Cette dernière enquête demande au répondant s'il pense appartenir à un groupe de population généralement victime de discrimination pour des raisons fondées sur l'appartenance ethnique, la race ou la nationalité. Il s'agit d'une mesure légèrement ambiguë de la discrimination perçue car elle estompe la distinction entre l'expérience personnelle et les perceptions générales sur la situation globale du groupe ethnique auquel on appartient. Les individus peuvent ne pas avoir fait l'objet d'une discrimination eux-mêmes mais toutefois considérer leur groupe comme affecté, tandis que les personnes qui se sont senties personnellement exposées à une inégalité de traitement peuvent à leur tour projeter leur expérience sur l'ensemble de leur communauté.

La mesure de la *discrimination perçue* présente quelques points faibles généraux, inhérents à sa subjectivité : les victimes pourraient ne pas toujours déceler une pratique discriminatoire lorsqu'elle se produit ou, à l'inverse, mettre sur le compte d'une discrimination certains obstacles ou difficultés dus en réalité à d'autres facteurs. En effet, la perception que les immigrés et leurs enfants ont de la discrimination pour raisons ethniques varie en fonction d'un ensemble de caractéristiques socio-économiques telles

que le sexe, l'âge, le niveau d'études et la situation au regard de l'emploi (voir la section suivante). En outre, le discours public relatif à l'immigration et à l'intégration dans le pays d'accueil, ainsi que les normes en vigueur au sein de différents groupes d'immigrés, peuvent influencer la perception de discrimination. Certains événements fortement médiatisés, même s'il s'agit de cas isolés, pourraient également jouer un rôle dans le façonnage de la perception de la discrimination. Le risque de surestimation ou de sous-estimation est donc important dès lors que l'on tente d'évaluer la *discrimination perçue* et auto-déclarée.

La troisième méthode, qui vise à mesurer la discrimination aussi objectivement et rigoureusement que possible, est le *test en situation*, de plus en plus utilisé depuis une vingtaine d'années (Pager et Shepherd, 2008). Afin de repérer une pratique discriminatoire au moment où elle se produit, des demandes d'emploi et de logement sont soumises aux noms de deux candidats fictifs présentant des profils très similaires, dont la seule caractéristique distinctive est l'antécédent migratoire, généralement signalé par le prénom et le patronyme. La discrimination est alors évaluée en fonction de l'écart entre le nombre de rappels, ou d'invitations à passer un entretien ou à visiter un bien, que reçoivent les candidats. Cette approche permet d'adapter l'ensemble des informations fournies à l'appui de la candidature, ce qui réduit le risque que la décision de l'employeur ou du propriétaire repose sur des facteurs autres que les données communiquées et observables.

9.3. Données sur la discrimination fournies par les tests en situation

Des tests en situation ont permis d'examiner la discrimination touchant l'emploi et le logement, mais aussi la vente de biens de consommation et d'assurances (pour une vue d'ensemble, voir Riach et Rich, 2002). La quasi-totalité des études préparées de façon rigoureuse révèlent un fort taux de discrimination à l'encontre des candidats d'origine immigrée. Un test effectué sur le marché immobilier suédois, par exemple, a montré que pour décrocher une visite, les candidats dont le patronyme est à consonance arabe devaient adresser deux fois plus de courriers que ceux dont le nom a une consonance suédoise (Ahmed et al., 2010). Des discriminations d'ampleur similaire ont été constatées sur le marché immobilier espagnol, au détriment des immigrés marocains (Bosch et al., 2009).

Des tests en situation sur la discrimination dans le domaine de l'emploi ont été menés dans un grand nombre de pays de l'OCDE – Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse – suivant la procédure standardisée élaborée en 1992 par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour ce type de démarche (Bovenkerk, 1992). Ces tests, qui portent sur différents groupes d'immigrés, varient également beaucoup en fonction des emplois considérés, ce qui rend impossible une comparaison directe des résultats. La majorité parviennent cependant à la même conclusion, selon laquelle la discrimination envers les immigrés et leurs enfants sur le marché du travail est une réalité et limite considérablement leurs chances de se faire embaucher.

Un cas particulièrement marquant d'inégalité de traitement à l'embauche a été révélé par ce type de test en France. Des postulants originaires d'un pays d'Afrique subsaharienne ont dû écrire quatre fois plus de lettres de candidature que les postulants d'origine française pour obtenir un entretien (Cediey et Foroni, 2007). La discrimination s'est avérée moins prononcée en Belgique (Arriijn et al., 1998), au Canada (Oreopoulos, 2009) et en Suède (Carlsson et Rooth, 2007), bien que les candidats ayant un patronyme étranger doivent tout

de même adresser 15 courriers en moyenne pour être invités à un entretien, contre 10 pour les postulants sans antécédents migratoires.

Selon deux études portant sur les Pays-Bas et consacrées aux procédures de recrutement en vigueur pour des emplois très qualifiés (Altintas et al., 2007) et peu qualifiés (De Graaf-Zijl et al., 2006), il n'existe pas de discrimination à l'embauche. Toutefois, d'autres études concernant le même pays ont conduit à des observations différentes. Dolfing et van Tubergen (2005), par exemple, ont constaté que les candidats d'origine marocaine étaient trois fois plus susceptibles d'essuyer un refus que les personnes autochtones lorsqu'ils sollicitent par téléphone un stage concernant une activité peu spécialisée.

L'exemple néerlandais dans lequel plusieurs tests en situation effectués dans le même pays aboutissent à des résultats contradictoires montre qu'il importe de rester prudent pour interpréter les conclusions de telles études. L'ampleur de la discrimination observée dans les études de testing est liée au groupe d'immigrés étudié, au type d'emploi et à la période considérée. Les résultats étant dès lors ponctuels et indissociables du contexte, il est impossible de généraliser et de tirer des conclusions pour l'ensemble du marché du travail ; les comparaisons internationales sont en outre particulièrement difficiles. Un test de ce genre, portant sur plusieurs pays, nécessiterait de choisir très soigneusement les groupes d'immigrés et les professions, de manière à assurer un certain degré de comparabilité entre les différents marchés du travail. Enfin, ces tests présentent un certain nombre d'autres limitations. Plus spécialement, ils ne permettent pas d'évaluer pleinement l'importance du traitement discriminatoire, seul le résultat final (réponse affirmative ou négative) étant généralement pris en considération.

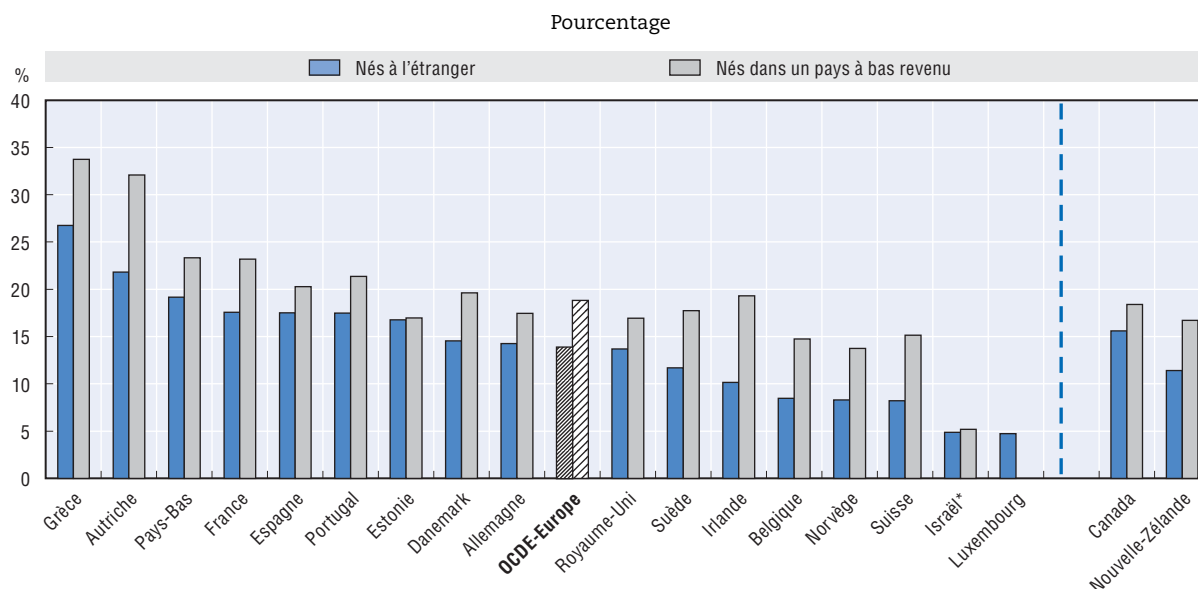
9.4. Éléments de comparaison concernant la discrimination perçue à l'encontre des immigrés et de leurs enfants

Les tests en situation sont assez exigeants du point de vue de leur conception et de leur réalisation. Ils nécessitent du temps et des ressources. Il est donc indispensable de bien les préparer. De plus, nous avons vu qu'il n'est pas toujours possible de comparer les résultats de différents pays examinés précédemment. Compte tenu de ces éléments, une analyse de la discrimination *perçue* semble plus simple.

Comme indiqué précédemment, l'Eurobaromètre et l'Enquête sociale européenne fournissent tous deux des données facilement accessibles sur la discrimination perçue dans les pays européens. Si l'Eurobaromètre comporte régulièrement des questions sur la discrimination dans ses enquêtes, il n'interroge pas les personnes issues de pays non membres de l'UE, alors que l'on peut s'attendre à ce que ce groupe de population soit particulièrement touché par la discrimination *ethnique*. L'Enquête sociale européenne (ESS), quant à elle, s'intéresse aux personnes qui résident dans les pays européens, indépendamment de leur nationalité, et comprend des questions sur la discrimination ressentie dans les cinq cycles menés entre 2002 et 2010.

Des informations sur la discrimination perçue sont également disponibles pour le Canada et la Nouvelle-Zélande. Ces deux pays incluent une question sur l'expérience personnelle de la discrimination dans leurs Enquêtes sociales générales de 2009 (Canada) et 2008 (Nouvelle-Zélande). Si l'on examine l'expérience subjective de la discrimination notifiée par les immigrés qui ont été interrogés en Europe, au Canada et en Nouvelle-Zélande, un tableau hétérogène se dessine pour l'ensemble des pays de l'OCDE (voir le graphique 9.1).

Graphique 9.1. Pourcentage d'immigrés déclarant appartenir à un groupe discriminé/avoir été victimes de discrimination en raison de leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur race, selon le pays d'origine, personnes âgées de 15 à 64 ans, dans quelques pays de l'OCDE, 2002-10



Note : Les non-réponses et la catégorie « Ne sait pas » sont exclues des calculs. Les données de l'ESS portent sur la perception d'appartenance à un groupe discriminé en raison de son groupe ethnique, de sa nationalité ou de sa « race ». Les données canadiennes comprennent les personnes nées à l'étranger qui, dans les cinq dernières années, ont été victimes de discrimination ou ont reçu un traitement injuste au Canada en raison de leur appartenance ethnique, leur culture, leur race ou leur couleur de peau. Les données pour la Nouvelle-Zélande comprennent les personnes nées à l'étranger qui déclarent avoir reçu un traitement injuste ou avoir été victimes d'actes malveillants dans les 12 derniers mois en raison de leur appartenance à un groupe ethnique/racial particulier ou de leur nationalité.

* Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Enquêtes sociales européennes (ESS), 2002-2010 ; Canada : Enquête sociale générale (GSS), cycle 23, 2009 ; Nouvelle-Zélande : Enquête sociale générale 2008 (NZGSS).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739663>

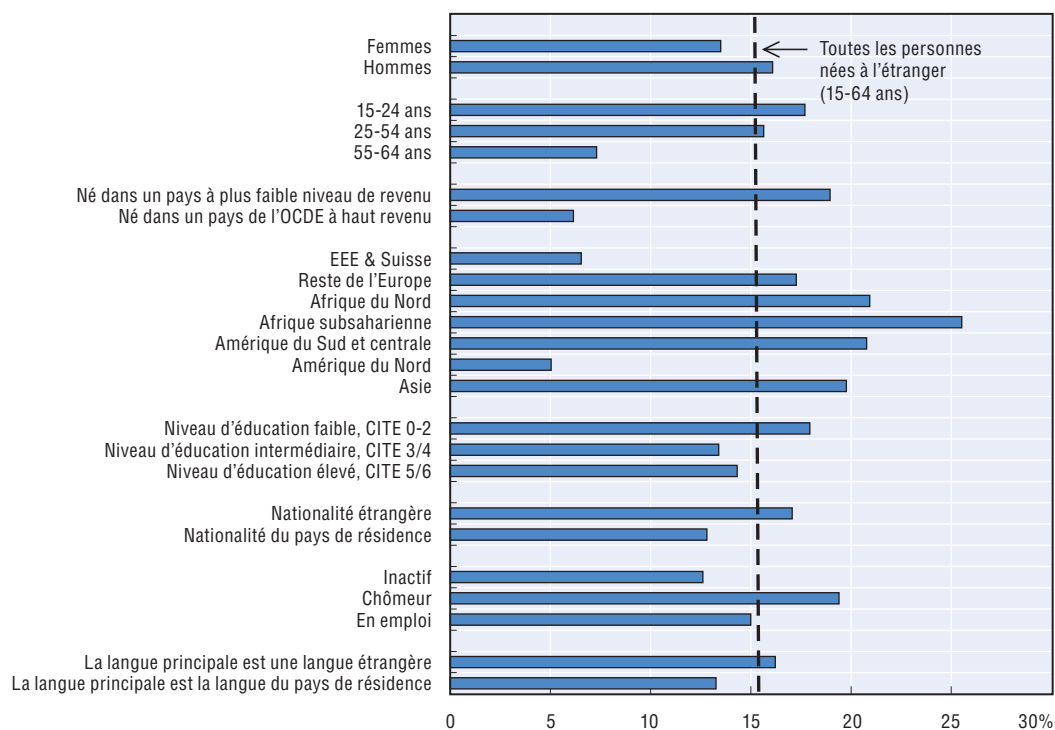
C'est en Grèce que l'incidence de la discrimination ethnique ressentie est la plus forte, 26 % des personnes nées à l'étranger considérant faire partie d'un groupe de population victime de discrimination pour les motifs mentionnés précédemment. Dans l'ensemble des pays d'accueil d'Europe du Sud, la proportion est supérieure à la moyenne des pays européens de l'OCDE visés par la comparaison (14 %) (graphique 9.1). La discrimination perçue est relativement faible en Belgique, en Norvège, en Suisse, et enfin au Luxembourg, où moins de 5 % des personnes nées à l'étranger pensent que leurs pairs font l'objet d'une discrimination ethnique. Au Canada et en Nouvelle-Zélande, où il a été demandé aux participants quelle était leur propre expérience effective de la discrimination, les niveaux de discrimination perçue correspondent grosso modo à la moyenne des pays européens de l'OCDE.

Dans tous les pays de l'OCDE soumis à comparaison, l'incidence de la discrimination perçue est sensiblement plus élevée chez les immigrants issus de pays à faible revenu que dans l'ensemble de la population immigrée. La Grèce et l'Autriche se distinguent des autres pays européens de l'OCDE avec environ un tiers des immigrants originaires de pays à faible revenu estimant que leur groupe ethnique fait l'objet de discrimination, contre une moyenne inférieure à 20 % pour l'ensemble des pays européens de l'OCDE.

Il convient toutefois d'interpréter les chiffres de l'Enquête sociale européenne (ESS) avec prudence, en raison du faible nombre de répondants immigrés dans les pays de l'échantillon (entre 1 000 et 2 000 personnes interrogées par cycle d'enquête et par pays). Une analyse plus détaillée des facteurs liés à la perception de la discrimination dans le contexte européen n'est donc possible que pour la totalité des pays ayant participé à l'enquête.

Lorsqu'on observe la discrimination perçue en Europe par principales caractéristiques socio-économiques des répondants, les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne sont les plus susceptibles de percevoir une discrimination à leur encontre, devant les immigrés issus d'Afrique du Nord, d'Amérique latine et d'Asie (voir le graphique 9.2a). En dehors de la région d'origine, toute une palette d'autres caractéristiques socio-économiques déterminent la mesure dans laquelle les immigrés perçoivent la discrimination sur la base du groupe ethnique, de la race ou de la nationalité. Si l'on compare les pays européens de l'OCDE ainsi que le Canada et la Nouvelle-Zélande (voir plus loin), on constate que l'incidence de la discrimination perçue signalée par les immigrés est plus forte chez les hommes que chez les femmes, et touche généralement les cohortes jeunes plus que les migrants plus âgés.

Graphique 9.2a. Pourcentage d'immigrés déclarant appartenir à un groupe discriminé en raison de leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur race, selon leurs caractéristiques socio-économiques, personnes âgées de 15 à 64 ans, ensemble des pays européens de l'OCDE, 2002-10



Note : Les données incluent les pays présentés dans le graphique 9.1 plus la Finlande, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovaquie et la Turquie, pour lesquels les tailles d'échantillon sont insuffisantes pour reporter les résultats pays par pays.

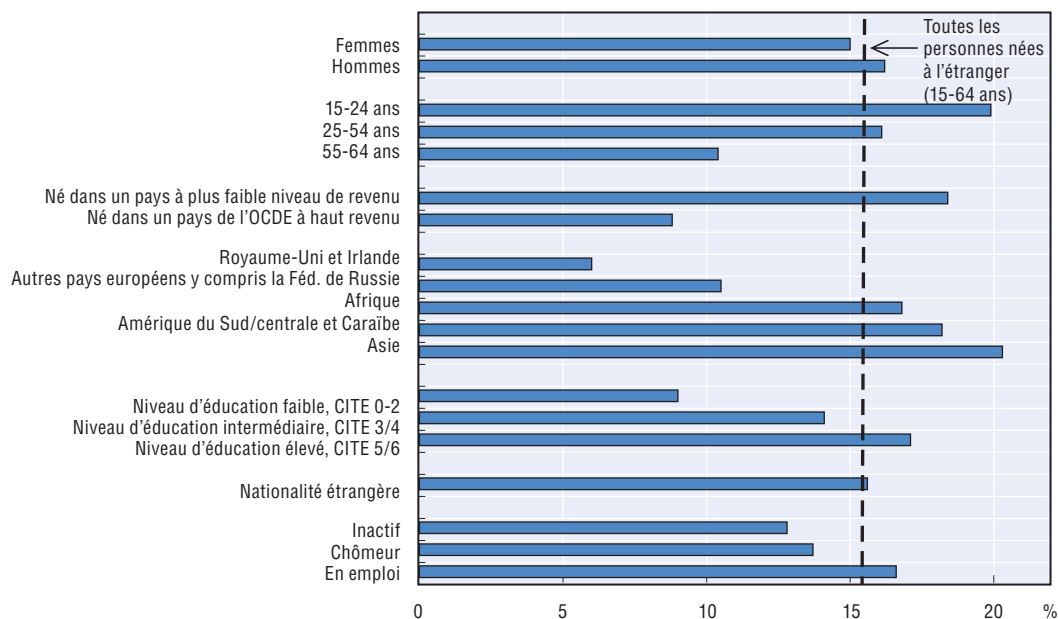
Source : Enquêtes sociales européennes, 2002-10.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739682>

Dans les pays européens de l'OCDE, les immigrés peu instruits sont plus enclins à se sentir victimes de discrimination que les immigrés moyennement ou hautement qualifiés. Il en va de même des chômeurs comparés aux migrants en emploi. Les immigrés inactifs semblent encore moins concernés.

Les migrants s'étant fait naturaliser et ayant obtenu la nationalité du pays d'accueil sont moins nombreux que les autres à se sentir victimes de discrimination. La même observation s'applique aux immigrés qui, chez eux, communiquent principalement dans la langue de leur pays de résidence, par rapport à ceux dont la langue première est différente.

Graphique 9.2b. Pourcentage d'immigrés déclarant avoir été victimes de discriminations en raison de leur appartenance ethnique ou de leur culture, de leur race ou de leur couleur de peau au cours des cinq dernières années, selon leurs caractéristiques socio-économiques, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2009



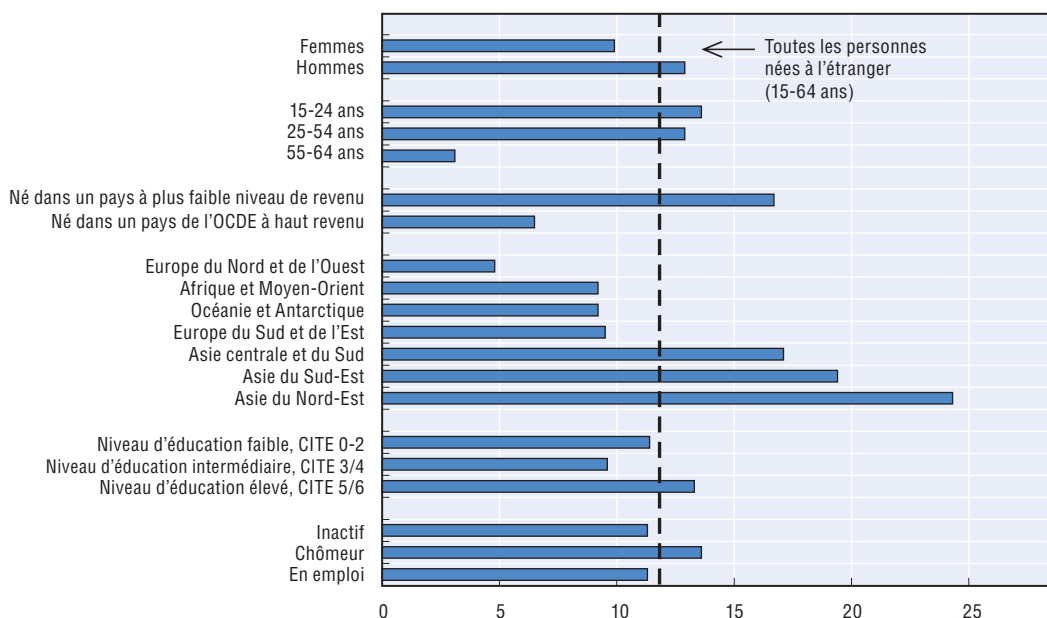
Source : Enquête sociale générale canadienne, cycle 23, 2009.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739701>

Au Canada, ce sont les immigrés originaires d'Asie et non d'Afrique subsaharienne qui signalent la plus forte incidence de discrimination perçue. Les immigrés diplômés du supérieur se sentent généralement plus concernés alors que c'est le cas pour les immigrés peu instruits dans la moyenne des pays européens de l'OCDE. Si les immigrés pourvus d'un emploi rapportent une moindre incidence de discrimination que les chômeurs et les inactifs en Europe, ce n'est pas le cas au Canada.

En Nouvelle-Zélande, la *discrimination perçue* tend également à être particulièrement répandue parmi les immigrés originaires d'Asie, et plus spécialement, d'Asie du Nord-Est. Comme en Europe, la discrimination perçue est élevée parmi les chômeurs mais comme au Canada, elle est plus souvent signalée par des diplômés du supérieur que par des personnes peu instruites.

Graphique 9.2c. Pourcentage d'immigrés déclarant avoir été victimes de discriminations en raison de leur appartenance ethnique, de leur nationalité ou de leur race au cours des douze derniers mois, selon leurs caractéristiques socio-économiques, personnes âgées de 15 à 64 ans, Nouvelle-Zélande, 2008



Source : Enquête sociale générale (NZGSS), Nouvelle-Zélande, 2008.

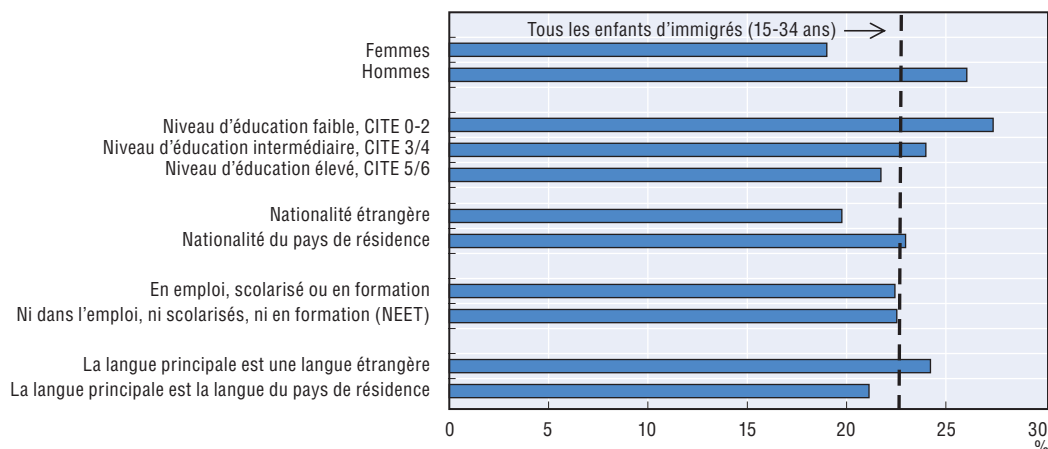
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739720>

En principe, les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés ne devraient pas rencontrer les mêmes obstacles à l'intégration que leurs parents. Parce qu'ils ont fait leurs études dans le pays hôte, ils ont un meilleur accès à la connaissance du fonctionnement des institutions sociales et du marché du travail. De plus, ils maîtrisent souvent mieux la langue du pays hôte que leurs parents nés à l'étranger. Certains facteurs susceptibles de déterminer la discrimination comme la médiocre connaissance de la langue ou le manque de capital social devraient donc être moins pertinents pour ces personnes que pour leurs parents.

Toutefois, en moyenne, dans les pays européens de l'OCDE, le sentiment d'appartenir à un groupe objet de discrimination est encore plus fréquent chez les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés que chez les personnes nées à l'étranger (voir graphique 9.3a). Si 14 % de ces dernières considèrent qu'elles appartiennent à un groupe victime de discrimination, le chiffre passe à 23 % pour les personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays de résidence de parents immigrés. Cette part est largement déterminée par les jeunes dont les parents ont immigré en provenance de pays à bas revenu. Parmi ce groupe, 27 % se considèrent comme membres d'un groupe victime de discriminations. Mais cette perception semble bien moins fréquente chez les jeunes dont au moins un des deux parents est originaire d'un pays de l'OCDE à revenu élevé.

Tout comme dans le cas des immigrés résidant dans les pays européens de l'OCDE, la discrimination perçue est particulièrement marquée chez les jeunes hommes nés dans le pays hôte de parents immigrés (26 %) et ayant des niveaux d'études peu élevés. Toutefois, il ne semble pas y avoir de relation significative entre le fait de parler principalement la langue du pays hôte et la perception de la discrimination. Par ailleurs, on n'observe pas de

Graphique 9.3a. Pourcentage de personnes nées dans le pays de parents immigrés déclarant appartenir à un groupe discriminé en raison de leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur race, selon leurs caractéristiques socio-économiques, personnes âgées de 15 à 34 ans, ensemble de pays européens de l'OCDE, 2002-10



Note : Les données incluent les pays présentés dans le graphique 9.1 plus la Finlande, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovaquie et la Turquie, pour lesquels les tailles d'échantillon sont insuffisantes pour reporter les résultats pays par pays.

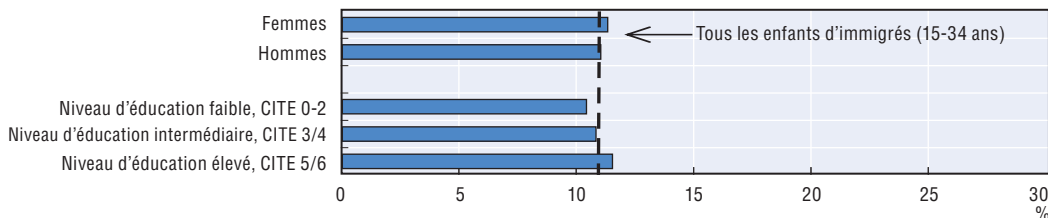
Source : Enquête sociale européenne, 2002-2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739739>

différence significative de perception pour le groupe de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET).

Ces observations regroupées provenant de l'Enquête sociale européenne démontrent la nécessité d'une analyse plus approfondie de l'expérience et des perceptions particulières des personnes nées dans le pays hôte de parents immigrés qui semblent différer de celles de leurs parents. Toutefois, ces personnes ne représentent actuellement qu'un petit groupe de répondants aux enquêtes menées dans de nombreux pays européens de l'OCDE, et devraient être ciblées de manière plus explicite pour une analyse plus robuste.

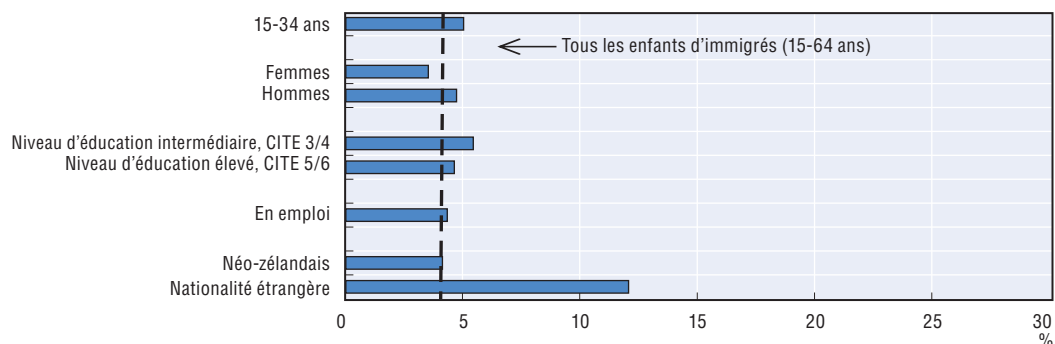
Graphique 9.3b. Pourcentage de personnes nées au Canada de parents immigrés déclarant avoir été victimes de discriminations en raison de leur appartenance ethnique ou de leur culture, de leur race ou de leur couleur de peau au cours des cinq dernières années, selon leurs caractéristiques socio-économiques, personnes âgées de 15 à 34 ans, Canada, 2009



Source : Enquête sociale générale canadienne, cycle 23, 2009.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932739758>

Graphique 9.3c. Pourcentage de personnes nées en Nouvelle-Zélande de parents immigrés déclarant avoir été victimes de discriminations en raison de leur appartenance ethnique, de leur nationalité ou de leur race au cours des douze derniers mois, selon leurs caractéristiques socio-économiques, personnes âgées de 15 à 64 ans, Nouvelle-Zélande, 2008



Note : Pour des raisons de taille d'échantillon, les données par caractéristiques socio-économiques sont présentées pour les personnes âgées de 15 à 64 ans nées en Nouvelle-Zélande de parents immigrés.

Source : Enquête sociale générale néo-zélandaise, 2008 (NZGSS).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932739777>

Au Canada et en Nouvelle-Zélande, les enquêtes sociales générales comptent un nombre suffisant de personnes nées dans le pays hôte de parents immigrés parmi les répondants pour que l'on puisse examiner attentivement les perceptions de ce groupe séparément dans les deux pays. Contrairement à leur perception dans les pays européens de l'OCDE, les personnes nées dans le pays de résidence de parents immigrés en Nouvelle-Zélande ou au Canada sont généralement moins concernées par la discrimination que les immigrés proprement dits. Les différences entre jeunes hommes et jeunes femmes sont faibles, de même que les différences de discrimination perçue par niveau d'études atteint. Seul le fait d'avoir une nationalité étrangère est associé à une perception particulièrement forte de discrimination en Nouvelle-Zélande.

Le tableau global des associations entre la discrimination perçue et les caractéristiques socio-économiques des immigrés et de leurs enfants, constatées au niveau des pays européens de l'OCDE, diffère de celui que l'on trouve au Canada et en Nouvelle-Zélande. Il existe quelques aspects communs, comme l'incidence relativement faible de la discrimination perçue signalée par la cohorte la plus âgée des immigrés d'âge actif. Pourtant, il existe des variations au regard des groupes d'immigrés qui se sentent particulièrement concernés par la discrimination, mettant en lumière l'importance d'un examen attentif du contexte socio-économique de chaque pays d'accueil ainsi que pour les principaux groupes d'immigrés quand on analyse la discrimination dans les comparaisons internationales.

En résumé, différentes méthodes permettent de mesurer la discrimination envers les immigrés et leurs enfants, chacune présentant des avantages mais aussi des inconvénients. De manière générale, cette question se prête difficilement à des analyses comparatives entre pays : en effet, les caractéristiques particulières des populations immigrées dans les différents pays influent sur les discriminations dont elles peuvent faire l'objet, et sur la perception qu'elles ont du phénomène. On peut, certes, prendre en compte ces caractéristiques dans l'examen des données d'enquête, mais la tâche s'avère plus délicate dans le cadre des tests en situation, qui, autrement, permettraient l'évaluation la

plus rigoureuse des discriminations. Malgré ces difficultés, mesurer la discrimination reste en soi un élément crucial afin de mettre en lumière les inégalités de traitement, de sensibiliser l'opinion publique au problème et de définir des domaines d'intervention permettant aux pouvoirs publics de lutter contre les discriminations et de promouvoir la diversité.

Notes

1. Pour un examen global des statistiques de la discrimination comme outil d'élaboration des politiques, voir Simon, 2005.
2. Pour un examen approfondi des techniques de mesure de la discrimination raciale ou ethnique, voir Blank et al., 2004.

Bibliographie

- Ahmed, A.H.M., L. Andersson et M. Hammarstedt (2010), « Can Discrimination in the Housing Market be Reduced by Increasing the Information about the Applicants? », *Land Economics*, vol. 86, n° 1, pp. 79-90.
- Altintas, N., W. Maniram et J. Veenman (2007), *Discriminatie van hogeropgeleide allochtonen?*, Université Erasmus, Rotterdam.
- Arriijn, P. et al. (1998), « La discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère : le cas de la Belgique », *Document de travail sur les migrations*, n° 23, BIT, Genève.
- Becker, G.S. (1957), *The Economics of Discrimination*, University of Chicago Press, Chicago et Londres.
- Blank, R.M., M. Dabady et C.F. Citro (2004), *Measuring Racial Discrimination*, National Research Council of the National Academies, Washington, DC.
- Bosch, M., M.A. Carnero et Lúdia Farré (2009), « Information and discrimination in the rental housing market: evidence from a field experiment », *Série de discussions, Document de travail*, n° 21-2009, Département d'analyse économique de l'Université d'Alicante, Alicante.
- Bovenkerk, F. (1992), *A Manual for International Comparative Research on Discrimination on the Grounds of « Race » and Ethnic Origin: Testing Discrimination in Natural Experiments*, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.
- Carlsson, M. et D.-O. Rooth (2007), « Evidence of Ethnic Discrimination in the Swedish Labor Market Using Experimental Data », *Labour Economics*, vol. 14, pp. 716-729.
- Cediey, E. et F. Foroni (2007), « Les discriminations en raison de "l'origine" dans les embauches en France. Une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du BIT », Organisation internationale du travail (OIT), Genève.
- De Graaf-Zijl, M. et al. (2006), « De onderkant van de arbeidsmarkt vanuit werkgeversperspectief », SEO, Universiteit van Amsterdam, Amsterdam.
- Dolfing, Mirjam et Frank van Tubergen (2005), « Bensaïdi of Veenstra? Een experimenteel onderzoek naar discriminatie van Marokkanen in Nederland », *Sociologie*, vol. 1, n° 4, pp. 407-422.
- Greene, M.L., N. Way et K. Pahl (2006), « Trajectories of perceived adult and peer discrimination among Black, Latino and Asian American adolescents: Patterns and psychological correlates », *Developmental Psychology*, vol. 42(2), pp. 218-238.
- Heckman, J.J. (1998), « Detecting Discrimination », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 12, n° 2, pp. 101-116.
- Jasinskaja-Lahti, I., K. Liebkind et R. Perhoniemi (2007), « Perceived ethnic discrimination at work and well-being of immigrants in Finland: The moderating role of employment status and work-specific group-level control beliefs », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 31, n° 2, pp. 223-242.
- OCDE (2007), *Jobs for Immigrants (vol. 1): Labour market integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2008a), *Les migrants et l'emploi (vol. 2) : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions OCDE, Paris.

- OCDE (2008b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012), *Les migrants et l'emploi (vol. 3) : L'intégration sur le marché du travail en Autriche, en Norvège et en Suisse*, Éditions OCDE, Paris.
- Oreopoulos, P. (2009), « Why Do Skilled Migrants Struggle in the Labour Market? A Field Experiment with Six Thousand Resumes », *NBER Working Paper*, n° 15036, Cambridge, Mass.
- Pager, D. et H. Shepherd (2008), « The Sociology of Discrimination: Racial Discrimination in Employment, Housing, Credit and Consumer Markets », *Annual Review of Sociology*, vol. 34, pp. 181-209.
- Simon, P. (2005), « The Measurement of Racial Discrimination: The Policy Use of Statistics », *International Social Science Journal*, vol. 57 (183), pp. 9-25.
- Williams D. et S. Mohammed (2009), « Discrimination and Racial Disparities in Health: Evidence and Needed Research », *Journal of Behavioural Medicine*, vol. 32, pp. 20-47.

Liste des membres de la Division des migrations internationales de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication

Auteurs

Jonathan Chaloff, Administrateur
Thomas Liebig, Administrateur
Josep Mestres, Administrateur
Cécile Thoreau, Administrateur
Véronique Gindrey, Statisticienne
Philippe Hervé, Statisticien
Karolin Krause, Consultante
Jeffrey Mo, Consultant
Sarah Widmaier, Consultante

Relecteurs

Jean-Christophe Dumont, Chef de division
Georges Lemaître, Administrateur principal
Theodora Xenogiani, Administrateur principal

Assistance éditoriale

Natalie Santiago, Assistante
Sylviane Yvron, Assistante

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Trouver ses marques

LES INDICATEURS DE L'OCDE SUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS 2012

Cette publication est la première comparaison internationale des résultats des immigrés et de leurs enfants en matière d'intégration économique et sociale menée dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Elle contient également de nombreuses informations contextuelles. Elle vise à ancrer un premier point d'observation, en vue d'un suivi régulier d'indicateurs comparables au niveau des pays de l'OCDE.

Sommaire

Chapitre 1. Indicateurs contextuels

Chapitre 2. Revenu des ménages

Chapitre 3. Logement

Chapitre 4. État de santé et accès aux soins

Chapitre 5. Éducation des enfants nés dans le pays de résidence de parents immigrés

Chapitre 6. Résultats sur le marché du travail

Chapitre 7. Caractéristiques des emplois

Chapitre 8. Engagement civique

Chapitre 9. Discrimination

Un outil interactif est disponible pour accéder aux données en ligne:

www.oecd.org/fr/migrations/indicateursintegration.htm

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>

Cet ouvrage est publié sur *OECD iLibrary*, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation. Rendez-vous sur le site **www.oecd-ilibrary.org** et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.